

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR



Wabtec France
filiale indirecte de Wabtec Corporation

PRÉSENTÉE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ WABTEC FRANCE**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Wabtec France a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 22 décembre 2016, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Wabtec France.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat à titre principal assortie d'une offre publique d'échange à titre subsidiaire initiée par Wabtec France (l'« **Offre** »), visée par l'AMF le 22 décembre 2016 sous le numéro 16-596, en vertu d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Des copies de ce document ainsi que de la Note d'Information sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Wabtec France (www.wabtec.com), et peuvent être obtenues gratuitement auprès de :

Société Générale, CORI/COR/FRA, 75886 Paris Cedex 18 ;
UBS Limited, 69 Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Un communiqué financier sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	1
2	PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR	2
2.1	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT WABTEC FRANCE	2
2.1.1	<i>Dénomination sociale</i>	2
2.1.2	<i>Forme juridique, siège social et droit applicable</i>	2
2.1.3	<i>Constitution et immatriculation</i>	2
2.1.4	<i>Objet social</i>	2
2.1.5	<i>Exercice social</i>	3
2.2	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE WABTEC FRANCE	3
2.2.1	<i>Capital social</i>	3
2.2.2	<i>Contrôle de Wabtec France</i>	4
2.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DIRECTION DE WABTEC FRANCE	4
2.3.1	<i>Direction de l'Initiateur</i>	4
2.3.2	<i>Commissaires aux comptes</i>	5
3	PRÉSENTATION DE WABTEC CORPORATION, CONTROLANT EN DERNIER RESSORT L'INITIATEUR	5
3.1	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT WABTEC CORPORATION	6
3.1.1	<i>Dénomination sociale</i>	6
3.1.2	<i>Forme juridique, siège social et droit applicable</i>	6
3.1.3	<i>Constitution et immatriculation</i>	6
3.1.4	<i>Objet social</i>	6
3.1.5	<i>Exercice social</i>	6
3.2	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE WABTEC CORPORATION	6
3.2.1	<i>Capital social</i>	6
3.2.2	<i>Droits de vote</i>	7
3.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA DIRECTION ET LE CONTROLE DE WABTEC CORPORATION	8
3.3.1	<i>Direction et conseil d'administration de Wabtec Corporation</i>	8
3.3.2	<i>Commissaires aux comptes</i>	8
3.4	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE WABTEC CORPORATION	9
3.4.1	<i>Activités</i>	9
3.4.2	<i>Filiales et sociétés affiliées</i>	13
4	INFORMATIONS FINANCIERES	14
4.1	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE WABTEC FRANCE	14

4.1.1	<i>Patrimoine – Situation financière – Résultats</i>	14
4.1.2	<i>Activités depuis la constitution</i>	14
4.2	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE WABTEC CORPORATION	14
4.2.1	<i>Informations financières</i>	15
4.2.2	<i>Informations financières pro forma</i>	19
4.3	FONDS DE ROULEMENT NET DE WABTEC CORPORATION	21
4.4	CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	22
4.5	MODALITES DE FINANCEMENT DE L’OFFRE	23
4.5.1	<i>Frais liés à l’Offre</i>	23
4.5.2	<i>Montant et financement de l’Offre</i>	23
4.6	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	23
4.6.1	<i>Facteurs de risques</i>	23
4.6.2	<i>Intérêt des personnes participant à l’Offre</i>	23
4.6.3	<i>Refinancement d’une partie de l’endettement de la Société</i>	24
4.7	COMMUNIQUE RECENTS DE WABTEC CORPORATION	24
5	PERSONNE RESPONSABLE	27
5.1	NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A WABTEC FRANCE	27
5.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A WABTEC FRANCE	27
	ANNEXE 1 Rapport Annuel (31 décembre 2015)	28
	ANNEXE 2 Proxy Statement	148
	ANNEXE 3 Rapport Neuf Mois (30 septembre 2016)	203
	ANNEXE 4 Informations financières pro forma (31 décembre 2015 et 30 septembre 2016)	251
	Annexe 4-1 Informations financières consolidées condensées pro forma non-auditées	252
	Annexe 4-2 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma	262
	ANNEXE 5 Table de concordance	264

1 RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), par Wabtec France, une société par actions simplifiée à associé unique de droit français ayant un capital social de 37.000 euros, dont le siège social est situé 3, rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers, France, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 819 551 532 (l'« **Initiateur** » ou « **Wabtec France** »), dans le cadre de son offre publique visant les actions de la société Faiveley Transport, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 14.756.996 euros divisé en 14.756.996 actions de valeur nominale égale à un (1) euro chacune, dont le siège social est situé 3, rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 323 288 563 (« **Faiveley Transport** » ou la « **Société** »), au terme de laquelle l'Initiateur offre irrévocablement aux actionnaires de Faiveley Transport, d'acquérir la totalité de leurs actions, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

L'Initiateur est une filiale indirecte de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation, exerçant son activité sous le nom de Wabtec Corporation, une société immatriculée au Delaware au capital de 890.734,31 dollars, dont le siège social statutaire est situé 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis), dont le siège principal de son activité est situé 1001 Air Brake Avenue, Wilmerding, Pennsylvanie 15148 (Etats-Unis) et dont les actions sont négociées sur le *New York Stock Exchange* (NYSE : WAB) (« **Wabtec Corporation** » et, ensemble avec Wabtec France, « **Wabtec** »).

Les actions Faiveley Transport sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000053142 (code mnémonique LEY).

L'Offre est constituée d'une offre publique d'achat à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange :

- au titre de l'offre publique d'achat principale (l'« **OPA Principale** »), l'Initiateur offre aux actionnaires de la Société d'acquérir les actions Faiveley Transport au prix de 100 euros par action Faiveley Transport ;
- au titre de l'offre publique d'échange subsidiaire (l'« **OPE Subsidiaire** »), l'Initiateur offre à titre subsidiaire, aux actionnaires de la Société, d'acquérir dans la limite du nombre maximal d'actions susceptibles d'être visées par l'Offre (73,22% des Actions au sens défini dans la Note d'Information), soit une offre d'échange plafonnée à 5.375.231 actions Faiveley Transport (le « **Plafond** »), contre des actions ordinaires Wabtec Corporation, (les « **Actions Wabtec** »), d'une valeur nominale unitaire de 0,01 dollar, à émettre selon un rapport de 15 Actions Wabtec à émettre pour 13 actions Faiveley Transport acceptées à l'apport, après éventuelle application de la réduction des actions présentées selon le mécanisme décrit à la section 2.3.3 de la Note d'Information.

Les actionnaires de Faiveley Transport peuvent apporter leurs actions soit à l'OPA Principale, soit à l'OPE Subsidiaire, ou combiner pour partie un apport de leurs actions à l'OPA Principale et pour l'autre partie un apport à l'OPE Subsidiaire, étant précisé que les ordres d'apport à l'OPE Subsidiaire ne pourront porter que sur une quotité de 13 actions Faiveley Transport (la « **Quotité** ») ou sur tout multiple de la Quotité.

L'Offre fait suite à l'acquisition le 30 novembre 2016 par Wabtec France auprès de plusieurs actionnaires par voie de cession de blocs hors marché (l'« **Achat de Bloc** ») d'un bloc représentant un total de 7.475.537 actions Faiveley Transport, représentant 50,66% du capital et 49,39% des droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, conformément aux termes d'un contrat de cession d'actions conclu le 6 octobre 2015 (le « **Contrat de Cession d'Actions** »), tel

que modifié par avenant le 24 octobre 2016. Les principales stipulations dudit contrat sont plus amplement décrites au paragraphe 1.2.1 de la Note d'Information.

L'Offre porte sur la totalité des actions Faiveley Transport existantes non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, à l'exception des Actions Gratuites de Performance, tel que ce terme est défini à la section 1.1 « Introduction » de la Note d'Information, ainsi que sur la totalité des actions Faiveley Transport susceptibles d'être émises préalablement à la clôture de l'Offre (ou, le cas échéant, préalablement à la clôture de l'Offre Réouverte, tel que ce terme est défini à la section 2.11 de la Note d'Information) à raison de l'exercice des options de souscription d'actions Faiveley Transport en circulation à la date de la Note d'Information, soit, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre maximum de 7.341.559 actions Faiveley Transport (les « **Actions** »).

L'Offre, qui pourra être suivie d'une procédure de retrait obligatoire en application des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, sera réalisée selon la procédure normale régie par les articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pour une durée de vingt-cinq (25) jours de négociation et ne sera pas soumise au seuil de caducité visé à l'article 231-9, I de ce même règlement, dans la mesure où à la date de dépôt de l'Offre, l'Initiateur détenait d'ores et déjà plus de 50% du capital de la Société.

Elle est présentée par Société Générale et UBS Limited, étant précisé que seule Société Générale garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

2 PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT WABTEC FRANCE

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est Wabtec France.

2.1.2 Forme juridique, siège social et droit applicable

L'Initiateur est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3, rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers, France.

2.1.3 Constitution et immatriculation

L'Initiateur a été constitué le 1^{er} avril 2016 en tant que filiale indirecte de Wabtec Corporation. L'Initiateur s'est substitué dans les droits et obligations de l'Acquéreur Initial (tel que ce terme est défini à la section 1.2.1 « Contexte de l'opération » de la Note d'Information) au titre de l'Achat de Bloc. Wabtec France est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, puis de Nanterre, depuis le 6 avril 2016 sous le numéro 819 551 532.

2.1.4 Objet social

Wabtec France a pour objet, en qualité de société holding animatrice tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition, la souscription, la possession, la cession, la vente tant pour elle-même que pour le compte de tiers, de titres ou de toutes autres valeurs mobilières, quels qu'en soient la nature, la forme ou le montant, de filiales ou de participations majoritaires ou minoritaires de sociétés, entreprises ou groupements quels que soit leur forme et leur objet, créés ou à créer, français ou étrangers ;
- l'examen, l'approbation et la supervision de la stratégie des filiales de Wabtec France et des sociétés, entreprises ou groupements dans lesquels Wabtec France détient une participation ;

- le contrôle des filiales de Wabtec France et des sociétés, entreprises ou groupements dans lesquels Wabtec France détient une participation ;
- la fourniture de prestations de services et de conseil dans tous les domaines, notamment en matière stratégique, marketing, administrative, juridique et financière (notamment l'assistance financière au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles Wabtec France détient une participation), la mise à disposition de tout outil ou logiciel de communication, informatique ou autre, ou de tout moyen de gestion, d'analyse et de transmission de données se rapportant aux activités exercées par les filiales et des sociétés dans lesquelles Wabtec France détient une participation ;
- l'octroi de prêts, de financements et de garanties aux filiales et sociétés dans lesquelles Wabtec France détient une participation ;
- la souscription de prêts, de financement et de garanties auprès de toute personne physique ou morale à son profit ainsi qu'au profit des filiales et sociétés dans lesquelles Wabtec France détient une participation ;
- la défense de ses intérêts ou de ceux de ses filiales, après avoir reçu mandat pour le faire, devant les autorités administratives ou judiciaires, en France ou à l'étranger ;
- la domiciliation du siège social de toute société appartenant au groupe de Wabtec France ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'objet social ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et
- plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

2.1.5 Exercice social

L'exercice social de Wabtec France commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice de l'Initiateur a commencé le jour de son immatriculation, soit le 6 avril 2016, et sera clôturé le 31 décembre 2017.

2.2 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE WABTEC FRANCE

2.2.1 Capital social

Le capital social de Wabtec France s'élève à 37.000 euros. Il est divisé en 37.000 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale chacune, toute de même catégorie et intégralement libérées.

Le 15 décembre 2016, Wabtec France a procédé à une augmentation en capital en numéraire d'un montant nominal total de 30.000 euros (soit un montant total de 880.080.240 euros, primes d'émissions incluses), souscrite en intégralité par une filiale de Wabtec Corporation, par compensation avec des créances liquides et exigibles que Wabtec Corporation détenait indirectement à l'encontre de Wabtec France.

Chaque action de Wabtec France donne droit à une voix aux assemblées générales des actionnaires.

Les actions de Wabtec France sont toutes de forme nominative et peuvent être cédées ou transmises librement.

2.2.2 *Contrôle de Wabtec France*

Wabtec France est une filiale dont le capital est indirectement détenu en dernier ressort par Wabtec Corporation, une société immatriculée au Delaware, dont le siège social statutaire est situé 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis), et le siège principal de son activité au 1001 Air Brake Avenue, Wilmerding, Pennsylvanie 15148 (Etats-Unis), et dont les actions sont négociées sur le *New York Stock Exchange* (NYSE : US9297401088).

Wabtec Corporation, société dont les actions ordinaires seront remises en échange dans le cadre de l'apport à l'OPE Subsidaire, est décrite ci-après.

2.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DIRECTION DE WABTEC FRANCE

2.3.1 *Direction de l'Initiateur*

Président

Wabtec France est gérée et administrée par un Président, personne physique ou morale, pouvant avoir ou non la qualité d'associé de Wabtec France.

Le Président représente Wabtec France vis-à-vis des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Wabtec France dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions exercées par les associés et le Comité Exécutif. Dans les rapports avec les tiers, Wabtec France est engagée même par les actes du Président excédant l'objet social ou les attributions ainsi prévues, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait ces limites ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances et sans préjudice de l'engagement éventuel de la responsabilité du Président.

Le Président peut déléguer une partie des pouvoirs lui appartenant à une ou plusieurs personnes.

Monsieur Raymond T. Betler, de nationalité américaine, né le 28 novembre 1955 en Pennsylvanie (Etats-Unis), domicilié au 1433, Bristol Drive, South Park, Pennsylvanie 15129 (Etats-Unis), a été nommé, par l'associé fondateur, en qualité de premier Président pour une durée indéterminée.

Les associés fixent la durée du mandat du Président qui peut toujours être renouvelée. Si aucune décision de renouvellement ou de remplacement n'est prise, le Président est réputé reconduit pour la durée de son mandat venant à expiration. Les fonctions de Président peuvent prendre fin soit par sa démission, soit par sa révocation *ad nutum* par décision d'un ou de plusieurs associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, soit encore, s'il s'agit d'une personne morale, par l'ouverture à son encontre d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Comité Exécutif

L'acte constitutif de Wabtec France prévoit qu'il est institué un Comité Exécutif composé de deux à cinq membres et présidé par le Président de Wabtec France, membre de droit du Comité Exécutif en vertu des statuts. Les membres du Comité Exécutif sont élus par les associés statuant à la majorité simple.

Le Comité Exécutif est habilité à se prononcer sur toute question intéressant la marche des affaires sociales qui lui est soumise par le Président ou par tout membre dudit Comité. Le Comité Exécutif détermine les orientations stratégiques de l'activité de Wabtec France et contrôle leur mise en application. Il fixe également les politiques internes et la stratégie opérationnelle des filiales de Wabtec

France. Le Comité Exécutif peut également décider de créer des comités *ad hoc* en charge de l'étude de sujets spécifiques.

Les premiers membres du Comité Exécutif, nommés par l'associé fondateur pour une durée indéterminée, sont :

- Raymond T. Betler (Président) ;
- Albert J. Neupaver ; et
- Patrick D. Dugan.

2.3.2 Commissaires aux comptes

Ont été nommés commissaires aux comptes de l'Initiateur pour les 6 premiers exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associé unique ou, selon le cas, des associés, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Commissaire aux comptes titulaire :

Ernst & Young Audit
1-2 place des Saisons
92037 Paris la Défense Cedex (France)
RCS Nanterre n° : 344 366 315

Commissaire aux comptes suppléant :

Auditex
1-2 place des Saisons
92037 Paris la Défense Cedex (France)
RCS Nanterre n° : 377 652 938

3 PRÉSENTATION DE WABTEC CORPORATION, CONTROLANT EN DERNIER RESSORT L'INITIATEUR

La présente section constitue un résumé des caractéristiques juridiques ainsi que de l'activité de Wabtec Corporation.

Une description détaillée figure en annexe du présent document :

- Annexe 1 : traduction en français du rapport annuel de Wabtec Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (*Form 10-K*) déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 19 février 2016 (le « **Rapport Annuel 2015** ») ;
- Annexe 2 : traduction en français du *proxy statement* déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 31 mars 2016, tel que complété par un *proxy supplement* déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 26 avril 2016 (le « **Proxy Statement** ») ;
- Annexe 3 : traduction en français du rapport financier de Wabtec Corporation pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016 (*Form 10-Q*) déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 7 novembre 2016 (le « **Rapport Neuf Mois 2016** ») ;
- Annexe 4 : traduction en français des informations financières pro forma de Wabtec Corporation au 31 décembre 2015 et au 30 septembre 2016 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (les « **Informations Financières Pro Forma** ») ; et

- Annexe 5 : table de concordance indiquant les rubriques des Annexes 1, 2, 3 et 4 conformes aux rubriques de l'Annexe I du Règlement européen n°802/2004 en date du 29 avril 2004.

Les Annexes 1, 2, 3 et 4 sont disponibles en langue anglaise sur le site de Wabtec Corporation www.wabtec.com.

3.1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT WABTEC CORPORATION

3.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de Wabtec Corporation est Westinghouse Air Brake Technologies Corporation.

3.1.2 Forme juridique, siège social et droit applicable

Wabtec Corporation est une société par actions cotée dont le siège social statutaire est situé 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis) et dont le siège principal de son activité est situé 1001 Air Brake Avenue, Wilmerding, Pennsylvanie 15148 (Etats-Unis).

3.1.3 Constitution et immatriculation

Wabtec Corporation a été constituée en 1990. La société est immatriculée dans l'Etat du Delaware.

3.1.4 Objet social

Wabtec Corporation a pour objet social de se livrer à tout acte ou activité légale pour laquelle une société peut être organisée sous la loi intitulée General Corporation Law de l'Etat du Delaware, conformément au Titre 8 de ce texte.

3.1.5 Exercice social

L'exercice social de Wabtec Corporation commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3.2 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE WABTEC CORPORATION

3.2.1 Capital social

3.2.1.1 Actionnariat de Wabtec Corporation

Les actions de Wabtec Corporation sont admises aux négociations sur le *New York Stock Exchange* sous le symbole « WAB ».

La répartition du capital de Wabtec Corporation au 4 novembre 2016 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital social
BlackRock, Inc. (1)	7.248.590	8,14
FMR LLC (1)	6.751.866	7,58
The Vanguard Group (1)	6.494.904	7,29
T. Rowe Price Associated, Inc. (1)	6.118.671	6,87
Brown Advisory Incorporated (1)	4.716.972	5,30
Administrateurs et dirigeants (2)	5.085.686	5,71
Flottant	52.656.742	59,11
Total (2)	89.073.431	100,00

(1) Sur la base des formulaires 13G déposés par les actionnaires auprès de la Securities and Exchange Commission depuis janvier 2016.

(2) Comprenant les options de souscription d'actions exerçables dans un délai de 60 jours à compter du 4 novembre 2016.

3.2.1.2 Capital social

Le capital social de Wabtec Corporation est composé actuellement de 200.000.000 actions ordinaires autorisées, de 0,01 dollar de valeur nominale selon ses statuts constitutifs, dont 89.073.431 ont été effectivement émises et étaient en circulation au 4 novembre 2016.

Aucune clause statutaire de Wabtec Corporation ne limite la libre négociabilité des actions ordinaires de Wabtec Corporation.

3.2.1.3 Titres donnant accès au capital

Wabtec Corporation a mis en place un plan de rémunération en actions en application duquel des actions de performance et titres assujetties à des restrictions (*restricted stock*) ont été attribuées aux salariés, administrateurs et cadres dirigeants.

Au 4 novembre 2016, les options de souscription d'actions détenues par les administrateurs et dirigeants de Wabtec Corporation et exerçables sous 60 jours représentent l'émission de 658.378 actions ordinaires Wabtec Corporation.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de Wabtec Corporation.

3.2.2 Droits de vote

Chaque action ordinaire Wabtec Corporation donne droit à une voix aux assemblées générales des actionnaires.

3.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA DIRECTION ET LE CONTROLE DE WABTEC CORPORATION

3.3.1 Direction et conseil d'administration de Wabtec Corporation

A la date du présent document, le conseil d'administration est actuellement composé de douze (12) membres:

- Albert J. Neupaver, (*Executive Chairman*) ;
- Raymond T. Betler (*President et Chief Executive Officer*) ;
- William E. Kassling (*Lead Director*) ;
- Emilio A. Fernandez (*Vice Chairman of the Board*) ;
- Robert J. Brooks ;
- Lee B. Foster II ;
- Brian P. Hehir ;
- Michael W. D. Howell ;
- Nickolas W. Vande Steeg ;
- Linda S. Harty ;
- Philippe L. Alfroid ; et
- Erwan C. Faiveley.

Les administrateurs sont répartis en trois catégories, dont les mandats prennent fin successivement à un an d'écart les uns des autres, et sont désignés, conformément au droit de l'Etat du Delaware, par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Les mandats des administrateurs suivants expirent en 2017 : Raymond T. Betler, Emilio A. Fernandez, Lee B. Foster II et Philippe L. Alfroid. Les mandats des administrateurs suivants expirent en 2018 : Brian P. Hehir, Michael W. D. Howell, Nickolas W. Vande Steeg, Linda S. Harty et Erwan C. Faiveley. Les mandats des administrateurs suivants expirent en 2019 : Robert J. Brooks, William E. Kassling et Albert J. Neupaver.

Trois comités ont été mis en place au sein du conseil d'administration :

- un comité des nominations et de gouvernance ;
- un comité d'audit ; et
- un comité des rémunérations.

En application du Pacte d'actionnaires décrit à la section 1.3.9 de la Note d'Information, deux (2) représentants de la famille Faiveley, Messieurs Philippe Alfroid et Erwan Faiveley, ont été nommés administrateurs de Wabtec Corporation le 30 novembre 2016 tandis que Monsieur Stéphane Rambaud-Measson a été désigné le même jour en qualité d'observateur du conseil d'administration de Wabtec.

3.3.2 Commissaires aux comptes

Ernst & Young LLP a été nommé en qualité de commissaire aux comptes indépendant afin d'auditer les états financiers de Wabtec Corporation au titre de l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, décision ratifiée par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle de 2015. Ernst & Young LLP a également été nommé en qualité de commissaire aux comptes indépendant pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016, décision ratifiée par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2016.

3.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE WABTEC CORPORATION

3.4.1 Activités

Les paragraphes suivants présentent Wabtec Corporation avant prise en compte de l'intégration de Faiveley Transport au sein du groupe. Voir également les annexes du présent document et notamment le Rapport Neuf Mois 2016 en annexe 3.

Westinghouse Air Brake Company (« **WABCO** ») a été créée en 1990 par l'acquisition de certains actifs et opérations auprès d'American Standard, Inc., aujourd'hui connue sous le nom de Trane. En 1999, WABCO a fusionné avec MotivePower Industries, Inc. et dans le cadre de cette fusion a changé sa dénomination sociale pour « Wabtec ».

Aujourd'hui, Wabtec Corporation est l'une des premières sociétés au monde d'équipements et de services technologiques à valeur ajoutée destinés à l'industrie ferroviaire mondiale. Wabtec Corporation estime détenir une part d'environ 50 % du marché nord-américain des équipements primaires de freinage et occupe une position dominante en Amérique du Nord avec la plupart de ses autres lignes de produits. Ses produits extrêmement techniques, qui visent à renforcer la sécurité, à améliorer la productivité et à réduire les frais de maintenance de ses clients, équipent aujourd'hui la quasi-totalité des locomotives, wagons, rames de métro et autobus des États-Unis, ainsi qu'un grand nombre d'entre eux à travers le monde. En 2015, Wabtec Corporation a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 3,3 milliards de dollars et un revenu net d'environ 398,6 millions de dollars. En 2015, ses ventes de pièces de rechange et de services ont représenté environ 62 % de ses ventes totales, tandis que les ventes à ses clients hors États-Unis ont représenté environ 47 % de ses ventes totales.

3.4.1.1 Segments commerciaux et produits

Wabtec Corporation propose ses produits et services via deux principaux segments commerciaux, à savoir le segment Fret et le segment Transit passager, qui présentent tous deux des caractéristiques de marché et des moteurs d'activité différents.

Le segment Fret se consacre principalement à la fabrication et la maintenance de composants pour locomotives et wagons à marchandises (nouveaux et existants) ; à la fourniture d'approvisionnements en électronique ferroviaire, d'équipements de contrôle positif des trains, de services d'ingénierie et de conception des signaux ; à la construction de locomotives de manœuvre ; à la reconstruction de locomotives à marchandises ; ainsi qu'à la fourniture d'échangeurs thermiques et de systèmes de refroidissement pour le marché ferroviaire et d'autres marchés industriels. Parmi ses clients figurent de grandes sociétés ferroviaires cotées en bourse, des sociétés de crédit-bail, des fabricants d'équipements d'origine (dont des locomotives et des wagons à marchandises) ainsi que des services publics. La demande sur le marché du Fret repose principalement sur le trafic ferroviaire ainsi que sur les livraisons de nouvelles locomotives et nouveaux wagons à marchandises. En 2015, le segment Fret a représenté 62 % du chiffre d'affaires total de Wabtec Corporation, dont environ 81 % du chiffre d'affaires en Amérique du Nord et le reste auprès de clients internationaux. En 2015, un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires sur le segment Fret a concerné les prestations d'après-vente.

Le segment Transit passager se consacre principalement à la fabrication et à la maintenance de composants destinés aux véhicules de transport de voyageurs (nouveaux et existants), notamment les rames de métro et les bus ; à la construction de nouvelles locomotives destinées à la mobilité pendulaire ; ainsi qu'à la remise à neuf de rames de métro. Parmi ses clients figurent des municipalités et autorités des transports publics, des sociétés de crédit-bail ainsi que des fabricants de rames de métro et de bus partout dans le monde. La demande sur le marché du transport repose principalement sur des financements publics à tous les niveaux, ainsi que sur la fréquentation de voyageurs. En 2015, le segment Transit passager a représenté 38 % du chiffre d'affaires total de Wabtec Corporation, dont environ 39 % en Amérique du Nord et le reste auprès de clients internationaux. Environ deux tiers du

chiffre d'affaires sur le segment Transit passager concerne les prestations d'après-vente, le reste concernant le marché des équipementiers d'origine.

Figure ci-dessous un récapitulatif des principales gammes de produits dans les domaines de l'après-vente et des équipements d'origine, sur les deux segments commerciaux de Wabtec Corporation :

Produits spécialisés et produits électroniques :

- Équipements de contrôle positif des trains et produits de freinage pneumatique contrôlés électroniquement
- Électroniques ferroviaires, comprenant des équipements de contrôle et d'enregistrement des événements ainsi que des systèmes de queue de train
- Services d'ingénierie et de conception des signaux
- Pièces détachées des wagons à marchandises
- Dispositifs de traction, attelages et régleurs de jeu
- Compresseurs d'air et déshydrateurs
- Échangeurs thermiques et produits de refroidissement destinés aux locomotives et aux équipements de production d'électricité
- Produits de voies et d'aiguillage

Produits de freinage :

- Équipements de freinage ferroviaire et composants connexes destinés aux segments Fret et Transit passagers
- Produits de friction, comprenant sabots et plaquettes de frein

Remise à neuf, révision et construction :

- Nouveaux échangeurs et commutateurs pour locomotives
- Révision et remise à neuf des wagons et locomotives de transport de voyageurs

Produits de transport de voyageurs :

- Assemblages des portes et fenêtres des bus et rames de métro
- Plateformes élévatrices et rampes pour les bus et rames de métro
- Moteurs de traction

Wabtec Corporation est devenue leader dans le secteur ferroviaire en capitalisant sur les points forts de ses produits existants, sur ses capacités technologiques et sur son innovation autour de nouveaux produits. Sa capacité à renforcer ses produits afin de leur conférer une protection face aux conditions les plus difficiles, notamment face à des températures extrêmes et à des environnements à fortes vibrations, y a également contribué. Appuyée par ses équipes techniques réunissant plus de 1.500 ingénieurs et spécialistes, Wabtec Corporation bénéficie d'une expérience riche dans une multitude de gammes de produits, ce qui lui permet de fournir à ses clients des solutions complètes et axées sur les systèmes.

Au cours des dernières années, Wabtec Corporation a lancé plusieurs nouveaux produits majeurs, dont des équipements électroniques de freinage ainsi que des équipements de contrôle des trains intégrant des protocoles de communication des données numériques à bord et des données GPS. En 2007, par exemple, la *Federal Railroad Administration* (FRA) a approuvé l'utilisation du système Electronic

Train Management System® de Wabtec Corporation, qui confère plusieurs atouts au secteur ferroviaire en matière de sécurité. En 2008, le gouvernement fédéral américain a promulgué un projet de loi sur la sécurité ferroviaire rendant obligatoire la technologie de contrôle positif des trains (CPT), qui fait intervenir un ordinateur à bord de la locomotive ainsi qu'un logiciel connexe, sur une majorité des locomotives et de voies ferrées aux États-Unis. Grâce à son système Electronic Train Management System®, Wabtec Corporation est le fournisseur leader de cet équipement de contrôle des trains embarqué. Wabtec Corporation travaille d'ailleurs avec la Catégorie I des chemins de fer américains, les autorités ferroviaires régissant la mobilité pendulaire, ainsi que les autres fournisseurs du secteur, afin de mettre en application cette technologie. Ce projet de loi sur la sécurité ferroviaire prévoyait une échéance au 31 décembre 2015 pour la mise en application du CPT, mais cette échéance a été étendue jusqu'à la fin de l'année 2018. Il faut s'attendre à ce que cette prorogation du délai influe sur le volume des dépenses du secteur autour de cette technologie. En 2015, Wabtec Corporation a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 400 millions de dollars issu de projets de CPT dans les domaines du transport de marchandises et de voyageurs.

3.4.1.2 *Avantages concurrentiels*

Les principaux avantages concurrentiels de Wabtec Corporation sont les suivants :

- *Positions de leader du marché concernant plusieurs produits clés.* Active depuis 1869, date de l'invention du freinage pneumatique par George Westinghouse, Wabtec Corporation est devenue un leader incontesté du développement et de la fabrication d'équipements de freinage pneumatique destinés aux véhicules de transport de marchandises et de voyageurs. Wabtec Corporation a conforté sa position de leader en axant la recherche et développement pour s'étendre au-delà des composants de freinage pneumatique, avec pour objectif de fournir des pièces intégrées et des assemblages depuis la locomotive jusqu'à la queue du train. Wabtec Corporation est une société leader reconnue dans le développement et la production de systèmes électroniques d'enregistrement, de mesure et de communication, d'équipements de contrôle positif des trains, de compresseurs et échangeurs thermiques hautement technologiques destinés aux locomotives, et se démarque en tant que fabricant leader de composants de wagons à marchandises, notamment d'équipements de freinage électronique, de dispositifs de traction, de pièces détachées, de sabots de freinage, ainsi que de systèmes électroniques situés à la queue du train. Wabtec Corporation est également un fournisseur leader d'équipements de freinage, d'assemblages de portes, de plateformes élévatrices et de rampes, d'attelages, et d'équipements de captage de courant pour les véhicules de transport de voyageurs.
- *Étendue de notre offre de produits, caractérisée par un équilibre stable entre le marché des d'équipements d'origine (MEO) et les activités d'après-vente.* La gamme de produits de Wabtec Corporation compte parmi les plus étendues du secteur ferroviaire. Wabtec Corporation propose une large sélection de pièces, composants et assemblages de qualité couvrant la totalité du train. Wabtec Corporation fournit ses produits tant sur le marché des équipements d'origine que sur le marché de l'après-vente. Son importante gamme de produits bien établis auprès d'utilisateurs finaux, tels que les sociétés de chemins de fer et les autorités publiques de transport de voyageurs, constitue un atout concurrentiel significatif dans le cadre de la fourniture de ses produits et services sur le marché de l'après-vente, dans la mesure où ces clients souhaitent souvent acheter des pièces détachées, relative à la sécurité ou la performance auprès du fournisseur de pièces d'équipement d'origine. En outre, à l'heure où les MEO et les opérateurs de chemins de fer entendent moderniser leurs flottes grâce à de nouveaux produits destinés à améliorer et à maintenir la sécurité et l'efficacité, il faut concevoir des produits capables d'interopérabilité avec les équipements existants. En moyenne, au cours des dernières années, plus de 60 % du chiffre d'affaires total de Wabtec Corporation a été généré par son activité de services et ses produits d'après-vente.

- *Capacités supérieures en matière de conception et d'ingénierie.* Wabtec Corporation estime que la clé de voûte de sa relation auprès de ses clients réside dans sa maîtrise supérieure en matière de conception et d'ingénierie, qui contribue selon elle à l'amélioration et à la modernisation des équipements ferroviaires à travers le monde. Wabtec Corporation estime que ses clients, de même que les autorités publiques, apprécient ses capacités technologiques et son engagement en faveur de l'innovation, dans la mesure où Wabtec Corporation s'efforce non seulement d'accroître l'efficacité et la rentabilité de ses clients, mais également d'améliorer la sécurité générale des chemins de fer, via une optimisation constante de la performance des produits. Wabtec Corporation jouit d'une réputation reconnue dans l'amélioration des produits et le lancement de nouveaux produits. Elle a réuni une large gamme de produits brevetés, ce qui à ses yeux lui confère un avantage concurrentiel. Wabtec Corporation détenait 2.312 brevets actifs à travers le monde et 621 brevets aux États-Unis en 2015. Au cours des trois dernières années, Wabtec Corporation a déposé plus de 403 brevets à l'échelle internationale en soutien de ses nouvelles lignes de produits en évolution constante.
- *Expérience face aux contraintes réglementaires du secteur.* Les secteurs du transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs sont régis par divers organismes de régulation et agences gouvernementales au sein de chaque pays et région. Ces institutions rendent obligatoires une certification rigoureuse du fabricant, de nouveaux essais de produits ainsi qu'un processus d'approbation dont la satisfaction effective et efficace paraît difficile pour de nouveaux entrants dénués de l'expérience importante dont bénéficie Wabtec Corporation.
- *Expérience de l'équipe de direction et programme Wabtec Performance System.* Wabtec Corporation met en œuvre diverses initiatives visant à lui permettre de naviguer avec succès au travers des cycles du marché de l'offre ferroviaire. Illustration de ces initiatives, son programme « Wabtec Performance System » (WPS), programme permanent axé sur les principes de la production rationalisée (*lean manufacturing*) et sur une amélioration continue de tous les aspects de son activité, s'inscrit dans la culture de Wabtec Corporation depuis plus de 20 ans. Ainsi, son équipe de direction est parvenue à améliorer sa structure de coûts, son levier d'exploitation et sa flexibilité financière, ainsi qu'à placer Wabtec Corporation dans une excellente position pour bénéficier d'opportunités de croissance.

3.4.1.3 *Stratégie commerciale*

Au travers du programme WPS, Wabtec Corporation s'efforce de générer suffisamment de trésorerie pour pouvoir investir dans ses stratégies de croissance et pour capitaliser sur ce que Wabtec Corporation considère être une position de leader, en tant que producteur à bas coûts au sein du secteur, tout en maintenant une qualité de produits et une technologie de classe mondiale, ainsi qu'une réactivité auprès des clients. Grâce au programme WPS et à des initiatives axées sur les employés, telles que le Kaizen, une philosophie japonaise autour du concept d'équipe, Wabtec Corporation s'efforce continuellement d'améliorer la qualité, le rendu et la productivité, ainsi que de réduire les coûts. Ces efforts lui permettent de rationaliser les processus, d'améliorer la fiabilité des produits et la satisfaction des clients, ainsi que de réduire la durée du cycle de développement des produits, et de répondre plus rapidement aux évolutions du marché. Au fil du temps, ces initiatives de rationalisation ont permis à Wabtec Corporation d'accroître ses marges d'exploitation, d'améliorer ses flux de trésorerie, et de renforcer sa capacité à investir dans les stratégies de croissance suivantes:

- *Expansion internationale et pénétration sur de nouveaux marchés de produits.* Wabtec Corporation considère les marchés internationaux comme une opportunité significative de croissance future. En 2015, le chiffre d'affaires généré par les clients hors États-Unis a atteint 1,6 milliard de dollars, dont un chiffre d'affaires d'exportation de 508,4 millions de dollars à partir des sites d'activité de Wabtec Corporation situés aux États-Unis. Wabtec Corporation entend accroître son chiffre d'affaires international actuel, au moyen d'acquisitions stratégiques, de ventes directes de produits via ses filiales et titulaires de licences actuels,

ainsi qu'au moyen de co-entreprises avec des fournisseurs du secteur ferroviaire bénéficiant d'une solide présence sur leurs marchés locaux. Wabtec Corporation cible particulièrement les marchés qui exploitent d'importantes flottes de locomotives et wagons à marchandises semblables à la flotte américaine, tels que l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Inde, la Russie, l'Afrique du Sud, et certaines autres régions d'Europe et d'Amérique du Sud. En outre, Wabtec Corporation dispose de plusieurs opportunités susceptibles de lui permettre d'augmenter les ventes de certains produits que Wabtec Corporation fabrique actuellement pour le secteur ferroviaire, sur d'autres marchés industriels, tels que le secteur minier, le secteur autoroutier, et le secteur de l'énergie. Parmi ces produits figurent des échangeurs thermiques et des matériaux de friction.

- *Expansion des ventes dans le domaine de l'après-vente.* Historiquement, les ventes dans le domaine de l'après-vente se révèlent moins cycliques que les ventes dans le domaine des MEO, dans la mesure où il est nécessaire d'assurer un certain niveau de services et de maintenance d'après-vente, même lorsque que l'activité du secteur ralentit. En 2015, les ventes et les services fournis par Wabtec Corporation dans le domaine de l'après-vente ont représenté environ 62 % de son chiffre d'affaires total, sur ses deux segments commerciaux. Wabtec Corporation fournit des pièces et des services d'après-vente relatifs à ses composants ; Wabtec Corporation cherche à étendre cette activité auprès de clients qui effectuent actuellement ces tâches en interne. Wabtec Corporation espère ainsi tirer parti d'une tendance du secteur ferroviaire à s'orienter vers l'externalisation, à l'heure où les sociétés de chemins de fer et les autorités publiques du transport se concentrent sur leur mission clé consistant à transporter des marchandises et des personnes.
- *Accélération du développement de nouveaux produits.* Wabtec Corporation continue de mettre l'accent sur les investissements en recherche et développement afin de créer des produits nouveaux et améliorés. Wabtec Corporation se concentre sur les avancées technologiques, en particulier dans les domaines de l'électronique, des produits de freinage et d'autres équipements embarqués, en tant que moteurs de croissance des nouveaux produits. Wabtec Corporation souhaite fournir aux clients des avancées technologiques progressives, qui offrent des avantages immédiats tout en représentant des investissements rentables.
- *Recherche d'acquisitions, de co-entreprises et d'alliances.* Wabtec Corporation investit dans les acquisitions, co-entreprises et alliances, en recourant à une approche disciplinée et sélective, ainsi qu'à des critères financiers rigoureux. Wabtec Corporation attend de ces transactions qu'elles répondent aux critères financiers, et qu'elles contribuent à ses stratégies de croissance visant l'expansion à l'internationale, le lancement de nouveaux produits, et l'accroissement du chiffre d'affaires sur le marché de l'après-vente. Toutes ces stratégies d'expansion aideront Wabtec Corporation à croître de manière rentable, à s'étendre géographiquement, et à atténuer l'impact d'éventuels cycles dans le secteur ferroviaire nord-américain.

3.4.2 Filiales et sociétés affiliées

Wabtec Corporation conduit ses activités internationales par l'intermédiaire de diverses filiales, détenues majoritairement ou à 100%, et de sociétés affiliées. Se reporter à l'annexe 21 de l'Annexe 1 pour une liste complète des filiales et sociétés affiliées, ainsi que le lieu d'immatriculation de chacune et la participation capitalistique détenue.

4 INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE WABTEC FRANCE

4.1.1 Patrimoine – Situation financière – Résultats

Wabtec France a été constituée le 6 avril 2016 pour se substituer à Wabtec Corporation dans le cadre de l'Achat de Bloc, avec un capital minimum de 7.000 euros. En conséquence, elle ne dispose pas de comptes historiques. La seule information financière dont dispose Wabtec France est un bilan d'ouverture en date du 1er avril 2016, non audité par les commissaires aux comptes.

Depuis le 1^{er} avril 2016, les seuls événements significatifs sont les suivants :

- le 30 novembre 2016, Wabtec France a acquis un nombre total de 7.475.537 actions Faiveley Transport détenues par les Vendeurs Initiaux au titre de l'Achat de Bloc ; et
- le 15 décembre 2016, Wabtec France a procédé à une augmentation en capital en numéraire d'un montant nominal total de 30.000 euros, telle que décrite en section 2.2.1 « Capital social ».

A la date du présent document, le capital social de Wabtec France s'élève à 37.000 euros.

4.1.2 Activités depuis la constitution

Depuis sa constitution et jusqu'à la date du présent document, Wabtec France a acquis 7.475.537 actions Faiveley Transport contre remise par Wabtec Corporation de 6.307.489 Actions Wabtec, au nom et pour le compte de Wabtec France, et le versement d'une somme de 200.221.200 euros.

Le prix d'acquisition des actions Faiveley Transport ainsi que les frais et charges attachés ont été intégralement financés au moyen de deux prêts d'actionnaires pour un montant total de 201.716.308 euros (taxe sur les transactions financières incluse).

A la connaissance de Wabtec France, il n'existe, à la date de dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, en dehors des faits mentionnés dans le présent document ainsi que dans la Note d'Information relative à l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de Wabtec France.

4.2 INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE WABTEC CORPORATION

La présente section constitue un résumé des caractéristiques comptables et financières de Wabtec Corporation.

Une description détaillée figure en Annexe 1 (Rapport Annuel 2015), Annexe 2 (Proxy Statement), Annexe 3 (Rapport Neuf Mois 2016) et Annexe 4 (Informations Financières Pro Forma) du présent document. L'Annexe 5 contient par ailleurs une table de concordance indiquant les rubriques des Annexes 1, 2, 3 et 4 conformes aux rubriques de l'Annexe I du Règlement européen n°802/2004 en date du 29 avril 2004.

Les Annexes 1, 2, 3 et 4 sont disponibles en langue anglaise sur le site de Wabtec Corporation www.wabtec.com.

4.2.1 Informations financières

4.2.1.1 Informations financières au 31 décembre 2015

Une traduction du Rapport Annuel 2015, établi selon les normes US GAAP, comprenant les comptes consolidés annuels de Wabtec Corporation au 31 décembre 2015, figure en Annexe 1.

Bilan consolidé

LES INFORMATIONS FINANCIERES CI-DESSOUS SONT UNE TRADUCTION LIBRE D'UN EXTRAIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE WABTEC CORPORATION ETABLIES SELON LES NORMES US GAAP

<u>En milliers, sauf les actions et les valeurs nominales</u>	31 décembre	
	2015	2014
Actifs		
Actifs circulants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 226 191	\$ 425 849
Clients et comptes rattachés	494 975	443 464
Factures à établir	103 814	187 762
Stocks	478 574	510 949
Dépôts fiduciaires	202 942	—
Impôts différés	71 658	43 953
Autres actifs	34 294	25 887
Total actifs circulants	1 612 448	1 637 864
Immobilisations corporelles	717 295	683 034
Amortissement cumulé	(364 102)	(343 923)
Immobilisations corporelles (montant net)	353 193	339 111
Autres actifs		
Goodwill	858 532	862 338
Autres immobilisations incorporelles (montant net)	440 534	422 811
Autres actifs non courants	35 628	41 717
Total des autres actifs	1 334 694	1 326 866
Total de l'actif	<u>\$ 3 300 335</u>	<u>\$ 3 303 841</u>
Passif et capitaux propres		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs	\$ 319 525	\$ 399 845
Comptes créanciers	106 127	111 797
Dettes sociales	69 892	70 857
Passif au titre des garanties	72 678	68 031
Tranche à court terme de la dette à long terme	433	792
Engagements hors-bilan	494	762
Autres charges à payer	95 627	86 718
Total du passif courant	664 776	738 802
Dette à long terme	695 294	520 403
Prestations et avantages complémentaires de retraite à verser	55 765	81 908
Impôts différés	139 852	112 915
Engagements hors-bilan	943	973
Passif au titre des garanties	19 386	19 818
Autres dettes à long terme	22 980	20 724
Total du passif	1 598 996	1 495 543
Capitaux propres		
Action privilégiée, 1 000 000 actions autorisées, aucune action émise	—	—
Action ordinaire, valeur nominale de 0,01 \$; 200 000 000 actions autorisées :		
132 349 534 actions émises et 91 836 106 et 96 274 395 en circulation		
au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, respectivement	1 323	1 323
Primes d'émission	469 326	448 531

Actions auto-détenues, au coût d'acquisition, 40 513 428 et 36 075 139 actions, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, respectivement	(775 124)	(392 262)
Réserves	2 280 801	1 909 136
Autres éléments du résultat global	(276 719)	(159 486)
Total capitaux propres de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation	1 699 607	1 807 242
Intérêt minoritaire	1 732	1 056
Total capitaux propres	1 701 339	1 808 298
Total passif et capitaux propres	\$ 3 300 335	\$ 3 303 841

Compte de résultat consolidé

*LES INFORMATIONS FINANCIERES CI-DESSOUS SONT UNE TRADUCTION LIBRE D'UN
EXTRAIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE WABTEC CORPORATION ETABLIES SELON
LES NORMES US GAAP*

	Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2013
<u>En milliers, sauf les données par action</u>			
Chiffre d'affaires net	\$ 3 307 998	\$ 3 044 454	\$ 2 566 392
Coût des ventes	(2 260 182)	(2 108 472)	(1 802 365)
Marge brute	1 047 816	935 982	764 027
Frais administratifs et commerciaux	(347 373)	(324 539)	(262 718)
Dépenses d'ingénierie R&D	(71 213)	(61 886)	(46 289)
Dotation aux amortissements	(21 663)	(22 448)	(17 710)
Total des charges d'exploitation	(440 249)	(408 873)	(326 717)
Résultat d'exploitation	607 567	527 109	437 310
Autres charges et produits			
Charges financières, nettes	(16 888)	(17 574)	(15 341)
Autres produits et charges (net)	(5 311)	(1 680)	(882)
Résultat courant avant impôt	585 368	507 855	421 087
Charge d'impôts sur les bénéfices	(186 740)	(156 175)	(128 852)
Résultat net part du groupe Wabtec	\$ 398 628	\$ 351 680	\$ 292 235
Résultat par action ordinaire			
De base			
Résultat net part du groupe Wabtec	\$ 4,14	\$ 3,66	\$ 3,05
Dilué			
Résultat net part du groupe Wabtec	\$ 4,10	\$ 3,62	\$ 3,01
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation			
De base	96 074	95 781	95 463
Diluée	97 006	96 885	96 832

4.2.1.2 Informations financières au 30 septembre 2016

Une traduction des informations financières Wabtec Corporation, établies selon les normes US GAAP, comprenant les comptes consolidés pour les neuf (9) mois prenant fin au 30 septembre 2016, figure en Annexe 3.

Bilan consolidé

LES INFORMATIONS FINANCIERES CI-DESSOUS SONT UNE TRADUCTION LIBRE D'UN EXTRAIT DES ETATS FINANCIERS NEUF MOIS DE WABTEC CORPORATION ETABLIES SELON LES NORMES US GAAP

<u>En milliers, sauf les actions et les valeurs nominales</u>	Non-audité	
	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Actifs		
Actifs circulants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 250 382	\$ 226 191
Clients et comptes rattachés	477 500	494 975
Factures à établir	146 726	103 814
Stocks	495 998	478 574
Dépôts fiduciaires	210 025	202 942
Impôts différés	75 741	71 658
Autres actifs	38 760	33 524
Total actifs circulants	1 695 132	1 611 678
Immobilisations corporelles	750 547	717 295
Amortissement cumulé	(392 577)	(364 102)
Immobilisations corporelles (montant net)	357 970	353 193
Autres actifs		
Goodwill	877 054	858 532
Autres immobilisations incorporelles (montant net)	457 262	440 534
Autres actifs non courants	40 739	32 909
Total des autres actifs	1 375 055	1 331 975
Total de l'actif	<u>\$ 3 428 157</u>	<u>\$ 3 296 846</u>
Passif et capitaux propres		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs	\$ 276 539	\$ 319 525
Comptes créanciers	108 718	106 127
Dettes sociales	54 984	69 892
Passif au titre des garanties	76 465	72 678
Tranche à court terme de la dette à long terme	134	433
Autres charges à payer	108 095	96 121
Total du passif courant	624 935	664 776
Dette à long terme	819 770	691 805
Prestations et avantages complémentaires de retraite à verser	55 609	55 765
Impôts différés	156 900	139 852
Passif au titre des garanties	17 645	19 386
Autres dettes à long terme	22 807	23 923
Total du passif	1 697 666	1 595 507
Capitaux propres		
Action privilégiée, 1 000 000 actions autorisées, aucune action émise	—	—
Action ordinaire, valeur nominale de 0,01 \$; 200 000 000 actions autorisées :		
132 349 534 actions émises et 89 065 387 et 91 836 106 en circulation		
au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement	1 323	1 323
Primes d'émission	470 908	469 326
Action auto-détenue, au coût d'acquisition, 43 284 147 et 40 513 428 actions, au		
30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement	(983 456)	(775 124)

Réserves	2 524 354	2 280 801
Autres éléments du résultat global	(286 055)	(276 719)
Total capitaux propres de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation	1 727 074	1 699 607
Intérêt minoritaire	3 417	1 732
Total capitaux propres	1 730 491	1 701 339
Total passif et capitaux propres	\$ 3 428 157	\$ 3 296 846

Compte de résultat consolidé

LES INFORMATIONS FINANCIERES CI-DESSOUS SONT UNE TRADUCTION LIBRE D'UN EXTRAIT DES ETATS FINANCIERS NEUF MOIS DE WABTEC CORPORATION ETABLIES SELON LES NORMES US GAAP

<i>En milliers, à l'exception des données par action</i>	Non-audité Trois mois clos le 30 septembre		Non-audité Neuf mois clos le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Chiffre d'affaires net.....	\$ 675 574	\$ 809 527	\$ 2 171 206	\$ 2 475 149
Coût des ventes	(463 093)	(552 458)	(1 466 156)	(1 694 961)
Marge brute	212 481	257 069	705 050	780 188
Frais de vente, généraux et administratifs	(70 757)	(82 206)	(241 118)	(255 969)
Dépenses d'ingénierie R&D R&D	(16 289)	(17 239)	(52 271)	(51 852)
Dotation aux amortissements	(5 339)	(5 546)	(16 100)	(16 009)
Total des charges d'exploitation	(92 385)	(104 991)	(309 489)	(323 830)
Bénéfices d'exploitation	120 096	152 078	395 561	456 358
Autres charges et produits				
Charges financières, nettes	(6 057)	(4 351)	(15 897)	(12 698)
Autres produits et charges (net)	1 188	(2 937)	113	(7 690)
Résultat courant avant impôt	115 227	144 790	379 777	435 970
Charge d'impôts sur les bénéfices	(32 799)	(45 609)	(112 701)	(139 121)
Résultat net part du groupe Wabtec	\$ 82 428	\$ 99 181	\$ 267 076	\$ 296 849
Résultat par action ordinaire				
De base				
Résultat net part du groupe Wabtec	\$ 0,92	\$ 1,03	\$ 2,94	\$ 3,08
Diluée				
Résultat net part du groupe Wabtec	\$ 0,91	\$ 1,02	\$ 2,92	\$ 3,05
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation				
De base	89 589	96 369	90 546	96 135
Diluée	90 293	97 368	91 316	97 162
Ventes nettes par segment				
Segment Fret	361 998	507 173	1 201 734	1 553 734
Segment Transit Passenger	313 576	302 354	969 472	921 415
Total	675 574	809 527	2 171 206	2 475 149

4.2.2 Informations financières pro forma

Les informations financières pro forma de Wabtec Corporation au 31 décembre 2015 et au 30 septembre 2016 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes de Wabtec Corporation sur ces informations figurent en Annexe 4.

Ces informations financières pro forma prennent pour hypothèse l'apport à l'Offre de l'ensemble des actions visées, soit une détention indirecte de 100% du capital de Faiveley Transport par Wabtec Corporation.

Les informations financières pro forma sont communiquées à titre purement illustratif et sont construites sur la base de la méthodologie et des retraitements décrits en Annexe 4. Les informations financières pro forma, en raison de leur nature, traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas, pour les informations financières pro forma au 31 décembre 2015, la situation financière ou les résultats effectifs de Wabtec Corporation tels qu'ils auraient été si l'Offre avait effectivement eu lieu au 1^{er} janvier 2015, avec apport de l'ensemble des actions visées à cette offre ou, pour les informations financières pro forma au 30 septembre 2016, la situation financière où les résultats effectifs tels qu'ils auraient été si l'Offre avait effectivement eu lieu au 1^{er} janvier 2016 avec l'apport de l'ensemble des actions visées à cette offre. Les informations financières pro forma ne constituent pas une prévision de l'évolution de la situation financière ou des résultats de Wabtec Corporation au cours des exercices futurs.

4.2.2.1 Informations financières pro forma au 31 décembre 2015

Compte de résultat pro forma

LES INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES CI-DESSOUS SONT UNE TRADUCTION LIBRE D'UN EXTRAIT DES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA DE WABTEC CORPORATION ETABLIES SELON LES NORMES US GAAP

	Pro forma Au 31 décembre 2015 <i>en milliers de dollar</i> <i>(hors résultats par action)</i>
Chiffre d'affaires net	\$ 4 452 095
Coût des ventes	(3 112 348)
Marge brute	1 339 747
Frais administratifs et commerciaux	(508 813)
Dépenses d'ingénierie R&D	(93 193)
Dotation aux amortissements	(33 965)
Total des charges d'exploitation	(635 971)
Résultat d'exploitation	703 776
Charges financières, nettes	(58 539)
Autres (charges) produits (montant net)	(12 009)
Résultat courant avant impôt sur les bénéfices	633 228
Charge d'impôt sur les bénéfices	(197 038)
Résultat net part de Wabtec	\$ 436 190
Résultat par action ordinaire	
De base	
Résultat net part de Wabtec	\$ 4,25
Diluée	
Résultat net part de Wabtec	\$ 4,21
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	
De base	102 381
Diluée	103 313

4.2.2.2 Informations financières pro forma au 30 septembre 2016

Bilan pro forma

LES INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES CI-DESSOUS SONT UNE TRADUCTION LIBRE D'UN EXTRAIT DES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA DE WABTEC CORPORATION ETABLIES SELON LES NORMES US GAAP

	Pro forma Au 30 septembre 2016 en milliers de dollars
Actifs	
Actifs courants	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	361 879
Clients et comptes rattachés	733 439
Factures à établir	282 622
Stocks	690 631
Dépôts de garantie	-
Impôts différés	82 589
Autres actifs courants	74 712
Total des actifs courants	2 225 872
Immobilisations corporelles	877 028
Amortissement cumulé	(392 577)
Immobilisations corporelles (montant net)	484 451
Autres actifs	
Goodwill	2 076 956
Autres immobilisations incorporelles (montant net)	1 026 614
Autres actifs non-courants	146 942
Total des autres actifs	3 250 512
Total des actifs	5 960 835
Passif et capitaux propres	
Passif courant	
Dettes fournisseurs	488 226
Comptes créanciers	259 666
Dettes sociales	130 649
Provision pour garantie (courante)	124 932
Tranche à court terme de la dette à long terme	134
Autres charges à payer	207 443
Total du passif courant	1 211 050
Dette à long terme	1 903 225
Provision avantages postérieurs à l'emploi	107 118
Impôts différés	449 352
Provision pour garantie (courante)	17 645
Autres dettes à long terme	23 316
Total du passif	3 711 706
Capitaux propres	
Actions de préférence	-
Actions ordinaires	1 323
Primes	863 033
Actions auto-détenues	(840 138)
Réserves	2 498 087
Autres éléments du résultat global	(286 055)
Total des capitaux propres de Wabtec	2 236 250
Intérêts minoritaires	12 879
Total capitaux propres	2 249 129
Total passif et capitaux propres	5 960 835

Compte de résultat pro forma

LES INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES CI-DESSOUS SONT UNE TRADUCTION LIBRE D'UN EXTRAIT DES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA DE WABTEC CORPORATION ETABLIES SELON LES NORMES US GAAP

	Pro forma Au 30 septembre 2016 en milliers de dollars (hors résultats par action)
Chiffre d'affaires net	3 048 188
Coût des ventes	(2 106 858)
Bénéfice brut	941 330
Frais administratifs et commerciaux	(355 189)
Dépenses d'ingénierie R&D	(67 691)
Dotations aux amortissements	(25 327)
Total des charges d'exploitation	(448 207)
Résultat d'exploitation	493 123
Charges financières, nettes	(45 453)
Autres (charges) produits (montant net)	(8 472)
Résultat courant avant impôt sur les bénéfices	439 198
Charge d'impôt sur les bénéfices	(128 825)
Résultat net part de Wabtec	310 373
Résultat par action ordinaire	
De base	
Résultat net part de Wabtec	3.20
Diluée	
Résultat net part de Wabtec	3.17
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	
De base	96 853
Diluée	97 623

4.3 FONDS DE ROULEMENT NET DE WABTEC CORPORATION

Wabtec Corporation atteste que, de son point de vue, avant et après prise en compte de l'incidence de la présente Offre, son fonds de roulement net établi sur une base consolidée est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date de dépôt du présent document.

4.4 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Conformément au paragraphe 127 des recommandations de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority* – ESMA/2013/319 en date du 20 mars 2013), les tableaux ci-dessous présentent la situation des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé de Wabtec Corporation au 30 septembre 2016.

<i>US GAAP (non audités)</i>	Wabtec historique Au 30 septembre 2016 en milliers de dollars	Pro Forma Au 30 septembre 2016 en milliers de dollars
Total des dettes courantes	134	134
- faisant l'objet de garanties	-	-
- faisant l'objet de nantissements	-	-
- sans garanties ni nantissements	134	134
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme).....	819 770	1 903 225
- faisant l'objet de garanties	-	-
- faisant l'objet de nantissements	-	-
- sans garantie ni nantissement	819 770	1 903 225
Capitaux propres part du groupe (hors résultat de la période)	1 463 415	1 938 756
- Capital Social	1 323	1 323
- Prime d'émission	470 908	863 033
- Autres réserves	991 184	1 074 400
Endettement net du Groupe.....	2 283 319	3 842 115
<i>US GAAP (non audités)</i>	Wabtec historique Au 30 septembre 2016 en milliers de dollars	Pro Forma Au 30 septembre 2016 en milliers de dollars
A. Trésorerie	250 382	361 879
B. Instruments équivalents	-	-
C. Titres de placement	-	-
D. Liquidités (A+B+C)	250 382	361 879
E. Créances financières à court terme	-	-
F. Dettes bancaires à court terme	134	134
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-	-
H. Autres dettes financières à court terme	-	-
I. Dettes financières à court terme (F+G+H).....	134	134
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D).....	(250 248)	(361 745)
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	571 525	910 043
L. Obligations émises	248 245	993 182
M. Autres emprunts à plus d'un an	-	-
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	819 770	1 903 225
O. Endettement financier net (J+N)	569 522	1 541 480

4.5 MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OFFRE

4.5.1 Frais liés à l'Offre

Le montant global des frais exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que de tous experts et autres consultants et les frais de publicité et de communication est de l'ordre de deux (2) millions d'euros (hors taxes).

4.5.2 Montant et financement de l'Offre

Le montant maximal en numéraire devant être engagé par l'Initiateur pour l'acquisition des actions Faiveley Transport visée par l'Offre (sur la base du capital social de la Société au 30 novembre 2016 et en prenant pour hypothèse que toutes les actions de Faiveley Transport visées par l'Offre, hors Actions Gratuites de Performance en Période de Conservation, tel que ce terme est défini à la section 1.1 « Introduction » de la Note d'Information, et actions auto-détenues, seraient apportées à l'OPA Principale au prix de 100 euros par action) s'élèverait à un total de 705.734.500 euros.

Le financement des sommes dues par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre sera réalisé au moyen de deux prêts d'actionnaires pour un montant total de 705.734.500 euros. Wabtec Corporation financera l'Initiateur sur ses fonds propres, ses lignes de crédit renouvelables et obligations à terme existantes ainsi que sur le produit d'une offre obligataire récente d'un montant de 750 millions de dollars.

4.6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.6.1 Facteurs de risques

Les facteurs de risques relatifs à Wabtec Corporation sont décrits dans le Rapport Annuel 2015.

Wabtec Corporation n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant le groupe Wabtec. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risques mentionnés dans ces documents n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur Wabtec Corporation, sa situation financière et/ou ses résultats.

4.6.2 Intérêt des personnes participant à l'Offre

Société Générale et UBS Limited, qui interviennent en tant qu'établissements présentateurs dans le cadre de l'Offre, étant précisé que seule Société Générale garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur, et certains de leurs affiliés, ont rendu et pourront rendre dans le futur divers services bancaires, d'investissements, commerciaux ou autres à Wabtec ou aux actionnaires de Wabtec dans le cadre desquels ils pourront recevoir une rémunération.

UBS Limited est un établissement autorisé par la « Prudential Regulation Authority » et règlementé par la « Financial Conduct Authority » et la « Prudential Regulation Authority » au Royaume Uni. UBS Limited agit comme conseil financier de Wabtec Corporation et ne fournit de conseil à aucune personne autre que Wabtec Corporation dans le cadre de l'Offre visant les titres de Faiveley Transport. Elle n'est pas tenue en particulier d'offrir les protections proposées aux clients d'UBS Limited à des entités autres que Wabtec Corporation, ni de conseiller quiconque d'autre sur un sujet en relation avec cette offre. Cette déclaration est sans préjudice des obligations qui sont celles d'UBS Limited agissant en qualité d'établissement présentateur de l'Offre au titre de la réglementation applicable.

4.6.3 Refinancement d'une partie de l'endettement de la Société

Postérieurement à la réalisation de l'Achat de Bloc, Wabtec Corporation a conclu, via une filiale détenue indirectement à 100%, un contrat de prêt intra-groupe avec la Société.

En vertu de ce contrat, Wabtec Corporation a mis à la disposition de la Société, et/ou de toute autre entité du groupe Faiveley Transport, une somme égale à 180.000.000 euros représentant les fonds nécessaires au remboursement de trois dettes financières contractées par Faiveley Transport qui sont devenues échues et exigibles en raison de la réalisation de l'Achat de Bloc (incluant du fait de la survenance d'un cas de défaut, d'exigibilité anticipée, ou autre).

Ce prêt intra-groupe est assorti d'un intérêt à hauteur de 2% l'an et prend fin cinq ans moins un jour après la date à laquelle les fonds ont été mis à la disposition à la Société. Le montant des intérêts annuels est exigible le 31 décembre de chaque année. Le montant du prêt, principal et intérêts capitalisés et restant impayés, est exigible à la date d'échéance soit dix ans moins un jour après la date à laquelle les fonds ont été mis à la disposition à la Société (sous réserve de la réalisation d'un cas de défaut avant cette date, tel que mentionnés dans le contrat de prêt (ex.: non-paiement ou assujettissement à des procédures d'insolvabilité)).

Par ailleurs, Wabtec Corporation mettra à la disposition de la Société, et/ou de toute autre entité du groupe Faiveley Transport, une somme égale, au maximum, à 220.000.000 euros avant la fin du premier trimestre 2017, représentant les fonds nécessaires au remboursement d'une dette financière résultant de deux opérations de placement privé contractées par Faiveley Transport.

Ce prêt intra-groupe sera assorti d'un intérêt à hauteur de 2% l'an et prendra fin cinq ans moins un jour après la date à laquelle les fonds auront été mis à la disposition à la Société. Le montant des intérêts annuels sera exigible le 31 décembre de chaque année. Le montant du prêt, principal et intérêts capitalisés et restant impayés, sera exigible à la date d'échéance soit dix ans moins un jour après la date à laquelle les fonds auront été mis à la disposition à la Société (sous réserve de la réalisation d'un cas de défaut avant cette date, tel que mentionnés dans le contrat de prêt (ex.: non-paiement ou assujettissement à des procédures d'insolvabilité)).

4.7 COMMUNIQUES RECENTS DE WABTEC CORPORATION

- Communiqué du 1^{er} décembre 2016 relatif à l'acquisition d'une participation majoritaire dans Faiveley Transport et à la mise à jour des objectifs pour l'exercice 2016 et des informations préliminaires pour 2017 (traduction libre ; données non-auditées)

« Wabtec acquiert une participation majoritaire dans Faiveley Transport, mise à jour des objectifs pour l'exercice 2016 et des informations préliminaires pour 2017 »

WILMERDING (Pennsylvanie), 1^{er} décembre 2016 – Wabtec Corporation (NYSE : WAB) est devenu actionnaire majoritaire de la société Faiveley Transport S.A. (Euronext Paris : LEY) après avoir procédé à l'acquisition d'actions de la famille Faiveley représentant environ 51 % du capital de la société. Wabtec a l'intention de procéder à une offre publique portant sur les actions restantes au cours du mois de décembre.

Faiveley Transport est un fournisseur mondial de systèmes intégrés d'équipements ferroviaires à haute valeur ajoutée, avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 1,2 milliard de dollars.

Albert J. Neupaver, executive chairman de Wabtec Corporation, a déclaré : « L'acquisition de Faiveley Transport est un excellent choix stratégique qui permet d'étendre notre couverture géographique, d'enrichir notre gamme de produits et de services, et de renforcer nos capacités en termes de technologie et d'innovation. Le rapprochement de deux leaders de l'industrie ferroviaire permet la création de synergies importantes, favorise les opportunités de croissance, et permet de

diversifier davantage nos sources de revenus. C'est avec plaisir que nous accueillons les membres de la famille Faiveley comme actionnaires de long terme de Wabtec et comme membres de notre conseil d'administration ».

Wabtec a procédé à l'acquisition d'un bloc pour environ 212 millions de dollars en numéraire et remise de 6,3 millions actions ordinaires de Wabtec Corporation. Dans le cadre de l'offre publique, les actionnaires de Faiveley Transport pourront choisir de recevoir soit 100 euros par action Faiveley Transport, soit 1,1538 action ordinaire de Wabtec Corporation par action Faiveley Transport. Le prix d'acquisition global pour la totalité des actions de Faiveley Transport s'élève à environ 1,7 milliard de dollars, en ce compris la dette prise en charge et après déduction de la trésorerie acquise. La partie du paiement en numéraire de 1,2 milliard de dollars sera financée à hauteur de 325 millions de dollars en fonds propres, par le produit d'une émission obligataire récente de 750 millions de dollars et par recours à la ligne de crédit renouvelable et les obligations à terme existantes de la société.

Le regroupement stratégique de Wabtec et de Faiveley Transport donne naissance à l'un des leaders mondiaux spécialisés dans l'équipement ferroviaire, avec un chiffre d'affaires s'élevant à environ 4,2 milliards de dollars et une implantation sur tous les principaux marchés mondiaux de transport ferroviaire de passagers et de marchandises. Du fait de ce regroupement, Wabtec s'attend maintenant à réaliser d'ici trois ans au moins 50 millions de dollars en synergies annuelles avant impôts, l'opération devant avoir un effet positif sur le résultat par action dilué de Wabtec en 2017.

Raymond T. Betler, président et chief executive officer de Wabtec Corporation, a déclaré : « Notre rapprochement avec Faiveley Transport nous apporte de nombreuses complémentarités produits, une forte présence dans les marchés du transit passagers en Europe et en Asie-Pacifique et des relations commerciales solides avec des clients mondiaux de premier plan. Ensemble, nous serons un compétiteur mondial plus efficace, avec une priorité donnée à la technologie, à la qualité et au service clients, et une mission claire : aider nos clients à améliorer leur sécurité, leur productivité et leur efficacité. »

Stéphane Rambaud-Measson, président du directoire et directeur général de Faiveley Transport, a quant à lui rejoint Wabtec en tant que président et directeur général du nouveau groupe Transit de Wabtec Corporation et en tant que directeur général adjoint du groupe, sous la responsabilité de M. Betler. En outre, Philippe Alfroid et Erwan Faiveley ont été nommés en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de Wabtec Corporation.

Stéphane Rambaud-Measson a déclaré : « Sous la marque Faiveley Transport, le groupe transit de Wabtec poursuivra son ambition de devenir un leader mondial dans les équipements et les services ferroviaires. L'activité de transport de passagers offre un flux constant de nouveaux projets ainsi que des opportunités de croissance dans les services et nous sommes bien positionnés sur tous les marchés clés tels que l'Europe ou l'Asie-Pacifique. »

Mise à jour des objectifs pour 2016

Wabtec Corporation a mis à jour ses objectifs pour l'exercice 2016, en tenant compte des effets de l'acquisition, de la manière suivante :

- Baisse anticipée d'environ 10 % du chiffre d'affaires, qui s'établira à environ 2,95 milliards de dollars.*
- Le résultat par action dilué pour l'ensemble de l'exercice, tel que déterminé selon les normes comptables GAAP, devrait s'élever entre 3,45 dollars et 3,50 dollars. Sur 2016, la société s'attend à enregistrer des frais de restructuration et des frais liés à l'opération d'environ 60 millions de dollars avant impôts et un ajustement unique du taux d'impôt effectif s'agissant des frais non déductibles liés à l'opération qui entraînera une charge fiscale*

supplémentaire d'environ 10 millions de dollars. Ces éléments représentent environ 50 cents par action diluée après impôts.

- *À l'exclusion des frais de restructuration et des frais liés à l'opération, Wabtec Corporation s'attend à ce que le résultat ajusté par action sur une base diluée pour l'exercice s'établisse entre 3,95 dollars et 4,00 dollars.*

Informations préliminaires pour 2017

Après prise en compte des effets de l'acquisition, Wabtec Corporation a communiqué les informations préliminaires suivantes pour l'exercice 2017 :

- *Le chiffre d'affaires devrait s'élever à environ 4,2 milliards de dollars.*
- *Déduction faite des frais de restructuration et des frais liés à l'opération, la marge d'exploitation ajustée devrait atteindre environ 15 à 16 %.*
- *Hors frais de restructuration et liés à l'opération, le résultat par action dilué ajusté, tel que déterminé selon les normes comptables non-GAAP, devrait s'élever à environ 8 % de plus que le résultat net ajusté de la société en 2016.*

Wabtec Corporation mettra à jour ces informations préliminaires lors de la publication de ses résultats pour l'exercice 2016. »

Ce communiqué est disponible sur le site Internet de Wabtec Corporation : <https://www.wabtec.com/press-releases/7426/wabtec-acquires-majority-ownership-faiveley-transport-updates-2016-guidance>

- Communiqué du 31 octobre 2016 relatif à la détermination du prix d'une émission obligataire de 750 millions de dollars : <https://www.wabtec.com/press-releases/7358/wabtec-announces-pricing-senior-notes-offering>
- Communiqué du 26 octobre 2016 relatif à la procédure anti-trust aux Etats-Unis : <https://www.wabtec.com/press-releases/7354/departement-justice-files-proposed-consent-decree-approve-combination-wabtec-and>
- Communiqué du 4 octobre 2016 relatif à la décision d'autorisation de la Commission européenne : <https://www.wabtec.com/press-releases/7347/wabtec-and-faiveley-transport-receive-clearance-european-commission-proposed>
- Communiqué du 2 août 2016 relatif à l'acquisition de Gerken Group SA : <https://www.wabtec.com/press-releases/7283/wabtec-acquires-gerken-group-leading-manufacturer-carbongraphite-products>
- Communiqué du 20 juillet 2016 relatif à la nomination de Linda Harty en qualité de membre du conseil d'administration de Wabtec Corporation : <https://www.wabtec.com/press-releases/7207/linda-harty-joins-wabtec-board-directors>

5 PERSONNE RESPONSABLE

5.1 NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A WABTEC FRANCE

Raymond Betler
Président de Wabtec France

5.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A WABTEC FRANCE

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 22 décembre 2016 et sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'Instruction de l'AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre initiée par Wabtec France visant les actions de la société Faiveley Transport. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Raymond Betler
Président de Wabtec France

ANNEXE 1

Rapport Annuel (31 décembre 2015) *(Schedule 14A / 10-K)*

Le document ci-après est une traduction libre en français du rapport annuel de Wabtec Corporation déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 19 février 2016. Seule la version en langue anglaise dudit rapport annuel, disponible sur le site Internet de Wabtec Corporation (www.wabtec.com) fait foi. Le document ci-après est mis à la disposition du public à titre d'information uniquement.

**UNITED STATES
SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549
FORMULAIRE 10-K**

☒ **Rapport annuel établi conformément à l'article 13 ou 15, alinéa (d) de la loi
Securities Exchange Act of 1934
Pour l'exercice fiscal clos le 31 décembre 2015
OU**

☐ **Rapport de transition établi conformément à l'article 13 ou 15, alinéa (d) de la loi
Securities Exchange Act of 1934
Pour la période de transition allant du au
Dossier numéro 033-90866 de la Commission**

**WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES
CORPORATION**

(Nom exact du déclarant tel qu'il figure dans ses statuts)

Delaware
(États ou autre juridiction de
constitution)

25-1615902
(Numéro d'identification
fiscale IRS)

**1001 Air Brake Avenue
Wilmerding, Pennsylvania 15148**
(Adresse du siège social, y compris code postal)

(412) 825-1000
(Numéro de téléphone du déclarant)

Titres inscrits en vertu de l'article 12, alinéa (b) de la Loi :

Nom de la catégorie
**Actions ordinaires, valeur nominale de
0,01 \$**

Nom de la Bourse à laquelle les titres sont inscrits
Bourse de New York

Titres inscrits en vertu de l'article 12, alinéa (g) de la Loi : Aucun

Veillez indiquer, en cochant la case appropriée, si le déclarant est un émetteur établi et bien connu, au sens attribué au terme « well-known seasoned issuer » dans la Règle 405 de la loi intitulée Securities Exchange Act. Oui ☒ Non ☐.

Veillez indiquer, en cochant la case appropriée, si le déclarant n'est pas tenu de déposer des rapports aux termes de l'Article 13 ou 15, alinéa (d) de la Loi. Oui ☐ Non ☒.

Veillez indiquer, en cochant la case appropriée, si le déclarant (1) a produit tous les rapports exigés par l'article 13 ou 15, alinéa (d) de la loi intitulée Securities Exchange Act of 1934 au cours des 12 mois précédents (ou au cours d'une période plus courte durant laquelle le déclarant était tenu de produire ces rapports) et (2) a été assujéti à de telles exigences au cours des 90 derniers jours. Oui ☒ Non ☐.

Veillez indiquer, en cochant la case appropriée, si le déclarant a soumis par voie électronique puis publié sur son site Web d'entreprise, le cas échéant, tout fichier de données interactives dont la soumission et la publication sont exigées en vertu de la Règle 405 du Regulation S-T au cours des 12 mois précédents (ou d'une période plus courte au cours de laquelle le déclarant était tenu de soumettre et de publier ces fichiers) Oui ☒ Non ☐.

Veillez, indiquer en cochant la case appropriée, si le nom des déposants contrevenants, au sens attribué au terme « delinquent filers » par l'Item 405 du Regulation S-K, n'est pas contenu dans les présentes, et ne figurera pas, à la connaissance du déclarant dans des circulaires de sollicitation de procurations définitives intégrées par renvoi à la Partie III du présent formulaire 10-K ou à une quelconque modification de celui-ci. ☒.

Veillez indiquer en cochant la case appropriée si le déclarant est un déposant majeur admissible au régime de dépôt accéléré, un déposant admissible au régime de dépôt accéléré, un déposant non admissible au régime de dépôt accéléré, ou une petite société assujettie. Se reporter à la définition des termes « large accelerated filer », « accelerated filer » et « smaller reporting company » dans la Règle 12b-2 de la loi intitulée Securities Exchange Act. (Cocher une seule case) :

Déposant majeur admissible au régime de dépôt accéléré ☒ Déposant admissible au régime de dépôt accéléré ☐ Déposant non admissible au régime de dépôt accéléré ☐ Petite société assujettie ☐

Veillez indiquer, en cochant la case appropriée, si le déclarant est une société fictive, au sens attribué au terme « shell company » dans la Règle 12b-2 de la loi intitulée Securities Exchange Act. Oui ☐ Non ☒.

Le déclarant estime qu'au 30 juin 2015, la valeur de marché cumulée des actions conférant droit de vote détenues par des sociétés non affiliées au déclarant s'élevait à environ 8,8 milliards de dollars, sur la base du cours de clôture de ces actions à la bourse de New York.

Au 16 février 2016, 91 930 671 actions ordinaires du déclarant étaient émises et en circulation.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI :

Plusieurs parties de la circulaire définitive de sollicitation de procurations du déclarant, concernant son assemblée annuelle des actionnaires que se tiendra le 11 mai 2016, sont intégrées par renvoi en Partie III du présent formulaire 10-K.

TABLE DES MATIÈRES

Page

PARTIE I

Rubrique 1.	Activité
Rubrique 1A.	Facteurs de risque
Rubrique 1B.	Observations du personnel non résolues
Rubrique 2.	Immobilier
Rubrique 3.	Procédures juridiques
Rubrique 4.	Informations sur la sécurité dans les mines
	Dirigeants du déclarant

PARTIE II

Rubrique 5.	Marché pour les actions ordinaires du déclarant, questions liées à l'actionnariat et rachats de titres de capital par l'émetteur
Rubrique 6.	Informations financières spécifiques
Rubrique 7.	Rapport de gestion relatif à la situation financière et aux résultats d'exploitation
Rubrique 7A.	Information quantitative et qualitative sur les risques du marché
Rubrique 8.	États financiers et données complémentaires
Rubrique 9.	Modifications de la présentation de l'information comptable et financière et divergences avec les experts-comptables à cet égard
Rubrique 9A.	Contrôles et procédures
Rubrique 9B.	Autres informations

PARTIE III

Rubrique 10.	Administrateurs, dirigeants et gouvernance d'entreprise
Rubrique 11.	Rémunération des dirigeants
Rubrique 12.	Participations de certains actionnaires et membres de la direction et questions liées à l'actionnariat
Rubrique 13.	Certaines relations et conventions réglementées et indépendance des administrateurs
Rubrique 14.	Principaux honoraires et services de l'expert-comptable

PARTIE IV

Rubrique 15.	Pièces et annexes aux états financiers
--------------	--

PARTIE I

Rubrique 1. ACTIVITÉ

Généralités

Westinghouse Air Brake Technologies Corporation, au nom d'usage commercial de Wabtec Corporation, est une société du Delaware dont le siège se situe au 1001 Air Brake Avenue à Wilmerding, en Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique). Notre numéro de téléphone est le 412-825-1000 et notre site Web est accessible à partir de l'adresse www.wabtec.com. Tout au long du présent rapport, les termes « nous », « notre », « nos », « Société » et « Wabtec », désignent Westinghouse Air Brake Technologies Corporation et à ses filiales. Westinghouse Air Brake Company (« WABCO ») a été créée en 1990, suite à l'acquisition de plusieurs actifs et activités d'American Standard, Inc., aujourd'hui connue sous le nom de Trane (« Trane »). En 1999, WABCO a fusionné avec MotivePower Industries, Inc. (« MotivePower »), et a pris le nom de Wabtec.

Aujourd'hui, Wabtec est l'un des plus grands fournisseurs mondiaux d'équipements et de services à valeur ajoutée et basés sur la technologie, opérant au service du secteur ferroviaire au niveau mondial. Nous estimons détenir environ 50 % des parts de marché en Amérique du Nord, s'agissant de nos principaux équipements liés au freinage, et bénéficier d'une position de leader en Amérique du Nord concernant la plupart de nos autres gammes de produits. Nos produits hautement technologiques, qui visent à améliorer la sécurité, à accroître la productivité et à réduire les coûts d'entretien pour les clients, sont présents dans la quasi-totalité des locomotives, wagons à marchandises, rames de métro et bus aux États-Unis, ainsi que dans la plupart de ces véhicules autour du monde. En 2015, la Société a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 3,3 milliards de dollars, et un résultat net d'environ 398,6 millions de dollars. En 2015, les ventes de pièces détachées et les services après-vente ont représenté environ 62 % du total des ventes, tandis que les ventes auprès de clients situés en dehors des États-Unis ont représenté environ 47 % du total des ventes.

Vue d'ensemble du secteur

La Société opère principalement au service des secteurs ferroviaire mondiaux du fret ferroviaire et du transit passagers. À ce titre, nos résultats d'exploitation dépendent largement du niveau d'activité, du contexte financier et des projets de dépenses en capitaux caractérisant les secteurs mondiaux du fret ferroviaire et du transit passagers. De nombreux facteurs peuvent impacter ces secteurs, notamment le contexte économique général, les volumes de transport (mesurés en tonneau d'affrètement et en fréquentation des voyageurs), les dépenses gouvernementales en faveur des transports publics, ou encore l'investissement dans les nouvelles technologies de la part des systèmes ferroviaires de transport de marchandises et de voyageurs.

Selon une étude récente de l'UNIFE (Union des Industries Ferroviaires Européennes), le marché mondial accessible pour les produits et services liés au secteur ferroviaire représente plus de 100 milliards de dollars, et devrait enregistrer une croissance annuelle d'environ 2,7 % jusqu'en 2019. Les trois plus importants marchés, qui représentent environ 75 % du marché global, sont l'Europe, l'Asie-Pacifique, et l'Amérique du Nord. D'après les prévisions de l'UNIFE, le marché devrait dans l'ensemble rester stable jusqu'en 2020, dans la mesure où les marchés émergents présentent une croissance supérieure à la moyenne, en raison de taux de croissance et de tendances économiques globales, telles que l'urbanisation et l'augmentation de la mobilité, la déréglementation, les investissements en nouvelles technologies, les problématiques énergétiques et environnementales, ainsi que l'accroissement des aides publiques ; tandis que les marchés développés connaissent une croissance plus lente. L'UNIFE prévoit une croissance sur tous les segments majeurs de produits, et la croissance la plus rapide pour les services et le contrôle des trains, à savoir environ 3 % chacun.

Sur la base de diverses publications et études de marché dans le secteur, nous estimons que le nombre global de locomotives en fonctionnement s'élève à environ 110 000 unités, dont environ 35 % en Asie-Pacifique, environ 25 % en Russie-CEI (Communauté des États indépendants), et environ 20 % en Amérique du Nord. Nous estimons que le nombre global de wagons à marchandises en fonctionnement s'élève à environ 5,2 millions d'unités, dont environ 30 % en Russie-CEI, environ 30 % en Amérique du Nord, et environ 20 % en Asie-Pacifique. Nous estimons que le nombre global de wagons de transport de voyageurs en fonctionnement

s'élève à environ 330 000 unités, dont environ 55 % en Asie-Pacifique, environ 20 % en Europe, et environ 10 % en Russie.

En Amérique du Nord, les chemins de fer transportent environ 40 % des marchandises interurbaines, mesuré en tonnes-milles, soit plus que n'importe quel autre moyen de transport. Les chemins de fer font partie intégrante de l'économie et du système de transport d'un continent, desservant quasiment tous les secteurs industriels, de vente en gros et de distribution au détail. Via une propriété directe ou des partenariats d'exploitation, les chemins de fer américains s'inscrivent dans le cadre d'un réseau intégré, qui comprend les chemins de fer du Canada et du Mexique, formant ce qui est considéré comme le service de transport ferroviaire de marchandises le plus efficace et le moins coûteux au monde. Plus de 500 chemins de fer sont exploités en Amérique du Nord, où les plus importants chemins de fer, désignés « Catégorie I », représentent plus de 90 % du chiffre d'affaires du secteur. Les chemins de fer permettent le transport d'une multitude de biens et de matières premières, parmi lesquelles le charbon, les métaux, les minerais, les produits chimiques, les céréales, et le pétrole. Ces matières premières représentent environ 55 % du total des chargements ferroviaires, le pourcentage restant étant constitué par les chargements en intermodal. Le trafic intermodal — à savoir le transport de remorques ou de conteneurs combinant les rails à un autre moyen de transport — a été le segment de marché à la croissance la plus rapide en matière de chemins de fer au cours des dix dernières années. Le secteur des chemins de fer évolue au sein d'un environnement concurrentiel, notamment face au secteur du transport routier, et cherche continuellement de nouvelles manières d'améliorer la sécurité, les coûts et la fiabilité. Les nouvelles technologies proposées par Wabtec et d'autres acteurs dans le secteur peuvent apporter certains de ces avantages. La demande relative à nos produits et services liés aux marchandises en Amérique du Nord dépend d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels le trafic ferroviaire ainsi que la production de nouvelles locomotives et de nouveaux wagons à marchandises. En 2015, l'Association of American Railroads (« AAR ») a rapporté une diminution des chargements totaux de 2,2 % ; l'augmentation de 2,1 % du trafic intermodal n'ayant pas suffi pour compenser la diminution de 5,8 % des chargements de matières premières. En général, une diminution des chargements témoigne d'un ralentissement de l'économie. Les livraisons de nouvelles locomotives ont atteint environ 1 200 unités en 2015, par rapport aux 1 500 enregistrées en 2014, la moyenne s'élevant à environ 1 200 sur les 10 dernières années. Les livraisons de nouveaux wagons à marchandises ont atteint environ 82 000 en 2015, contre les 67 000 enregistrées en 2014, la moyenne s'élevant à environ 50 000 sur les 10 dernières années.

Aux États-Unis, le secteur du transit passagers dépend en grande partie des financements émanant des autorités publiques fédérales, étatiques et locales, ainsi que des recettes du trafic. La région de la ville de New York constitue le plus grand marché du transit passagers aux États-Unis, bien que la plupart des grandes villes proposent également des services de transport par bus ou chemin de fer. La demande relative aux produits de transit passagers en Amérique du Nord dépend d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels les financements publics, la livraison de nouvelles rames de métro et de nouveaux bus, ainsi que la fréquentation. Le gouvernement fédéral américain octroie des fonds aux autorités de transport locales, principalement en finançant l'achat de nouveaux équipements et infrastructures pour leurs systèmes de transport. En 2015, le Congrès américain a promulgué une loi de cinq ans sur les transports, prévoyant des dépenses destinées aux transports d'environ 11,8 milliards de dollars pour l'exercice 2016, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de nouveaux wagons de transport de voyageurs livrés en 2015 a atteint environ 850, pour un chiffre à peu près similaire en 2014. Le nombre de nouveaux bus livrés en 2015 s'est élevé à environ 4 600, soit un chiffre à peu près similaire en 2014. Au cours des dix dernières années, le nombre moyen de nouveaux wagons de transport de voyageurs livrés chaque année est d'environ 800, pour un nombre moyen de nouveaux bus livrés chaque année d'environ 4 700. La fréquentation des transports publics génère des recettes du trafic pour les autorités des transports, qui consacrent ces fonds, ainsi que les financements issus de l'État et des localités, principalement aux équipements et à la maintenance des systèmes. Sur la base des chiffres préliminaires de l'American Public Transportation Association, la fréquentation des véhicules de transport aux États-Unis a diminué d'environ 1 % en 2015.

En dehors de l'Amérique du Nord, des pays comme l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Inde, la Russie et l'Afrique du Sud investissent des capitaux afin d'étendre et d'améliorer à la fois leurs réseaux ferroviaires de transport de marchandises et de voyageurs. À travers le monde, certains chemins de fer détenus par l'État sont actuellement vendus à des propriétaires privés, qui bien souvent souhaitent améliorer l'efficacité du système ferroviaire en investissant dans de nouveaux équipements et de nouvelles technologies. Selon les prévisions de l'UNIFE, les marchés émergents devraient enregistrer des taux de croissance au-dessus de la moyenne, dans la mesure où le commerce mondial génère des augmentations de volumes de marchandises, et où l'urbanisation conduit à une demande accrue en systèmes de transport de masse efficaces. À mesure que s'opérera cette croissance, Wabtec prévoit de bénéficier d'opportunités supplémentaires de fournir des produits et services sur ces marchés.

En Europe, la majorité des systèmes ferroviaires opèrent au service du marché du transport de voyageurs en correspondance, dont la croissance devrait se poursuivre, à l'heure où les facteurs énergétiques et environnementaux encouragent l'investissement dans les transports publics de masse. La France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie constituent les plus grands marchés de transport de voyageurs en correspondance, représentant environ les deux tiers du trafic de voyageurs dans l'Union européenne. D'après les prévisions de l'UNIFE, le marché ferroviaire ouest-européen devrait enregistrer une croissance annuelle d'environ 2 % au cours des prochaines années. Il prévoit également que le Royaume-Uni et la France investissent dans du nouveau matériel roulant. D'après l'Office of Rail Regulation britannique, l'utilisation du chemin de fer par les voyageurs a régulièrement augmenté au cours des dix dernières années la dernière décennie, l'Office faisant état d'une augmentation de 1,4 % de la fréquentation au deuxième trimestre, dans son dernier rapport trimestriel. Sur la même période, l'Office rapporte également une diminution de 16,5 % du volume de marchandises, liée à une réduction des expéditions de charbon. L'Allemagne dispose du plus grand réseau ferroviaire d'Europe. Environ 75 % du transport de marchandises en Europe s'effectue par route et environ 20 % par rail. Les plus grands marchés du transport de marchandises en Europe sont l'Allemagne, la Pologne et le Royaume-Uni. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2015, l'Office fédéral allemand de la statistique a rapporté une baisse de 2,1 % des volumes de marchandises transportées, par rapport à la même période de l'année précédente. Au cours de 6 premiers mois de l'année 2015, la SNCF (société nationale française des chemins de fer) a fait état d'une augmentation de 4 % de son chiffre d'affaires lié à la fréquentation locale et régionale, ainsi qu'un chiffre d'affaires inchangé s'agissant du transport de marchandises. D'après nos estimations, le marché ferroviaire européen représente environ 11 000 locomotives, environ 750 000 wagons à marchandises, et environ 72 000 wagons de transport de voyageurs.

Le marché Asie/Pacifique est le deuxième plus grand segment géographique, d'après l'UNIFE. Ce marché réunit principalement la Chine, l'Inde et l'Australie. La croissance est poussée par l'urbanisation continue de la Chine et de l'Inde, ainsi que par des investissements en infrastructures de transport ferroviaire de marchandises, destinés à servir le marché minier et le marché des ressources naturelles dans ces pays. Nous estimons que ce marché réunit 35 000 locomotives et environ 1 million de wagons à marchandises. Il est prévu que la Chine augmente ses dépenses en équipements et infrastructures ferroviaires, à l'heure où le pays reprend ses investissements dans les programmes de trains à grande vitesse. Dans son dernier rapport, le gouvernement indien a fait état d'une augmentation d'environ 26 % du volume de transport ferroviaire de marchandises, au cours des six premiers mois de son exercice 2015, et que ses bénéfices générés par le transport ferroviaire de voyageurs avaient augmenté d'environ 8,5 %. Il est prévu que l'Inde augmente significativement ses dépenses dans les prochaines années, dans la mesure où le pays entend moderniser son système ferroviaire. Le pays a par exemple récemment conclu une commande de 1 000 unités de locomotives avec un fabricant américain.

Parmi les autres marchés géographiques clés figurent la Russie-CEI, l'Afrique du Sud, et le Brésil. Avec environ 1,5 million de wagons à marchandises, et près de 28 000 locomotives, la Russie-CEI compte parmi les plus grands marchés du transport ferroviaire de marchandises au monde. De plus, il est prévu que la Russie-CEI investisse significativement dans du nouveau matériel roulant et de nouvelles infrastructures. L'entreprise d'État Russian Railways a annoncé une diminution de 1,2 % des chargements de marchandises, et une baisse de 4,4 % de la fréquentation des voyageurs. En 2012, l'Afrique du Sud a annoncé un important programme

d'investissement dans ses infrastructures de transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs sur les 20 années à venir. Dans le cadre de ce programme, la Passenger Rail Agency of South Africa (PRASA) prévoit d'acheter environ 3 600 nouveaux wagons de transport de voyageurs, et près de 1 000 nouvelles locomotives. Le Brésil a également investi dans ses systèmes de transport de voyageurs en prévision des Jeux olympiques qui s'y tiendront en 2016.

Segments commerciaux et produits

Nous proposons nos produits et services via deux principaux segments commerciaux, à savoir le segment Fret et le segment Transit passager, qui présentent tous deux des caractéristiques de marché et des moteurs d'activité différents.

Le segment Fret se consacre principalement à la fabrication et la maintenance des composants pour locomotives et wagons à marchandises (nouveaux et existants) ; à la fourniture d'approvisionnements en électronique ferroviaire, d'équipements de contrôle positif des trains, de services d'ingénierie et de conception des signaux ; à la construction de locomotives de manœuvre ; à la reconstruction de locomotives à marchandises ; ainsi qu'à la fourniture d'échangeurs thermiques et de systèmes de refroidissement pour le marché ferroviaire et d'autres marchés industriels. Parmi nos clients figurent de grandes sociétés ferroviaires cotées en bourse, des sociétés de crédit-bail, des fabricants d'équipements d'origine (dont des locomotives et des wagons à marchandises) ainsi que des services publics. Comme nous l'avons évoqué précédemment, la demande sur le marché du Fret repose principalement sur le trafic ferroviaire ainsi que sur les livraisons de nouvelles locomotives et nouveaux wagons à marchandises. En 2015, le segment Fret a représenté 62 % de notre chiffre d'affaires total, dont environ 81 % du chiffre d'affaires en Amérique du Nord et le reste auprès de clients internationaux. En 2015, un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires sur le segment Fret a concerné les prestations d'après-vente.

Le segment Transit passager se consacre principalement à la fabrication et la maintenance de composants destinés aux véhicules de transport de voyageurs (nouveaux et existants), notamment les rames de métro et les bus ; à la construction de nouvelles locomotives destinées à la mobilité pendulaire ; ainsi qu'à la remise à neuf de rames de métro. Parmi nos clients figurent des municipalités et autorités des transports publics, des sociétés de crédit-bail ainsi que des fabricants de rames de métro et de bus partout dans le monde. Comme nous l'avons évoqué précédemment, la demande sur le marché du transport repose principalement sur des financements publics à tous les niveaux, ainsi que sur la fréquentation de voyageurs. En 2015, le segment Transit passager a représenté 38 % de notre chiffre d'affaires total, dont environ 39 % en Amérique du Nord et le reste auprès de clients internationaux. Environ deux tiers du chiffre d'affaires sur le segment Transit passager concerne les prestations d'après-vente, le reste concernant le marché des équipements d'origine.

Figure ci-dessous un récapitulatif des principales gammes de produits dans les domaines de l'après-vente et des équipements d'origine, sur nos deux segments commerciaux :

Produits spécialisés et produits électroniques :

- Équipements de contrôle positif des trains et produits de freinage pneumatique contrôlés électroniquement
- Électronique ferroviaire, comprenant des équipements de contrôle et d'enregistrement des événements, et systèmes de queue de train
- Services d'ingénierie et de conception des signaux
- Pièces détachées des wagons à marchandises
- Dispositifs de traction, attelages et régleurs de jeu
- Compresseurs d'air et déshydrateurs

- Échangeurs thermiques et produits de refroidissement destinés aux locomotives et aux équipements de production d'électricité
- Produits de voies et d'aiguillage

Produits de freinage :

- Équipements de freinage ferroviaire et composants connexes destinés aux deux segments (Fret et Transit passagers)
- Produits de friction, comprenant sabots et plaquettes de frein

Remise à neuf, révision et construction :

- Nouveaux échangeurs et commutateurs pour les locomotives
- Révision et remise à neuf des wagons et locomotives de transport de voyageurs

Produits de transport de voyageurs :

- Assemblage des portes et fenêtres des bus et rames de métro
- Plateformes élévatrices et rampes pour les bus et rames de métro
- Moteurs de traction

Notre société est devenue leader dans le secteur ferroviaire en capitalisant sur les points forts de nos produits existants, sur nos capacités technologiques et sur notre innovation autour de nouveaux produits. Notre capacité à renforcer nos produits afin de leur conférer une protection face aux conditions les plus difficiles, notamment face à des températures extrêmes et à des environnements à fortes vibrations, y a également contribué. Appuyés par notre effectif technique, qui réunit plus de 1.500 ingénieurs et spécialistes, nous bénéficions d'une riche expérience dans une multitude de gammes de produits, ce qui nous permet de fournir à nos clients des solutions complètes et axées sur les systèmes.

Au cours des dernières années, nous avons lancé plusieurs nouveaux produits majeurs, dont des équipements électroniques de freinage ainsi que des équipements de contrôle des trains intégrant des protocoles de communication des données numériques à bord et des données GPS. En 2007, par exemple, la *Federal Railroad Administration* (FRA) a approuvé l'utilisation de notre système Electronic Train Management System®, qui confère plusieurs atouts au secteur ferroviaire en matière de sécurité. En 2008, le gouvernement fédéral américain a promulgué un projet de loi sur la sécurité ferroviaire rendant obligatoire la technologie de contrôle positif des trains (CPT), qui fait intervenir un ordinateur à bord de la locomotive ainsi qu'un logiciel connexe, sur une majorité des locomotives et de voies aux États-Unis. Grâce à notre système baptisé Electronic Train Management System®, nous sommes le fournisseur leader de cet équipement de contrôle des trains embarqué. Nous travaillons d'ailleurs avec la Catégorie I des chemins de fer américains, les autorités ferroviaires régissant la mobilité pendulaire, ainsi que les autres fournisseurs du secteur, afin de mettre en application cette technologie. Ce projet de loi sur la sécurité ferroviaire prévoyait une échéance au 31 décembre 2015 pour la mise en application du CPT, mais cette échéance a été étendue jusqu'à la fin de l'année 2018. Il faut s'attendre à ce que cette prolongation du délai influe sur le volume de dépenses du secteur autour de cette technologie. En 2015, Wabtec a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 400 millions de dollars issu de projets de CPT dans les domaines du transport de marchandises et de voyageurs.

Pour plus d'informations sur nos segments commerciaux, reportez-vous à la Note 20 du document intitulé « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport.

Avantages concurrentiels

Nos principaux avantages concurrentiels sont les suivants :

- *Positions de leader du marché concernant plusieurs produits clés.* Actifs depuis 1869, date de l'invention du freinage pneumatique par George Westinghouse, nous sommes devenus un leader bien incontesté du développement et de la fabrication d'équipements de freinage pneumatique destinés aux véhicules de transport de marchandises et de voyageurs. Nous avons conforté notre position de leader en axant la recherche et développement pour s'étendre au-delà des composants de freinage pneumatique, avec pour objectif de fournir des pièces intégrées et des assemblages depuis la locomotive jusqu'à la queue du train. Nous sommes une société leader reconnue dans le développement et la production de systèmes électroniques d'enregistrement, de mesure et de communication, d'équipements de contrôle positif des trains, de compresseurs et échangeurs thermiques hautement technologiques destinés aux locomotives, et nous nous démarquons en tant que fabricant leader de composants de wagons à marchandises, notamment d'équipements de freinage électronique, de dispositifs de traction, de pièces détachées, de sabots de freinage, ainsi que de systèmes électroniques situés à la queue du train. Nous sommes également un fournisseur leader d'équipements de freinage, d'assemblages de portes, de plateformes élévatrices et de rampes, d'attelages, et d'équipements de captage de courant pour les véhicules de transport de voyageurs.
- *Étendue de notre offre de produits, caractérisée par un équilibre stable entre marché des fabricants d'équipements d'origine (MEO) et les activités d'après-vente.* Notre gamme de produits compte parmi les plus étendues du secteur ferroviaire. Nous proposons une large sélection de pièces, composants et assemblages de qualité couvrant la totalité du train. Nous fournissons nos produits tant sur le marché des équipements d'origine que sur le marché de l'après-vente. Notre importante gamme de produits bien établis auprès d'utilisateurs finaux, tels que les sociétés de chemins de fer et les autorités publiques de transport de voyageurs, constitue un atout concurrentiel significatif dans le cadre de la fourniture de nos produits et services sur le marché de l'après-vente, dans la mesure où ces clients souhaitent souvent acheter des pièces détachées, relative à la sécurité ou la performance auprès du fournisseur de pièces d'équipement d'origine. En outre, à l'heure où les MEO et les opérateurs de chemins de fer entendent moderniser leurs flottes grâce à de nouveaux produits destinés à améliorer et à maintenir la sécurité et l'efficacité, il nous faut concevoir des produits capables d'interopérabilité avec les équipements existants. En moyenne, au cours des dernières années, plus de 60 % de notre chiffre d'affaires total a été généré par notre activité de services et nos produits d'après-vente.
- *Capacités supérieures en matière de conception et d'ingénierie.* Nous pensons que la clé de voûte de notre relation auprès de nos clients réside dans notre maîtrise supérieure en matière de conception et d'ingénierie, qui contribue selon nous à l'amélioration et à la modernisation des équipements ferroviaires à travers le monde. Nous estimons que nos clients, de même que les autorités publiques, apprécient nos capacités technologiques et notre engagement en faveur de l'innovation, dans la mesure où nous nous efforçons non seulement d'accroître l'efficacité et la rentabilité de nos clients, mais également d'améliorer la sécurité globale des chemins de fer, via une optimisation constante de la performance des produits. La Société jouit d'une réputation reconnue dans l'amélioration des produits et le lancement de nouveaux produits. Nous avons réuni une large gamme de produits brevetés, ce qui à nos yeux nous confère un avantage concurrentiel. Wabtec détient actuellement 2.312 brevets actifs à travers le monde et 621 brevets aux États-Unis. Au cours des trois dernières années, nous avons déposé plus de 403 brevets à l'échelle internationale en soutien de nos nouvelles lignes de produits en évolution constante.
- *Expérience face aux contraintes réglementaires du secteur.* Les secteurs du transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs sont régis par divers organismes de régulation et agences gouvernementales au sein de chaque pays et région. Ces institutions rendent obligatoires une certification rigoureuse du fabricant, de nouveaux essais de produits ainsi qu'un processus

d'approbation dont la satisfaction effective et efficace nous paraît difficile pour de nouveaux entrants dénués de l'expérience importante dont nous bénéficions.

- *Expérience de l'équipe de direction et programme Wabtec Performance System.* La Société met en œuvre diverses initiatives visant à nous permettre de naviguer avec succès au travers des cycles du marché de l'offre ferroviaire. Illustration de ces initiatives, notre programme « Wabtec Performance System (WPS) », programme permanent axé sur les principes de la production rationalisée (*lean manufacturing*) et sur une amélioration continue de tous les aspects de notre activité, s'inscrit dans la culture de la Société depuis plus de 20 ans. Ainsi, notre équipe de direction est parvenue à améliorer notre structure de coûts, notre levier d'exploitation et notre flexibilité financière, ainsi qu'à placer la Société dans une excellente position pour bénéficier d'opportunités de croissance.

Stratégie d'entreprise

Au travers du programme WPS, nous nous efforçons de générer suffisamment de trésorerie pour pouvoir investir dans nos stratégies de croissance et pour capitaliser sur ce que nous considérons être une position de leader, en tant que producteur à bas coûts au sein du secteur, tout en maintenant une qualité de produits et une technologie de classe mondiale, ainsi qu'une réactivité auprès des clients. Grâce au programme WPS et à des initiatives axées sur les employés, telles que le Kaizen, une philosophie japonaise autour du concept d'équipe, nous nous efforçons continuellement d'améliorer la qualité, le rendu et la productivité, ainsi que de réduire les coûts. Ces efforts nous permettent de rationaliser les processus, d'améliorer la fiabilité des produits et la satisfaction des clients, ainsi que de réduire la durée du cycle de développement des produits, et de répondre plus rapidement aux évolutions du marché. Au fil du temps, ces initiatives de rationalisation nous ont permis d'accroître nos marges d'exploitation, d'améliorer nos flux de trésorerie, et de renforcer notre capacité à investir dans les stratégies de croissance suivantes :

- *Expansion internationale et pénétration sur de nouveaux marchés de produits.* Nous considérons les marchés internationaux comme une opportunité significative de croissance future. En 2015, le chiffre d'affaires généré par les clients hors États-Unis a atteint 1,6 milliard de dollars, dont un chiffre d'affaires d'exportation de 508,4 millions de dollars à partir des sites d'activité de la Société situés aux États-Unis. Nous entendons accroître notre chiffre d'affaires international actuel, au moyen d'acquisitions stratégiques, de ventes directes de produits via nos filiales et titulaires de licences actuels, ainsi qu'au moyen de co-entreprises avec des fournisseurs du secteur ferroviaire bénéficiant d'une solide présence sur leurs marchés locaux. Nous ciblons particulièrement les marchés qui exploitent d'importantes flottes de locomotives et wagons à marchandises semblables à la flotte américaine, tels que l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Inde, la Russie, l'Afrique du Sud, et certaines autres régions d'Europe et d'Amérique du Sud. En outre, nous disposons de plusieurs opportunités susceptibles de nous permettre d'augmenter les ventes de certains produits que nous fabriquons actuellement pour le secteur ferroviaire, sur d'autres marchés industriels, tels que le secteur minier, le secteur autoroutier, et le secteur de l'énergie. Parmi ces produits figurent des échangeurs thermiques et des matériaux de friction.
- *Expansion des ventes dans le domaine de l'après-vente.* Historiquement, les ventes dans le domaine de l'après-vente se révèlent moins cycliques que les ventes dans le domaine des MEO, dans la mesure où il est nécessaire d'assurer un certain niveau de services et de maintenance d'après-vente, même lorsque que l'activité du secteur ralentit. En 2015, les ventes et les services fournis par Wabtec dans le domaine de l'après-vente ont représenté environ 62 % du chiffre d'affaires total de la Société, sur nos deux segments commerciaux. Wabtec fournit des pièces et des services d'après-vente relatifs à ses composants ; la Société cherche à étendre cette activité auprès de clients qui effectuent actuellement ces tâches en interne. Nous espérons ainsi tirer parti d'une tendance du secteur ferroviaire consistant à s'orienter vers l'externalisation, à l'heure où les sociétés de chemins de fer et les autorités publiques du transport se concentrent sur leur mission clé consistant à transporter des marchandises et des personnes.

- *Accélération du développement de nouveaux produits.* Nous continuons de mettre l'accent sur les investissements en recherche et développement, afin de créer des produits nouveaux et améliorés. Nous nous concentrons sur les avancées technologiques, en particulier dans les domaines de l'électronique, des produits de freinage et d'autres équipements embarqués, en tant que moteurs de croissance des nouveaux produits. Nous souhaitons fournir aux clients des avancées technologiques progressives, qui offrent des avantages immédiats tout en représentant des investissements rentables.
- *Recherche d'acquisitions, de co-entreprises et d'alliances.* Nous investissons dans les acquisitions, co-entreprises et alliances, en recourant à une approche disciplinée et sélective, ainsi qu'à des critères financiers rigoureux. Nous attendons de ces transactions qu'elles répondent aux critères financiers, et qu'elles contribuent à nos stratégies de croissance visant l'expansion internationale, le lancement de nouveaux produits, et l'accroissement du chiffre d'affaires sur le marché de l'après-vente. Toutes ces stratégies d'expansion aideront Wabtec à croître de manière rentable, à s'étendre géographiquement, et à atténuer l'impact d'éventuels cycles dans le secteur ferroviaire nord-américain.

Acquisitions et co-entreprises récentes

Wabtec a réalisé plusieurs acquisitions significatives, en soutien de ses stratégies de croissance mentionnée ci-dessus :

- Le 30 octobre 2015, la Société a procédé à l'acquisition de Relay Monitoring Systems PTY Ltd. (« RMS »), fabricant australien de produits de protection et de contrôle électrique, pour un prix d'achat d'environ 18,7 millions de dollars, net de la trésorerie acquise.
- Le 8 octobre 2015, la Société a procédé à l'acquisition de Track IQ, fabricant australien de systèmes de détection en voie pour le secteur ferroviaire international, pour un prix d'achat d'environ 9,1 millions de dollars, net de la trésorerie acquise.
- Le 17 juin 2015, la Société a procédé à l'acquisition de Metalocaucho (« MTC »), fabricant de produits de transport consistant principalement en composants caoutchouc destinés aux systèmes de contrôle de la suspension et des vibrations, pour un prix d'achat d'environ 23,4 millions de dollars, net de la trésorerie acquise.
- Le 4 février 2015, la Société a procédé à l'acquisition de Railroad Controls L.P. (« RCL »), fournisseur américain de services de construction de signaux ferroviaires, pour un prix d'achat d'environ 78 millions de dollars, net de la trésorerie acquise.
- Le 3 septembre 2014, la Société a procédé à l'acquisition de C2CE Pty Ltd. (« C2CE »), fournisseur leader de services de conception de signaux ferroviaires en Australie, pour un prix d'achat d'environ 25,5 millions de dollars, net de la trésorerie acquise.
- Le 21 août 2014, la Société a procédé à l'acquisition de Dia-Frag, fabricant leader de produits de friction au Brésil, pour un prix d'achat d'environ 70,6 millions de dollars, net de la trésorerie acquise.
- Le 6 juin 2014, la Société a procédé à l'acquisition de Fandstan Electric Group Ltd. (« Fandstan »), fabricant leader d'équipements ferroviaires et industriels pour divers marchés parmi lesquels le secteur du transport ferroviaire et par tramway, ainsi que les secteurs industriel et énergétique, pour un prix d'achat d'environ 199,4 millions de dollars, net de la trésorerie acquise.

Carnet de commandes

Le carnet de commande de la Société s'élevait à environ 2,1 milliards de dollars au 31 décembre 2015. Au cours de l'année 2015, environ 62 % du chiffre d'affaires total a consisté en commandes d'après-vente, qui présentent généralement des délais d'exécution inférieurs à 30 jours, et qui ne sont inscrites au carnet de commande que pour de courtes durées.

Les contrats de la Société sont soumis aux dispositions d'annulation habituelles du secteur, notamment les annulations avec des délais très courts de préavis ou au terme de la réalisation d'une des étapes convenues. Il est courant que l'étendue des travaux à réaliser doive être ajustée. Pour toutes ces raisons, et d'autres encore, il se peut que le carnet de commandes de la Société soit reporté ou annulé. De manière générale, le secteur ferroviaire est historiquement soumis à des fluctuations dues au contexte économique global, ainsi qu'au degré d'utilisation de moyens de transport alternatifs.

Figurent ci-dessous les carnets de commandes énonçant les commandes fermes de clients au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que l'année d'achèvement prévue :

	Total			Total		
	Carnet de	Livraison prévue		Carnet de	Livraison prévue	
<i>En milliers</i>	31/12/2015	2016	Autres Années	31/12/2014	2015	Autres Années
Segment Fret	\$ 671 910	\$ 585 981	\$ 85 929	\$ 977 759	\$ 843 681	\$ 134 078
Segment Transit passager	1 474 974	621 736	853 238	1 344 222	659 211	685 011
Total	<u>\$ 2 146 884</u>	<u>\$ 1 207 717</u>	<u>\$ 939 167</u>	<u>\$ 2 321 981</u>	<u>\$ 1 502 892</u>	<u>\$ 819 089</u>

Ingénierie et développement

Afin d'exécuter notre stratégie de développement de nouveaux produits, nous investissons dans diverses activités d'ingénierie et de développement. Pour les trois derniers exercices (clos au 31 décembre), nous avons respectivement investi environ 71,2 millions de dollars (2015), 61,9 millions de dollars (2014) et 46,3 millions de dollars (2013), dans le cadre d'activités de développement et d'amélioration de produits. Les ressources d'ingénierie de la Société sont réparties entre des activités de recherche et développement, d'une part, et l'exécution de contrats d'équipements d'origine auprès des clients, d'autre part.

Notre programme d'ingénierie et de développement inclut des investissements en technologies de contrôle des trains, ainsi qu'en nouvelles technologies de freinage, avec un accent sur l'électronique appliquée aux équipements pneumatiques traditionnels. Le freinage électronique est utilisé dans le secteur du transport depuis plusieurs années, tandis que les opérateurs de transport ferroviaire de marchandises procèdent actuellement à des programmes pilotes afin d'en évaluer la fiabilité et les avantages. Les opérateurs du transport ferroviaire de marchandises mettent généralement plus de temps à adopter les nouvelles technologies, en raison de problématiques liées à l'interopérabilité, la connectivité et la durabilité. Nous nous efforçons actuellement d'optimiser les principaux composants d'équipements de freinage câblés existants, et de développer de nouvelles technologies électroniques destinées aux opérateurs du transport ferroviaire de marchandises. Nous investissons également aujourd'hui dans des technologies de type systèmes de refroidissement avancés permettant aux moteurs diesel utilisés dans le secteur ferroviaire, et dans d'autres marchés industriels, de produire moins d'émissions. Il nous arrive de mener des projets spécifiques de recherche en collaboration avec des universités, ainsi que auprès de clients et autres fournisseurs du secteur.

Nous recourons à notre système de développement de produits (ou système PDS, pour Product Development System) afin de développer et de contrôler les programmes relatifs à de nouveaux produits. Ce système exige de l'équipe de développement de produits qu'elle respecte des étapes spécifiques tout au long du processus de développement, du stade de concept au stade du lancement, afin de veiller à ce que le produit réponde aux attentes des clients, ainsi qu'à leurs objectifs internes de rentabilité.

Propriété intellectuelle

Nous détenons 2 312 brevets actifs à travers le monde. Nous nous fondons également sur un ensemble de secrets commerciaux et autres éléments de propriété intellectuelle, d'accords de confidentialité et autres mesures de protection, afin d'établir et de préserver nos droits de propriété intellectuelle.

Certaines marques déposées, parmi lesquelles le nom WABCO®, ont été acquises ou obtenues sous licence auprès d'American Standard Inc., société aujourd'hui connue sous le nom de Trane, en 1990, époque à laquelle nous avons acquis les activités nord-américaines de la division produits ferroviaires de Trane. D'autres

marques déposées ont été créées dans le cadre des affaires courantes, ou acquises dans le cadre de notre programme continu de fusion et d'acquisition.

Nous avons conclu divers contrats de licence, en tant que concédant et en tant que concessionnaire. Nous estimons qu'aucun contrat de licence ne revêt dans son individualité une importance cruciale pour notre activité ou pour l'un de nos deux segments commerciaux dans son ensemble.

Nous avons octroyé des licences aux deux seuls fournisseurs de freins pneumatiques et autres produits liés au secteur ferroviaire présents au Japon, à savoir Nabtesco et Mitsubishi Electric Company. Ces titulaires de licences nous versent annuellement des droits de licence, et nous appuient en faisant office de liaisons auprès d'importants constructeurs japonais de véhicules de transport de voyageurs, concernant plusieurs projets en Amérique du Nord. Nous estimons que notre relation avec ces titulaires de licence se révèle bénéfique pour notre activité principale de transport, ainsi que pour nos relations clients en Amérique du Nord.

Clients

Figurent parmi nos clients plusieurs autorités des chemins de fer et du transport de voyageurs en Amérique du Nord, ainsi qu'au Royaume-Uni, en Australie, en Europe, en Asie, en Afrique du Sud, et en Amérique du Sud ; plusieurs fabricants d'équipements de transport de type locomotives, wagons à marchandises, rames de métro et bus ; ainsi que plusieurs bailleurs louant de tels équipements.

Nos clients principaux peuvent varier d'une année à l'autre. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, nos cinq principaux clients ont représenté à eux seuls 22 % de notre chiffre d'affaires net : BNSF Railway, CSX Corporation, General Electric Transportation, Trinity Industries, et Union Pacific Corporation. Aucun de ces clients ne représente à lui seul 10 % ou plus de notre chiffre d'affaires consolidé. Nous estimons partager de solides relations avec l'ensemble de nos principaux clients.

Concurrence

Nous pensons détenir environ 50 % de part de marché en Amérique du Nord concernant nos principaux équipements liés au freinage, et estimons bénéficier d'une position de leader sur le marché nord-américain concernant la plupart de nos autres gammes de produits. À l'échelle mondiale, notre part de marché se révèle plus réduite. Nous opérons sur un marché hautement concurrentiel. La concurrence tarifaire est rude, d'autant plus que nous travaillons pour un nombre de clients relativement réduit extrêmement sensibles au prix. Outre les considérations de prix, la concurrence repose sur la performance des produits, le leadership technologique, la qualité, la fiabilité des livraisons, ainsi que sur l'assistance et le service aux clients.

Nos principaux concurrents varient en fonction des gammes de produits. En Amérique du Nord, nos principaux concurrents MEO sont la société New York Air Brake Company, filiale du producteur allemand de freins pneumatiques Knorr-Bremse AG (« Knorr »), et la société Amsted Rail Company, Inc., filiale d'Amsted Industries Corporation. La concurrence à laquelle nous sommes confrontés en matière de maintenance et de réparation de locomotives, de wagons à marchandises et de wagons de transport de voyageurs, émane principalement des opérations effectuées en interne par les autorités des chemins de fer et du transport de voyageurs, à savoir Electro-Motive Diesel, division de Caterpillar, GE Transportation Systems, et New York Air Brake/Knorr. Nous estimons avoir les capacités nécessaires pour rivaliser efficacement sur ce marché grâce à nos atouts clés : plusieurs positions de leader du marché en matière de produits stratégiques, une étendue d'offre de produits présentant un équilibre stable entre activité de MEO et activité d'après-vente, des capacités de premier plan en termes de conception et d'ingénierie, l'existence de barrières à l'entrée significatives, ainsi qu'une équipe de direction expérimentée. En dehors de l'Amérique du Nord, aucune société ne représente à elle seule un concurrent majeur dans toutes les régions au sein desquelles nous opérons. Nos plus grands concurrents en matière de produits de freinage et de transport sont Faiveley Transport et Knorr. En outre, figure souvent parmi nos concurrents un certain nombre de fournisseurs locaux de moindre envergure sur la plupart des marchés internationaux.

Employés

Au 31 décembre 2015, nous employions près de 13 000 salariés à plein temps, dont environ 30 % de syndicalisés. Une majorité des employés soumis à des conventions collectives se situe en dehors des États-Unis, et ces conventions collectives sont pour la plupart effectives de 2016 à 2018. Les conventions expirant à des dates diverses courant 2016 représentent environ 26 % de l'effectif de la Société. Nous considérons entretenir de bonnes relations avec les employés et les représentants de syndicats, mais ne pouvons garantir que les négociations des futures conventions nous seront favorables.

Réglementation

Dans le cadre de nos activités, nous sommes soumis à diverses réglementations émanant des gouvernements et autres agences aux États-Unis et à travers le monde. Ces entités régissent habituellement les normes en matière d'équipement et de sécurité portant sur le matériel roulant de transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs, supervisent une multitude de règles et réglementations régissant la sécurité et la conception des équipements, et évaluent les exigences de certification et de qualification relatives aux fournisseurs. Les nouveaux produits doivent généralement faire l'objet de procédures d'essais et d'approbation, qui s'avèrent longues et rigoureuses. En conséquence de ces réglementations et exigences, nous sommes généralement tenus d'obtenir et de conserver des certifications dans divers pays et juridictions. Les organes directeurs en question sont les suivants : la FRA et l'AAR aux États-Unis ; l'Union internationale des chemins de fer (« UIC ») et l'Agence européenne des chemins de fer en Europe ; l'Agence fédérale du transport ferroviaire en Russie ; l'Agencia Nacional de Transportes Terrestres au Brésil ; l'Administration ferroviaire nationale, anciennement Ministère des chemins de fer, en Chine, et le Ministère des chemins de fer en Inde.

Effet de saisonnalité

Nos activités ne présentent pas généralement d'effet de saisonnalité, bien qu'il arrive que les résultats du troisième trimestre soient affectés par la période des congés et par les fermetures temporaires d'usines de plusieurs de nos clients majeurs au cours de cette période.

Considérations environnementales

Les informations relatives aux considérations environnementales figurent en Note 19 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport.

Informations disponibles

Nous disposons d'un site Internet accessible à l'adresse www.wabtec.com. Nos rapports annuels sur formulaire 10-K, nos rapports trimestriels sur formulaire 10-Q, nos rapports de situation actuelle sur formulaire 8-K, et les amendements à ces rapports déposés ou fournis conformément aux articles 13, paragraphe (a) ou 15, paragraphe(d) de la loi intitulée Securities Exchange Act of 1934, ainsi que le rapport annuel aux actionnaires, et d'autres informations, sont disponibles gratuitement sur ce site. Ce site Internet et les informations qu'il contient, ou qui lui sont rattachées, ne sont pas intégrés par renvoi au présent formulaire 10-K. Les documents suivants sont également disponibles gratuitement sur ce site, y compris en version papier pour tout actionnaire qui en exprimerait la demande : Nos lignes directrices d'entreprise ; les règlements de nos comités d'audit, de rémunération, des nominations et de gouvernance; notre code de conduite, qui s'applique à tous les employés ; notre code d'éthique pour les cadres dirigeants, qui s'applique à tous nos dirigeants ; nos politiques relatives aux transactions entre apparentées et aux minerais qui alimentent les conflits, ainsi que notre rapport en matière de développement durable.

Rubrique 1A. FACTEURS DE RISQUE

Nos activités pourraient être affectées négativement par un contexte économique et des conditions de marché défavorables pour une durée prolongée.

Le contexte économique général et les conditions de marché aux États-Unis et à l'international auront un impact sur nos ventes et nos opérations. Dans la mesure où ces facteurs engendrent l'instabilité des marchés des capitaux, des pénuries de matières premières et de pièces détachées, des cycles de vente plus longs, des reports ou des retards de commandes clients, ou une incapacité à commercialiser nos produits de manière efficace, notre activité et nos résultats d'exploitation sont susceptibles de s'en trouver considérablement affectés.

Nous sommes dépendants de clients clés.

Nous comptons sur plusieurs clients clés, qui représentent une importante partie de notre activité. Nos clients majeurs peuvent changer d'une année à l'autre. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, nos cinq principaux clients ont représenté 22 % de notre chiffre d'affaires net. Malgré nos bonnes relations avec nos clients, il ne peut être exclu que nos principaux clients décident un jour de limiter leurs relations avec nous ou d'en mettre un terme. En outre, nombre de nos clients effectuent des commandes de produits en fonction de besoins ponctuels, et opèrent dans des secteurs cycliques. Par conséquent, leurs niveaux de commandes ont toujours varié d'une période à l'autre, et pourraient varier significativement à l'avenir. Ces commandes effectuées par les clients dépendent de leurs marchés, de leurs propres clients, et peuvent faire l'objet de reports et d'annulations. Eu égard à notre dépendance à l'égard de nos clients majeurs, il existe un risque réel à ce que les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société soient significativement affectés de manière négative dans le cas où nous perdriions un ou plusieurs de nos clients majeurs, ou en cas de limitation de leur demande relative à nos produits.

Notre entreprise opère au sein d'un secteur hautement concurrentiel.

Nous opérons sur un marché concurrentiel, et sommes confrontés à une importante concurrence de la part d'un nombre limité de concurrents bien établis aux États-Unis et à l'étranger, dont certains bénéficient probablement de ressources financières plus conséquentes que les nôtres. Face à une forte concurrence tarifaire et à des clients sensibles aux prix, notre capacité à augmenter ces derniers a, par le passé, été bien limitée. Outre les considérations de prix, la concurrence se joue autour de la performance des produits, du leadership technologique, de la qualité, de la fiabilité des livraisons ainsi que de l'assistance et du service clients. Rien ne garantit que la concurrence sur un ou plusieurs de nos marchés n'affectera pas la Société et ses résultats d'exploitation.

Nous entendons continuer de procéder à des acquisitions, co-entreprises et alliances, qui impliquent un certain nombre de risques inhérents, lesquels sont tous susceptibles de nous empêcher de réaliser les bénéfices prévus.

L'un des aspects de notre stratégie d'entreprise consiste à procéder de manière sélective à des acquisitions, co-entreprises et alliances, dans l'objectif d'améliorer notre position de marché et d'obtenir des opportunités de réaliser des synergies d'exploitation. Ces transactions impliquent des incertitudes et des risques inhérents, qui sont tous susceptibles d'engendrer un impact négatif significatif sur nos activités, sur nos résultats d'exploitation et sur notre situation financière. Comptent parmi ces risques et incertitudes :

- les difficultés dans la réalisation des synergies financières et opérationnelles prévues, notamment l'intégration des opérations, services et produits ;
- le détournement de l'attention de la direction par rapport aux préoccupations d'entreprise ;
- les éventuels passifs dont la Société n'aurait pas connaissance ; et
- les changements inattendus dans les conditions du marché, et dans les facteurs commerciaux et économiques affectant une acquisition.

Nous ne pouvons garantir que nous parviendrons à conclure une quelconque acquisition, co-entreprise ou autre combinaison d'activités à venir. Si nous ne parvenons pas à identifier les candidats appropriés pour une acquisition, ou à conclure des acquisitions stratégiques, le risque existe alors que nous ne puissions pas appliquer pleinement notre stratégie d'entreprise, et que nos activités et résultats d'exploitation soient par conséquent négativement impactés. En outre, notre capacité à nous engager dans des acquisitions stratégiques dépendra de notre capacité à lever d'importants capitaux. Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de réunir les fonds nécessaires à l'application de notre stratégie d'acquisition en des termes satisfaisants pour nous, voire que nous ne puissions tout simplement pas l'appliquer.

Au moment de lancer de nouveaux produits et services, notre incapacité à prévoir ainsi qu'à réagir à la demande des consommateurs peut avoir un impact négatif sur nos activités.

Nous avons consacré d'importantes ressources au développement, à la fabrication et à la commercialisation de nouveaux produits. Les décisions consistant à développer et à commercialiser de nouveaux produits de transport sont généralement prises sans indication définitive sur l'acceptation de la part des clients. Par ailleurs, les nouveaux produits peuvent par définition exiger certains changements dans les méthodes d'entreprise existantes, ou menacer de remplacer des équipements existants dans lesquels nos clients peuvent avoir investi d'importants capitaux. Rien ne garantit qu'un des nouveaux produits que nous développons suscitera une acceptation généralisée sur le marché, ou que ces produits seront en mesure de concurrencer efficacement d'autres nouveaux produits ou services susceptibles d'être lancés par nos concurrents. Par ailleurs, il est possible que nous engagions des garanties ou autres coûts supplémentaires lorsque de nouveaux produits seront testés et utilisés par les consommateurs.

Une partie de notre chiffre d'affaires concerne la fourniture de produits et services visant à aider nos clients américains du secteur ferroviaire et du transport à respecter leurs obligations en matière de Contrôle Positif des Trains (CPT), imposé par le gouvernement fédéral américain, qui exige l'utilisation d'ordinateurs et de logiciels à bord des locomotives d'ici la fin de l'année 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous avons enregistré un chiffre d'affaires d'environ 400 millions de dollars autour du CPT. En 2015, l'échéance imposée au secteur en matière de CPT a été étendue de trois ans, ce qui pourrait modifier le calendrier de notre chiffre d'affaires, et nous contraindre à réévaluer les effectifs, les ressources et la actifs déployés pour la fourniture de services de contrôle positif des trains.

Notre chiffre d'affaires est soumis à des variations cycliques sur le marché ferroviaire et le marché du transit passagers, ainsi qu'à des changements en matière de dépenses publiques.

Historiquement, le secteur ferroviaire est soumis à d'importantes fluctuations liées au contexte économique général, à l'utilisation de moyens de transport alternatifs, ainsi qu'au niveau des dépenses publiques fédérales, étatiques et locales autour des projets de transport ferroviaire. Au cours de périodes de ralentissement économique, il est arrivé que le secteur ferroviaire reporte certaines dépenses afin de conserver de la trésorerie à court terme ; et c'est quelque chose qui pourrait être amenée à se reproduire. Les diminutions de trafic de marchandises peuvent réduire la demande concernant nos produits de remplacement.

Le secteur ferroviaire du transit passagers est également cyclique. Les nouvelles commandes de wagons de transit passagers varient d'une année à l'autre, et sont considérablement influencées par d'importants programmes de remplacement, ainsi que par la construction ou l'expansion de systèmes de transport par les autorités du transport. Une part substantielle de notre chiffre d'affaires est générée par des contrats auprès des autorités du transport métropolitain et des chemins de fer de banlieue, ainsi qu'auprès d'Amtrak. Nous nous attendons à ce qu'il en soit de même pour notre chiffre d'affaires net à l'avenir. Dans la mesure où les futurs financements liés à des propositions de projets publics se trouvent limités voire retirés en conséquence de changements dans le contexte politique, économique, fiscal, ou d'autres changements échappant à notre contrôle, de tels projets pourraient être reportés ou annulés, et ainsi entraîner une éventuelle perte d'activités de

notre côté, y compris concernant le secteur de l'après-vente relatif au transport et les commandes de nouveaux wagons de transport. Rien ne garantit que le contexte économique sera favorable, ou que l'ensemble du secteur – et par conséquent la Société également - ne soit affecté négativement par une fluctuation significative.

Notre carnet de commandes n'est pas nécessairement révélateur du niveau de notre chiffre d'affaires futur.

Notre carnet de commandes représente la production future et l'estimation du chiffre d'affaires potentiel attribuable aux contrats d'entreprise ou aux commandes écrites, conclus avec nos clients, pour une livraison au cours de périodes diverses. L'instabilité de l'économie mondiale, un contexte défavorable sur les marchés internationaux du crédit, la volatilité des secteurs auxquels nous fournissons nos produits, les changements en matière de politique législative, les changements défavorables relatifs à la situation financière de nos clients, les changements défavorables en matière de disponibilité des matières premières et des approvisionnements, ou encore les violations de contrat non régularisées, sont autant de facteurs qui peuvent potentiellement aboutir à des résiliations de contrat ou à des annulations de commandes dans notre carnet de commandes, ou nécessiter un report de livraison des commandes figurant dans notre carnet de commandes. Chacun de ces risques est susceptible d'avoir un impact négatif sur nos flux de trésorerie et nos résultats d'exploitation.

Il est possible qu'une part croissante de notre chiffre d'affaires soit générée par nos opérations internationales, ce qui nous expose à certains risques inhérents au fait de conclure des affaires au niveau international.

Pour l'exercice 2015, environ 47 % de notre chiffre d'affaires net consolidé a concerné des clients basés en dehors des États-Unis, et nous entendons à l'avenir continuer d'étendre nos opérations internationales. Nous conduisons actuellement nos opérations internationales via diverses filiales détenues à 100 % ou détenues en majorité, ainsi qu'au travers de co-entreprises, basées en Australie, en Autriche, au Brésil, au Canada, en Chine, en République tchèque, en France, en Allemagne, en Inde, en Italie, en Macédoine, au Mexique, aux Pays-Bas, en Pologne, en Russie, en Espagne, en Afrique du Sud, en Turquie, et au Royaume-Uni. Nous sommes, par conséquent, soumis à divers risques, tous susceptibles d'impacter négativement ces opérations, voire l'ensemble de nos activités. Comptent parmi ces risques :

- le manque de contrôle total sur les opérations ;
- le manque d'expérience des entreprises locales ;
- les fluctuations de change et les dévaluations ;
- les restrictions des échanges commerciaux étrangers et le contrôle des changes ;
- la difficulté à faire respecter les accords et droits de propriété intellectuelle ;
- le risque de nationalisation des entreprises ; et
- l'instabilité économique, politique et sociale, ainsi que le risque d'attentats terroristes contre les intérêts américains.

De plus, certaines juridictions disposent de lois qui limitent la capacités des filiales non américaines, et de leur propres entités affiliées, à verser des dividendes et à rapatrier des flux de trésorerie.

Nous pouvons être contraints d'engager des coûts supplémentaires en raison de la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères.

Dans le cadre de nos affaires courantes, nous sommes exposés à des hausses de taux d'intérêt susceptibles d'impacter négativement les coûts de financement associés à une dette à taux variable ainsi qu'à des changements en matière de taux de change des devises étrangères. Nous pourrions chercher à minimiser ces risques en recourant à des contrats de swap de taux d'intérêt ainsi qu'à des accords de couverture de change. Rien ne garantit que l'une ou l'autre de ces mesures se révèle efficace. Toute évolution significative en matière de taux d'intérêt ou de taux de change est susceptible d'entraîner pour nous des pertes substantielles.

Il existe le risque de voir la responsabilité de la Société engagée dans le cadre d'une procédure judiciaire relative à l'amiante.

Des actions ont été intentées contre la Société et certaines de ses sociétés affiliées dans plusieurs juridictions aux États-Unis, par des personnes faisant état de dommages corporels résultant d'une exposition à des produits contenant de l'amiante. La plupart de ces actions ont été menées contre notre filiale détenue en pleine propriété, Railroad Friction Products Corporation (RFPC), et portent sur un produit vendu par RFPC à une époque antérieure à l'acquisition par la Société de toute participation dans RFPC.

La plupart de ces actions, y compris les actions intentées contre RFPC, sont présentées à des sociétés d'assurance à des fins de défense et d'indemnisation, ou à des sociétés non affiliées qui demeurent responsables des produits en question contenant de l'amiante. Nous ne pouvons toutefois garantir que toutes ces actions intentées seront intégralement couvertes par les assurances, ou que les indemnisés ou assureurs demeureront financièrement solvables. Notre pleine responsabilité judiciaire et financière dans le cadre de ces actions, comme dans le cadre de la plupart des autres procédures judiciaires en cours, ne peut être estimée.

Nous sommes soumis à diverses lois et réglementations environnementales.

Nous sommes contraints par diverses lois et réglementations environnementales régissant les rejets dans l'atmosphère et dans l'eau, la manipulation, le stockage et l'élimination de déchets dangereux ou solides, ainsi que l'assainissement des contaminations provoquées par le rejet de substances dangereuses. Nous estimons que toutes nos opérations s'inscrivent en conformité avec l'ensemble des lois et réglementations en matière d'environnement régissant nos activités ; toutefois, rien ne garantit que les exigences environnementales ne changeront pas à l'avenir, ou que nous n'aurons pas à engager des coûts significatifs pour nous conformer à de telles exigences.

Il est possible que les futures réglementations en matière de changement climatique entraînent une augmentation de nos coûts d'exploitation, affectent la demande relative à nos produits, ou limitent la capacité de nos fournisseurs clés à répondre à nos besoins.

La Société a prêté attention à l'actuel débat sur le changement climatique, ainsi qu'aux discussions politiques et législations éventuelles s'y rattachant. Les défis éventuels susceptibles de concerner la Société, en raison de politiques et législations liées au changement climatique, ont été évalués par la Société. Tous ces défis dépendent considérablement de la nature et de l'ampleur des législations liées au changement climatique, ainsi que de la mesure dans laquelle ces législations s'appliquent à notre secteur. À ce stade, la Société ne peut prévoir la mesure de l'impact futur du changement climatique, et de la législation autour du changement climatique, sur les opérations de la Société. En outre, la question de savoir quand – ou si – ces impacts auront lieu ne peut trouver de réponse tant que n'auront pas été développées davantage l'analyse scientifique et les politiques législatives, et que des propositions législatives spécifiques n'auront pas commencé à prendre forme. Toute loi ou réglementation susceptible d'être adoptée dans le but de limiter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre pourrait nous contraindre à augmenter nos coûts d'exploitation, et pourrait impacter négativement la demande relative à nos produits. En outre, le prix et la disponibilité de certaines des matières premières que nous utilisons sont susceptibles de varier à l'avenir, en conséquence de lois et réglementations environnementales affectant nos fournisseurs. L'augmentation du prix de nos matières premières, ou la baisse de disponibilité de ces matières premières, pourrait impacter négativement nos marges d'exploitation ou entraîner une diminution de la demande relative à nos produits.

Les garanties ou la responsabilité en matière de produits de notre fabricant peut nous exposer à des réclamations potentiellement significatives.

Nous garantissons la fabrication et les matériaux d'un grand nombre de nos produits. C'est la raison pour laquelle nous sommes exposés à un risque d'engagement de responsabilité en matière de produits, ou de réclamation de garantie, en cas de défaillance de l'un de nos produits qui aurait entraîné blessures ou décès, ou

qui ne serait pas conforme aux spécifications de nos clients. Par ailleurs, au cours des dernières années, nous avons lancé un certain nombre de produits pour lesquels nous n'avons historiquement aucune expérience en matière de garantie. Bien qu'aucune action significative en responsabilité concernant nos produits, et qu'aucune action significative en garantie, n'ait été intentée à notre encontre, et bien que nous disposions d'une couverture-responsabilité, nous ne pouvons garantir que des actions en responsabilité concernant nos produits, si jamais elles étaient intentées, n'excéderont pas les limites de notre couverture-responsabilité, ni garantir que cette assurance demeurera disponible selon des modalités commercialement acceptables, ou tout simplement disponible. Le risque existe de voir ces trois types d'action en garantie entraîner de coûteux rappels de produits, d'importants coûts de réparation, et entacher notre réputation.

Des conflits sociaux peuvent impacter négativement et significativement nos opérations et notre rentabilité.

Nous procédons à des négociations collectives auprès de syndicats, qui représentent environ 30 % de nos employés. Nos conventions collectives sont pour la plupart effectives de 2016 à 2018. Les conventions expirant à des dates diverses courant 2016 représentent environ 26 % de l'effectif de la Société. L'impossibilité de faire émerger un accord pourrait entraîner des grèves et autres protestations syndicales susceptibles de perturber nos activités. Si une grève ou une interruption du travail se produisait au sein de la Société, il nous serait difficile de mobiliser un personnel suffisamment qualifié et en nombre suffisant pour remplacer nos employés. Nous ne pouvons garantir que nous parviendrons à conclure de tels accords, ni garantir que nous ne serons pas confrontés à des grèves et autres types de conflits avec les syndicats de notre personnel. De tels conflits syndicaux pourraient avoir un impact négatif sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Ils pourraient nous faire subir une perte de chiffre d'affaires, nous faire perdre des clients et impacter nos activités de manière permanente.

Il arrive que nous soyons confrontés à des litiges contractuels avec nos clients.

De temps à autre, nous sommes confrontés à des litiges contractuels avec nos clients, concernant les problématiques habituelles de livraison, de performance, d'ajustement des modifications de conception et de travaux supplémentaires qui peuvent en résulter. Ces litiges sont généralement résolus dans le cadre des affaires courantes, sans engendrer d'impact négatif significatif sur la Société. Nous ne pouvons toutefois garantir que tous les litiges continueront à l'avenir d'être résolus de cette manière.

Le risque existe de voir notre endettement affecter négativement notre santé financière.

Au 31 décembre 2015, notre endettement total s'élevait à 695,7 millions de dollars. S'il devenait nécessaire d'exploiter notre capacité d'emprunt disponible conformément à notre Contrat de Crédit de Refinancement de 2013, l'endettement des 445 millions de dollars actuellement empruntés en vertu de cette facilité et des 250 millions de dollars en obligations seniors portant intérêt au taux annuel de 4,375 % pourrait entraîner d'importantes conséquences pour la Société. Cet endettement pourrait par exemple :

- accroître notre vulnérabilité face à un contexte économique et industriel globalement défavorable ;
- nous contraindre à dédier un part substantielle de nos flux de trésorerie d'exploitation au remboursement de notre endettement, et ainsi réduire la disponibilité de nos flux de trésorerie pour le financement du fonds de roulement, des acquisitions, et d'autres démarches générales d'entreprise ;
- limiter notre flexibilité en termes de planification ou de réaction face à d'éventuels changements concernant nos activités ainsi que les secteurs dans lesquels nous opérons ;
- nous positionner défavorablement par rapport à des concurrents moins endettés ; et
- limiter notre capacité à emprunter des fonds supplémentaires.

Le contrat d'émission relatif aux obligations seniors d'un montant de 250 millions de dollars émises par la Société, portant intérêt au taux annuel de 4,375% et venant à échéance en 2023, ainsi que notre Contrat de Crédit de Refinancement de 2013, contiennent divers engagements qui limitent la liberté dont jouit notre direction dans la conduite des activités de la Société.

Le contrat d'émission régissant les obligations, ainsi que notre contrat de crédit, contiennent divers engagements qui limitent la liberté dont jouit notre direction dans la conduite des activités de la Société.

Le Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 limite la capacité de la Société à déclarer ou à verser des dividendes en numéraire et interdit à la Société de déclarer ou de procéder à d'autres types de distribution, sous réserve de certaines exceptions. Le Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 contient divers engagements et restrictions qui limitent notamment les démarches suivantes : contraction de dettes supplémentaires ; fusions, consolidations et ventes d'actifs, acquisitions ; nantissements supplémentaires ; investissements, prêts et avances admissibles ; ventes et cessions ; et imposent un ratio minimum de couverture des intérêts débiteurs, ainsi qu'un ratio maximum dettes/flux de trésorerie.

Le contrat d'émission en vertu duquel les obligations seniors ont été émises contient plusieurs obligations et restrictions qui limitent notamment les démarches suivantes : contraction de dettes supplémentaires, versements de dividendes et autres formes de distribution, vente d'actifs, changement de direction, fusions, consolidations, et nantissements supplémentaires.

Il est possible que nos acquisitions récemment réalisées ne produisent pas les améliorations anticipées en termes de positionnement sur le marché, les synergies opérationnelles prévues, ou qu'elles nécessitent plus de temps que prévu pour être mises en œuvre.

En 2014 et 2015, nous avons conclu de multiples acquisitions, pour un investissement cumulé de 424,7 millions de dollars. Bien que nous soyons convaincus que ces acquisitions permettront d'améliorer notre position sur le marché, et de générer des résultats d'exploitation positifs, notamment au travers de synergies d'exploitation et de réduction des dépenses d'exploitations ainsi que d'économies sur les coûts indirects, nous ne pouvons garantir que ces améliorations se produiront, ni garantir le moment auquel elles pourraient se produire. La gestion et l'acquisition d'entreprises impliquent des risques substantiels, chacun étant susceptible d'engendrer un impact significativement négatif sur nos activités et sur nos résultats d'exploitation. Comptent parmi ces risques :

- l'incertitude autour de la question de savoir si une entreprise acquise atteindra les résultats d'exploitation escomptés ;
- d'importantes dépenses à intégrer ;
- un détournement de l'attention de la direction ;
- le départ d'employés clés de l'entreprise acquise ;
- le degré d'efficacité de la gestion de l'esprit entrepreneurial et de la prise de décisions ;
- l'intégration de différents systèmes d'information ;
- des coûts non anticipés, une exposition à des obligations imprévues ; et
- la dépréciation des actifs.

Rubrique 1B.

OBSERVATIONS DU PERSONNEL NON RESOLUES

Aucune.

Rubrique 2. IMMOBILIER

Installations

Le tableau suivant fournit certaines informations synthétiques relatives aux principales installations détenues en pleine propriété ou louées par la Société, au 31 décembre 2015. La Société estime que ses installations et équipements présentent un bon état général, et que, en parallèle des améliorations d'immobilisations prévues, elles répondent de manière adéquate à ses besoins existants et prévus dans l'immédiat. Les crédits-bails sur ces installations présentent une échéance à long terme, et prévoient généralement des possibilités de renouvellement. Le siège social de la Société se situe sur le site de Wilmerding, en Pennsylvanie.

Localisation	Principale utilisation	Segment	Pleine propriété/ Crédit-bail	Estimation Pieds carrés	
National					
Rothbury, Michigan	Fabrication/Entrepôt/Bureaux	Fret	Pleine propriété	500 000	(1)
Wilmerding, Pennsylvanie	Fabrication/Services	Fret	Pleine propriété	365 000	
Lexington, Tennessee	Fabrication	Fret	Pleine propriété	170 000	
Jackson, Tennessee	Fabrication	Fret	Pleine propriété	150 000	
Berwick, Pennsylvanie	Fabrication/Entrepôt	Fret	Pleine propriété	150 000	
Chicago, Illinois	Fabrication/Services	Fret	Pleine propriété	123 140	
Greensburg, Pennsylvanie	Fabrication	Fret	Pleine propriété	113 000	
Chillicothe, Ohio	Fabrication/Bureaux	Fret	Pleine propriété	104 000	
Warren, Ohio	Fabrication	Fret	Pleine propriété	102 650	
Coshocton, Ohio	Fabrication/Entrepôt/Bureaux	Fret	Pleine propriété	83 000	
Germantown, Maryland	Fabrication	Fret	Pleine propriété	80 000	
Delray Beach, Floride	Entrepôt	Fret	Crédit-bail	125 888	
Kansas City, Missouri	Centre de services	Fret	Crédit-bail	95 900	
Pittsburgh, Pennsylvanie	Fabrication/Bureaux	Fret	Crédit-bail	90 000	
Strongsville, Ohio	Fabrication/Entrepôt/Bureaux	Fret	Crédit-bail	80 000	
Columbia, Caroline du Sud	Centre de services	Fret	Crédit-bail	71 400	
Jacksonville, Floride	Bureaux	Fret	Crédit-bail	59 518	
Bensenville, Illinois	Fabrication/Entrepôt/Bureaux	Fret	Crédit-bail	58 230	
Cedar Rapids, Iowa	Bureaux	Fret	Crédit-bail	36 568	
Jacksonville, Floride	Entrepôt	Fret	Crédit-bail	30 000	
Clarksburg, Maryland	Fabrication/Entrepôt	Fret	Crédit-bail	22 443	
Carson City, Nevada	Centre de services	Fret	Crédit-bail	22 000	
Salem, Ohio	Fabrication/Entrepôt	Fret	Crédit-bail	20 000	
Boise, Idaho, États-Unis	Fabrication	Fret/Transit	Pleine propriété	326 000	
Maxton, Caroline du Nord, États-Unis	Fabrication	Fret/Transit	Pleine propriété	105 000	
Willits, Californie, États-Unis	Fabrication	Fret/Transit	Pleine propriété	70 000	
Brenham, Texas, États-Unis	Fabrication/Bureaux	Transit passager	Pleine propriété	144 671	
Wytheville, Virginie, États-Unis	Fabrication/Bureaux	Transit passager	Pleine propriété	82 400	
Piedmont, Caroline du Sud	Fabrication/Bureaux	Transit passager	Pleine propriété	47 000	
Spartanburg, Caroline du Sud, États-Unis	Fabrication/Services	Transit passager	Crédit-bail	183 600	
Buffalo Grove, Illinois, États-Unis	Fabrication	Transit passager	Crédit-bail	115 570	
Cleveland, Ohio, États-Unis	Fabrication/Entrepôt/Bureaux	Transit passager	Crédit-bail	87 407	
San Fernando, Californie, États-Unis	Fabrication	Transit passager	Crédit-bail	65 347	
Plattsburgh, État de New York, États-Unis	Fabrication	Transit passager	Crédit-bail	64 000	
Moorpark, Californie, États-Unis	Bureaux/Entrepôt	Transit passager	Crédit-bail	45 916	
Cleveland, Ohio, États-Unis	Fabrication/Entrepôt/Bureaux	Transit passager	Crédit-bail	43 643	

Localisation	Principale utilisation	Segment	Pleine propriété/ Crédit-bail	Estimation Pieds carrés
Export, Pennsylvanie, États-Unis	Fabrication	Transit passager	Crédit-bail	34 000
Elmsford, État de New York, États-Unis	Centre de services	Transit passager	Crédit-bail	28 000
Greer, Caroline du Sud, États-Unis	Entrepôt	Transit passager	Crédit-bail	20 000
International				
Wallaceburg (Ontario), Canada	Fabrication	Fret	Pleine propriété	126 000
San Luis Potosi, Mexique	Fabrication/Services	Fret	Pleine propriété	73 100
East Beijing, Province du Hebei, Chine	Fabrication	Fret	Pleine propriété	64 702
Daye City, Province du Hebei, Chine	Fabrication	Fret	Pleine propriété	59 147
Barneveld, Pays-Bas	Fabrication/Bureaux	Fret	Pleine propriété	53 443
Northampton, Royaume-Uni	Fabrication	Fret	Crédit-bail	300 000
Shenyang City, Province de Liaoning, Chine	Fabrication	Fret	Crédit-bail	290 550
Lincolnshire, Royaume-Uni	Fabrication/Bureaux	Fret	Crédit-bail	149 468
London (Ontario), Canada	Fabrication	Fret	Crédit-bail	103 540
Stoney Creek (Ontario), Canada	Fabrication/Services	Fret	Crédit-bail	47 940
Calcutta, Inde	Fabrication	Fret	Crédit-bail	36 965
Belo Horizonte, Brésil	Fabrication/Services	Fret	Crédit-bail	33 992
Juiz de Fora, Minas Gerais, Brésil	Fabrication/Bureaux	Fret	Crédit-bail	33 992
Lachine (Québec), Canada	Centre de services	Fret	Crédit-bail	25 455
Mulgrave, Australie	Fabrication/Bureaux	Fret	Crédit-bail	21 528
Doncaster, Royaume-Uni	Fabrication/Services	Fret/Transit	Pleine propriété	330 000
Kilmarnock, Royaume-Uni	Fabrication	Fret/Transit	Pleine propriété	107 975
Loughborough, Royaume-Uni	Fabrication	Fret/Transit	Crédit-bail	245 245
Kempton Park, Afrique du Sud	Fabrication	Fret/Transit	Crédit-bail	156 077
Wetherill Park, Australie	Fabrication	Fret/Transit	Crédit-bail	70 600
Monte Alto, Brésil	Fabrication/Bureaux	Transit passager	Pleine propriété	244 081
Schuttorf, Allemagne			Pleine propriété	
Chard, Royaume-Uni	Fabrication/Bureaux	Transit passager	Pleine propriété	189 445
Avellino, Italie			Pleine propriété	
Tianjin, Province du Hebei, Chine	Fabrication/Bureaux	Transit passager	Pleine propriété	132 495
Recklinghausen, Allemagne			Pleine propriété	
Sable-sur-Sarthe, France	Fabrication	Transit passager	Pleine propriété	86 390
	Fabrication		Pleine propriété	
Utrecht, Pays-Bas	Fabrication	Transit passager	Pleine propriété	51 667
Katy Wroclawskie, Pologne			Pleine propriété	
Soria, Espagne	Fabrication/Bureaux	Transit passager	Pleine propriété	48 438
Burton on Trent, Royaume-Uni			Pleine propriété	
Camisano, Italie	Fabrication/Bureaux	Transit passager	Crédit-bail	31 000
San Luis Potosi, Mexique			Crédit-bail	
St. Laurent (Québec), Canada	Bureaux	Transit passager	Crédit-bail	253 453
Gipuzkoa, Espagne			Crédit-bail	
Chard, Royaume-Uni	Fabrication/Bureaux	Transit passager	Crédit-bail	136 465
Hangzhou City, Province du Hunan, Chine			Crédit-bail	
Sassuolo, Italie	Fabrication	Transit passager	Crédit-bail	37 049
	Fabrication	Transit passager	Crédit-bail	35 282
	Fabrication	Transit passager	Crédit-bail	31 032
	Fabrication	Transit passager	Crédit-bail	30 000

- (1) Environ 250 000 pieds carrés de surface sont actuellement utilisés en lien avec les activités d'entreprise et de fabrication de la Société. La surface restante est louée à des tiers.

Rubrique 3. PROCÉDURES JURIDIQUES

Les informations relatives aux procédures juridiques figurent dans la Note 19 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport, et intégré par renvoi aux présentes.

Rubrique 4. INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ DANS LES MINES

Non applicable.

DIRIGEANTS DU DÉCLARANT

Le tableau suivant fournit des informations relatives à nos dirigeants. Ces dirigeants sont élus périodiquement par notre Conseil d'administration et agissent sous son contrôle.

Dirigeants	Âge	Fonction
Albert J. Neupaver	65	Président exécutif
Raymond T. Betler	60	Président et PDG
Patrick D. Dugan	49	Vice-président principal et directeur financier
R. Mark Cox	48	Vice-président principal, Développement de l'entreprise
David L. DeNinno	60	Vice-président principal, conseiller et secrétaire général
Scott E. Wahlstrom	52	Vice-président principal des ressources humaines
Robert Bourg	54	Vice-président et dirigeant du Groupe
Karl-Heinz Colmer	59	Vice-président et dirigeant du Groupe
Michael E. Fetsko	50	Vice-président et dirigeant du Groupe
John A. Mastalerz	49	Vice-président Finance, contrôleur de gestion et administrateur principal des comptes
David Meyer	45	Vice-président et dirigeant du Groupe
Timothy R. Wesley	54	Vice-président, Relations investisseurs et Communication d'entreprise

Albert J. Neupaver a été désigné au poste de président exécutif de la Société au mois de mai 2014. M. Neupaver avait auparavant exercé en tant que président et PDG entre mai 2013 et mai 2014, et en tant que président et PDG de la Société entre février 2006 et mai 2013. Avant de rejoindre Wabtec, M. Neupaver avait occupé différents postes chez AMETEK, Inc., fabricant leader mondial d'instruments et de moteurs électroniques. Plus récemment, il avait occupé le poste de président de son groupe, Electromechanical Group, pendant une durée de neuf ans.

Raymond T. Betler a été désigné au poste de président et PDG au mois de mai 2014. M. Betler avait auparavant exercé en tant que président et PDG à partir de mai 2013, et en tant que directeur de l'exploitation de la Société à partir du mois d'août 2008. Avant de rejoindre Wabtec, M. Betler avait occupé différents postes à responsabilités croissantes chez Bombardier Transportation, depuis 1979. Plus récemment, M. Betler avait occupé le poste de président de Total Transit Systems entre 2004 et 2008, après avoir exercé en tant que président de London Underground Projects de 2002 à 2004.

Patrick D. Dugan a été désigné aux postes de vice-président, directeur financier et contrôleur de gestion, avec prise de fonctions en janvier 2014. M. Dugan avait auparavant exercé en tant que vice-président principal, directeur financier et contrôleur de gestion entre janvier 2012 et novembre 2013. Il avait initialement rejoint Wabtec en 2003 aux postes de vice-président et de contrôleur de gestion. Avant de rejoindre Wabtec, M. Dugan avait exercé aux postes de vice-président et directeur financier chez CWI International, Inc. de décembre 1996 à novembre 2003. Avant 1996, M. Dugan occupait le poste de gestionnaire chez PricewaterhouseCoopers.

R. Mark Cox a été désigné au poste de vice-président principal au sein de la division Développement de l'entreprise en janvier 2012, et travaille chez Wabtec depuis septembre 2006, ayant auparavant exercé en tant que vice-président au sein de la division Développement de l'entreprise. Avant de rejoindre Wabtec, M. Cox exerçait depuis 2002 au poste de directeur du développement commercial de la division Electrical Group de la société Eaton Corporation. Avant de rejoindre Eaton, M. Cox exerçait en tant que banquier d'investissement chez UBS Warburg, Prudential and Stephens.

David L. DeNinno a été nommé vice-président principal, conseiller et secrétaire général de la Société en février 2012. Auparavant, M. DeNinno avait exercé en tant qu'associé chez K&L Gates LLP à partir de 2011, après avoir travaillé chez Reed Smith LLP.

Scott E. Wahlstrom a été désigné au poste de vice-président principal des ressources humaines en janvier 2012. M. Wahlstrom était vice-président des ressources humaines depuis novembre 1999. M. Wahlstrom avait auparavant exercé en tant que vice-président des ressources humaines et de l'administration chez MotivePower Industries, Inc. entre août 1996 et novembre 1999.

Robert Bourg a été désigné aux postes de vice-président et dirigeant du Groupe en février 2012. M. Bourg avait auparavant exercé en tant que vice-président de Rail Electronics à partir de mai 2010, après avoir occupé les postes de vice-président et de directeur général chez Wabtec Railway Electronics entre mai 2006 et mai 2010. Avant cela, il avait occupé différents postes de dirigeant chez Wabtec, au sein de laquelle il avait été embauché en août 1992.

Karl-Heinz Colmer a été désigné aux postes de vice-président et dirigeant du Groupe en février 2012. M. Colmer avait auparavant exercé en tant que directeur général de la division Produits de friction, entre janvier 2009 et février 2012. Avant cela, M. Colmer avait exercé en tant que directeur général chez Becorit GmbH, à partir de 2006, après avoir rejoint Wabtec. Avant de rejoindre Wabtec, M. Colmer avait occupé différents postes de direction chez BBA PLC.

Michael E. Fetsko a été nommé vice-président et dirigeant du Groupe en janvier 2014. M. Fetsko a rejoint Wabtec en juillet 2011, au poste de vice-président de la division Freight Pneumatics. Avant de rejoindre Wabtec, M. Fetsko avait occupé différents postes de dirigeant chez Bombardier Transportation.

John A. Mastalerz a été désigné aux postes de vice-président Finance, contrôleur de gestion et administrateur principal des comptes en janvier 2016. M. Mastalerz avait occupé les postes de vice-président et contrôleur de gestion entre janvier 2014 et janvier 2016. Avant de rejoindre Wabtec, M. Mastalerz avait exercé différentes fonctions de dirigeant chez H.J. Heinz Company, entre janvier 2001 et décembre 2013, récemment en tant que contrôleur de gestion et administrateur principal des comptes. Avant 2001, M. Mastalerz occupait le poste de directeur principal chez PricewaterhouseCoopers.

David Meyer a été désigné vice-président et dirigeant du Groupe en février 2012. M. Meyer avait occupé le poste de vice-président de la division Produits de wagons à marchandises entre avril 2007 et février 2012. Il avait auparavant occupé différentes fonctions de vice-président et de directeur général chez Wabtec à partir de 2003, et avait rejoint Wabtec en 1999 au poste de responsable produits. Avant de rejoindre Wabtec, M. Meyer avait occupé différents postes de direction chez Eaton Corporation.

Timothy R. Wesley a été désigné vice-président de la division Relations investisseurs et communication d'entreprise en novembre 1999. M. Wesley avait auparavant occupé les fonctions de vice-président de la division Relations investisseurs et relations publiques chez MotivePower Industries, Inc. entre août 1996 et novembre 1999.

PARTIE II

Rubrique 5. MARCHÉ POUR LES ACTIONS ORDINAIRES DU DÉCLARANT, QUESTIONS LIÉES À L'ACTIONNARIAT ET RACHAT DE TITRES DE CAPITAL PAR L'ÉMETTEUR

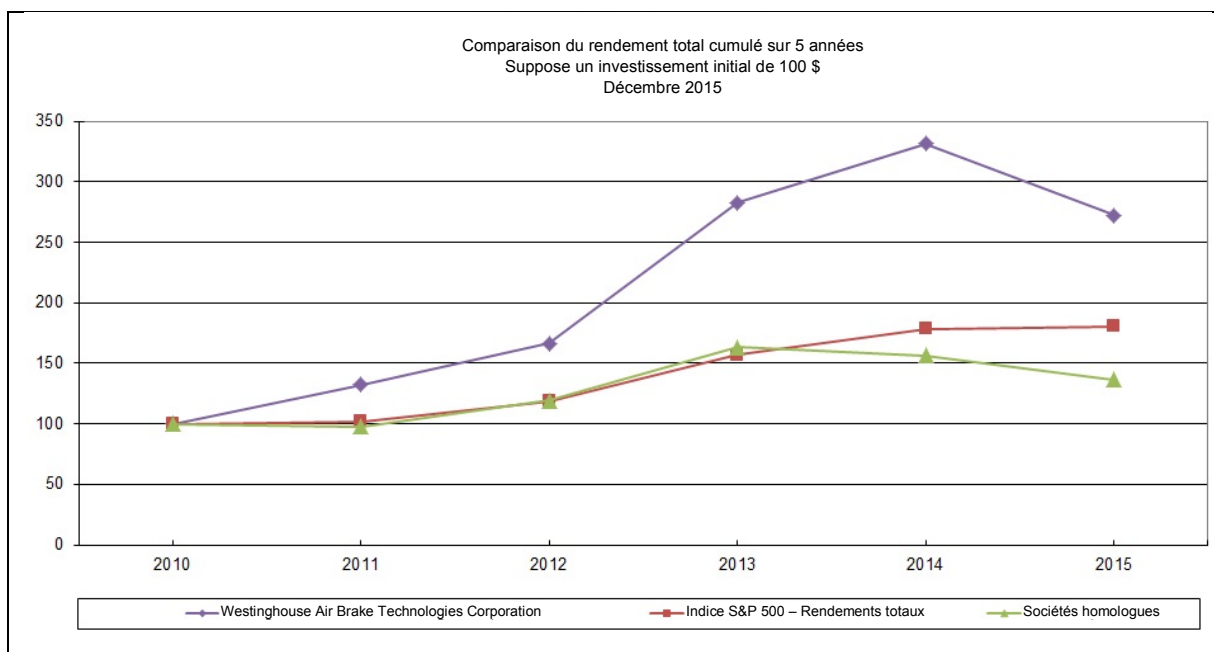
Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la bourse de New York sous le symbole « WAB ». Au 16 février 2016, 91 930 671 actions ordinaires étaient en circulation, détenues par 513 porteurs inscrits. Le 14 mai 2013, nos actionnaires ont approuvé un amendement apporté à la version amendée et mise à jour de notre certificat de constitution, afin d'augmenter le nombre d'actions ordinaires autorisées en le faisant passer à 200 millions d'actions. Le prix de vente le plus élevé et le plus bas des actions ainsi que les dividendes déclarés par action étaient les suivants :

2015	Prix haut	Prix bas	Dividendes
Premier trimestre	\$ 97,16	\$ 81,21	\$ 0 060
Deuxième trimestre	\$ 105,10	\$ 93,49	\$ 0 060
Troisième trimestre.....	\$ 103,07	\$ 87,95	\$ 0 080
Quatrième trimestre.....	\$ 94,61	\$ 67,96	\$ 0,080
2014	Prix haut	Prix bas	Dividendes
Premier trimestre	\$ 82,42	\$ 69,55	\$ 0,040
Deuxième trimestre	\$ 83,77	\$ 69,45	\$ 0,040
Troisième trimestre.....	\$ 87,14	\$ 78,51	\$ 0 060
Quatrième trimestre.....	\$ 92,20	\$ 70,20	\$ 0,060

Le Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 de la Société restreint la capacité à effectuer des paiements de dividendes, à quelques exceptions près. Se reporter au « Rapport de gestion relatif à la situation financière et aux résultats d'exploitation », et consulter la Note 9 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport.

À la clôture des activités le 16 février 2016, les actions ordinaires de la Société s'échangeaient à un prix de 67,49 dollars par action.

Le graphique de performance ci-dessous, ainsi que les informations s'y rattachant, ne sauraient être considérés comme des « documents de sollicitation » ou comme devant être « déposés » auprès de la Securities and Exchange Commission, ou intégrées par renvoi à tout dépôt futur en vertu des lois intitulées Securities Exchange Act of 1933 et Securities Exchange Act of 1934, chacune dans leur version amendée, sauf à condition que Wabtec les intègre par renvoi à de tels dépôts. Le graphique ci-dessous compare jusqu'au 31 décembre 2015 le rendement total de l'investissement des actionnaires concernant les actions ordinaires de Wabtec, par rapport (i) à l'indice S&P 500, (ii) à notre ancien groupe de sociétés de fabrication homologues, qui était composé des sociétés cotées suivantes : The Greenbrier Companies, L.B. Foster, Trinity Industries, et Freight Car America ; et enfin par rapport (iii) à notre nouveau groupe de sociétés de fabrication homologues, qui est composé des sociétés cotées suivantes : The Greenbrier Companies, Trinity Industries, AMETEK, Regal Beloit, Harsco, Valmont, Lincoln Electric, Kennametal, Pall, Crane, Donaldson, WABCO, ITT, Briggs & Stratton, IDEX, Woodward, Titan Wheel, Actuant, et Koppers. Ce groupe de sociétés homologues a été repensé afin d'établir une meilleure comparaison par rapport aux activités et produits de Wabtec.



Le 9 novembre 2015, le Conseil d'administration a amendé son régime d'autorisation de rachat d'actions, en le faisant passer à 350 millions de dollars d'actions en circulation de la Société. Ce nouveau régime d'autorisation de rachat d'actions remplace le précédent régime, qui était fixé à 200 millions de dollars, et dont environ 100 millions de dollars étaient encore disponibles. Jusqu'au 31 décembre 2015, 4 042 123 actions ont été rachetées en vertu du nouveau régime, pour un total de 316,7 millions d'actions, 33,3 millions de dollars demeurant disponibles dans le cadre du régime. Tous ces achats ont été effectués sur le marché libre.

Le 9 février 2016, le Conseil d'administration a amendé son régime d'autorisation de rachat d'actions, en le faisant passer à 350 millions de dollars d'actions en circulation de la Société. Ce nouveau régime autorisé de rachat d'actions remplace le précédent régime, qui était fixé à 350 millions de dollars, et dont 33,3 millions de dollars étaient encore disponibles.

La Société entend procéder à des achats d'actions soit sur le marché libre, soit dans le cadre de transactions négociées ou en bloc. Aucune échéance n'a été fixée concernant la réalisation des programmes qui respectent les exigences du Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 et concernant les obligations seniors actuellement en circulation.

Au cours du premier et du deuxième trimestre 2015, aucun rachat d'actions n'a eu lieu. Au cours du troisième trimestre 2015, la Société a procédé au rachat de 237 027 actions, pour un prix moyen de 94,23 dollars par action. Au cours du quatrième trimestre 2015, 4 652 000 actions ont été rachetées pour un prix moyen de 78,56 dollars par action. Tous ces achats ont été effectués sur le marché libre.

Au cours du premier trimestre 2014, la Société a procédé au rachat de 27 500 actions, pour un prix moyen de 78,22 dollars par action. Au cours du deuxième trimestre 2014, la Société a procédé au rachat de 194 700 actions, pour un prix moyen de 74,33 dollars par action. Au cours du troisième trimestre 2014, la Société a procédé au rachat de 124 600 actions, pour un prix moyen de 81,33 dollars par action. Au cours du quatrième trimestre 2014, aucun rachat d'actions n'a eu lieu. Tous ces achats ont été effectués sur le marché libre.

Rubrique 6. INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES

Le tableau suivant fournit les principales informations financières consolidées de la Société, et a été obtenu à partir des états financiers vérifiés. Ces informations financières doivent être consultées conjointement avec le « Rapport de gestion relatif à la situation financière et aux résultats d'exploitation » et les États financiers consolidés de la Société, ainsi que les Avis joints dans le présent Formulaire 10-K, étant entendu que ces informations financières sont soumises à ces documents.

<i>En milliers, à l'exception des montants par action</i>	Exercice clos le 31 décembre				
	2015	2014	2013	2012	2011
Données du compte de résultat					
Chiffre d'affaires net.....	\$ 3 307 998	\$ 3 044 454	\$ 2 566 392	\$ 2 391 122	\$ 1 967 637
Marge brute.....	1 047 816	935 982	764 027	694 567	570 424
Charges d'exploitation.....	(440 249)	(408 873)	(326 717)	(302 288)	(299 723)
Résultat d'exploitation.....	\$ 607 567	\$ 527 109	\$ 437 310	\$ 392 279	\$ 270 701
Intérêts débiteurs nets.....	\$ (16 888)	\$ (17 574)	\$ (15 341)	\$ (14 251)	\$ (15 007)
Autre (charge) résultat, net.....	(5 311)	(1 680)	(882)	(670)	(380)
Résultat net part du groupe Wabtec.....	\$ 398 628	\$ 351 680	\$ 292 235	\$ 251 732	\$ 170 149
Bénéfice dilué par action ordinaire					
Résultat net part du groupe Wabtec (1).....	\$ 4,10	\$ 3,62	\$ 3,01	\$ 2,60	\$ 1,76
Dividendes en numéraire déclarés par action (1).....	\$ 0,28	\$ 0,20	\$ 0,13	\$ 0,08	\$ 0,04
Encours d'actions diluées (1).....	97 006	96 885	96 832	96 742	96 657
Données de bilan					
Total de l'actif.....	\$ 3 300 335	\$ 3 303 841	\$ 2 821 997	\$ 2 351 542	\$ 2 158 953
Trésorerie.....	226 191	425 849	285 760	215 766	285 615
Total de la dette.....	695 727	521 195	450 709	317 896	395 873
Capitaux propres.....	1 701 339	1 808 298	1 587 167	1 282 017	1 047 644

- (1) Les informations ci-dessus relatives au résultat net part de Wabtec, aux dividendes en numéraire déclarés par action, ainsi qu'aux actions diluées en circulation pour chacune des périodes présentées reflètent la division des actions ordinaires de la Société à raison de deux pour un, qui a eu lieu le 14 mai 2013.

Rubrique 7. RAPPORT DE GESTION RELATIF À LA SITUATION FINANCIÈRE ET AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION

APERÇU

Wabtec est l'un des plus importants fournisseurs au monde de produits et services technologiques à valeur ajoutée destinés au secteur ferroviaire international. Nos produits sont présents sur pratiquement toutes les locomotives et les wagons de transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs aux États-Unis, ainsi que dans plus de 100 pays du monde entier. Nos produits permettent de renforcer la sécurité, d'améliorer la productivité et de réduire les coûts de maintenance pour les clients. La plupart de nos produits et services principaux constituent des éléments essentiels au fonctionnement sécurisé et efficace du fret ferroviaire et des véhicules de transit passagers. Wabtec est une société internationale qui opère dans 20 pays. En 2015, près de 47 % du chiffre d'affaires de la Société a été réalisé auprès de clients situés en dehors des États-Unis.

Analyse de la direction et perspectives futures

Les objectifs financiers à long terme de Wabtec sont nombreux : générer des flux de trésorerie à partir des activités dépassant le résultat net ; maintenir un solide profil de crédit tout en minimisant son coût du capital global ; accroître ses marges grâce à une attention rigoureuse portée sur le contrôle des coûts et la mise en œuvre du programme Wabtec Performance System et enfin accroître son chiffre d'affaires grâce à une stratégie de croissance ciblée, notamment via une expansion internationale et sur les marchés, de nouveaux produits et de nouvelles technologies, des produits et services d'après-vente, et des acquisitions. En outre, la Direction évalue la performance d'exploitation actuelle de la Société grâce à des mesures telles que la qualité et le respect des délais de livraison.

La Société contrôle plusieurs facteurs et statistiques afin de mesurer l'activité sur le marché. Les marchés du transport ferroviaire de marchandises dans le monde entier sont principalement animés par les conditions et l'activité économiques globales, tandis que les marchés du transit passagers sont principalement influencés par le financement gouvernemental et la fréquentation de voyageurs. Les changements observés sur ces facteurs de marché sont susceptibles d'entraîner une fluctuation de la demande relative aux produits et services de Wabtec. Dans son étude 2014-2019, l'UNIFE a prévu une croissance annuelle d'environ 2,7 % sur le marché international de l'offre ferroviaire au cours des prochaines années, les taux de croissance prévus les plus élevés étant observés en Afrique, au Moyen-Orient, et en Amérique latine.

En Amérique du Nord, l'AAR rassemble les statistiques qui mesurent le niveau d'activité du secteur du transport ferroviaire de marchandises, notamment les tonnes-milles commerciales et les chargements ferroviaires, généralement désigné « trafic ferroviaire ». En fonction des changements observés en termes de tendances du trafic ferroviaire, les chemins de fer peuvent augmenter ou diminuer les achats de nouvelles locomotives et de nouveaux wagons à marchandises. En 2015, les chargements ferroviaires en Amérique du Nord ont diminué de 2,2 %, avec notamment une baisse de 5,8 % des chargements ferroviaires de matières premières et une hausse de 2,1 % des chargements ferroviaires en intermodal. Les livraisons de nouvelles locomotives ont diminué de 20 %, tandis que les livraisons de nouveaux wagons à marchandises ont augmenté de 22 %. En 2016, nous nous attendons à ce que les livraisons de locomotives et de wagons à marchandises soient inférieures aux niveaux de 2015. Bien que l'UNIFE ait prévu un taux de croissance annuel d'environ 3 % en Amérique du Nord, le taux réel dépend de la croissance de l'économie.

En Amérique du Nord, l'American Public Transportation Association (APTA) rassemble les statistiques et les tendances autour de la fréquentation. D'après les données préliminaires, la fréquentation a diminué de 1 % aux États-Unis et de près de 1 % au Canada. La fréquentation fournit des recettes du trafic aux autorités de transport, qui utilisent principalement ces fonds, ainsi que des fonds étatiques et locaux, pour la maintenance des équipements. En 2015, le Congrès américain a adopté une nouvelle loi de financement des transports d'une durée de cinq ans, qui prévoit une augmentation des dépenses à hauteur d'environ 10 % au cours de la première

année, suivie d'augmentations plus faibles pour les années suivantes. La majeure partie des fonds utilisés par les agences de transport pour acheter de nouveaux équipements ou de nouvelles infrastructures est issue du gouvernement fédéral.

Wabtec poursuit l'expansion de sa présence sur les marchés du transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs en dehors des États-Unis, plus particulièrement en Europe, en Asie-Pacifique, et en Amérique du Sud. Afin de mesurer l'activité sur ces marchés, nous surveillons les tendances en matière de trafic ferroviaire, ainsi que les plans de dépenses de nos clients. En Europe, la majorité du système ferroviaire dessert le marché du transit passagers, qui est plus conséquent que ce marché aux États-Unis, et notre présence au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie a permis de positionner la Société afin de prendre l'avantage sur ce marché. L'UNIFE a prévu une croissance annuelle du marché ferroviaire de l'Europe de l'Ouest d'environ 2 % au cours des prochaines années, étant prévu que le Royaume-Uni et la France investissent dans du nouveau matériel roulant. L'UNIFE a prévu que le marché en Asie-Pacifique, le deuxième plus grand marché mondial d'après l'étude, enregistre une croissance annuelle d'environ 4 %, reflétant principalement les dépenses élevées en Chine au cours des dernières années. D'après l'UNIFE, l'Amérique latine figure parmi les autres marchés mondiaux de croissance, et devrait connaître une croissance d'environ 5 % ; la Communauté des États indépendants devrait enregistrer une croissance d'environ 1 %. Les taux de croissance réels seront affectés par le contexte économique mondial global et les conditions économiques spécifiques à chaque marché. Via ses filiales en pleine propriété et ses co-entreprises, Wabtec est présente dans tous les marchés clés de transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs à travers le monde.

En 2016 et au-delà, le contexte économique général et les conditions de marché aux États-Unis et à l'international auront un impact sur nos ventes et nos opérations. Dans la mesure où ces facteurs engendrent l'instabilité des marchés des capitaux, des pénuries de matières premières et de pièces détachées, des cycles de vente plus longs, des reports ou des retards de commandes clients, ou une incapacité à commercialiser nos produits de manière efficace, notre activité et nos résultats d'exploitation sont susceptibles de s'en trouver considérablement affectés. En outre, nous sommes confrontés à des risques associés à notre stratégie de croissance à quatre points, notamment le niveau d'investissement que nos clients sont prêts à entreprendre en faveur de nouvelles technologies développées par le secteur et la Société, ainsi que les risques inhérents à une expansion internationale. Si nécessaire, nous modifierons nos stratégies financières et opérationnelles afin de tenir compte des changements en matière de conditions et de risques de marché.

PROJET DE RAPPROCHEMENT AVEC FAIVELEY TRANSPORT S.A.

Le 27 juillet 2015, la Société a annoncé son projet d'acquisition de Faiveley Transport S.A. (« Faiveley Transport »), fournisseur leader mondial de systèmes et services intégrés à valeur ajoutée destinés au secteur ferroviaire, qui enregistre un chiffre d'affaires annuel d'environ 1,2 milliard de dollars et compte plus de 5 700 employés répartis dans 24 pays. Faiveley Transport fournit aux fabricants, opérateurs et fournisseurs de maintenance du secteur ferroviaire une large gamme de systèmes et de services technologiques à valeur ajoutée dans les domaines de l'énergie et du confort (climatisation, collecteurs et convertisseurs électriques, et informations aux voyageurs), de l'accessibilité et de la mobilité (systèmes d'accès aux voyageurs et portes de quai), ainsi que du freinage et de la sécurité (systèmes de freinage et coupleurs).

Cette transaction a été structurée en trois étapes :

- Wabtec a fait une offre irrévocable aux propriétaires d'environ 51 % des actions de Faiveley Transport à un prix d'achat de 100 euros par action, payable en numéraire à hauteur de 25 % et en actions de préférence de Wabtec à hauteur de 75 %. Les actions de préférence seront porteuses d'un dividende annuel de 1 % ou, si supérieur, le dividende annuel dû dans l'hypothèse d'une pleine conversion de ces actions de préférence en actions ordinaires, et devront être converties à l'issue de trois ans en actions ordinaires de Wabtec à un ratio implicite de une action ordinaire de Faiveley Transport contre 1,125 action ordinaire de Wabtec. Les actionnaires détenant 51 % de Faiveley Transport ont entamé des discussions exclusives avec Wabtec.
- Au terme des consultations nécessaires menées auprès des organes sociaux, le 6 octobre 2015, les actionnaires détenant 51 % de la société ont conclu un contrat de cession d'actions et Faiveley Transport a conclu un accord d'acquisition avec Wabtec.
- Suite à l'achat des actions, Wabtec lancera une offre publique sur les actions restantes de Faiveley Transport cotées à la bourse. Les actionnaires pourront décider de percevoir 100 euros par action en numéraire ou des actions de préférence de Wabtec. La part d'actions de préférence de la contrepartie est plafonnée à 75 % d'actions ordinaires de Faiveley Transport. Wabtec a l'intention de retirer Faiveley Transport d'Euronext à l'issue de l'offre publique si les intérêts minoritaires représentent moins de 5 %.

Le prix d'achat total proposé s'élève à environ 1,8 milliard de dollars, incluant la reprise de dettes. Wabtec prévoit de financer la portion en espèce de la transaction avec son encaisse, les facilités de crédit existantes et éventuellement avec d'autres financements de crédit et par l'emprunt. Au 31 décembre 2015, Wabtec avait constitué un dépôt en séquestre de 186,9 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Faiveley Transport. Le rapprochement de Wabtec et de Faiveley Transport permettrait de constituer l'une des sociétés de matériel ferroviaire les plus importantes au monde, avec un chiffre d'affaires d'environ 4,5 milliards de dollars et une présence dans toutes les principales régions du monde concernées par le transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs.

La réalisation de l'opération demeure assujettie à diverses conditions, notamment la satisfaction des exigences réglementaires. Ces étapes sont actuellement en cours et la date de réalisation n'est pas encore connue.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente notre Compte de résultat consolidé pour les exercices indiqués.

<i>En milliers</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires net.....	\$ 3 307 998	\$ 3 044 454	\$ 2 566 392
Coût des ventes	(2 260 182)	(2 108 472)	(1 802 365)
Marge brute.....	1 047 816	935 982	764 027
Frais administratifs et commerciaux	(347 373)	(324 539)	(262 718)
Dépenses d'ingénierie R&D.....	(71 213)	(61 886)	(46 289)
Dotation aux amortissements	(21 663)	(22 448)	(17 710)
Total des charges d'exploitation.....	(440 249)	(408 873)	(326 717)
Résultat d'exploitation.....	607 567	527 109	437 310
Intérêts débiteurs nets	(16 888)	(17 574)	(15 341)
Autre (charge) résultat, net	(5 311)	(1 680)	(882)
Résultat courant avant impôt	585 368	507 855	421 087
Charge d'impôt sur les bénéfices	(186 740)	(156 175)	(128 852)
Résultat net part du groupe Wabtec.....	\$ 398 628	\$ 351 680	\$ 292 235

COMPARAISON ENTRE L'EXERCICE 2015 ET L'EXERCICE 2014

Le tableau suivant synthétise les résultats d'exploitation des périodes suivantes :

<i>En milliers</i>	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	Variation en pourcentage
Segment du fret.....	\$ 2 054 715	\$ 1 731 477	18,7 %
Segment du transit passager	1 253 283	1 312 977	(4,5)%
Chiffre d'affaires net	3 307 998	3 044 454	8,7 %
Résultat d'exploitation.....	607 567	527 109	15,3 %
Résultat net part du groupe Wabtec.....	\$ 398 628	\$ 351 680	13,3 %

Le tableau suivant présente les principaux facteurs de changement au niveau des ventes entre 2015 et 2014 :

<i>En milliers</i>	Segment Fret	Seg. Transit	Total
Chiffre d'affaires net 2014	\$ 1 731 477	\$ 1 312 977	\$ 3 044 454
Acquisitions	145 529	117 291	262 820
<i>Changement au niveau des ventes par gamme de produits :</i>			
Produits spécialisés et électroniques	145 680	10 776	156 456
Remise à neuf, révision et construction	80 443	(53 883)	26 560
Produits de freinage	18 905	(23 094)	(4 189)
Autres produits Transit passager	—	(10 408)	(10 408)
Autre	(17 764)	1 894	(15 870)
Opération de cange	(49 555)	(102 270)	(151 825)
Chiffre d'affaires net 2015	\$ 2 054 715	\$ 1 253 283	\$ 3 307 998

Le chiffre d'affaires net a augmenté de 263,5 millions de dollars, atteignant 3 308 millions de dollars en 2015, contre 3 044,5 millions de dollars en 2014. Cette augmentation est principalement due à une hausse de 156,5 millions de dollars des ventes de Produits spécialisés et électroniques, issue d'une demande plus forte en faveur des produits d'équipements d'origine pour les marchandises, des produits électroniques d'après-vente et des produits électroniques CPT. Les acquisitions ont permis d'augmenter les ventes à hauteur de 262,8 millions de dollars, tandis que les opérations de change défavorables ont contribué à faire diminuer les ventes à hauteur de 151,8 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires du segment Fret a augmenté de 323,2 millions de dollars, soit 18,7 %, principalement en raison d'une hausse de 145,7 millions de dollars des ventes de Produits spécialisés et électroniques, attribuable à une demande plus forte en faveur des produits d'équipements d'origine pour marchandises, des produits électroniques CPT et des produits ferroviaires d'après-vente, ainsi que des ventes de produits de Remise à neuf, révision et construction atteignant 80,4 millions de dollars, attribuables à une demande plus forte en faveur de la construction de locomotives d'après-vente. Les acquisitions ont permis d'augmenter les ventes à hauteur de 145,5 millions de dollars, tandis que les opérations de change défavorables ont contribué à faire diminuer les ventes à hauteur de 49,6 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires du segment Transit passager a diminué de 59,7 millions de dollars, soit 4,5 %, en raison d'une baisse de 102,3 millions de dollars, liée à des opérations de change défavorables, d'une chute de 53,9 millions de dollars de la Remise à neuf, révision et construction, due à une baisse de la demande en locomotives de transport de voyageurs d'origine, engendrée par le quasi-achèvement d'un projet pluriannuel en 2014, ainsi qu'à une baisse de 23,1 millions de dollars des Produits de freinage, en raison d'une demande plus faible en produits de freinage en Europe et des systèmes de freinage en Amérique du Nord. Ces diminutions ont été partiellement compensées par les 117,3 millions de dollars de ventes issues des acquisitions.

Coût des ventes et Marge brute Le tableau suivant présente les principaux éléments du coût des ventes pour les périodes indiquées :

Douze mois clos le 31 décembre 2015						
<u>En milliers</u>	Fret	Pourcentage des ventes	Transit	Pourcentage des ventes	Total	Pourcentage des ventes
Matériel	\$ 854 728	41,6%	\$ 531 152	42,4%	\$ 1 385 880	41,9%
Main-d'œuvre	219 495	10,7%	156 357	12,5%	375 852	11,4%
Charges indirectes	282 132	13,7%	182 501	14,6%	464 633	14,0%
Autre/Garantie	5 926	0,3%	27 891	2,2%	33 817	1,0%
Coût total des ventes	<u>\$ 1 362 281</u>	<u>66,3%</u>	<u>\$ 897 901</u>	<u>71,7%</u>	<u>\$ 2 260 182</u>	<u>68,3%</u>

Douze mois clos le mercredi 31 décembre 2014						
<u>En milliers</u>	Fret	Pourcentage des ventes	Transit	Pourcentage des ventes	Total	Pourcentage des ventes
Matériel	\$ 730 395	42,2%	\$ 586 571	44,7%	\$ 1 316 966	43,3%
Main-d'œuvre	178 309	10,3%	165 260	12,6%	343 569	11,3%
Charges indirectes	228 147	13,2%	196 481	15,0%	424 628	13,9%
Autre/Garantie	1 691	0,1%	21 618	1,6%	23 309	0,8%
Coût total des ventes	<u>\$ 1 138 542</u>	<u>65,8%</u>	<u>\$ 969 930</u>	<u>73,9%</u>	<u>\$ 2 108 472</u>	<u>69,3%</u>

Le coût des ventes a enregistré une augmentation de 151,7 millions de dollars pour atteindre 2 260,2 millions de dollars en 2015, contre 2 108,5 millions de dollars au cours de la même période en 2014. Pour les douze mois clos en 2015, le coût des ventes en pourcentage des ventes s'est élevé à 68,3 %, contre 69,3 % au cours de la même période en 2014. La diminution du coût des ventes en pourcentage des ventes est attribuable à une réduction des coûts du matériel, principalement engendrée par une baisse des ventes de locomotives de transport de voyageurs d'origine, ainsi que par une hausse des ventes des produits spécialisés et électroniques.

Le coût des ventes du segment Fret a augmenté de 0,5 % en tant que pourcentage des ventes, pour atteindre 66,3 % en 2015, contre 65,8 % au cours de la même période en 2014. Cette augmentation est principalement due à une légère diminution des marges engendrée par les récentes acquisitions, et à des surcoûts

relatifs à un projet en voie d'achèvement, qui ont été en partie compensés par la hausse des ventes de Produits spécialisés et électroniques.

Le coût des ventes du segment Transit passager a diminué de 2,2 % en tant que pourcentage des ventes, pour atteindre 71,7 % en 2015, contre 73,9 % au cours de la même période en 2014. Cette diminution en 2015 est principalement due à une réduction des coûts du matériel engendrée par une baisse des ventes de locomotives de transport de voyageurs d'origine, ainsi que par une baisse des ventes de produits de freinage d'après-vente, qui contiennent davantage de matières premières, partiellement compensées par des coûts supplémentaires apparus lors de la clôture de plusieurs projets.

Les dépenses de garantie sont incluses dans le coût des ventes. La provision pour dépenses de garantie est généralement créée pour les pertes spécifiques, ainsi que pour les estimations antérieures de réclamations de clients en pourcentage des ventes, qui sont susceptibles de faire évoluer les dépenses de garantie d'un trimestre à l'autre. Les dépenses de garantie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont augmenté de 1,3 millions de dollars, pour atteindre 35,4 millions de dollars, contre 34,1 millions de dollars en 2014, principalement en raison de la hausse des ventes.

La marge brute pour les douze mois clos le 31 décembre 2015 a augmenté de 111,8 millions de dollars, pour atteindre 1 047,8 millions de dollars contre 936 millions de dollars pour les douze mois clos en décembre 2014. La marge brute a augmenté de 100 points de base, pour atteindre 31,7 %, contre 30,7 % au 31 décembre 2014. Ces augmentations sont liées à une hausse du volume des ventes, à une composition du chiffre d'affaires favorable, ainsi qu'aux raisons évoquées ci-dessus.

Charges d'exploitation Le tableau suivant présente nos charges d'exploitation :

<u>En milliers</u>	Pour l'exercice clos le 31 décembre			
	2015	Pourcentage des ventes	2014	Pourcentage des ventes
Frais administratifs et commerciaux	\$ 347 373	10,5%	\$ 324 539	10,7%
Dépenses d'ingénierie R&D	71 213	2,2%	61 886	2,0%
Dotation aux amortissements	21 663	0,7%	22 448	0,7%
Total des charges d'exploitation.....	\$ 440 249	13,4%	\$ 408 873	13,4%

Le total des charges d'exploitation a atteint 13,4 % pour les deux exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014. Les Frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 22,8 millions de dollars, soit 7 %, principalement en raison de dépenses d'acquisitions à hauteur de 24,7 millions de dollars, qui ont été partiellement compensées par une réduction de la charge de rémunération au rendement et sans décaissement effectif, ainsi que par les effets des variations de change. Les dépenses d'ingénierie R&D ont augmenté de 9,3 millions de dollars, soit 15,1 %, principalement en raison de dépenses d'acquisitions à hauteur de 3,5 millions de dollars. Le reste de l'augmentation est attribuable au fait que la société ait concentré ses ressources sur le développement de nouveaux produits, particulièrement sur le marché des produits électroniques. Les coûts d'ingénierie relatifs à des contrats clients spécifiques sont inclus dans le coût des ventes. La dotation aux amortissements a diminué de 0,8 million de dollars en raison d'une réduction de l'amortissement des immobilisations incorporelles liée aux acquisitions.

Le tableau suivant présente nos charges d'exploitation par segment :

<u>En milliers</u>	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	Variation en Pourcentage
Segment Fret.....	\$ 208 773	\$ 188 929	10,5%
Segment Transit Passager.....	205 415	196 776	4,4%
Entreprise.....	26 061	23 168	12,5%
Total des charges d'exploitation.....	<u>\$ 440 249</u>	<u>\$ 408 873</u>	<u>7,7%</u>

Les charges d'exploitation du segment Fret ont augmenté de 19,8 millions de dollars, soit 10,5 %, en 2015, tout en diminuant de 70 points de base pour atteindre 10,2 % des ventes. Cette hausse est principalement associée aux 8,4 millions de dollars de charges d'exploitation supplémentaires issues des acquisitions, ainsi qu'aux 7,9 millions de dollars de dépenses d'ingénierie R&D attribuables au fait que la Société ait concentré ses ressources sur le développement de nouveaux produits.

Les charges d'exploitation du segment Transit passager ont augmenté de 8,6 millions de dollars, soit 4,4 %, en 2015, tout en augmentant de 140 points de base pour atteindre 16,4 % des ventes. Cette hausse est principalement associée aux 19,8 millions de dollars de charges d'exploitation supplémentaires issues des acquisitions. Cette hausse a été partiellement compensée par une baisse des charges d'exploitation attribuable aux opérations de change.

Les charges d'exploitation d'entreprise non allouées ont augmenté de 2,9 millions de dollars en 2015, principalement en raison d'une hausse des coûts administratifs et de transaction liée à la croissance de notre société.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation s'est élevé à 607,6 millions de dollars, soit 18,4 % des ventes en 2015, contre 527,1 millions de dollars, soit 17,3 % des ventes en 2014. Le résultat d'exploitation a augmenté en raison de la hausse du volume des ventes, qui a été partiellement compensée par la hausse des charges d'exploitation comme indiqué ci-dessus.

Intérêts débiteurs nets Le total des intérêts débiteurs nets a diminué de 0,7 millions de dollars en 2015 en raison de la diminution des soldes moyens de la dette.

Autres charges nettes Les autres charges nettes ont augmenté, passant de 3,6 millions de dollars à 5,3 millions de dollars en 2015, principalement en raison d'ajustements des opérations de change.

Impôt sur les bénéfices Le taux d'imposition sur les bénéfices réel s'élevait à 31,9 % et 30,8 % respectivement en 2015 et 2014. L'augmentation du taux réel résulte principalement d'une composition de bénéfices plus élevés dans les juridictions où le taux d'imposition est supérieur.

Résultat net Le résultat net de 2015 a augmenté de 13,3 %, soit 46,9 millions de dollars, par rapport à 2014, pour atteindre 398,6 millions de dollars. L'augmentation du résultat net s'explique par les raisons évoquées ci-dessus.

COMPARAISON ENTRE L'EXERCICE 2014 ET L'EXERCICE 2013

Le tableau suivant synthétise les résultats d'exploitation des périodes suivantes :

<u>En milliers</u>	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2013	Variation en Pourcentage
Segment Fret	\$ 1 731 477	\$ 1 398 103	23,8%
Segment Transit passager	1 312 977	1 168 289	12,4%
Chiffre d'affaires net	3 044 454	2 566 392	18,6%
Résultat d'exploitation	527 109	437 310	20,5%
Résultat net part du groupe Wabtec	\$ 351 680	\$ 292 235	20,3%

Le tableau suivant présente les principaux facteurs de changement au niveau des ventes entre 2014 et 2013 :

<u>En milliers</u>	Segment Fret	Segment Transit Passager	Total
Chiffre d'affaires net 2013	\$ 1 398 103	\$ 1 168 289	\$ 2 566 392
Acquisition	93 259	136 121	229 380
<i>Changement au niveau des ventes par gamme de produits :</i>			
Produits spécialisés et électroniques	184 504	210	184 714
Produits de freinage	55 483	28 705	84 188
Remise à neuf, révision et construction	(13 844)	(39 894)	(53 738)
Autres produits Transit passager	—	(2 212)	(2 212)
Autre	26 205	(1 636)	24 569
Opérations de change	(12 233)	23 394	11 161
Chiffre d'affaires net 2014	<u>\$ 1 731 477</u>	<u>\$ 1 312 977</u>	<u>\$ 3 044 454</u>

Le chiffre d'affaires net a augmenté de 478,1 millions de dollars, pour atteindre 3 044,5 millions de dollars en 2014, contre 2 566,1 millions de dollars en 2013. Cette augmentation est due aux ventes associées aux acquisitions d'un montant de 229,4 millions de dollars, aux ventes de Produits spécialisés et électroniques d'un montant de 184,7 millions de dollars, résultant d'une demande plus élevée en produits d'équipements d'origine du segment Fret et en produits électroniques d'après-vente, ainsi qu'aux ventes de produits de freinage ayant atteint 84,2 millions de dollars en raison d'une demande plus élevée en produits d'équipements d'origine par les clients du segment Fret ainsi qu'en freinages d'après-vente de la part de certaines autorités de transport. Ces hausses ont été partiellement compensées par des ventes plus faibles en faveur des locomotives d'origine. Des opérations de change favorables ont permis d'accroître les ventes à hauteur de 11,2 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires du segment Fret a augmenté de 333,4 millions de dollars, soit 23,8 %, principalement en raison des ventes de produits spécialisés et électroniques qui ont atteint 184,5 millions de dollars grâce à une demande plus élevée en produits d'équipements d'origine du segment Fret, en produits électroniques de contrôle positif des trains et en produits ferroviaires d'après-vente, ainsi que des acquisitions qui se sont élevées à 93,3 millions de dollars, et aux ventes de produits de freinage qui ont atteint 55,5 millions de dollars en raison d'une demande plus élevée en freins d'origine. Des opérations de change défavorables ont engendré une diminution des ventes à hauteur de 12,2 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires du segment Transit passager a augmenté de 144,7 millions de dollars, soit 12,4 %, grâce aux acquisitions qui ont atteint 136,1 millions de dollars et à la demande accrue en freins d'après-vente de la part de certaines autorités de transport, dont les ventes se sont élevées à 28,7 millions de dollars. Ces augmentations ont été partiellement compensées de 39,9 millions de dollars par une diminution des ventes de locomotives de transport de voyageurs d'origine. Des opérations de change favorables ont permis d'accroître le chiffre d'affaires net à hauteur de 23,4 millions de dollars.

Coût des ventes et Marge brute Le tableau suivant présente les principaux éléments du coût des ventes pour les périodes indiquées :

Douze mois clos le mercredi 31 décembre 2014						
<u>En milliers</u>	Fret	Pourcentage des ventes	Transit passager	Pourcentage des ventes	Total	Pourcentage des ventes
Matériel	\$ 730 395	42,2%	\$ 586 571	44,7%	\$ 1 316 966	43,3%
Main-d'œuvre.....	178 309	10,3%	165 260	12,6%	343 569	11,3%
Charges indirectes	228 147	13,2%	196 481	15,0%	424 628	13,9%
Autre/Garantie	1 691	0,1%	21 618	1,6%	23 309	0,8%
Coût total des ventes	<u>\$ 1 138 542</u>	<u>65,8%</u>	<u>\$ 969 930</u>	<u>73,9%</u>	<u>\$ 2 108 472</u>	<u>69,3%</u>

Douze mois clos le mardi 31 décembre 2013						
<u>En milliers</u>	Fret	Pourcentage des ventes	Transit passager	Pourcentage des ventes	Total	Pourcentage des ventes
Matériel	\$ 558 548	40,0%	\$ 536 766	45,9%	\$ 1 095 314	42,7%
Main-d'œuvre.....	154 324	11,0%	145 608	12,5%	299 932	11,7%
Charges indirectes	199 755	14,3%	179 851	15,4%	379 606	14,8%
Autre/Garantie	8 975	0,6%	18 538	1,6%	27 513	1,1%
Coût total des ventes	<u>\$ 921 602</u>	<u>65,9%</u>	<u>\$ 880 763</u>	<u>75,4%</u>	<u>\$ 1 802 365</u>	<u>70,3%</u>

Le coût des ventes a augmenté de 306,1 millions de dollars pour atteindre 2 108,5 millions de dollars en 2014, contre 1 802,4 millions de dollars en 2013. Le coût des ventes en pourcentage des ventes s'élevait à 69,3 % en 2014, et à 70,2 % en 2013.

Les coûts des matières premières atteignaient environ 43 % en pourcentage des ventes en 2014 et 2013. Les coûts de la main d'œuvre ont diminué pour atteindre environ 11 % en pourcentage des ventes en 2014, contre 12 % en 2013. Les charges indirectes en pourcentage des ventes ont diminué pour atteindre environ 14 % en 2014, contre 15 % en 2013. Les coûts des matières premières du segment Fret ont augmenté en pourcentage des ventes pour atteindre près de 42 % en 2014, contre 40 % en 2013, en raison d'une composition des recettes supérieure résultant des ventes d'équipements d'origine du segment Fret et du Transit passager, et des services d'après-vente, qui présentent une composante matières premières plus élevée en termes de coût des ventes. Les coûts de la main-d'œuvre relative au segment Fret ont diminué, atteignant environ 10 % en pourcentage des ventes en 2014, contre 11 % en 2013. Les charges indirectes en pourcentage des ventes atteignaient environ 13 % en 2014 et 14 % en 2013. Les coûts des matières premières du segment Transit passager ont diminué en pourcentage des ventes pour atteindre 45 % en 2014, contre 46 % en 2013, principalement en raison d'une diminution des ventes de locomotives d'origine, qui présentent une composante matières premières plus élevée. Les coûts de la main d'œuvre relative au segment Transit passager ont augmenté en pourcentage des ventes pour atteindre environ 13 % en 2014, contre 12 % en 2013. Les coûts indirects sont restés inchangés à 15 % pour les exercices 2014 et 2013. En général, les coûts indirects varient en pourcentage des ventes en fonction du mix produit et des évolutions en termes de volume des ventes.

Les dépenses de garantie sont incluses dans le coût des ventes. La provision pour dépenses de garantie est généralement créée pour les pertes spécifiques, ainsi que pour les estimations antérieures de réclamations de clients en pourcentage des ventes, qui sont susceptibles de faire évoluer les dépenses de garantie d'un trimestre à l'autre. En 2014, les dépenses de garantie étaient supérieures de 11,1 millions de dollars par rapport à 2013, en raison d'une augmentation du chiffre d'affaires. En pourcentage des ventes, les dépenses de garantie s'élevaient à 0,6 % en 2014 et à 0,9 % en 2013.

La marge brute a augmenté pour atteindre 936 millions de dollars en 2014, contre 764 millions de dollars en 2013, une augmentation liée à un volume de ventes supérieur ainsi qu'aux raisons évoquées ci-dessus. Pour

les exercices 2014 et 2013, la marge brute en pourcentage des ventes s'élevait respectivement à 30,7 % et 29,8 %.

Charges d'exploitation Le tableau suivant présente nos charges d'exploitation :

<u>En milliers</u>	Pour l'exercice clos le 31 décembre			
	2014	Pourcentage des ventes	2013	Pourcentage des ventes
Frais administratifs et commerciaux	\$ 324 539	10,7%	\$ 262 718	10,2%
Dépenses d'ingénierie R&D	61 886	2,0%	46 289	1,8%
Dotation aux amortissements	22 448	0,7%	17 710	0,7%
Total des charges d'exploitation.....	\$ 408 873	13,4%	\$ 326 717	12,7%

Le total des charges d'exploitation a atteint respectivement 13,4 % et 12,7 % des ventes pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013. Les Frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 61,8 millions de dollars, soit 23,5 %, principalement en raison de dépenses d'acquisitions ayant atteint 30,1 millions de dollars, et de frais liés à une augmentation de la charge de rémunération au rendement et sans décaissement effectif ayant atteint 9,2 millions de dollars. Les Frais administratifs et commerciaux ont augmenté afin de soutenir des volumes de vente supérieurs. Les dépenses d'ingénierie R&D ont augmenté de 15,6 millions de dollars, soit 33,7 %, principalement en raison de dépenses d'acquisitions ayant atteint 7,5 millions de dollars. Le reste de l'augmentation est attribuable au fait que la société ait concentré ses ressources sur le développement de nouveaux produits, particulièrement sur le marché des produits électroniques. Les coûts d'ingénierie relatifs à des contrats clients spécifiques sont inclus dans le coût des ventes. La dotation aux amortissements a augmenté de 4,7 millions de dollars en raison de l'amortissement d'immobilisations incorporelles relatif aux acquisitions.

Le tableau suivant présente nos charges d'exploitation par segment :

<u>En milliers</u>	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2013	Variation en pourcentage
Segment Fret	\$ 188 929	\$ 158 128	19,5%
Segment Transit passager	196 776	153 132	28,5%
Entreprise	23 168	15 457	49,9%
Total des charges d'exploitation.....	\$ 408 873	\$ 326 717	25,1%

Les charges d'exploitation du segment Fret ont augmenté de 30,8 millions de dollars, soit 19,5 %, en 2014, tout en diminuant de 40 points de base pour atteindre 10,9 % des ventes. Cette hausse est principalement associée aux 8,4 millions de dollars de charges d'exploitation supplémentaires issues des acquisitions, aux 8,2 millions de dollars supplémentaires d'allocations d'entreprise principalement dues à l'augmentation de la charge de rémunération au rendement, ainsi qu'aux 8,2 millions de dollars de dépenses d'ingénierie R&D attribuables au fait que la Société ait concentré ses ressources sur le développement de nouveaux produits.

Les charges d'exploitation du segment Transit passager ont augmenté de 43,6 millions de dollars, soit 28,5 %, en 2014, tout en augmentant de 190 points de base pour atteindre 15 % des ventes. Cette hausse est principalement associée aux 33,9 millions de dollars de charges d'exploitation supplémentaires issues des acquisitions. En outre, les dépenses d'ingénierie R&D du segment Transit passager ont augmenté afin de soutenir le développement de nouveaux produits.

Les charges d'exploitation d'entreprise non allouées ont augmenté de 7,7 millions de dollars en 2014, principalement en raison d'une hausse des coûts administratifs liés à la croissance de notre société.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation s'est élevé à 527,1 millions de dollars, soit 17,3 % des ventes en 2014, contre 437,3 millions de dollars, soit 17 % des ventes en 2013. Le résultat d'exploitation a augmenté en raison de la hausse du volume des ventes, qui a été partiellement compensée par la hausse des charges d'exploitation comme indiqué ci-dessus.

Intérêts débiteurs nets Le total des intérêts débiteurs nets a augmenté de 2,2 millions de dollars en 2014 en raison de la hausse des soldes de la dette résultant des acquisitions, partiellement compensée par des taux d'intérêt en moyenne plus bas.

Autres charges nettes Les autres charges nettes ont augmenté, passant de 0,8 million de dollars en 2013, à 1,7 million de dollars en 2014.

Impôt sur les bénéfices Le taux d'imposition sur les bénéfices réel s'élevait à 30,8 % et 30,6 % respectivement en 2014 et 2013. En 2014, l'effet positif d'une augmentation des bénéfices étrangers taxés à des taux légaux inférieurs a été compensé par la provision pour impôts exigée à l'égard des positions fiscales incertaines dans plusieurs juridictions.

Résultat net Le résultat net de 2014 a augmenté de 59,4 millions de dollars par rapport à 2013, pour atteindre 351,7 millions de dollars. L'augmentation du résultat net s'explique par un volume des ventes supérieur et un taux d'imposition réel inférieur, partiellement compensés par des charges d'exploitation plus élevées.

Liquidités et ressources en capital

Les liquidités sont fournies par les flux de trésorerie d'exploitation et les emprunts dans le cadre de la facilité de crédit non garantie de la Société auprès d'un consortium de banques commerciales. Le tableau suivant présente la synthèse des principales informations relatives aux flux de trésorerie et fournit d'autres données pertinentes :

<u>En milliers</u>	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2013
Flux de trésorerie (décaissement) liés aux :			
Activités d'exploitation	\$ 448 260	\$ 472 385	\$ 235 653
Activités d'investissement	(380 136)	(347 678)	(258 692)
Activités de financement :			
Produit découlant d'emprunts	787 400	563 400	959 067
Remboursement des dettes contractées	(612 680)	(493 819)	(829 842)
Rachat d'actions	(387 787)	(26 757)	(32 998)
Dividendes en numéraire	(26 963)	(19 246)	(12 644)
Autre	(8 884)	1 928	9 431

Activités d'exploitation. En 2015, 2014 et 2013, les flux de trésorerie d'exploitation ont atteint respectivement 448,3 millions de dollars, 472,4 millions de dollars et 235,7 millions de dollars. Par rapport à l'exercice 2014, les flux de trésorerie d'exploitation en 2015 ont diminué, en raison de besoins en fonds de roulement défavorables, partiellement compensés par des résultats d'exploitation supérieurs. Les besoins en fonds de roulement défavorables résultaient principalement d'une évolution défavorable dans les comptes créditeurs et les charges à payer qui ont atteint respectivement 132 millions de dollars et 86,9 millions de dollars. Ces décaissements ont été partiellement compensés par une évolution favorable dans les comptes débiteurs, qui ont atteint 38,9 millions de dollars, grâce aux collectes résultant de l'accomplissement de certaines étapes relatives à des projets, ainsi que d'une évolution favorable dans les stocks, qui ont atteint 84,2 millions de dollars, grâce à la réussite des efforts de contrôle des stocks disponibles.

Par rapport à l'exercice 2013, les flux de trésorerie d'exploitation en 2014 ont augmenté en raison d'une réduction du fonds de roulement par rapport à l'exercice précédent, associée à des résultats d'exploitation supérieurs. Les principaux facteurs d'augmentation des encaissements ont été les suivants : une évolution positive des comptes débiteurs qui ont atteint 132,3 millions de dollars grâce à la diminution du nombre de jours de collecte de la trésorerie, une évolution positive des autres charges à payer et des dépôts des clients qui ont atteint 117,6 millions de dollars, ainsi qu'une évolution positive des impôts sur les bénéfices à payer due à l'octroi de délais de paiements. Ces encaissements ont été partiellement compensés par les décaissements suivants : une évolution défavorable des comptes créditeurs qui ont atteint 5,6 millions de dollars en raison des délais de paiement, ainsi qu'une évolution défavorable ayant consisté en l'augmentation des stocks à hauteur de 90,1 millions de dollars, dans la mesure où la Société a conservé davantage de stocks afin de soutenir des carnets de commandes supérieurs en 2015.

Activités d'investissement. En 2015, 2014 et 2013, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont atteint respectivement 380,1 millions de dollars, 347,7 millions de dollars et 258,7 millions de dollars. Parmi les principaux composants des décaissements en 2015 figurent les ajouts planifiés d'immobilisations corporelles à hauteur de 49,4 millions de dollars relatifs aux investissements continus dans nos installations et nos processus de fabrication, ainsi qu'un montant de 129,6 millions de dollars en trésorerie nette versé pour des acquisitions. En 2014, 47,7 millions de dollars ont été dépensés en immobilisations corporelles et 300,4 millions de dollars en trésorerie nette pour des acquisitions. Se reporter à la Note 4 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés et condensés » pour obtenir plus d'informations sur les acquisitions.

Activités de financement. En 2015, la trésorerie utilisée pour les activités de financement s'est élevée à 248,9 millions de dollars, et comprenait 787,4 millions de dollars de produits issus de la dette relative à la facilité de crédit renouvelable, 612,7 millions de dollars de remboursement de dette sur la facilité de crédit renouvelable, ainsi que 27 millions de dollars de paiements de dividendes et 387,8 millions de dollars de rachats d'actions de Wabtec. En 2014, la trésorerie utilisée pour les activités de financement s'est élevée à 25,5 millions de dollars, et comprenait 563,4 millions de dollars de produits issus de la dette relative à la facilité de crédit renouvelable, 493,8 millions de dollars de remboursement de dette sur la facilité de crédit renouvelable, ainsi que 19,2 millions de dollars de paiements de dividendes et 26,8 millions de dollars de rachats d'actions de Wabtec.

Le tableau suivant présente l'encours de la dette aux 31 décembre 2015 et 2014.

<u>En milliers</u>	31 décembre	
	2015	2014
Obligations seniors portant intérêt au taux annuel de 4,375 % et venant à échéance en 2023.....	\$ 250 000	\$ 250 000
Facilité de crédit renouvelable.....	445 000	270 000
Contrats de location-financement.....	727	1 195
Total.....	695 727	521 195
Moins - tranche à moins d'un an.....	433	792
Tranche à long terme.....	\$ 695 294	\$ 520 403

Les soldes de trésorerie aux 31 décembre 2015 et 2014 s'élevaient respectivement à 226,2 millions de dollars et 425,8 millions de dollars.

Contrat de Crédit de Refinancement de 2013

Le 19 décembre 2013, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable existante auprès d'un consortium de banques commerciales. Le « Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 » confère à la société une facilité de crédit renouvelable de cinq ans pour un montant de 800 millions de dollars. La Société a supporté

environ 1 million de dollars de frais de financement différés relatifs au Contrat de Crédit de Refinancement de 2013. Cette facilité expirera le 19 décembre 2018. Dans le cadre du Contrat de Crédit de Refinancement de 2013, les emprunts portent intérêt à des taux variables indexés, tel que décrit ci-dessous. Au 31 décembre 2015, la Société bénéficiait d'une capacité d'emprunt bancaire disponible, nette de 21,9 millions de dollars de lettres de crédit, d'environ 333,1 millions de dollars assujettie à certaines clauses financières restrictives.

Conformément au Contrat de Crédit de Refinancement de 2013, la Société peut choisir un Taux d'intérêt de base pour les emprunts libellés en dollars américains ou, pour certaines devises, un taux d'intérêt basé sur le London Interbank Offered Rate (« LIBOR »), ou tout autre taux approprié pour de telles devises (systématiquement désigné le « Taux alternatif »). Le Taux de base s'ajuste quotidiennement et se calcule à partir du taux le plus élevé du Federal Funds Effective Rate, majoré de 0,5 % par an, du taux préférentiel de la PNC, N.A., ou du taux LIBOR quotidien, majoré de 100 points de base, auquel s'ajoute une marge comprise entre 0 et 75 points de base. Le Taux alternatif se calcule à partir des taux indiqués spécifiques à chaque devise applicable, majorés d'une marge comprise entre 75 et 175 points de base. Les marges applicables à la fois au Taux de base et au Taux alternatif dépendent des ratios endettement total consolidé rapporté aux flux de trésorerie de la Société. La marge initiale du Taux de base s'élève à 0 point de base, tandis que la marge du Taux alternatif s'élève à 75 points de base.

Au 31 décembre 2015, le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à taux variable de la Société s'élevait à 1,10 %. Le 12 janvier 2012, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt différés d'une valeur notionnelle de 150 millions de dollars. Le contrat de swap de taux d'intérêt est entré en vigueur le 31 juillet 2013, et sa date de résiliation est fixée au 7 novembre 2016. Il permet à la Société de convertir une part de l'encours de sa dette, en passant d'un emprunt à taux variable à un emprunt à taux fixe. Pendant la durée du contrat de swap de taux d'intérêt, le taux d'intérêt sur la valeur notionnelle sera fixé à 1,415 %, majoré de la marge du Taux alternatif. Le 5 juin 2014, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt différés d'une valeur notionnelle de 150 millions de dollars. Il est entré en vigueur le 7 novembre 2016, et sa date de résiliation est fixée au 19 décembre 2018. Ce contrat permet à la Société de convertir une part de l'encours de sa dette, en passant d'un emprunt à taux variable à un emprunt à taux fixe. Pendant la durée du contrat de swap de taux d'intérêt, le taux d'intérêt sur la valeur notionnelle sera fixé à 2,56 % plus la marge du Taux alternatif. Dans le cadre de ces deux accords, la Société est exposée à un risque de crédit en cas de non-exécution des contreparties. Néanmoins, dans la mesure où seuls les paiements d'intérêts en numéraire sont échangés, l'exposition est significativement inférieure à la valeur notionnelle. Les contreparties constituent d'importantes institutions financières qui bénéficient d'une excellente notation de solvabilité et d'un solide historique de performance. La Société considère actuellement que le risque de non-exécution est négligeable.

Le Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 limite la capacité de la Société à déclarer ou à verser des dividendes en numéraire, et interdit à la Société de déclarer ou de procéder à d'autres types de distribution, sous réserve de certaines exceptions. Le Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 contient divers engagements et restrictions qui limitent notamment les démarches suivantes : contraction de dettes supplémentaires ; fusions, consolidations, ventes d'actifs, acquisitions ; nantissements supplémentaires ; investissements, prêts et avances admissibles ; ventes et cessions ; et imposent un ratio minimum de couverture des intérêts débiteurs de 3 ainsi qu'un ratio maximum dettes/flux de trésorerie de 3,25. La Société ne prévoit pas que ces mesures limiteront sa capacité à exécuter ses activités d'exploitation. Se reporter à la Note 9 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport.

Contrat de Crédit de Refinancement de 2011

Le 7 novembre 2011, la Société a refinancé sa facilité de crédit renouvelable et de prêt à terme existante auprès d'un consortium de banques commerciales. Le « Contrat de Crédit de Refinancement de 2011 » a conféré à la Société une facilité de crédit renouvelable de cinq ans pour un montant de 600 millions de dollars. La

Société a supporté environ 1,9 million de dollars de frais de financement reportés relatifs au Contrat de Crédit de Refinancement de 2011. Il a été prévu que cette facilité expire le 7 novembre 2016.

Conformément au Contrat de Crédit de Refinancement de 2011, la Société pouvait choisir un Taux d'intérêt de base ou un taux d'intérêt basé sur le London Interbank Offered Rate (« LIBOR ») (le « Taux alternatif »). Le Taux de base s'ajustait quotidiennement et se calculait à partir du taux le plus élevé du Federal Funds Effective Rate, majoré de 0,5 % par an, du taux préférentiel de la PNC, N.A., ou du taux LIBOR quotidien, majoré de 100 points de base, auquel s'ajoutait une marge comprise entre 0 et 0,75 point de base. Le Taux alternatif se calculait à partir des taux LIBOR indiqués, majorés d'une marge comprise entre 0,75 et 175 points de base. Les marges applicables à la fois au Taux de base et au Taux alternatif dépendaient des ratios endettement total consolidé rapporté aux flux de trésorerie de la Société. La marge courante du Taux de base s'élevait à 0 point de base, tandis que la marge du Taux alternatif s'élevait à 100 points de base.

Obligations seniors portant intérêt au taux annuel de 4,375 % et venant à échéance en août 2023

Le 31 août 2013, la Société a émis 250 millions de dollars d'obligations seniors venant à échéance en 2023 (les « Obligations Seniors 2013 »). Les Obligations Seniors 2013 portent intérêts au taux annuel de 4,375 %, payables semestriellement, à savoir le 15 février et le 15 août de chaque année. Les produits ont été utilisés afin de rembourser l'encours de la dette conformément à l'accord de crédit existant de la Société, ainsi que pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. Le solde du capital est exigible en totalité à l'échéance. La Société a engagé des coûts de financement différés de 2,6 millions de dollars à l'égard de l'émission des Obligations Seniors 2013.

Les Obligations Seniors 2013 sont des obligations non garanties de premier rang de la Société, qui sont au même rang que l'ensemble des créances prioritaires existantes et futures, ainsi que prioritaires sur l'ensemble des dettes subordonnées existantes et futures de la Société. Le contrat d'émission en vertu duquel les Obligations Seniors 2013 ont été émises prévoit plusieurs engagements et restrictions, et inclut, entre autres, les limites suivantes : contraction de dettes supplémentaires, versements de dividendes et autres formes de distribution, vente d'actifs, changement de direction, fusions, consolidations, et nantissements supplémentaires.

La Société s'inscrit en conformité avec les restrictions et les engagements prévus par le contrat d'émission en vertu duquel les Obligations Seniors 2013 ont été émises, et ne s'attend pas à ce que ces restrictions et engagements constituent des facteurs contraignants dans l'exécution de ses activités d'exploitation.

Obligations seniors portant intérêt au taux annuel de 6,875 % et venant à échéance en août 2013

Le 31 août 2003, la Société a émis 150 millions de dollars d'obligations seniors venant à échéance en 2013 (les « Obligations Seniors 2003 »). Les Obligations Seniors 2003, émises au pair, portaient intérêts au taux annuel de 6,875 %, payables semestriellement, à savoir le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année. Les produits ont été utilisés afin de rembourser l'encours de la dette conformément à l'accord de crédit existant de la Société, ainsi que pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. La Société a remboursé les Obligations Seniors 2003, arrivées à échéance le 31 juillet 2013, en utilisant une capacité disponible conformément à son Contrat de Crédit de Refinancement de 2011.

Obligations contractuelles et arrangements hors bilan

La Société est tenue d'effectuer des paiements futurs en vertu de plusieurs contrats, parmi lesquels des conventions d'emprunt et des contrats de crédit-bail, tout en étant soumise à certains engagements hors-bilan, tels que des garanties d'emprunt. La Société a regroupé les obligations contractuelles et arrangements hors bilan relatifs aux activités d'exploitation, aux activités de financement, et aux activités d'investissement, telles qu'elles sont classées dans la Déclaration des flux de trésorerie consolidés, afin de fournir une meilleure

compréhension de la nature des obligations et des arrangements, ainsi que pour apporter une base de comparaison avec les données des exercices précédents. Le tableau ci-dessous fournit une synthèse des obligations contractuelles et des arrangements hors bilan au 31 décembre 2015 :

<i>En milliers</i>	Total	Moins de 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	Plus de 5 ans
Activités d'exploitation :					
Obligations (1)	\$ 118 032	\$ 44 441	\$ 50 146	\$ 21 634	\$ 1 811
Contrats de location-exploitation (2).....	97 816	18 106	25 708	18 984	35 018
Paie ment des prestations de retraite (3).....	112 206	10 338	21 655	22 353	57 860
Paie ment des avantages complémentaires de retraite (4).....	12 222	1 378	2 550	2 476	5 818
Activités de financement :					
Paie ments d'intérêts (5)	99 254	15 910	31 809	21 912	29 623
Det te à long terme (6).....	695 727	464	445 196	40	250 027
Dividendes aux actionnaires (7)	29 388	29 388	—	—	—
Activités d'investissement :					
Projets d'investissement (8)	62 356	62 356	—	—	—
Autre :					
Lettres de crédit stand-by (9).....	54 261	39 679	7 410	1 808	5 364
Total	<u>\$ 1 281 262</u>	<u>\$ 222 060</u>	<u>\$ 584 474</u>	<u>\$ 89 207</u>	<u>\$ 385 521</u>

- (1) Les obligations d'achat constituent des obligations contractuelles non résiliables au 31 décembre 2015. En outre, la Société comptait 254,3 millions de dollars de commandes en cours, pour lesquelles les produits ou services n'avaient pas été reçus. Bien que les commandes en cours soient considérées comme exécutoires et juridiquement contraignantes, leurs conditions nous permettent généralement d'annuler, de reprogrammer ou d'ajuster nos exigences en fonction de nos besoins commerciaux avant la livraison des produits ou la réalisation des services.
- (2) Les paiements minimums futurs relatifs aux contrats de location-exploitation sont fournis par année dans la Note 15 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport.
- (3) La Société s'attend à ce que les paiements annuels en faveur des participants se poursuivent dans un avenir prévisible, aux montants ou aux fourchettes indiqués. Le paiement des prestations de retraite est basé sur les estimations actuarielles en utilisant les hypothèses actuelles en matière de taux d'actualisation, de rendement attendu des actifs à long terme, et de taux d'augmentation des rémunérations. La Société prévoit d'engager environ 6,2 millions de dollars dans des investissements autour des régimes de retraite en 2016. Voir plus d'informations à la Note 10 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport.
- (4) La Société s'attend à ce que les paiements annuels en faveur des participants se poursuivent dans un avenir prévisible, aux montants ou aux fourchettes indiqués. Le paiement des avantages complémentaires de retraite est basé sur les estimations actuarielles en utilisant les hypothèses actuelles en matière de taux d'actualisation et de coûts des soins de santé. Voir plus d'informations à la Note 10 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport.
- (5) Les paiements d'intérêts sont exigibles en février et en août de chaque année, à un taux de 4,375 % sur les 250 millions de dollars d'obligations seniors venant à échéance en 2023. Les paiements d'intérêts relatifs à la facilité de crédit renouvelable et aux contrats de location-financement sont calculés en fonction des dispositions contractuelles et des taux d'intérêt actuels de la Société.
- (6) Des informations relatives au calendrier de remboursement du capital des encours de prêts sont fournies à la Note 9 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport.

- (7) Les dividendes des actionnaires, soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Société, s'élèvent actuellement à un taux annuel d'environ 29,4 millions de dollars.
- (8) Le budget annuel en termes de dépenses en capital est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Le montant du budget 2016 a été approuvé en décembre 2015, lors de la réunion du Conseil d'administration.
- (9) Les 54,3 millions de dollars de lettres de crédit stand-by comprennent 53,8 millions de dollars de lettres de crédit en circulation, utilisées à des fins de garantie d'exécution et de caution de soumission, et 0,5 million de dollars d'intérêts, qui expirent à différentes dates jusqu'en 2050. Les montants comprennent des paiements d'intérêts calculés en fonction des dispositions contractuelles et des taux d'intérêt actuels de la Société.

Le tableau ci-dessous ne fournit pas les positions fiscales incertaines à hauteur de 10,6 millions de dollars, dont les délais demeurent incertains, à l'exception de la somme de 2,1 millions de dollars qui pourrait devenir payable au cours de l'exercice 2016. Se reporter à la Note 11 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés » pour plus d'informations sur les positions fiscales incertaines.

Obligations relatives aux activités d'exploitation. La Société a conclu un accord de 118 millions de dollars portant sur des obligations importantes d'achat de fournitures et de matériaux à long terme, qui sont de nature non modifiable. Les contrats de location-exploitation constituent des obligations pluriannuelles portant sur la location d'installations et d'équipements. L'estimation des paiements de fonds de pension et d'avantages complémentaires de retraite est basée sur les estimations actuarielles, en utilisant les hypothèses actuelles en matière de taux d'actualisation, de rendement attendu des actifs à long terme, de taux de croissance des rémunérations et des coûts des soins de santé. Les prestations versées dans le cadre des obligations de retraite se sont élevées à 11,7 millions de dollars, en 2015, et 12,7 millions de dollars en 2014. Les prestations versées dans le cadre des régimes complémentaires de retraite se sont élevées à 1,6 million de dollars (en 2015) et 1 million de dollars en 2014.

Obligations relatives aux activités de financement. Les besoins de trésorerie relatifs aux activités de financement comprennent principalement des remboursements de dette à long terme, des paiements d'intérêts, ainsi que des paiements de dividendes aux actionnaires. Historiquement, la Société verse des dividendes trimestriels aux actionnaires, sous réserve de l'approbation trimestrielle de notre Conseil d'administration, dont le taux annuel actuel s'élève à environ 29,4 millions de dollars.

La Société organise l'émission de garanties d'exécution par le biais de sociétés d'émission tierces afin de soutenir certains contrats clients à long terme. Au 31 décembre 2015, la valeur initiale des garanties d'exécution émises au nom de la Société s'élevait à près de 203,4 millions de dollars.

Obligations relatives aux activités d'investissement. La Société consacre en général approximativement entre 50 millions de dollars et 75 millions de dollars par an en dépenses en capital, qui portent principalement sur l'expansion, la performance et la modernisation des installations, l'hygiène et la sécurité, ainsi que sur les contrôles environnementaux. La Société s'attend à ce que les dépenses en capital annuelles se situent à l'avenir dans la même fourchette.

Déclarations prévisionnelles

Nous considérons que l'ensemble des déclarations autres que les énoncés de faits historiques contenues dans le présent rapport, y compris certaines déclarations aux rubriques « Activités » et « Rapport de gestion relatif à la situation financière et aux résultats d'exploitation », sont susceptibles de constituer des déclarations prévisionnelles. Nous avons fondé ces déclarations prévisionnelles sur nos attentes et projections actuelles à l'égard d'événements futurs. Bien qu'il nous semble que les hypothèses formulées aux présentes à l'égard de ces

déclarations prévisionnelles soient raisonnables, nous ne saurions garantir la précision ni de nos hypothèses ni de nos attentes.

Ces déclarations prévisionnelles sont soumises à plusieurs risques, incertitudes et hypothèses nous concernant, notamment, sans toutefois s'y limiter :

Conditions économiques et de l'industrie

- conditions économiques et de l'industrie défavorables pour une durée prolongée dans les marchés que nous desservons, parmi lesquels l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Europe, l'Australie, l'Asie et l'Afrique du Sud ;
- déclin de la demande en locomotives et wagons à marchandises, en véhicules de transport de voyageurs, et en produits et services connexes ;
- dépendance à l'égard de clients importants fabricant des équipements d'origine ;
- retards dans les programmes des fabricants d'équipements d'origine ;
- demande relative aux services dans le secteur du transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs ;
- demande relative à nos produits et services ;
- report/annulations de commandes, avec un non-retour aux niveaux antérieurs en termes de nombre de commandes, ou réduction du nombre de commandes, ou les deux ;
- fusions au sein du secteur ferroviaire ;
- externalisation continue de la part de nos clients ; demande du secteur en faveur d'équipements de freinage plus rapides et plus performants ;
- fluctuations des taux d'intérêt ou des taux de change ; ou
- disponibilité du crédit ;

Facteurs d'exploitation

- ruptures d'approvisionnement ;
- difficultés techniques ;
- évolution des conditions et des coûts d'exploitation ;
- augmentation du coût des matières premières ;
- réussite des lancements de nouveaux produits ;
- performance dans le cadre de contrats importants à long terme ;
- relations professionnelles ;
- clôture et intégration des acquisitions ; ou
- développement et utilisation de nouvelles technologies ;

Facteurs concurrentiels

- actions menées par les concurrents ;

Facteurs politiques/gouvernementaux

- stabilité politique dans les régions du monde correspondantes ;
- réglementation/déréglementation future de nos clients et/ou du secteur ferroviaire
- niveaux de financements gouvernementaux en faveur des projets de transport, notamment pour certains de nos clients ;
- évolutions politiques, lois et réglementations, notamment celles concernant le contrôle positif des trains ;
- législation fédérale et nationale autour de l'impôt sur les sociétés ; ou
- l'issue de nos procédures juridiques existantes ou futures, notamment les litiges impliquant nos principaux clients, et tout litige relatif à des questions environnementales ou liées à l'amiante, ainsi qu'à nos obligations en matière de retraite ; et

Facteurs transactionnels ou commerciaux

- l'issue des négociations auprès des partenaires, gouvernements, fournisseurs, clients ou autres.

Les déclarations faites dans le présent formulaire 10-K ne s'appliquent qu'à la date à laquelle elles sont formulées. La Société n'endosse aucune obligation de mise à jour de ces déclarations en vue de refléter des événements ou des circonstances survenus postérieurement à la date de ces énoncés, ou de refléter la survenance d'événements inattendus.

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus implique que la Direction formule des jugements, des estimations et des hypothèses à l'égard d'incertitudes, qui affectent les montants déclarés d'actif et de passif, la divulgation des éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que les montants déclarés de recettes et de dépenses. Parmi les zones d'incertitude exigeant des jugements, des estimations et des hypothèses figurent la comptabilisation des provisions pour créances douteuses, des stocks, des tests d'écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, des provisions de garantie, des prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite, des rémunérations à base d'actions, ainsi que d'autres questions fiscales. La Direction s'appuie sur l'expérience antérieure ainsi que sur toutes les informations disponibles afin de formuler ces jugements et estimations, c'est pourquoi les résultats réels différeront inévitablement de ces estimations et hypothèses qui sont utilisées dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société à une période donnée. Malgré ces limites inhérentes, la Direction considère que le Rapport de gestion relatif à la situation financière et aux résultats d'exploitation (MD&A), ainsi que les états financiers et les notes de bas de page respectives présentent une image juste et fidèle de la Société. Un examen des jugements et incertitudes associés à la comptabilisation des instruments dérivés et des questions environnementales est disponible aux Notes 3 et 19, respectivement, du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport.

Une synthèse des principales politiques comptables de la Société est présentée à la Note 3 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport qui sont intégrées aux présentes. La Direction estime que l'application de ces politiques sur une base régulière permet à la Société de fournir aux utilisateurs des états financiers des informations utiles et fiables à l'égard des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société.

Comptes débiteurs et Provision pour créances douteuses :

Description La Société prévoit une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes anticipées sur les comptes débiteurs irrécouvrables.

Jugements et incertitudes La provision pour créance douteuse reflète notre meilleure estimation quant aux éventuelles pertes inhérentes à notre portefeuille d'emprunts et est déterminée en nous fondant sur notre expérience, les provisions spécifiques pour les créances douteuses et les autres données actuellement disponibles.

Incidence d'un écart entre les résultats réels et les hypothèses Dans le cas où nos estimations relatives à la probabilité de recouvrement de comptes en difficulté et/ou nos pertes réelles au sein de notre portefeuille de comptes débiteurs seraient supérieures aux chiffres enregistrés aux exercices précédents, nous pourrions être contraints d'augmenter la provision pour créances douteuses.

Stocks :

Description Les stocks sont constatés selon la méthode du prix coûtant ou du prix du marché, et sont revus afin de garantir qu'une provision adéquate soit inscrite concernant les stocks en excès, à faible rotation ou obsolètes.

Jugements et incertitudes Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). Les coûts des stocks comprennent les matières premières, la main-d'œuvre et les frais généraux. La Société compare les éléments de stock de l'historique des ventes de l'exercice précédent avec le carnet actuel de commandes afin d'anticiper les besoins futurs. Dans le cas où certains stocks excéderaient notre estimation en termes d'utilisation ou de demande, une provision sera comptabilisée afin de réduire la valeur comptable du stock. En outre, des provisions spécifiques sont établies à l'égard de l'obsolescence connue de certains stocks.

Incidence d'un écart entre les résultats réels et les hypothèses Dans le cas où la valeur de marché de nos produits diminuerait en raison d'une évolution des conditions de marché, la Société pourrait être confrontée au risque de subir des dépréciations afin d'ajuster la valeur d'inventaire à une valeur de marché inférieure au coût déclaré. Si nos estimations relatives à nos besoins en matière de ventes et de carnets de commande sont inexactes, nous pourrions être contraints d'accroître nos provisions pour stocks à faible rotation et obsolètes.

Goodwill et Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie :

Description Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie doivent subir un test de dépréciation au minimum une fois par an. La Société effectue ses tests annuels de dépréciation au cours du quatrième trimestre, et plus fréquemment dès lors que les indicateurs révèlent la présence de dépréciations. La Société examine le goodwill pour dépréciation au niveau des unités de reporting. L'évaluation de la dépréciation s'effectue en comparant la juste valeur actuelle de l'activité avec la valeur comptabilisée (y compris le goodwill).

Jugements et incertitudes Plusieurs hypothèses et estimations significatives entrent en compte dans la mise en œuvre du test de dépréciation, parmi lesquelles l'identification des conditions macroéconomiques ; les considérations du secteur et du marché ; les facteurs de coûts ; la performance financière globale ; les événements spécifiques à Wabtec et l'évolution du cours de l'action ; la réalisation d'évaluations portant sur la question de savoir si chaque facteur en question aura un impact positif ou négatif sur le test de dépréciation, ainsi que l'ampleur de ces montants.

Incidence d'un écart entre les résultats réels et les hypothèses La Direction prend en compte l'expérience des exercices précédents et toutes les informations disponibles au moment où les justes valeurs de ses unités de reporting sont estimées. Néanmoins, les montants réels sont susceptibles de différer de ceux utilisés afin d'évaluer la dépréciation du goodwill. Si les résultats réels ne correspondent pas avec nos hypothèses et nos jugements utilisés dans l'estimation des flux de trésorerie futurs et des justes valeurs des actifs, nous pourrions subir des pertes de dépréciation susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats d'exploitation. Par exemple, d'après la dernière analyse quantitative effectuée le 1^{er} octobre 2013, un déclin du taux de croissance perpétuel supérieur à 50 points de base engendrerait une diminution de 175,2 millions de dollars de la juste valeur du marché, tandis qu'une diminution de 100 points de base du coût moyen pondéré du capital résulterait en une diminution de la juste valeur du marché à hauteur de 482,9 millions de dollars. Même en cas de telles évolutions, la juste valeur des unités de reporting serait supérieure à leurs valeurs comptables nettes, ce qui ne nécessiterait aucun calcul en Étape 2. Se reporter à la Note 3 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport pour consulter une analyse supplémentaire relative aux tests de dépréciation.

Provisions de garantie :

Description La Société prévoit des provisions de garantie afin de couvrir les coûts attendus de réparation ou de remplacement de produits présentant des problèmes de durabilité, de qualité ou de fabrication, au cours de la période de garantie établie.

Jugements et incertitudes En général, ces provisions sont fournies en tant que pourcentage des ventes, sur la base de l'expérience des exercices précédents. En outre, des provisions spécifiques sont établies pour les problèmes de garantie connus et les pertes estimables s'y rattachant.

Incidence d'un écart entre les résultats réels et les hypothèses Dans le cas où les résultats réels ne seraient pas conformes aux hypothèses et aux jugements utilisés afin de calculer notre provision pour garantie, la Société pourrait subir des gains ou des pertes significatives.

Comptabilisation des prestations et avantages complémentaires de retraite :

Description La Société verse des prestations et avantages complémentaires de retraite à ses employés. Ces montants sont déterminés en utilisant les méthodes actuarielles et comprennent plusieurs hypothèses significatives, notamment le taux utilisé pour actualiser l'estimation du passif futur, le taux de rendement à long terme des actifs du régime, ainsi que plusieurs hypothèses relatives aux effectifs (augmentations de salaire, coûts médicaux, âge de la retraite et mortalité).

Jugements et incertitudes Plusieurs jugements et estimations significatives sont utilisés afin de déterminer les passifs et les dépenses relatives aux prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite. Le taux utilisé afin d'actualiser l'estimation du passif futur est déterminé en prenant en compte les taux disponibles en fin d'exercice des titres de créance susceptibles d'être utilisés afin de régler les obligations du régime. Le taux de rendement à long terme est estimé en prenant en compte les rendements antérieurs et attendus sur les répartitions d'actifs actuels et prévus, et s'applique généralement à une valeur de marché moyenne des actifs sur cinq ans. Les différences entre les rendements d'actifs réels et attendus sont comptabilisées en charge, en utilisant l'amortissement normal des gains et des pertes conformément à la norme ASC 715.

Incidence d'un écart entre les résultats réels et les hypothèses Si les hypothèses utilisées pour déterminer les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite évoluent de manière significative, ces coûts pourraient fluctuer de manière sensible d'une période à l'autre. Les hypothèses clés entrant dans le cadre de la détermination des charges et des obligations en matière de prestations et avantages complémentaires de retraite comprennent le taux d'actualisation, le rendement attendu des actifs, ainsi que le taux de croissance des coûts des soins de santé. Par exemple, une diminution ou une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ayant servi de base à déterminer la charge des prestations et avantages complémentaires de retraite engendrerait une augmentation ou une diminution de la charge, respectivement de 2 millions de dollars ou 2,3 millions de dollars. Une diminution ou une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ayant servi de base à déterminer l'obligation en matière de prestations et avantages complémentaires de retraites contribuerait entraînerait une augmentation ou une diminution de l'obligation, respectivement de 34,7 millions de dollars ou 42,6 millions de dollars. Une diminution ou une augmentation de 1 % du taux de rendement attendu des actifs ayant servi de base à déterminer la charge des prestations de retraite contribuerait à augmenter ou diminuer respectivement la charge de 2,1 millions. Au 31 décembre 2015, si les valeurs réelles des actifs avaient été inférieures de 1 %, l'amortissement des pertes au cours de l'exercice suivant aurait diminué de 0,1 million de dollars. Une diminution ou une augmentation de 1 % du taux de croissance des coûts des soins de santé ayant servi de base à déterminer la charge des avantages complémentaires de retraite contribuerait à faire augmenter ou diminuer la charge de respectivement 0,04 million de dollars ou 0,02 million de dollars. Une diminution ou une augmentation de 1 % du taux de croissance des coûts des soins de santé ayant servi de base à déterminer l'obligation en matière d'avantages complémentaires de retraites contribuerait à faire augmenter ou diminuer, respectivement, l'obligation de 0,3 million de dollars.

Rémunération à base d'actions :

Description La Société a émis des droits d'intéressement en actions en faveur des employés éligibles qui sont acquis à l'issue de la réalisation de certains objectifs de performance calculés sur une période de trois ans. La

structure de ce programme consiste en un plan triennal continu ; chaque année débute un nouveau cycle de performance de trois ans, le cycle ayant le plus récemment commencé étant celui de 2013-2015. Aucun droit d'intéressement en actions ne sera acquis pour des performances s'inscrivant en-dessous du plafond cumulatif de trois ans. La Société recourt à une mesure du profit économique dans le cadre de cet objectif de performance. Le profit économique est une mesure dans le cadre de laquelle la Société produit des résultats économiques supérieurs à son coût du capital. Si la Société a atteint le plafond et la performance cumulative à trois ans, les unités de stock acquises peuvent aller de 0 % à 200 % des actions octroyées.

Jugements et incertitudes Plusieurs jugements et estimations significatives sont utilisés afin de déterminer l'estimation de la performance à trois ans, qui est ensuite utilisée afin d'estimer le total des actions qui devra être cédé à l'issue du cycle d'acquisition de trois ans, ainsi que la charge correspondante en fonction de la juste valeur à la date d'octroi de l'attribution. Afin de déterminer l'estimation de la performance à trois ans, la Société utilise un ensemble de résultats réels enregistrés au cours d'exercices précédents, de résultats budgétisés et de prévisions. Au cours de l'année initiale d'octroi d'un cycle de performance, la Société estime à 100 % la performance à trois ans. Au fur et à mesure de l'accumulation des résultats de performance réels d'un cycle, la Société complète ses budgets et ses cycles de prévisions, et met à jour ses estimations de performance. Ces jugements et estimations sont révisés et mis à jour sur une base trimestrielle.

Incidence d'un écart entre les résultats réels et les hypothèses Si les hypothèses utilisées pour déterminer l'estimation de la performance à trois ans évoluent de manière significative, la charge de la rémunération à base d'actions associée aux attributions d'actions d'intéressement non acquises pourrait fluctuer de manière sensible d'une période à l'autre. Par exemple, une diminution ou une augmentation de 10 % de l'estimation du pourcentage d'acquisition relatif aux attributions d'actions d'intéressement contribuerait à une diminution ou une augmentation de la charge de rémunération à base d'actions d'environ 1,4 million de dollars et 1,4 million de dollars, respectivement.

Impôts sur les bénéfices :

Description Wabtec comptabilise une estimation de passif ou d'avantage relatif aux impôts sur les bénéfices et à d'autres impôts en déterminant les montants qui seront probablement exigibles dans les différentes juridictions fiscales au sein desquelles la Société exerce ses activités, conformément aux normes intitulées « ASC 740-10 Accounting for Income Taxes and Accounting for Uncertainty in Income Taxes ».

Jugements et incertitudes L'estimation de nos obligations fiscales est incertaine dans la mesure où la Direction doit faire preuve de discernement afin d'estimer les expositions liées à nos nombreuses situations fiscales, ainsi que la réalisation de nos actifs d'impôts différés. L'ASC 740-10 établit un plafond de reconnaissance et de mesure afin de déterminer le montant d'avantage fiscal à comptabiliser s'agissant de certaines positions fiscales.

Incidence d'un écart entre les résultats réels et les hypothèses La Direction fait preuve de discernement dans la détermination de ces montants. Néanmoins, les passifs finalement réalisés et payés dépendent de plusieurs éléments, parmi lesquels la résolution des contrôles fiscaux au sein des nombreuses juridictions fiscales concernées. Ils sont donc susceptibles de différer des montants inscrits. Un ajustement des passifs estimatifs sera inscrit dans les bénéfices à la période au cours de laquelle il est probable que le montant du passif réel diffère du montant comptabilisé. Une provision pour dépréciation de l'impôt différé est inscrite dès lors qu'il est plus probable que tout ou partie des Actifs d'impôts différés ne soit pas réalisé.

Constatation des produits :

Description Les recettes sont constatées conformément à la norme « ASC-605, Revenue Recognition ». La Société constate des produits sur des contrats à long terme selon la méthode comptable du pourcentage d'avancement. La méthode des unités de livraison ou toute autre mesure basée sur la production ou les intrants,

selon le cas, est utilisée pour évaluer le degré d'avancement des contrats individuels. L'estimation des recettes et des coûts des contrats est examinée et révisée au minimum tous les trimestres, et les ajustements sont reflétés dans l'exercice comptable lorsque ces montants sont déterminés. Certains coûts de pré-production relatifs à des marchés de fabrication ou de fournitures à long terme ont été différés, et seront constatés au cours de la durée de vie des contrats.

Jugements et incertitudes Les produits sont constatés dès lors que les marchandises ont été livrées aux clients respectifs, que le titre de propriété a été transféré, et que le prix de la marchandise a été déterminé. La comptabilisation des contrats implique un processus de jugement qui consiste à estimer le total du chiffre d'affaires et des coûts pour chaque contrat, afin d'aboutir au développement de l'estimation des pourcentages de marge bénéficiaire. Pour chaque contrat dont les recettes sont constatées en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement, le montant inscrit dans les produits est déterminé en calculant le coût encouru à ce jour en tant que pourcentage du total des coûts de contrat attendus, afin de déterminer le pourcentage du total des recettes de contrats à constater au cours de la période actuelle. En raison de la taille, de la durée, et de la nature de la plupart de nos contrats, l'estimation du total du chiffre d'affaires et des coûts jusqu'à achèvement constitue une tâche compliquée, qui demeure soumise à de nombreuses variables. Le total des ventes sous contrat estimé est calculé à partir des prix et des quantités du contrat négocié, qui sont modifiés en fonction de nos hypothèses relatives aux options de contrat, aux modifications de commande, ainsi qu'aux articles d'ajustement des prix (tels que les articles relatifs à l'inflation ou aux indices). Le total des coûts de contrat estimé est principalement calculé à partir des conditions des contrats d'achat négociés ou estimés, des tendances d'exécution enregistrées aux exercices précédents, de la base commerciale, et d'autres projections économiques. Parmi les facteurs influençant ces estimations figurent les tendances inflationnistes, le risque technique et de calendrier, les tendances de performance interne et des sous-traitants, les hypothèses en matière de volume d'affaires, l'utilisation des actifs, ainsi que les conventions collectives anticipées. S'agissant des contrats à long terme, les estimations de recettes et des coûts sont examinées et révisées au minimum tous les trimestres, et les ajustements sont reflétés dans l'exercice comptable lorsque ces montants sont déterminés. Les coûts de pré-production sont constatés au cours de la durée de vie attendue du contrat, qui dépend généralement des avancées de la Société en direction du nombre estimé d'unités à livrer au titre du marché de fabrication ou de fournitures.

Incidence d'un écart entre les résultats réels et les hypothèses Dans le cas où les conditions de marché ou de la demande des consommateurs imposeraient une modification de nos conditions de livraison standard, la Société pourrait subir des cycles de constatation des produits d'une durée supérieure à la normale. Le développement des coûts de contrats et des pourcentages de marge bénéficiaire des contrats attendus implique le déploiement de procédures et d'effectifs dans tous les domaines fournissant des données financières et de production à l'égard du statut des contrats. En raison de l'importance du jugement dans le cadre de ce processus d'estimation, il est probable que des montants de recettes significativement différents soient inscrits si nous utilisons des hypothèses différentes, ou si les circonstances sous-jacentes devaient changer. Toute évolution des hypothèses/estimations sous-jacentes, des performances des fournisseurs ou des circonstances est susceptible d'impacter de manière favorable ou défavorable la performance financière des périodes futures. Si la marge bénéficiaire combinée de tous les contrats constatés selon la méthode de pourcentage d'avancement au cours de l'exercice 2015 avait été estimée supérieure ou inférieure à 1 %, celle-ci aurait contribué à augmenter ou à diminuer le chiffre d'affaires et la marge bénéficiaire de l'exercice d'environ 12,2 millions de dollars. Quelques-uns de nos contrats devraient s'achever dans une situation déficitaire. Des provisions sont actuellement prévues pour les pertes estimées sur les contrats qui ne sont pas pleinement exécutés. Une charge pour des parties non comptabilisées des coûts de pré-production pourrait être réalisée en cas de changement du nombre d'unités à livrer estimé par la Société, ou d'annulation du contrat sous-jacent.

Rubrique 7A. INFORMATION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE SUR LES RISQUES DU MARCHÉ

Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses affaires courantes, Wabtec est exposée à des hausses de taux d'intérêt susceptibles d'impacter négativement les coûts de financement associés à sa dette à taux variable. La dette à taux variable de la Société s'élevait, aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement à 42 % et 23 % du total de la dette à long terme. Sur une base annuelle, une évolution de 1 % du taux d'intérêt de la dette à taux variable au 31 décembre 2015 entraînerait une augmentation ou une diminution des intérêts débiteurs d'environ 3 millions de dollars.

Afin de réduire l'impact des variations des taux d'intérêt sur une partie de cette dette à taux variable, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt, qui permettent de convertir de manière efficace une partie de la dette d'un emprunt à taux fixe à un taux variable pendant la durée des contrats de swap. Se reporter à la section « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » à la Note 3 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport pour obtenir des informations supplémentaires relatives au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La Société est soumise à certains risques associés aux fluctuations des taux de change dans la mesure où ses activités sont menées dans des devises autres que le dollar américain. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, près de 53 % du chiffre d'affaires net de Wabtec a été réalisé aux États-Unis, 11 % au Royaume-Uni, 6 % au Canada, 6 % au Mexique, 3 % en Australie, 3 % au Brésil, 3 % en Allemagne, 3 % en Chine, et 12 % dans d'autres régions internationales. (Se reporter à la Note 20 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », apparaissant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport). Afin de réduire l'impact des fluctuations de taux de change, la Société a conclu de manière périodique des contrats de change à terme. Se reporter à la section « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » à la Note 3 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés », figurant dans la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport pour obtenir des informations supplémentaires relatives au risque de change.

Notre exposition au risque de marché n'est pas significativement différente de notre exposition au 31 décembre 2014.

Rubrique 8. ÉTATS FINANCIERS ET DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Les états financiers et les données supplémentaires sont présentés dans la Rubrique 15 de la Partie IV de ce rapport.

Rubrique 9. MODIFICATIONS DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE ET DIVERGENCES AVEC LES EXPERTS-COMPTABLES À CET ÉGARD

Aucun désaccord n'a été constaté auprès de nos experts-comptables agréés indépendants.

Rubrique 9A. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Évaluation des contrôles et procédures de communication

Le directeur général de Wabtec et son directeur financier ont évalué l'efficacité des « contrôles et procédures de communication » de Wabtec (tel que défini dans l'Exchange Act, Règle 13a-15(e)) au

31 décembre 2015. D'après leur évaluation, le directeur général et le directeur financier ont conclu que les contrôles et procédures de communication de Wabtec sont efficaces et fournissent l'assurance raisonnable que les informations devant obligatoirement être publiées par Wabtec, dans les rapports que la Société a déposé ou soumis conformément à la loi intitulée Securities and Exchange Act, avaient été enregistrées, traitées, synthétisées et déclarées dans les délais spécifiés, dans le respect des règles et formulaires de la SEC. Ils ont également conclu qu'ils apportent l'assurance raisonnable que les informations devant obligatoirement être publiées par Wabtec dans ces rapports avaient été rassemblées et communiquées à la Direction de Wabtec, notamment son directeur général et son directeur financier, de manière appropriée afin de permettre la prise de décisions opportunes à l'égard de la divulgation obligatoire.

Modification du contrôle interne des rapports financiers

Aucune modification n'a été apportée au « contrôle interne des rapports financiers » (tel que défini dans l'Exchange Act, Règle 13a-15(f)) de Wabtec au cours du trimestre clos le 31 décembre 2015, qui aurait significativement affecté, ou aurait pu raisonnablement affecter de manière significative, le contrôle interne des rapports financiers de Wabtec. Le rapport annuel de la Direction sur le contrôle interne des rapports financiers ainsi que le rapport d'attestation du commissaire aux comptes indépendant sont inclus à la Partie IV, Rubrique 15 du présent rapport.

Rapport de la direction sur le contrôle interne des rapports financiers

Le rapport de la direction sur le contrôle interne des rapports financiers figure à la page 59, et a été joint aux présentes par renvoi.

Rapport du commissaire aux comptes indépendant sur le contrôle interne des rapports financiers

Le rapport d'attestation de Ernst & Young LLP relatif au contrôle interne des rapports financiers figure à la page 61, et a été joint aux présentes par renvoi.

Rubrique AUTRES INFORMATIONS **9B.**

Aucun.

PARTIE III

Rubrique 10 à 14.

Conformément aux dispositions de l’Instruction générale G(3) au Formulaire 10-K, les informations requises dans la Rubrique 10 (Administrateurs, dirigeants et gouvernance d’entreprise), dans la Rubrique 11 (Rémunération des dirigeants), dans la Rubrique 12 (Participations de certains actionnaires et membres de la direction et questions liées à l’actionnariat), dans la Rubrique 13 (Certaines relations et conventions réglementées et indépendance des administrateurs), et dans la Rubrique 14 (Principaux honoraires et services de l’expert-comptable) sont intégrées aux présentes par renvoi à partir de la Déclaration de procuration définitive de la Société relative à son assemblée annuelle des actionnaires, qui se tiendra le 11 mai 2016, à l’exception des Informations relatives au programme de rémunération à base de titres de participation exigées dans la Rubrique 12, qui figurent dans le tableau ci-dessous. La Déclaration de procuration définitive sera déposée auprès de la Securities and Exchange Commission au plus tard 120 jours après le 31 décembre 2015. Les informations relatives aux dirigeants de la Société figurent dans la Partie I.

Wabtec a adopté un Code d’éthique destiné aux cadres dirigeants, qui s’applique à l’ensemble de ses dirigeants. Comme indiqué à la Rubrique 1 du présent rapport, le Code d’éthique destiné aux cadres dirigeants a été publié sur notre site Web à l’adresse www.wabtec.com. Dans le cas où nous apporterions à ce code des modifications ou que nous procéderions à des retraits, nous divulguerons les modifications ou les retraits ainsi que les raisons de ceux-ci sur notre site Web.

Le présent tableau fournit des informations globales au 31 décembre 2015 concernant l’attribution de titres de participation conformément aux plans et accords de rémunération de Wabtec.

Catégorie de plan	(a) Nombre de titres à émettre à l’issue de l’exercice des options en circulation, bons de souscription et droits	(b) Prix d’exercice moyen pondéré des options et bons de souscription en circulation et droits	(c) Nombre de titres restant à émettre en vertu des plans de rémunération en titres de participation (à l’exception des titres figurant dans la colonne (a))
Plans de rémunération en titres de participation approuvés par les actionnaires	1 097 323	\$ 32,70	2 703 673
Plans de rémunération en titres de participation non approuvés par les actionnaires	—	—	—
Total	1 097 323	\$ 32,70	2 703 673

PARTIE IV

Rubrique 15 PIÈCES ET ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers, pièces et annexes aux états financiers énumérés ci-dessous sont déposés en tant que partie intégrante du présent rapport annuel :

	<u>Page</u>
(1) États financiers et rapports sur le contrôle interne	
Rapports de la direction aux actionnaires de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation	
Rapport du commissaire aux comptes indépendant	
Rapport du commissaire aux comptes indépendant sur le contrôle interne des rapports financiers	
Bilans consolidés aux 31 décembre 2014 et 2015	
Comptes de résultat consolidé des trois exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015	
États du résultat global consolidé des trois exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015	
Tableaux des flux de trésorerie consolidés des trois exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015	
Tableaux de variation des capitaux propres consolidés des trois exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015	
Notes relatives aux états financiers consolidés	
(2) Annexes aux états financiers	
Annexe II—Évaluation et comptes débiteurs	
	<u>Méthode de production</u>
Annexes	
2.1 Offre concernant Faiveley Transport, S.A. entre Financière Faiveley S.A., Famille Faiveley Participations, François Faiveley, Erwan Faiveley, FW Acquisition, LLC et Wabtec Corporation en date du 27 juillet 2015	14
2.2 Accord d'exclusivité entre Financière Faiveley S.A., Famille Faiveley Participations François Faiveley, Erwan Faiveley, FW Acquisition, LLC et Wabtec Corporation en date du 27 juillet 2015	14
2.3 Contrat de cession d'actions entre Financière Faiveley S.A., Famille Faiveley Participations François Faiveley, Erwan Faiveley, FW Acquisition LLC et Wabtec Corporation en date du 6 octobre 2015	15
2.4 Accord relatif à l'offre publique d'achat entre Faiveley Transport S.A., FW Acquisition, LLC et Wabtec Corporation en date du 6 octobre 2015	15
2.5 Pacte d'actionnaires entre Financière Faiveley S.A., FW Acquisition, LLC et Wabtec Corporation en date du 6 octobre 2015	15
3.1 Certificat de constitution à jour de la Société en date du 30 janvier 1995, tel que modifié le 31 décembre 2003	9
3.2 Certificat de modification du certificat de constitution à jour en date du 14 mai 2013	11
3.3 Statuts mis à jour de la Société, entrés en vigueur le 14 mai 2014	8
4.1 Contrat en date du 8 août 2013 impliquant la Société et Wells Fargo, National Association, en qualité de dépositaire	12

4.2	Premier contrat complémentaire en date du 8 août 2013 impliquant la Société et Wells Fargo Bank, National Association, en qualité de dépositaire	12
4.3	Exemplaire d'obligations seniors portant intérêt au taux annuel de 4,375 % et venant à échéance en 2023 (inclus en Annexe 4.2)	12
10.1	Convention d'achat-vente de la branche North American Operations du Groupe Railway Products, une division opérationnelle d'American Standard Inc. (désormais connue sous le nom de Trane), conclue en 1990 entre Rail Acquisition Corp. et American Standard Inc. (seules les modalités des indemnités sont reproduites)	2
10.2	Lettre d'accord (non datée) entre la Société et American Standard Inc. (désormais connue sous le nom de Trane) sur les coûts environnementaux et le partage	2
10.3	Convention d'achat en date du 17 juin 1992 entre la Société, Schuller International, Inc., Manville Corporation et European Overseas Corporation (seules les modalités des indemnités sont reproduites)	2
10.4	Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs qui ne sont pas des employés de Westinghouse Air Brake Company datant de 1995, tel que modifié *	4
10.5	Plan d'intéressement en actions de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 2000, tel que modifié*	4
10.6	Contrat de travail avec M. Albert J. Neupaver, en date du 1 ^{er} février 2006*	3
10.7	Exemplaire de l'accord concernant les actions assujetties à des restrictions*	10
10.8	Plan d'intéressement en actions de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 2011*	5
10.9	Contrat de cession d'actions, impliquant la Société, Standard Car Truck Company et Robclif, Inc., en date du 12 septembre 2008	6
10.1	Premier contrat de crédit de refinancement amendé et redressé, en date du 19 décembre 2013, par et entre la Société, Wabtec Cooperatief UA, certaines filiales en qualité de garantes, les prêteurs y afférents et PNC Bank, National Association, en qualité d'agent administratif, PNC Capital Markets LLC, J.P. Morgan Securities, Inc., en qualité de cosyndicataires chefs de file et de teneurs de livre, JP Morgan Chase Bank, N.A., en qualité d'agent de syndication, Bank of America, N.A. et Citizens Bank of Pennsylvania, Branch Banking and Trust Company et The Bank of Toyko-Mitsubish UFJ, Ltd., en qualité de co-agents de documentation	13
10.1	Exemplaire de l'accord de maintien de l'emploi conclu par la Société avec MM. Albert J. Neupaver, Raymond T. Betler, Charles F. Kovac, R. Mark Cox, David L. DeNinno, Patrick D. Dugan, Scott E. Wahlstrom et Timothy R. Wesley*	7
10.1	Régime de rémunération différée des administrateurs et dirigeants de Wabtec Corporation, tel qu'adopté le 10 décembre 2009 *	10
10.1	Exemplaire de l'accord concernant les options sur actions non imposées par la loi conformément au régime d'options sur actions et des jetons de présence des administrateurs non-salariés datant de 1995, tel que modifié*	10
10.1	Exemplaire de l'accord concernant les options sur actions non imposées par la loi conformément au plan d'intéressement en actions datant de 2000, tel que modifié*	10
10.2	Exemplaire de l'accord concernant les options sur actions non imposées par la loi conformément au plan d'intéressement en actions datant de 2011, tel que modifié*	10
21.0	Liste des filiales de la Société	1
23.1	Consentement d'Ernst & Young LLP	1
31.1	Rule 13a-14(a)/15d-14(a) Certifications	1
31.2	Rule 13a-14(a)/15d-14(a) Certifications	1

32.1	Section 1350 Certifications	1
101.INS	Document d'instance (XBRL).	1
101.SCH	Document <i>Taxonomy Extension Calculation Linkbase</i> (XBRL)	1
101.CAL	Document <i>Taxonomy Extension Calculation Linkbase</i> (XBRL)	1
101.DEF	Document <i>Taxonomy Extension Definition Linkbase</i> (XBRL)	1
101.LAB	Document <i>Taxonomy Extension Label Linkbase</i> (XBRL)	1
101.PRE	Document <i>Taxonomy Extension Presentation Linkbase</i> (XBRL)	1
1	Produit au soutien des présentes.	
2	Présenté à titre de pièce de la déclaration d'inscription de la Société sur le Formulaire S-1 (Dossier No. 33-90866).	
3	Présenté à titre de pièce du rapport trimestriel de la Société sur le Formulaire 10-Q (Dossier No. 033-90866) pour l'exercice clos le 31 mars 2006.	
4	Présenté à titre d'annexe de l'Annexe de la Société 14A Déclaration de procuration (Dossier No. 1-13782) déposée le 13 avril 2006.	
5	Présenté à titre d'annexe de l'Annexe de la Société 14A Déclaration de procuration (Dossier No. 1-13782) déposée le 31 mars 2011.	
6	Présenté à titre de pièce du rapport trimestriel de la Société sur le Formulaire 10-Q (Dossier No. 1-13782) pour l'exercice clos le 30 septembre 2008.	
7	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 2 juillet 2009.	
8	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 19 mai 2014.	
9	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 10-K (Dossier No. 1-13782) en date du 25 février 2011.	
10	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 10-K (Dossier No. 1-13782) en date du 22 février 2013.	
11	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 15 mai 2013.	
12	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 8 août 2013.	
13	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 10-K (Dossier No. 1-13782) en date du 21 février 2014.	
14	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 30 juillet 2015.	
15	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 6 octobre 2015.	
*	Convention de gestion ou régime de rémunération.	

RAPPORTS DE LA DIRECTION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES DE WABTEC

Rapport de la direction sur les pratiques et les états financiers

Les états financiers consolidés ci-joints de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation et ses filiales (la « Société ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur intégrité et de leur objectivité. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis et comprennent des montants qui se fondent sur les meilleures estimations et jugements de la direction. Les autres informations financières figurant dans le formulaire 10-K concordent avec celles figurant dans les états financiers.

La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires de la société de façon conforme aux normes les plus élevées en matière de conduite personnelle et professionnelle. Cette responsabilité se caractérise et se reflète dans les principaux énoncés de politique émis de temps à autre concernant, entre autres choses, la conduite de ses activités professionnelles dans le respect des lois des pays hôtes dans lesquels la Société opère et a des intérêts commerciaux extérieurs potentiellement conflictuels avec ceux de ses employés. La Société maintient un programme systématique visant à évaluer la conformité avec ces politiques.

Rapport de la direction sur le contrôle interne des rapports financiers

La direction est tenue de mettre en place et de maintenir le contrôle interne adéquat des rapports financiers de la Société. Afin d'évaluer l'efficacité du contrôle interne des rapports financiers, tel qu'exigé par la Section 404 de la Sarbanes-Oxley Act, la direction a procédé à une évaluation, incluant des sondages, à l'aide des critères exposés dans le document « Internal Control-Integrated Framework » publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) (Cadre 2013). Le contrôle interne des rapports financiers de la Société a été conçu pour fournir une assurance raisonnable relativement à la fiabilité des informations financières et de la préparation des états financiers à des fins de publication en conformité avec les normes comptables généralement reconnues. En raison de ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne des rapports financiers ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, les prévisions sur toute évaluation de l'efficacité se rapportant aux périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent insuffisants en raison de la modification des conditions, ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédés puissent diminuer.

La direction a exclu Relay Monitoring Systems PTY Ltd. (« RMS »), Track IQ, Metalocauchos (« MTC ») et Railroad Controls, L.P. (« RCL ») de son évaluation des contrôles internes des rapports financiers en date du 31 décembre 2015, car la Société a fait l'acquisition de RMS le 30 octobre 2015, de Track IQ le 8 octobre 2015, de MTC le 17 juin 2015 et de RCL le 4 février 2015. RMS, Track IQ, MTC et RCL sont des filiales en propriété exclusive dont l'actif total représente 0,8 %, 0,4 %, 1 % et 2,8 %, respectivement, dont l'actif net total représente 0,6 %, 1,3 %, 1,6 % et 5,2 %, respectivement, dont le chiffre d'affaires représente 0,0 %, 0,1 %, 0,4 % et 3,2 %, respectivement, et dont le résultat net représente 0,0 %, 0,2 %, 0,0 % et 3,9 %, respectivement, des montants respectifs figurant dans les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

S'appuyant sur son évaluation, la direction a conclu que la Société avait maintenu un contrôle interne des rapports financiers efficace en date du 31 décembre 2015, en se fondant sur les critères présentés dans le document « Internal Control-Integrated Framework » publié par le COSO. L'efficacité du contrôle interne des rapports financiers de la Société au 31 décembre 2015 a fait l'objet de vérifications par Ernst & Young LLP, un commissaire aux comptes indépendant, tel qu'indiqué dans leur rapport qui est joint aux présentes.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

Le Conseil d'administration et les actionnaires de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation :

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation en date des 31 décembre 2014 et 2015, ainsi que les comptes de résultats consolidés, les états du résultat global consolidé, les tableaux de variation des capitaux propres et des flux de trésorerie, qui y sont associés dans la période de trois ans prenant fin au 31 décembre 2015. Nous avons également procédé à une vérification des annexes aux états financiers, figurant à la Rubrique 15(a) selon la Table des matières. Ces états financiers et annexes sont sous la responsabilité de la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications de ces états ont été effectuées conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes prévoient que notre audit soit organisé et effectué de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitude significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous certifions que les états financiers mentionnés ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation aux 31 décembre 2014 et 2015, ainsi que des résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie dans la période de trois ans prenant fin au 31 décembre 2015, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis. En outre, nous certifions que les annexes aux états financiers associés, lorsqu'on les rapporte aux états financiers de base dans leur ensemble, donnent, à tous les égards significatifs, une image fidèle des informations qui y sont énoncées.

Nous avons également vérifié, conformément au Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le contrôle interne des rapports financiers de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation au 31 décembre 2015, en nous fondant sur les critères exposés dans le document « Internal Control—Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (Cadre 2013) et notre rapport, en date du 19 février 2016, exprime une opinion sans réserve à cet égard.

/s/ ERNST & YOUNG LLP

Pittsburgh, Pennsylvanie

19 février 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT SUR LE CONTRÔLE INTERNE DES RAPPORTS FINANCIERS

Le Conseil d'administration et les actionnaires de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation :

Nous avons vérifié le contrôle interne des rapports financiers de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation au 31 décembre 2015, en nous fondant sur les critères exposés dans le document « Internal Control—Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (Cadre 2013) (les critères du COSO). La direction de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation est tenue de maintenir un contrôle interne des rapports financiers efficace et d'évaluer l'efficacité de ce dernier. Cette évaluation figure dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne des rapports financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne des rapports financiers de la Société en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes prévoient que notre audit soit organisé et effectué de manière à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace des rapports financiers a été maintenu à tous les égards importants. Dans le cadre de notre vérification, nous avons, entre autres choses, pris connaissance du contrôle interne à l'égard de l'information financière, évalué le risque de survenance d'une faiblesse, réalisé des tests et évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction du risque évalué, et mis en œuvre toute autre procédure que nous avons jugée nécessaire dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne des rapports financiers d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable relativement à la fiabilité des informations financières et de la préparation des états financiers à des fins de publication en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne des rapports financiers d'une société inclut les politiques et les procédés qui : (1) se rapportent à la tenue de registres raisonnablement détaillés, reflétant avec précision les opérations et les cessions liées aux actifs de la compagnie et en donnent une image fidèle ; (2) procurent une assurance raisonnable que les opérations sont dûment comptabilisées pour permettre la préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, et que les recouvrements et dépenses de la compagnie sont effectués conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la société ; et (3) procurent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps utile d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la société susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers.

En raison de ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne des rapports financiers ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, les prévisions sur toute évaluation de l'efficacité se rapportant aux périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent insuffisants en raison de la modification des conditions, ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédés puissent diminuer.

Tel qu'indiqué dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne des rapports financiers ci-joint, l'évaluation et la conclusion de la direction concernant l'efficacité des contrôles internes des rapports financiers excluent les contrôles internes de Relay Monitoring Systems PTY Ltd. (« RMS »), Track IQ, de Metalocaucho (« MTC ») et de Railroad Controls, L.P. (« RCL »), qui sont inclus dans les états financiers consolidés de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation et représentent 0,8 %, 0,4 %, 1 % et 2,8 %, respectivement, de l'actif total, 0,6 %, 1,3 %, 1,6 % et 5,2 %, respectivement, de l'actif net total au 31 décembre 2015, 0,0 %, 0,1 %, 0,4 % et 3,2 %, respectivement, du chiffre d'affaires net et 0,0 %, 0,2 %, 0,0 % et 3,9 %, respectivement, du résultat net pour l'exercice clos à cette date. En outre, notre vérification du contrôle interne des rapports financiers de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation exclut également l'évaluation du contrôle interne des rapports financiers de RMS, Track IQ, Metalocaucho et RCL.

Nous certifions que Westinghouse Air Brake Technologies Corporation a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne des rapports financiers efficace au 31 décembre 2015, selon les critères du COSO.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), les bilans consolidés de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation aux 31 décembre 2014 et 2015, ainsi que les comptes de résultats consolidés, les états du résultat global consolidé, les tableaux de variation des capitaux propres et des flux de trésorerie, qui y sont associés dans la période de trois ans prenant fin au 31 décembre 2015, et notre rapport, en date du 19 février 2016, exprime une opinion sans réserve à cet égard.

/s/ ERNST & YOUNG LLP

Pittsburgh, Pennsylvanie

19 février 2016

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION
BILANS CONSOLIDÉS

<u>En milliers, sauf les actions et les valeurs nominales</u>	31 décembre	
	2015	2014
Actifs		
Actifs circulants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	\$ 226 191	\$ 425 849
Clients et comptes rattachés	494 975	443 464
Factures à établir	103 814	187 762
Stocks	478 574	510 949
Dépôts en compte séquestre	202 942	—
Impôts différés	71 658	43 953
Autres actifs	34 294	25 887
Total actifs circulants.....	1 612 448	1 637 864
Immobilisations corporelles	717 295	683 034
Amortissement cumulé	(364 102)	(343 923)
Immobilisations corporelles (montant net)	353 193	339 111
Autres actifs		
Goodwill	858 532	862 338
Autres immobilisations incorporelles (montant net).....	440 534	422 811
Autres actifs non courants	35 628	41 717
Total des autres actifs	1 334 694	1 326 866
Total de l'actif.....	<u>\$ 3 300 335</u>	<u>\$ 3 303 841</u>
Passif et capitaux propres		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs.....	\$ 319 525	\$ 399 845
Comptes créanciers.....	106 127	111 797
Dettes sociales.....	69 892	70 857
Passif au titre des garanties.....	72 678	68 031
Tranche à court terme de la dette à long terme	433	792
Engagements hors-bilan	494	762
Autres charges à payer.....	95 627	86 718
Total du passif courant	664 776	738 802
Dette à long terme.....	695 294	520 403
Prestations et avantages complémentaires de retraite à verser	55 765	81 908
Impôts différés	139 852	112 915
Engagements hors-bilan	943	973
Passif au titre des garanties.....	19 386	19 818
Autres dettes à long terme	22 980	20 724
Total du passif.....	1 598 996	1 495 543
Capitaux propres		
Action de préférence, 1 000 000 actions autorisées, aucune action émise	—	—
Action ordinaire, valeur nominale de 0,01 \$; 200 000 000 actions autorisées :		
132 349 534 actions émises et 91 836 106 et 96 274 395 en circulation		
au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, respectivement.....	1 323	1 323
Primes d'émission.....	469 326	448 531
Action auto-détenue, au coût d'acquisition, 40 513 428 et 36 075 139 actions, au		
31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, respectivement.....	(775 124)	(392 262)
Réserves	2 280 801	1 909 136
Autres éléments du résultat global	(276 719)	(159 486)
Total capitaux propres de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation	1 699 607	1 807 242
Intérêt minoritaire	1 732	1 056
Total capitaux propres	1 701 339	1 808 298
Total passif et capitaux propres.....	<u>\$ 3 300 335</u>	<u>\$ 3 303 841</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2013
<i><u>En milliers, sauf les données par action</u></i>			
Chiffre d'affaires net.....	\$ 3 307 998	\$ 3 044 454	\$ 2 566 392
Coût des ventes	(2 260 182)	(2 108 472)	(1 802 365)
Marge brute.....	1 047 816	935 982	764 027
Frais administratifs et commerciaux	(347 373)	(324 539)	(262 718)
Dépenses d'ingénierie R&D.....	(71 213)	(61 886)	(46 289)
Dotation aux amortissements	(21 663)	(22 448)	(17 710)
Total des charges d'exploitation.....	(440 249)	(408 873)	(326 717)
Résultat d'exploitation.....	607 567	527 109	437 310
Autres charges et produits			
Charges financières, nettes	(16 888)	(17 574)	(15 341)
Autres produits et charges (net).....	(5 311)	(1 680)	(882)
Résultat courant avant impôt.....	585 368	507 855	421 087
Charge d'impôts sur les bénéfices	(186 740)	(156 175)	(128 852)
Résultat net part du groupe Wabtec	<u>\$ 398 628</u>	<u>\$ 351 680</u>	<u>\$ 292 235</u>
Résultat par action ordinaire			
De base			
Résultat net part du groupe Wabtec	\$ 4,14	\$ 3,66	\$ 3,05
Dilué			
Résultat net part du groupe Wabtec	\$ 4,10	\$ 3,62	\$ 3,01
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation			
De base.....	96 074	95 781	95 463
Diluée.....	97 006	96 885	96 832

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2013
<i>En milliers, sauf les données par action</i>			
Résultat net part du groupe Wabtec.....	\$ 398 628	\$ 351 680	\$ 292 235
Gain/perte de change	(132 899)	(111 776)	5 345
Gain/perte non réalisé sur les contrats dérivés	(1 202)	(338)	810
Gain/perte non réalisé sur les régimes de prestations et avantages complémentaires de	26 689	(18 508)	21 102
Autres produits (pertes) du résultat global avant impôts	(107 412)	(130 622)	27 257
Produit (charge) d'impôts sur les bénéfices lié aux autres			
produits (pertes) du résultat global	(9 821)	5 992	(8 549)
Autres produits (pertes) du résultat global, nets d'impôts	(117 233)	(124 630)	18 708
Résultat global part du groupe Wabtec	<u>\$ 281 395</u>	<u>\$ 227 050</u>	<u>\$ 310 943</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	31 décembre		
	2015	2014	2013
<i>En milliers, sauf les données par action</i>			
Activités d'exploitation			
Résultat net part du groupe Wabtec.....	\$ 398 628	\$ 351 680	\$ 292 235
Éléments de réconciliation du résultat net au flux de trésorerie d'exploitation :			
Dépréciation et amortissement	64 734	61 261	51 193
Charge de rémunération à base d'actions.....	26 019	26 134	24 107
Impôts différés	4 981	(7 054)	15 248
Perte/gain à la cession d'immobilisations corporelles	587	812	(15)
Avantages fiscaux excédentaires tirés de l'exercice d'options sur actions	(2 584)	(3 020)	(4 266)
Variations de l'actif et du passif d'exploitations (nettes d'acquisitions)			
Clients et comptes rattachés et factures à établir	21 500	(17 413)	(149 699)
Stocks	20 147	(64 089)	26 060
Dettes fournisseurs	(76 650)	55 378	60 976
Impôts sur les bénéfices à payer	21 740	23 763	(15 033)
Charges à payer et comptes créanciers	(14 837)	68 729	(48 831)
Autres actifs et passifs	(16 005)	(23 796)	(16 322)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	448 260	472 385	235 653
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(49 428)	(47 662)	(41 238)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles.....	1 784	421	6 000
Acquisitions d'entreprises (déduction faite de la trésorerie acquise)	(129 550)	(300 437)	(223 454)
Dépôts en compte séquestre	(202 942)	—	—
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(380 136)	(347 678)	(258 692)
Activités de financement			
Produit découlant d'emprunts.....	787 400	563 400	959 067
Remboursement des dettes contractées	(612 680)	(493 819)	(829 842)
Rachat d'actions.....	(387 787)	(26 757)	(32 998)
Produit de l'exercice d'options sur actions et des autres régimes de prestations ..	3 097	3 337	5 165
Avantages fiscaux excédentaires tirés de l'exercice d'options sur actions	2 584	3 020	4 266
Païement de la retenue à la source sur la rémunération à base d'actions	(14 565)	—	—
Règlement complémentaire éventuel	—	(4 429)	—
Dividendes en numéraire (0,28 \$, 0,20 \$ et 0,13 \$ par action pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013)	(26 963)	(19 246)	(12 644)
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(248 914)	25 506	93 014
Effets des fluctuations des cours des devises étrangères	(18 868)	(10 124)	19
Diminution/Augmentation de la trésorerie.....	(199 658)	140 089	69 994
Trésorerie, en début d'exercice	425 849	285 760	215 766
Trésorerie, en fin d'exercice.....	<u>\$ 226 191</u>	<u>\$ 425 849</u>	<u>\$ 285 760</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Action ordinaire	Action ordinaire	Prime d'émission	Action du Trésor	Action du Trésor	Revenus	Cumul des autres éléments du résultat	
<i>En milliers, sauf les actions et les données par action</i>	Parts	Montants	Capital	Parts	Montants	non distribués	global (de la perte globale)	Total
Solde au 31 décembre 2012	132 349 534	\$ 1 323	\$ 381 348	(36 518 656)	\$ (349 388)	\$ 1 297 111	\$ (53 564)	\$ 1 276 830
Dividendes en numéraire (dividende de 0,13 \$ par action)	—	—	—	—	—	(12 644)	—	(12 644)
Produits des actions auto-détenues tirés de l'exercice								
d'options sur action et des autres régimes de prestations, nets d'impôts	—	—	11 815	586 175	9 417	—	—	21 232
Rémunération à base d'actions	—	—	21 896	—	—	—	—	21 896
Résultat net	—	—	—	—	—	292 235	—	292 235
Écart de conversion	—	—	—	—	—	—	5 345	5 345
Moins-value non réalisée sur contrats de change, nette d'impôts (61 \$)	—	—	—	—	—	—	(195)	(195)
Gain non réalisé sur les contrats de swap de taux d'intérêt, net d'impôts (422 \$)	—	—	—	—	—	—	644	644
Rachat d'actions	—	—	—	(507 105)	(32 998)	—	—	(32 998)
Solde au 31 décembre 2013	132 349 534	1 323	415 059	(36 439 586)	(372 969)	1 576 702	(34 856)	1 585 259
Dividendes en numéraire (dividende de 0,20 \$ par action)	—	—	—	—	—	(19 246)	—	(19 246)
Produits des actions auto-détenues tirés de l'exercice								
d'options sur action et des autres régimes de prestations, nets d'impôts	—	—	9 997	711 247	7 464	—	—	17 461
Rémunération à base d'actions	—	—	23 475	—	—	—	—	23 475
Résultat net	—	—	—	—	—	351 680	—	351 680
Écart de conversion	—	—	—	—	—	—	(111 776)	(111 776)
Moins-value non réalisée sur contrats de change, nette d'impôts (31 \$)	—	—	—	—	—	—	(23)	(23)
Moins-value non réalisée sur les contrats de swaps de taux d'intérêt, nette d'impôts (136 \$)	—	—	—	—	—	—	(210)	(210)
Variation des régimes de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, nette d'impôts (5 887 \$)	—	—	—	—	—	—	(12 621)	(12 621)
Rachat d'actions	—	—	—	(346 800)	(26 757)	—	—	(26 757)
Solde au 31 décembre 2014	132 349 534	1 323	448 531	(36 075 139)	(392 262)	1 909 136	(159 486)	1 807 242
Dividendes en numéraire (dividende de 0,28 \$ par action)	—	—	—	—	—	(26 963)	—	(26 963)
Produits des actions auto-détenues tirés de l'exercice								
d'options sur action et des autres régimes de prestations, nets d'impôts	—	—	(2 918)	450 738	4 925	—	—	2 007
Rémunération à base d'actions	—	—	23 713	—	—	—	—	23 713
Résultat net	—	—	—	—	—	398 628	—	398 628
Écart de conversion	—	—	—	—	—	—	(132 899)	(132 899)
Moins-value non réalisée sur contrats de change, nette d'impôts (14 \$)	—	—	—	—	—	—	(66)	(66)
Moins-value non réalisée sur les contrats de swaps de taux d'intérêt, nette d'impôts (444 \$)	—	—	—	—	—	—	(678)	(678)
Variation des régimes de prestations et d'avantages complémentaires de retraite, nette d'impôts (10 279 \$)	—	—	—	—	—	—	16 410	16 410
Rachat d'actions	—	—	—	(4 889 027)	(387 787)	—	—	(387 787)
Solde au 31 décembre 2015	132 349 534	\$ 1 323	\$ 469 326	(40 513 428)	\$ (775 124)	\$ 2 280 801	\$ (276 719)	\$ 1 699 607

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ACTIVITÉ

Wabtec est l'un des plus importants fournisseurs au monde de produits et services technologiques à valeur ajoutée destinés au secteur ferroviaire international. Nos produits sont présents sur pratiquement toutes les locomotives et les wagons de transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs aux États-Unis, ainsi que dans plus de 100 pays du monde entier. Nos produits permettent de renforcer la sécurité, d'améliorer la productivité et de réduire les coûts de maintenance pour les clients. La plupart de nos produits et services principaux constituent des éléments essentiels au fonctionnement sécurisé et efficace du fret ferroviaire et des véhicules de transport de voyageurs. Wabtec est une société internationale qui opère dans 20 pays. En 2015, près de 47 % du chiffre d'affaires de la Société a été réalisé auprès de clients situés en dehors des États-Unis.

2. PROJET DE RAPPROCHEMENT AVEC FAIVELEY TRANSPORT S.A.

Le 27 juillet 2015, la Société a annoncé qu'elle comptait faire l'acquisition de Faiveley Transport S.A. (« Faiveley Transport »), l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services et de systèmes intégrés à valeur ajoutée pour le secteur ferroviaire, avec un chiffre d'affaires d'environ 1,2 milliard de dollars et plus de 5 700 collaborateurs répartis dans 24 pays. Faiveley Transport propose aux prestataires de services de maintenance, aux fabricants et aux opérateurs ferroviaires une gamme de services et de systèmes technologiques à valeur ajoutée dans l'énergie et le confort (climatisation, collecteurs et convertisseurs de courants et informations des voyageurs), l'accès et la mobilité (systèmes d'accès des voyageurs et portes palières) et les freins et la sécurité (systèmes de freinage et coupleurs).

Cette transaction a été structurée en trois étapes :

- Wabtec a fait une offre irrévocable aux propriétaires d'environ 51 % des actions de Faiveley Transport à un prix d'achat de 100 € par action, payable en numéraire à hauteur de 25 % et en actions de préférence de Wabtec à hauteur de 75 %. Les actions de préférence donneront droit à un dividende annuel de 1 % ou, si le dividende est supérieur, au dividende annuel dû dans l'hypothèse d'une pleine conversion de la totalité des actions de préférence en actions ordinaires, qui devront être converties à l'issue d'une période de trois ans en actions ordinaires de Wabtec à un ratio implicite d'une action ordinaire de Faiveley Transport pour 1,125 action ordinaire de Wabtec. Les actionnaires détenant 51 % de Faiveley Transport ont entamé des discussions exclusives avec Wabtec.
- Au terme des consultations nécessaires menées auprès des organes sociaux, le 6 octobre 2015, les actionnaires détenant 51 % de la société ont conclu un contrat de cession d'actions et Faiveley Transport a conclu un accord d'acquisition avec Wabtec.
- Suite à l'achat des actions, Wabtec lancera une offre publique sur les actions restantes de Faiveley Transport cotées à la bourse. Les actionnaires publics pourront décider de percevoir 100 € par action en numéraire ou en actions de préférence de Wabtec. La part d'actions de préférence de la contrepartie est plafonnée à 75 % d'actions ordinaires de Faiveley Transport. Wabtec a l'intention de retirer Faiveley Transport d'Euronext à l'issue de l'offre publique si les intérêts minoritaires représentent moins de 5 %.

Le prix d'achat total proposé s'élève à environ 1,8 milliard de dollars, incluant la reprise de dettes. Wabtec prévoit de financer la portion en espèce de la transaction avec son encaisse, les facilités de crédit existantes et éventuellement avec d'autres financements de crédit et par l'emprunt. Au 31 décembre 2015, Wabtec avait constitué un dépôt en séquestre de 186,9 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Faiveley Transport. Le rapprochement de Wabtec et de Faiveley Transport permettrait de constituer l'une des sociétés de matériel ferroviaire les plus importantes au monde, avec un chiffre d'affaires d'environ

4,5 milliards de dollars et une présence dans toutes les principales régions du monde concernées par le transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs.

La réalisation de l'opération demeure assujettie à diverses conditions, notamment la satisfaction des exigences réglementaires. Ces étapes sont actuellement en cours et la date de réalisation n'est pas encore connue.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Principes de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales sous contrôle majoritaire. Ces états ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis. Les ventes entre les filiales sont facturées à des prix correspondant aux ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation.

Structure du capital Le 14 mai 2013, nos actionnaires ont approuvé une modification de notre Certificat de modification du certificat de constitution à jour visant à augmenter le nombre d'actions ordinaires autorisées à 200 millions. En outre, à cette même date, notre Conseil d'administration a approuvé le fractionnement des actions ordinaires en circulation et émises de la Société, à raison de deux pour une, sous la forme d'un dividende en actions de 100 %. L'augmentation du nombre d'actions autorisées et le fractionnement des actions ont pris effet au 14 mai 2013 et au 11 juin 2013, respectivement.

La Société a émis environ 66,2 millions actions ordinaires suite au fractionnement des actions à raison de deux pour une. La valeur nominale de l'action ordinaire de la société reste inchangée à 0,01 euro par action.

Les informations relatives aux actions ordinaires (sauf la valeur nominale par action), aux réserves et au résultat net par action ordinaire attribuable aux actionnaires de Wabtec pour tous les exercices présentés reflètent le fractionnement des actions ordinaires de la Société à raison de deux pour une. Le nombre d'actions ordinaires de la Société pouvant être émises à l'exercice des options sur actions en circulation et à l'acquisition des rémunérations à base d'action a proportionnellement augmenté, et le prix d'exercice desdites actions a proportionnellement diminué, conformément aux modalités des plans d'intéressement en actions.

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie sont des investissements extrêmement liquides dont l'échéance à la date d'acquisition est de trois mois au maximum.

Provision pour créances douteuses La provision pour créance douteuse reflète notre meilleure estimation quant aux éventuelles pertes inhérentes à notre portefeuille d'emprunts et est déterminée en nous fondant sur notre expérience, les provisions spécifiques pour les créances douteuses et les autres données actuellement disponibles. La provision pour créances douteuses s'élevait à 5,6 millions de dollars et à 6,3 millions de dollars aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement.

Stocks Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou du marché. Le coût est déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti (PEPS). Les coûts des stocks comprennent les matières premières, la main-d'œuvre et les frais généraux.

Immobilisations corporelles Les investissements corporels sont évalués au coût d'acquisition. Les dépenses relatives aux remplacements et aux améliorations sont capitalisées. Les dépenses relatives à la maintenance ordinaire et aux réparations sont inscrites en tant que charges lorsqu'elles sont engagées. La Société prévoit de procéder à l'amortissement comptable en utilisant principalement la méthode linéaire. Les méthodes d'accélération de l'amortissement sont utilisées aux fins de l'impôt sur les bénéfices.

Contrats de location La société exerce une partie de ses activités dans des locaux en location et finance certains achats d'équipement par l'intermédiaire de contrats de crédit-bail. Dans le cas où la durée du crédit-bail avoisine la durée d'utilité du bien en location ou si la location remplit certaines autres conditions préalables, le

contrat de location est classé comme étant un contrat de location-acquisition. Les dispositions restantes sont traitées comme étant des contrats de location-exploitation.

Immobilisations incorporelles Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles dont la durée n'est pas définie ne sont pas amortis. Les autres immobilisations (dont la durée est définie) sont amorties en linéaire sur leur durée de vie économique estimée. En présence d'indicateurs de dépréciation, les immobilisations incorporelles pouvant être amorties sont soumises à un test de dépréciation. La Société procède au moins chaque année à un test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles dont la durée n'est pas définie. La Société effectue son test de dépréciation annuel au cours du quatrième trimestre, une fois le processus de prévision annuel terminé. Elle effectue également des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. La direction de la Société évalue périodiquement si la présence d'un indicateur de dépréciation nécessiterait qu'une analyse de la dépréciation soit menée.

Pour 2015, la Société a décidé d'effectuer une évaluation qualitative du goodwill et a déterminé que deux étapes n'étaient pas nécessaires. Dans le cadre de l'évaluation des facteurs qualitatifs permettant de déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable, nous évaluons les circonstances et les événements pertinents susceptibles d'avoir un impact sur la juste valeur et la valeur comptable de l'unité d'exploitation. Des hypothèses et jugements importants s'avèrent nécessaires pour identifier les circonstances et les événements pertinents, ainsi que la manière dont ces derniers sont susceptibles d'avoir un impact sur la juste valeur ou la valeur comptable. Les hypothèses et jugements comprennent l'identification des conditions macroéconomiques ; les considérations du secteur et du marché ; les facteurs de coûts ; la performance financière globale ; les événements spécifiques à Wabtec et l'évolution du cours de l'action ; la réalisation d'évaluations portant sur la question de savoir si chaque facteur en question aura un impact positif ou négatif sur le test de dépréciation, ainsi que l'ampleur de cet impact.

Si notre évaluation qualitative aboutit au fait qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable, la Société effectue alors un test de dépréciation en deux étapes. Lors de la première étape de l'évaluation quantitative, nos actifs et nos passifs, autres immobilisations incorporelles et goodwill existant inclus, sont attribués aux unités d'exploitation identifiées afin de déterminer la valeur comptable de ces dernières. La Société examine le goodwill pour dépréciation au niveau des unités de reporting. La Société prépare l'analyse de la dépréciation de son goodwill en comparant la juste valeur estimée de chaque unité d'exploitation avec sa valeur comptable, selon une approche fondée sur les résultats (un modèle d'actualisation des flux de trésorerie) et une méthode fondée sur le marché. L'approche fondée sur les résultats et la méthode fondée sur le marché, que la Société a appliquées de manière cohérente, permettent toutes deux de déterminer la juste valeur. Plusieurs hypothèses sont nécessaires pour le modèle d'actualisation des flux de trésorerie, concernant notamment la future croissance du chiffre d'affaires, les marges BAII (bénéfices avant intérêts et impôts) et les dépenses en capital des unités d'exploitation. Le modèle d'actualisation des flux de trésorerie requiert également l'utilisation d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance du chiffre d'affaires des terminaux (le taux de croissance du chiffre d'affaires pour l'exercice suivant celui des trois années prévu par les unités d'exploitation), ainsi que d'hypothèses concernant les futures marges d'exploitation. Plusieurs hypothèses sont nécessaires pour la méthode fondée sur le marché, concernant notamment les multiples d'EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts et taxes, dépréciation et amortissement) de sociétés comparables qui opèrent sur les mêmes marchés que les unités d'exploitation de la Société.

Coûts de garantie Les coûts de garantie sont comptabilisés en fonction de l'expérience et des estimations de la direction concernant les coûts d'amélioration ou de réparation par unité. Les coûts de garantie s'élevaient à 35,4 millions de dollars, 34,1 millions de dollars et 22,9 millions de dollars pour 2015, 2014 et 2013, respectivement. Le passif au titre des garanties s'élevait à 92,1 millions de dollars et 87,8 millions de dollars aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement.

Impôts sur les bénéfices La société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et sont mesurés selon les taux d'imposition et les lois en vigueur. La provision pour impôts sur les bénéfices comprend les impôts sur les bénéfices étrangers, ainsi que les impôts sur les bénéfices au niveau fédéral et étatique.

Rémunération à base d'actions La Société constate une charge de rémunération à base d'actions en se fondant sur la juste valeur à la date d'attribution amortie au prorata de la période de service requise suivant la date d'attribution.

Instruments financiers dérivés et activités de couverture La Société a conclu des contrats de change à terme afin de réduire l'effet des fluctuations des taux de change. Les contrats de change à terme sont des accords avec une contrepartie devant convertir deux devises distinctes à un taux de change fixé pour une livraison à une date ultérieure déterminée. Il n'y a pas d'échange de fonds avant la date de livraison. À la date de livraison, la Société peut prendre livraison de la devise ou procéder au règlement sur la base du montant net. Au 31 décembre 2015, la Société ne détenait aucun contrat de change à terme.

Afin de réduire les effets des fluctuations du taux d'intérêt sur une partie de sa dette à taux variable, la Société a conclu deux contrats de swaps de taux d'intérêt différés d'une valeur nominale de 150 millions de dollars. Au 31 décembre 2015, la Société avait constaté, en ce qui concerne ces accords, un passif courant de 4,5 millions de dollars, contrebalancé par les autres éléments du résultat global s'élevant à 2,7 millions de dollars, net d'impôts. Pour plus d'informations sur les contrats de swap de taux d'intérêt différés, reportez-vous à la note 9 de bas de page.

Conversion de devises étrangères Les actifs et les passifs des filiales étrangères, excepté ceux concernant les activités de la Société au Mexique dont la devise fonctionnelle est le dollar américain, sont convertis au taux de change en vigueur au niveau du bilan, tandis que les charges et les produits sont convertis au taux de change moyen en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions, ainsi que de la conversion des états financiers, sont comptabilisés dans les états financiers de la Société selon les modalités de la Codification des normes comptables (« CNC ») 830, « Questions liées aux devises étrangères ». Les effets des fluctuations du taux de change sur les opérations internes et les soldes des investissements à long terme par nature sont cumulés et reportés au poste « Autres éléments du résultat global ». Les effets des fluctuations du taux de change sur les opérations internes libellées dans une devise autre que la devise fonctionnelle d'une entité sont imputés ou crédités au bénéfice. Les pertes de change nettes constatées dans les autres produits et charges s'élevaient à 4,7 millions de dollars, 2,4 millions de dollars et 3,5 millions de dollars pour 2015, 2014 et 2013, respectivement.

Intérêts minoritaires Conformément à la CNC 810, la Société a classé les intérêts minoritaires en capitaux propres dans nos bilans consolidés abrégés aux 31 décembre 2014 et 2015. Le résultat net attribuable aux intérêts minoritaires concernant les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 n'était pas significatif.

Autres éléments du résultat global (de la perte globale) Les autres éléments du résultat global (de la perte globale) se définissent comme étant le résultat net et les variations des capitaux propres non liées aux propriétaires. Le cumul des autres éléments du résultat global de la Société comprend les écarts de change, les couvertures de change, les contrats de change, les contrats de swaps de taux d'intérêt et les ajustements relatifs aux prestations et aux avantages complémentaires de retraite.

Constatation des produits Les produits sont constatés conformément à la CNC 605 « Constatation des produits ». La Société a constaté des produits lorsque les critères suivants étaient remplis : 1) il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord ; 2) la livraison a eu lieu ; 3) un prix de vente a été établi avec

le client ; 4) la collecte du produit tiré de la vente à la clientèle est raisonnablement assurée ; et 5) il n'y a pas d'éventualités. On considère que la livraison a eu lieu lorsque le client assume les risques et les avantages inhérents à la propriété. La Société estime et enregistre les provisions pour remises de quantité, remise sur vente et retours de marchandises pour contrebalancer les bénéfices constatés au cours de la même période, en se fondant sur son expérience. Ces éléments sont portés en réduction du chiffre d'affaires net.

En règle générale, la Société constate des produits sur des contrats à long terme selon la méthode comptable du pourcentage d'avancement. La méthode des unités de livraison ou toute autre mesure basée sur la production ou les intrants, selon le cas, est utilisée pour évaluer le degré d'avancement des contrats individuels. Les produits tirés des contrats et les estimations des coûts sont évalués et révisés au moins une fois par trimestre et les ajustements sont reflétés dans l'exercice comptable lorsque ces montants sont déterminés. Des provisions sont actuellement prévues pour les pertes estimées sur les contrats qui ne sont pas pleinement exécutés. La valeur des comptes débiteurs non facturés était de 103,8 millions de dollars et de 187,8 millions de dollars, celle des dépôts des clients de 106,1 millions de dollars et de 111,8 millions de dollars, et celle des provisions pour contrats déficitaires de 11,8 millions de dollars et de 7,1 millions de dollars aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement.

Certains frais antérieurs à la production relatifs à la production à long terme et aux contrats de fourniture ont été reportés et seront constatés pendant la durée de vie des contrats. Les coûts de pré-production différés s'élevaient à 30,3 millions de dollars et à 24,9 millions de dollars aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement.

Clients importants et concentrations du risque de crédit Les créances commerciales de la Société concernent les fabricants de l'équipement d'origine du secteur ferroviaire et du transport, les transporteurs ferroviaires, les lignes de chemin de fer de catégorie 1 et les sociétés commerciales qui utilisent des wagons dans le cadre de leurs activités, telles que les services publics et les sociétés de produits chimiques. Aucun client ne représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société en 2015, 2014 ou 2013.

Frais de transport et de manutention Tous les frais facturés au client concernant le transport et la manutention sont classés à titre de composante du bénéfice net. Tous les frais associés au transport et à la manutention sont classés à titre de composante du coût des ventes.

Recherche et développement Les frais de recherche et développement sont inscrits en tant que charges lorsqu'ils sont engagés. Concernant les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, la Société a engagé des frais d'environ 71,2 millions, 61,9 millions et 46,3 millions de dollars, respectivement.

Salariés Au 31 décembre 2015, près de 30 % des salariés de la Société étaient couverts par des conventions collectives. Ces conventions sont pour la plupart effectives de 2015 à 2017. Les conventions arrivant à échéance en 2015 couvrent environ 26 % de l'effectif de la Société.

Bénéfice par action Le bénéfice de base et dilué par action ordinaire est calculé selon la CNC 260 « Bénéfice par action ». Les rémunérations à base d'actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis qui confèrent un droit à des dividendes ou à des équivalents aux dividendes (qu'elles soient ou non versées) sont des titres participatifs et incluses dans le calcul du bénéfice par action selon la méthode des deux catégories exposée dans la CNC 260-10-55. (Voir Note 12 « Bénéfice par action » ci-incluse)

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis implique que la Société formule des estimations et émette des hypothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des charges et des produits inscrits au cours de l'exercice. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations. De manière régulière, la direction revoit ses estimations en se fondant sur les informations

actuellement disponibles. Des changements de faits et de circonstances peuvent induire une modification des estimations.

Prises de position récentes en comptabilité En avril 2015, le FASB a publié les changements aux normes comptables américaines *Accounting Standards Update No. 2015-3, "Simplifying the Presentation of Debt Issuance Costs"* (soit « Simplification de la présentation des frais d'émission ») (« ASU 2015-3 ») qui modifie la présentation des frais d'émission dans les états financiers : il convient désormais de présenter ces frais en tant que réduction directe du passif de la dette concernée et non en tant qu'actif. Concernant les sociétés publiques, les changements ASU 2015-3 prendront effet au cours des exercices intermédiaires et annuels débutant après le 15 décembre 2015. L'adoption anticipée est permise. L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers. La Société procèdera aux modifications requises au cours du premier trimestre 2016.

En mai 2014, le FASB a publié les changements aux normes comptables américaines N° 2014-9, "Revenue from Contract with Customers" (soit « Produits tirés de contrats avec des clients »). Les changements ASU supplanteront la plupart des exigences en matière de constatation des produits figurant actuellement dans les PCGR des États-Unis et exigeront des entités qu'elles constatent les produits à un montant correspondant à la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. La nouvelle norme exige également d'étendre considérablement les informations qualitatives et quantitatives relatives à la nature d'une entité, au montant, au moment et à l'incertitude concernant les bénéfices et les flux de trésorerie générés par les contrats avec des clients. Le Conseil a proposé que la norme prenne effet pour les exercices débutant après le 15 décembre 2017 et que l'adoption anticipée soit permise à la date de prise d'effet d'origine. La Société est actuellement en train d'évaluer les répercussions qu'aura cette prise de position sur les états financiers consolidés et les informations qui y sont associées.

En novembre 2015, le FASB a publié les changements aux normes comptables américaines N° 2015-17, "Balance Sheet Classification of Deferred Taxes" (soit « Classement des impôts différés au bilan ») dans le cadre de ses projets de simplification. Ces changements requièrent que les actifs et passifs d'impôts différés soient classés à titre de non courants dans un état ordonné de la situation financière. Les changements prennent effet pour les exercices débutant après le 15 décembre 2017 ; toutefois, l'application anticipée est permise. L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers.

4. ACQUISITIONS

La Société a fait les acquisitions suivantes en opérant en qualité d'unité commerciale ou de composante d'une unité commerciale dans le segment Fret :

- Le 30 octobre 2015, la Société a fait l'acquisition de Relay Monitoring Systems PTY Ltd. (« RMS »), une société australienne fabriquant des produits de contrôle et de protection électrique, pour un prix d'achat d'environ 18,7 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart préliminaire de 7,6 millions de dollars. Aucun de ces deux montants ne sera fiscalement déductible.
- Le 8 octobre 2015, la Société a fait l'acquisition de Track IQ, une société australienne fabriquant des systèmes de détection en voie pour le secteur ferroviaire global, pour un prix d'achat d'environ 9,1 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart préliminaire de 6,4 millions de dollars. Ces deux montants seront fiscalement déductibles.
- Le 4 février 2015, la Société a fait l'acquisition de Railroad Controls L.P. (« RCL »), une société américaine prestataire de services de construction de systèmes de signalisation ferroviaire, pour un prix d'achat d'environ 78 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart préliminaire de 14,9 millions de dollars. Ces deux montants seront fiscalement déductibles.
- Le 3 septembre 2014, La Société a fait l'acquisition de C2CE Pty Ltd. (« C2CE »), l'un des principaux prestataires de services de conception de systèmes de signalisation ferroviaire en Australie, pour un prix

d'achat d'environ 25,5 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart préliminaire de 15,9 millions de dollars. Aucun de ces deux montants ne sera fiscalement déductible.

Concernant les acquisitions de RMS, Track IQ et RCL, le tableau suivant expose les estimations préliminaires de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date des acquisitions. Concernant l'acquisition de C2CE, le tableau suivant expose la juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date de l'acquisition.

	RMS	Track IQ	RCL	C2CE
	30 octobre	8 octobre	4 février	3 septembre
<u>En milliers</u>	2015	2015	2015	2014
Actifs circulants.....	\$ 3 605	\$ 660	\$ 16 421	\$ 9 812
Immobilisations corporelles	1 378	187	11 983	1 853
Goodwill	7 584	6 440	14 940	15 896
Autres immobilisations incorporelles.....	10 426	3 246	40 403	3 654
Total des actifs acquis.....	22 993	10 533	83 747	31 215
Total du passif pris en charge.....	(4 283)	(1 430)	(5 736)	(5 736)
Actif net acquis.....	\$ 18 710	\$ 9 103	\$ 78 011	\$ 25 479

La Société a fait les acquisitions suivantes en opérant en qualité d'unité commerciale ou de composante d'une unité commerciale dans le segment Transit passager :

- Le 17 juin 2015, la Société a fait l'acquisition de Metalocacho (« MTC »), un fabricant de produits de transport, principalement de composants en caoutchouc pour les systèmes de contrôle des vibrations et des suspensions, pour un prix d'achat d'environ 23,4 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart préliminaire de 12,1 millions de dollars. Aucun de ces deux montants ne sera fiscalement déductible.
- Le 21 août 2014, la Société a fait l'acquisition de Dia-Frag, l'un des principaux fabricants de produits de friction au Brésil, pour un prix d'achat d'environ 70,6 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart préliminaire de 35,9 millions de dollars. Aucun de ces deux montants ne sera fiscalement déductible.
- Le 6 juin 2014, la Société a fait l'acquisition de Fandstan Electric Group Ltd. (« Fandstan »), l'un des principaux fabricants d'équipements industriels et ferroviaires pour divers marchés, notamment le transport par voie ferrée et tramway, l'industrie et l'énergie, pour un prix d'achat d'environ 199,4 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart préliminaire de 62,5 millions de dollars. Aucun de ces deux montants ne sera fiscalement déductible.

Concernant l'acquisition de MTC, le tableau suivant expose les estimations préliminaires de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date de l'acquisition. Concernant les acquisitions de Dia-Frag Fandstan, le tableau suivant expose la juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date des acquisitions.

	MTC	Dia-Frag	Fandstan
	17 juin	19 août	6 juin
<u>En milliers</u>	2015	2014	2014
Actifs circulants.....	\$ 10 906	\$ 12 158	\$ 124 280
Immobilisations corporelles	1 510	13 749	67 948
Goodwill	12 141	35 850	62 476
Autres immobilisations incorporelles.....	7 649	26 150	50 598
Autres actifs.....	114	66	216
Total des actifs acquis.....	32 320	87 973	305 518
Total du passif pris en charge.....	(8 960)	(17 332)	(106 114)
Actif net acquis.....	\$ 23 360	\$ 70 641	\$ 199 404

Les acquisitions faites en 2015 énumérées ci-dessus comprennent des dépôts en compte séquestre de 36,7 millions de dollars, qui pourront être libérés en faveur de la Société à titre d'indemnisation et pour toute autre réclamation, conformément aux conventions d'achat et d'entiercement.

Le total du goodwill et des autres actifs incorporels concernant les acquisitions énumérées dans les tableaux ci-dessus s'élevait à 297,4 millions de dollars, dont 155,3 millions de dollars pour le goodwill et 142,1 millions de dollars pour les autres actifs incorporels. Sur les 142,1 millions de dollars d'actifs incorporels acquis, 106 millions étaient attribués aux relations clients, 27,4 millions aux marques déposées, 2,4 millions aux ententes de non-concurrence et 6,3 millions au carnet de commandes. Les marques déposées sont réputées avoir une durée d'utilité non définie, tandis que celle des relations clients est de 20 ans et que celle des ententes de non-concurrence est de cinq ans.

Les informations financières pro forma non auditées suivantes présentent le compte de résultat comme si les acquisitions énumérées ci-dessus avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2014 :

<u>En milliers</u>	Concernant l'exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Chiffre d'affaires net.....	\$ 3 340 294	\$ 3 309 365
Marge brute.....	1 061 080	1 022 391
Résultat net part du groupe Wabtec.....	400 692	380 076
Bénéfice dilué par action		
Publié.....	\$ 4,10	\$ 3,62
Pro forma.....	\$ 4,13	\$ 3,91

5. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

<u>En milliers</u>	Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2013
Intérêts versés au cours de l'exercice.....	\$ 19 372	\$ 18 445	\$ 15 601
Impôts sur les bénéfices versés au cours de l'exercice, nets du montant remboursé.....	\$ 147 958	\$ 125 212	\$ 137 945
Acquisitions d'entreprises :			
Juste valeur des actifs acquis.....	155 274	454 596	267 306
Passif pris en charge.....	20 409	124 005	44 846
Montant versé.....	134 865	330 591	222 460
Déduction de la trésorerie acquise.....	5 681	30 154	671
Montant net versé.....	\$ 129 184	\$ 300 437	\$ 221 789

Le 9 novembre 2015, le Conseil d'administration a amendé son régime d'autorisation de rachat d'actions, en le faisant passer à 350 millions de dollars d'actions en circulation de la Société. Au 31 décembre 2015, le montant des achats s'élevait à 316,7 millions de dollars, soit 33,3 millions de dollars en dessous du montant autorisé.

Le 9 février 2016, le Conseil d'administration a amendé son régime d'autorisation de rachat d'actions, en le faisant passer à 350 millions de dollars d'actions en circulation de la Société. Ce nouveau régime d'autorisation de rachat d'actions remplace le précédent régime, qui était fixé à 350 millions de dollars, et dont 33,3 millions de dollars étaient encore disponibles.

La Société entend procéder à des achats d’actions soit sur le marché libre, soit dans le cadre de transactions négociées ou en bloc. Aucune échéance n’a été fixée concernant la réalisation des programmes qui respectent les exigences du Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 et concernant les obligations seniors actuellement en circulation.

Au cours du premier et du deuxième trimestre 2015, aucun rachat d’actions n’a eu lieu. Au cours du troisième trimestre 2015, la Société a procédé au rachat de 237 027 actions, pour un prix moyen de 94,23 \$ par action. Au cours du quatrième trimestre 2015, 4 652 000 actions ont été rachetées pour un prix moyen de 78,56 \$ par action. Tous ces achats ont été effectués sur le marché libre.

Au cours du premier trimestre 2014, la Société a racheté 27 500 actions à un prix moyen de 78,22 dollars par action. Au cours du deuxième trimestre 2014, la Société a racheté 194 700 actions au prix moyen de 74,33 dollars par action. Au cours du troisième trimestre 2014, la Société a racheté 124 600 actions au prix moyen de 81,33 dollars par action. Au cours du quatrième trimestre 2014, aucun rachat d’actions n’a eu lieu. Tous ces achats ont été effectués sur le marché libre.

6. STOCKS

Les stocks, nets de toute provision, se composaient comme suit :

<u>En milliers</u>	31 décembre	
	2015	2014
Matières premières.....	\$ 180 128	\$ 222 059
En cours de production	171 217	154 094
Produits finis	127 229	134 796
Total des stocks	<u>\$ 478 574</u>	<u>\$ 510 949</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales catégories de l’actif amortissable sont les suivantes :

<u>En milliers</u>	31 décembre	
	2015	2014
Machines et équipement	\$ 502 086	\$ 476 467
Bâtiments et améliorations	170 668	180 227
Frais d’aménagement de terrains	41 671	23 440
Parc de locomotives en location	2 870	2 900
Immobilisations corporelles	717 295	683 034
Déduction : du cumul des amortissements	(364 102)	(343 923)
Total	<u>\$ 353 193</u>	<u>\$ 339 111</u>

La durée d’utilité des immobilisations corporelles est la suivante :

	Années
Frais d’aménagement de terrains	10 à 20
Bâtiments et améliorations	20 à 40
Machines et équipement	3 à 15

La dotation aux amortissements s’élevait à 43,1 millions de dollars pour 2015, 38,8 millions de dollars pour 2014 et 33,5 millions de dollars pour 2013.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles dont la durée n'est pas définie ne sont pas amortis. Les autres immobilisations (dont la durée est définie) sont amorties en linéaire sur leur durée de vie économique estimée. La dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles dont la durée n'est pas définie est révisée chaque année au cours du quatrième trimestre (Voir Note 3 « Résumé des principales conventions comptables » ci-incluse). Le goodwill et les immobilisations incorporelles dont la durée n'est pas définie n'ont pas été dépréciés aux 31 décembre 2015 et 2014.

La variation de la valeur comptable du goodwill par segment pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est la suivante :

<u>En milliers</u>	Segment		Total
	Fret	Transit passager	
Solde au 31 décembre 2014.....	\$ 515 067	\$ 347 271	\$ 862 338
Ajustement au titre de l'allocation préliminaire du prix d'achat	(1 210)	(4 056)	(5 266)
Acquisitions	28 964	12 140	41 104
Impact des devises étrangères.....	(10 856)	(28 788)	(39 644)
Solde au 31 décembre 2015.....	\$ 531 965	\$ 326 567	\$ 858 532

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la valeur comptable des marques déposées de la Société s'élevait à 167,4 millions de dollars et à 170,1 millions de dollars, respectivement, et la Société estime que la durée de ces immobilisations incorporelles n'est pas définie. Les immobilisations incorporelles de la Société, autres que le goodwill et les marques commerciales, se composent comme suit :

<u>En milliers</u>	31 décembre	
	2015	2014
Brevets, ententes de non-concurrence et autres immobilisations		
cumulées de 40 936 et de 39 780 dollars.....	\$ 11 403	\$ 14 722
Relations clients, montants nets des amortissements cumulés		
de 70 493 et de 56 684 dollars.....	261 751	237 983
Total.....	\$ 273 154	\$ 252 705

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des brevets, des relations clients et de la propriété intellectuelle était de respectivement 10, 16 et 14 ans. La dotation aux amortissements concernant les immobilisations incorporelles s'élevait à 21,7 millions, 22,4 millions et 17,7 millions de dollars pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, respectivement.

Les estimations de la dotation aux amortissements pour les cinq ans à venir sont les suivantes (en milliers) :

2016.....	\$ 20 775
2017.....	18 889
2018.....	18 146
2019.....	17 478
2020.....	17 018

9. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme se compose comme suit :

<u>En milliers</u>	31 décembre	
	2015	2014
Obligations seniors portant intérêt au taux annuel de 4,375 % et venant à échéance en 2023	\$ 250 000	\$ 250 000
Facilité de crédit renouvelable.....	445 000	270 000
Contrats de location-financement.....	727	1 195
Total.....	695 727	521 195
Moins - tranche à moins d'un an	433	792
Tranche à long terme	<u>\$ 695 294</u>	<u>\$ 520 403</u>

Contrat de Crédit de Refinancement de 2013

Le 19 décembre 2013, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable existante auprès d'un consortium de banques commerciales. Le « Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 » confère à la société une facilité de crédit renouvelable de cinq ans pour un montant de 800 millions de dollars. La Société a engagé des frais de financement reportés à hauteur d'environ 1 million de dollars relativement au Contrat de Crédit de Refinancement de 2013. Cette facilité expirera le 19 décembre 2018. Dans le cadre du Contrat de Crédit de Refinancement de 2013, les emprunts sont porteurs de taux d'intérêt variables indexés tel que décrit ci-dessous. Au 31 décembre 2015, la Société bénéficiait d'une capacité d'emprunt bancaire disponible, nette de 21,9 millions de dollars de lettres de crédit, d'environ 333,1 millions de dollars assujettie à certaines clauses financières restrictives.

Conformément au Contrat de Crédit de Refinancement de 2013, la Société peut choisir un Taux d'intérêt de base pour les emprunts libellés en dollars américains ou, pour certaines devises, un taux d'intérêt basé sur le London Interbank Offered Rate (« LIBOR »), ou tout autre taux approprié pour de telles devises (systématiquement désigné le « Taux alternatif »). Le Taux de base s'ajuste quotidiennement et se calcule à partir du taux le plus élevé du Federal Funds Effective Rate, majoré de 0,5 % par an, du taux préférentiel de la PNC, N.A., ou du taux LIBOR quotidien, majoré de 100 points de base, auquel s'ajoute une marge comprise entre 0 et 75 points de base. Le Taux alternatif se calcule à partir des taux indiqués spécifiques à chaque devise applicable, majorés d'une marge comprise entre 75 et 175 points de base. Les marges applicables à la fois au Taux de base et au Taux alternatif dépendent des ratios endettement total consolidé rapporté aux flux de trésorerie de la Société. La marge initiale du Taux de base s'élève à 0 point de base, tandis que la marge du Taux alternatif s'élève à 75 points de base.

Au 31 décembre 2015, le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à taux variable de la Société s'élevait à 1,10 %. Le 12 janvier 2012, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt différés d'une valeur notionnelle de 150 millions de dollars. Le contrat de swap de taux d'intérêt est entré en vigueur le 31 juillet 2013, et sa date de résiliation est fixée au 7 novembre 2016. Il permet à la Société de convertir une part de l'encours de sa dette, en passant d'un emprunt à taux variable à un emprunt à taux fixe. Pendant la durée du contrat de swap de taux d'intérêt, le taux d'intérêt sur la valeur notionnelle sera fixé à 1,415 %, majoré de la marge du Taux alternatif. Le 5 juin 2014, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt différés d'une valeur notionnelle de 150 millions de dollars. Il est entré en vigueur le 7 novembre 2016, et sa date de résiliation est fixée au 19 décembre 2018. Ce contrat permet à la Société de convertir une part de l'encours de sa dette, en passant d'un emprunt à taux variable à un emprunt à taux fixe. Pendant la durée du contrat de swap de taux d'intérêt, le taux d'intérêt sur la valeur notionnelle sera fixé à 2,56 % plus la marge du Taux alternatif. Dans le cadre de ces deux accords, la Société est exposée à un risque de crédit en cas de non-exécution des contreparties. Néanmoins, dans la mesure où seuls les paiements d'intérêts en numéraire sont échangés, l'exposition est significativement inférieure à la valeur notionnelle. Les contreparties constituent d'importantes institutions financières qui bénéficient d'une excellente notation de solvabilité et d'un solide historique de performance. La Société considère actuellement que le risque de non-exécution est négligeable.

Le Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 limite la capacité de la Société à déclarer ou à verser des dividendes en numéraire, et interdit à la Société de déclarer ou de procéder à d'autres types de distribution, sous réserve de certaines exceptions. Le Contrat de Crédit de Refinancement de 2013 contient divers engagements et restrictions qui limitent notamment les démarches suivantes : contraction de dettes supplémentaires ; fusions, consolidations, ventes d'actifs, acquisitions ; nantissements supplémentaires ; investissements, prêts et avances admissibles ; ventes et cessions ; et imposent un ratio minimum de couverture des intérêts débiteurs de 3, ainsi qu'un ratio maximum dettes/flux de trésorerie de 3,25. La Société ne prévoit pas que ces mesures limiteront sa capacité à exécuter ses activités d'exploitation.

Contrat de Crédit de Refinancement 2011

Le 7 novembre 2011, la Société a refinancé sa facilité de crédit renouvelable et de prêt à terme existante auprès d'un consortium de banques commerciales. Le « Contrat de Crédit de Refinancement de 2011 » a conféré à la Société une facilité de crédit renouvelable de cinq ans pour un montant de 600 millions de dollars. La Société a supporté environ 1,9 million de dollars de frais de financement reportés relatifs au Contrat de Crédit de Refinancement de 2011. Il a été prévu que cette facilité expire le 7 novembre 2016.

Conformément au Contrat de Crédit de Refinancement de 2011, la Société pouvait choisir un Taux d'intérêt de base ou un taux d'intérêt basé sur le London Interbank Offered Rate (« LIBOR ») (le « Taux alternatif »). Le Taux de base s'ajustait quotidiennement et se calculait à partir du taux le plus élevé du Federal Funds Effective Rate, majoré de 0,5 % par an, du taux préférentiel de la PNC, N.A., ou du taux LIBOR quotidien, majoré de 100 points de base, auquel s'ajoutait une marge comprise entre 0 et 75 point de base. Le Taux alternatif se calculait à partir des taux LIBOR indiqués, majorés d'une marge comprise entre 75 et 175 points de base. Les marges applicables à la fois au Taux de base et au Taux alternatif dépendaient des ratios endettement total consolidé rapporté aux flux de trésorerie de la Société. La marge courante du Taux de base s'élevait à 0 point de base, tandis que la marge du Taux alternatif s'élevait à 100 points de base.

Obligations seniors portant intérêt au taux annuel de 4,375 % et venant à échéance en août 2023

Le 31 août 2013, la Société a émis 250 millions de dollars d'obligations seniors venant à échéance en 2023 (les « Obligations Seniors 2013 »). Les Obligations Seniors 2013 portent intérêts au taux annuel de 4,375 %, payables semestriellement, à savoir le 15 février et le 15 août de chaque année. Les produits ont été utilisés afin de rembourser l'encours de la dette conformément à l'accord de crédit existant de la Société, ainsi que pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. Le solde du capital est exigible en totalité à l'échéance. La Société a engagé des coûts de financement différés de 2,6 millions de dollars à l'égard de l'émission.

Les Obligations Seniors 2013 sont des obligations non garanties de premier rang de la Société, qui sont au même rang que l'ensemble des créances prioritaires existantes et futures, ainsi que prioritaires sur l'ensemble des dettes subordonnées existantes et futures de la Société. Le contrat d'émission en vertu duquel les Obligations Seniors 2013 ont été émises contient des clauses restrictives et des restrictions qui limitent, entre autres choses, les éléments suivants : contraction de dettes supplémentaires, versements de dividendes et autres formes de distribution, vente d'actifs, changement de direction, fusions, consolidations, et nantissements supplémentaires.

La Société est en conformité avec les restrictions et les clauses restrictives figurant dans le contrat d'émission en vertu duquel les Obligations Seniors 2013 ont été émises et s'attend à ce que ces restrictions et ces clauses restrictives ne constituent pas de facteur limitatif dans l'exercice de nos activités d'exploitation.

Obligations seniors portant intérêt au taux annuel de 6,875 % et venant à échéance en août 2013

Le 31 août 2003, la Société a émis 150 millions de dollars d'obligations seniors venant à échéance en 2013 (les « Obligations Seniors 2003 »). Les Obligations Seniors 2003, émises au pair, portaient intérêts au taux annuel de 6,875 %, payables semestriellement, à savoir le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année. Les produits ont été utilisés afin de rembourser l'encours de la dette conformément à l'accord de crédit existant de la Société, ainsi que pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. La Société a remboursé les Obligations Seniors 2003, arrivées à échéance le 31 juillet 2013, en utilisant une capacité disponible conformément au Contrat de Crédit de Refinancement de 2011.

Dettes et contrats de location-financement

Les soldes des remboursements prévus du capital de la dette et des contrats de location-financement au 31 décembre 2015 sont les suivants :

2016.....	\$	464
2017.....		128
2018.....		445 068
2019.....		29
2020.....		11
Années suivantes		250 027
Total.....	\$	<u>695 727</u>

10. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

La Société promeut des régimes à prestations définies qui couvrent certains salariés des États-Unis, du Canada, d'Allemagne et du Royaume-Uni, et qui prévoient le versement de prestations dont le montant est déterminé pour chaque année de service du salarié. La Société utilise le 31 décembre comme date d'évaluation des régimes.

Les tableaux suivants fournissent des informations relatives aux régimes de retraite de la Société aux prestations déterminées, résumées par composante aux États-Unis et à l'international.

Obligations et situation de capitalisation

<u>En milliers</u>	États-Unis		International	
	2015	2014	2015	2014
Variation de l'obligation projetée au titre des prestations				
Obligation en début d'exercice.....	\$ (50 154)	\$ (47 090)	\$ (219 225)	\$ (170 931)
Coût du service	(381)	(334)	(2 015)	(2 138)
Coût des intérêts	(1 914)	(2 070)	(7 091)	(8 102)
Cotisations des employés.....	—	—	(503)	(385)
Modifications et compressions de régimes	—	—	—	473
Prestations versées	3 628	5 083	8 028	7 616
Acquisition.....	—	—	—	(39 381)
Écarts actuariels.....	2 701	(5 743)	3 084	(23 335)
Effets des fluctuations du taux de change	—	—	22 411	16 958
Obligation en fin d'exercice	<u>\$ (46 120)</u>	<u>\$ (50 154)</u>	<u>\$ (195 311)</u>	<u>\$ (219 225)</u>
Variation des actifs de régime				
Juste valeur des actifs de régime en début d'exercice.....	\$ 41 503	\$ 42 980	\$ 182 254	\$ 156 705
Rendements réels des actifs de régime.....	(235)	3 606	6 572	17 363
Cotisations des employeurs	—	—	6 746	6 036
Cotisations des employés.....	—	—	503	385
Prestations versées	(3 628)	(5 083)	(8 028)	(7 616)
Acquisition.....	—	—	—	23 444
Effets des fluctuations du taux de change	—	—	(19 978)	(14 063)
Juste valeur des actifs de régime en fin d'exercice	<u>\$ 37 640</u>	<u>\$ 41 503</u>	<u>\$ 168 069</u>	<u>\$ 182 254</u>
Situation de financement				
Juste valeur des actifs de régime	\$ 37 640	\$ 41 503	\$ 168 069	\$ 182 254
Obligations au titre des prestations	(46 120)	(50 154)	(195 311)	(219 225)
Situation de financement	<u>\$ (8 480)</u>	<u>\$ (8 651)</u>	<u>\$ (27 242)</u>	<u>\$ (36 971)</u>
Les montants constatés dans l'état de la situation financière correspondent aux éléments suivants :				
Actifs non courants	\$ —	\$ —	\$ 5 554	\$ 2 424
Passifs courants.....	—	—	(362)	(398)
Passifs non courants.....	(8 480)	(8 651)	(32 434)	(38 997)
Montant net constaté.....	<u>\$ (8 480)</u>	<u>\$ (8 651)</u>	<u>\$ (27 242)</u>	<u>\$ (36 971)</u>
Les montants constatés dans le cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) correspondent aux éléments suivants :				
Obligation nette initiale	\$ —	\$ —	\$ (275)	\$ (449)
Coût des services passés.....	(11)	(13)	(80)	(157)
Perte actuarielle nette.....	(23 305)	(24 665)	(41 782)	(49 180)
Montant net constaté.....	<u>\$ (23 316)</u>	<u>\$ (24 678)</u>	<u>\$ (42 137)</u>	<u>\$ (49 786)</u>

Le total de l'obligation cumulée au titre des prestations définies au titre des régimes de retraite aux États-Unis s'élevait à 45,2 millions de dollars et 49,3 millions de dollars aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement. Le total de l'obligation cumulée au titre des prestations définies au titre des régimes de retraite à l'international s'élevait à 190,2 millions de dollars et 213,4 millions de dollars aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement.

<u>En milliers</u>	États-Unis		International	
	2015	2014	2015	2014
Informations en rapport avec les régimes de retraite dont l'obligation cumulée au titre des prestations définies				
est supérieure à l'actif de régime :				
Obligation projetée au titre des prestations	\$ (46 120)	\$ (50 154)	\$ (195 311)	\$ (143 121)
Obligation au titre des prestations définies	(45 201)	(49 303)	(190 188)	(138 443)
Juste valeur des actifs de régime	37 640	41 503	168 069	104 232
Informations en rapport avec les régimes de retraite dont l'obligation projetée au titre des prestations				
est supérieure à l'actif de régime :				
Obligation projetée au titre des prestations	\$ (46 120)	\$ (50 154)	\$ (135 168)	\$ (151 920)
Juste valeur des actifs de régime	37 640	41 503	102 372	112 526

Composantes des coûts nets des prestations périodiques

<u>En milliers</u>	États-Unis			International		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Coût du service	\$ 380	\$ 334	\$ 432	\$ 2 015	\$ 2 138	\$ 2 035
Coût des intérêts	1 914	2 070	1 960	7 091	8 102	6 661
Rendements attendus des actifs de régime	(2 168)	(2 476)	(2 977)	(9 591)	(9 646)	(8 418)
Amortissement de l'obligation nette initiale et coût des services passés	3	23	62	212	248	270
Amortissement de la perte nette	1 062	2 197	3 180	2 379	2 768	3 107
Pertes constatées découlant d'une réduction et d'un règlement	—	—	—	—	(390)	3 655
Coûts nets des prestations périodiques	\$ 1 191	\$ 2 148	\$ 2 657	\$ 2 106	\$ 3 220	\$ 7 310

Les autres variations des actifs de régime et des obligations au titre des prestations constatées dans les autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

<u>En milliers</u>	États-Unis	International
Gain (perte) net généré pendant l'exercice	\$ 297	\$ 65
Effet des taux de change	—	4 954
Constatation d'un amortissement ou d'une réduction du coût des services passé	3	—
Constatation d'un amortissement ou d'un règlement de la perte nette	1 062	2 379
Total constaté dans les autres éléments du résultat étendu	\$ 1 362	\$ 7 398
Total constaté dans les coûts nets des prestations périodiques et les autres éléments du résultat global (de la perte globale)	\$ (2 553)	\$ (9 504)

Les hypothèses moyennes pondérées figurant dans le tableau suivant représentent les taux utilisés pour déterminer la valeur actuarielle actualisée de l'obligation projetée au titre des prestations pour les années indiquées.

	États-Unis			International		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Taux d'actualisation.....	4,21%	3,95%	4,70%	3,56%	3,48%	4,43%
Rendements attendus des actifs de régime.....	5,70%	5,70%	6,20%	5,81%	5,79%	6,07%
Taux d'augmentation de la rémunération.....	3,00%	3,00%	3,00%	3,10%	3,10%	3,59%

Le taux d'actualisation est établi d'après le règlement de l'obligation au titre des retraites avec des obligations de société de premier rang et à rendement élevé, et le taux de l'augmentation de la rémunération est établi d'après l'expérience acquise. Les rendements attendus des actifs de régime sont établis d'après les performances historiques, de même que les taux de rendement futurs prévus des actifs de régime, en prenant en considération la composition actuelle du portefeuille d'investissement et la stratégie d'investissement à long terme.

Au 31 décembre 2015, le tableau suivant présente les montants inclus dans les autres éléments de la perte globale qui devraient être constatés comme composantes des coûts nets des prestations périodiques en 2016.

<u>En milliers</u>	États-Unis	International
Obligation transitoire nette	\$ —	\$ 150
Coût des services passés	3	26
Perte actuarielle nette.....	914	2 287
	<u>\$ 917</u>	<u>\$ 2 463</u>

Actifs de régime de retraite

La Société a mis en place des politiques de placement formelles concernant les actifs associés à nos régimes de retraite. Les objectifs consistent notamment à maximiser les rendements à long terme et à diversifier les placements parmi les classes d'actifs. Les objectifs concernant la répartition des actifs sont établis d'après les conclusions des examens périodiques de l'actif et du passif qui permettent de déterminer les stratégies de placement appropriées. Les politiques de placement permettent des écarts par rapport aux objectifs suivant certains paramètres. Les régimes sont principalement composés de fonds de titres de participation, de fonds de titres de créance et de placements temporaires en trésorerie et équivalents. En règle générale, les actifs détenus dans ces fonds font l'objet d'une gestion active et sont évalués à la valeur nette d'inventaire multipliée par le nombre d'actions détenues à la date d'évaluation. De manière générale, tous les actifs de régime sont considérés de niveau 2 dans la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs (Voir Note 18 « Évaluation de la juste valeur » ci-incluse). Les actifs de régime par catégorie d'actifs aux 31 décembre 2015 et 2014 sont composés comme suit :

<u>En milliers</u>	États-Unis		International	
	2015	2014	2015	2014
Actifs de régime de retraite				
Fonds de titres de participation	\$ 20 275	\$ 20 696	\$ 87 321	\$ 99 715
Fonds de titres de créance et autres	16 441	20 034	77 173	78 510
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	924	773	3 575	4 029
Juste valeur des actifs de régime.....	<u>\$ 37 640</u>	<u>\$ 41 503</u>	<u>\$ 168 069</u>	<u>\$ 182 254</u>

La répartition cible des actifs des régimes de retraite aux États-Unis, au Canada et en Allemagne est la suivante : 50 % de titres de participation et 50 % de titres de créance. La répartition cible des actifs des régimes de retraite au Royaume-Uni est la suivante : 62,5 % de titres de participation et 37,5 % de titres de créance. Les politiques de placement sont déterminées par le Comité des retraites du régime visé et fixées dans sa Politique de placement. Le rééquilibrage de la répartition des actifs a lieu chaque trimestre.

Flux de trésorerie

Les méthodes de financement de la Société sont établies d'après les exigences gouvernementales et sont différentes des méthodes utilisées pour constater la charge de retraite. La Société prévoit de contribuer aux régimes à l'international à hauteur de 6,2 millions de dollars et ne prévoit pas de contribuer aux régimes aux États-Unis en 2016.

Les prestations devant être versées aux participants aux régimes sont les suivantes :

<u>En milliers</u>	<u>États-Unis</u>	<u>International</u>
Exercice clos le 31 décembre		
2016	\$ 3 399	\$ 6 939
2017	3 519	7 261
2018	3 388	7 487
2019	3 394	7 733
2020	3 372	7 854
2021 à 2025	15 820	42 040

Régimes d'avantages complémentaires de retraite

En complément des prestations de retraite versées, la Société a prévu certains avantages complémentaires non capitalisés de soins de santé et d'assurance-vie pour une partie des salariés nord-américains. La Société n'est pas dans l'obligation de verser les prestations au titre des soins de santé et de l'assurance-vie aux salariés ayant pris leur retraite avant 1990.

La Société utilise le 31 décembre comme date d'évaluation des régimes d'avantages complémentaires de retraite. Les tableaux suivants fournissent des informations relatives aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société, résumées par composante aux États-Unis et à l'international.

Obligations et situation de capitalisation

<u>En milliers</u>	États-Unis		International	
	2015	2014	2015	2014
Variation de l'obligation projetée au titre des prestations				
Obligation en début d'exercice.....	\$ (31 872)	\$ (25 860)	\$ (3 905)	\$ (3 871)
Coût du service	(9)	(29)	(38)	(47)
Coût des intérêts	(1 233)	(1 155)	(128)	(173)
Modifications de régime	16 140	—	—	—
Prestations versées	1 478	978	125	66
Écarts actuariels	2 537	(5 806)	37	(238)
Effets des fluctuations du taux de change	—	—	619	358
Obligation en fin d'exercice	<u>\$ (12 959)</u>	<u>\$ (31 872)</u>	<u>\$ (3 290)</u>	<u>\$ (3 905)</u>
Variation des actifs de régime				
Juste valeur des actifs de régime en début d'exercice.....	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —
Cotisations des employeurs	1 478	978	125	162
Prestations versées	(1 478)	(978)	(125)	(162)
Juste valeur des actifs de régime en fin d'exercice	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>
Situation de financement				
Juste valeur des actifs de régime	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —
Obligations au titre des prestations	(12 959)	(31 872)	(3 290)	(3 905)
Situation de financement	<u>\$ (12 959)</u>	<u>\$ (31 872)</u>	<u>\$ (3 290)</u>	<u>\$ (3 905)</u>
<u>En milliers</u>	États-Unis		International	
	2015	2014	2015	2014
Les montants constatés dans l'état de la situation financière correspondent aux éléments suivants :				
Passifs courants.....	\$ (1 197)	\$ (1 305)	\$ (181)	\$ (212)
Passifs non courants.....	(11 762)	(30 567)	(3 109)	(3 693)
Montant net constaté.....	<u>\$ (12 959)</u>	<u>\$ (31 872)</u>	<u>\$ (3 290)</u>	<u>\$ (3 905)</u>
Les montants constatés dans le cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) correspondent aux éléments suivants :				
Obligation nette initiale	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —
Crédit des services passés.....	22 837	8 993	21	32
Écart actuariel net	(22 202)	(26 096)	351	422
Montant net constaté.....	<u>\$ 635</u>	<u>\$ (17 103)</u>	<u>\$ 372</u>	<u>\$ 454</u>

En 2015, la Société a modifié son régime d'assurance maladie qui, entre autres choses, prévoyait des contributions financières au titre de l'accord concernant le remboursement des soins de santé (HRA) pour les participants. Cette modification a engendré une diminution de l'obligation au titre des prestations constituée au titre du projet à hauteur de 16,1 millions de dollars.

Composantes des coûts nets des prestations périodiques

<u>En milliers</u>	États-Unis			International		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Coût du service	\$ 9	\$ 29	\$ 47	\$ 38	\$ 47	\$ 48
Coût des intérêts	1 233	1 155	1 113	129	173	172
Amortissement de l'obligation nette initiale et coût des services passés	(2 295)	(2 730)	(2 689)	(7)	(8)	(211)
Amortissement du gain net (perte nette)	1 356	1 330	1 634	(30)	(141)	(93)
Coûts (crédits) nets des prestations périodiques	<u>\$ 303</u>	<u>\$ (216)</u>	<u>\$ 105</u>	<u>\$ 130</u>	<u>\$ 71</u>	<u>\$ (84)</u>

Les autres variations des actifs de régime et des obligations au titre des prestations constatées dans les autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

<u>En milliers</u>	États-Unis	International
Crédit des services passés.....	\$ 16 140	\$ —
Perte nette générée pendant l'exercice	2 537	37
Effet des taux de change	—	(72)
Constatation d'un amortissement ou d'une réduction du coût des services passé	(2 295)	(7)
Constatation d'un amortissement ou d'un règlement de la perte nette (du gain net)	1 356	(30)
Total constaté dans les autres éléments du résultat étendu	\$ 17 738	\$ (72)
Total constaté dans les coûts nets des prestations périodiques et les autres éléments du résultat global (de la perte globale)	\$ 17 435	\$ (202)

Les hypothèses moyennes pondérées figurant dans le tableau suivant représentent les taux utilisés pour déterminer la valeur actuarielle actualisée de l'obligation projetée au titre des prestations pour les années indiquées, ainsi que les coûts nets des prestations périodiques pour l'exercice suivant. Le taux d'actualisation est établi d'après le règlement de l'obligation au titre des retraites avec des obligations de société de premier rang et à rendement élevé.

	États-Unis			International		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Taux d'actualisation.....	3,95%	3,95%	4,70%	3,80%	3,96%	4,60%

Au 31 décembre 2015, le tableau suivant présente les montants inclus dans les autres éléments de la perte globale qui devraient être constatés comme composantes des coûts nets des prestations périodiques en 2016.

<u>En milliers</u>	États-Unis	International
Coût des services passés	(2 294)	(7)
Écart actuariel net	1 355	(30)
	\$ (939)	\$ (37)

Le taux de croissance hypothétique du coût des soins de santé concernant les régimes aux États-Unis s'étend de 6,60 % à 4,50 % d'ici 2027 et, concernant les régimes à l'international, de 6,62 % à 4,50 % d'ici 2027. Une augmentation de 1 % du taux de croissance hypothétique du coût des soins de santé aura pour effet d'augmenter les montants constatés aux postes « coûts du service » et « coût des intérêts » des charges constatées pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite aux États-Unis et à l'international d'environ 189 000 et 14 000 dollars, respectivement, pour 2015, et d'augmenter le montant de l'obligation constituée au titre des prestations des avantages complémentaires de retraite d'environ 46 000 et 228 000 dollars, respectivement. Une diminution de 1 % du taux de croissance hypothétique du coût des soins de santé aura pour effet de diminuer les montants constatés aux postes « coûts du service » et « coût des intérêts » des charges constatées pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite aux États-Unis et à l'international d'environ 158 000 et 13 000 dollars, respectivement, pour 2015, et de diminuer le montant de l'obligation constituée au titre des prestations des avantages complémentaires de retraite d'environ 42 000 et 206 000 dollars, respectivement.

Flux de trésorerie

Les prestations devant être versées aux participants aux régimes sont les suivantes :

<u>En milliers</u>	États-Unis	International
Exercice clos le 31 décembre		
2016	\$ 1 197	\$ 181
2017	1 104	180
2018	1 078	188
2019	1 049	200
2020	1 023	204
2021 à 2025	4 609	1 209

Régimes à cotisations définies

La Société participe également à certains régimes à cotisations définies et à employeurs multiples. Les coûts constatés dans le cadre de ces régimes sont synthétisés comme suit :

<u>En milliers</u>	Concernant l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2013
Régimes de retraite à employeurs multiples et d'assurance-maladie et protection sociale	\$ 2 584	\$ 2 405	\$ 2 678
Plan d'épargne 401(k) et autres régimes à cotisations définies	21 399	19 925	17 291
Total	\$ 23 983	\$ 22 330	\$ 19 969

Le plan d'épargne 401(k) est un régime à cotisations définies dirigé par les participants et composé d'actions de la Société, parmi d'autres options de placement. Aux 31 décembre 2015 et 2014, le régime détenait, au nom des participants, près de 632 523 actions représentant 45 millions de dollars à la valeur du marché, et 670 322 actions représentant 58,2 millions de dollars à la valeur du marché, respectivement.

En outre, la Société dispose, entre autres, de régimes de prestations à base d'options sur actions, qui font l'objet d'une description détaillée à la Note 13.

La Société cotise à plusieurs régimes de retraite à employeurs multiples et prestations définies, dans le cadre de conventions collectives, qui couvrent certains de ses salariés syndiqués. Les risques associés à la participation à de tels régimes sont différents de ceux associés aux régimes à employeur unique. Les actifs apportés à un régime à employeurs multiples par l'un des employeurs peuvent être utilisés pour verser des prestations aux salariés d'autres employeurs participants. Si un employeur cesse de cotiser au régime, les obligations non capitalisées du régime peuvent être portées à la charge des employeurs participants restants. Si la Société cesse d'être tenue de cotiser au régime à employeurs multiples dans le cadre duquel elle a agi en qualité d'employeur participant, il pourra lui être demandé de verser au régime un montant basé sur la situation de sous-capitalisation du régime et sur l'historique de cotisation au régime de la Société avant que cette dernière ne cesse d'être tenue d'y cotiser. Le montant qu'un employeur ayant cessé d'être tenu de cotiser à un régime à employeurs multiples doit verser est appelé « passif au titre d'un retrait d'un régime ».

Les montants de la cotisation de la Société dans les régimes à employeurs multiples au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont exposés dans le tableau ci-dessous. Concernant les régimes qui ne sont pas importants pris isolément pour la Société, le montant total des cotisations est présenté dans son ensemble.

Fonds de pension	EIN/PN (a)		Situation de la zone Pension Protection Act (b)		État FIP/ RP : En attente/ Mis en œuvre (c)	Cotisations de la Société			Majoration imposée (d)	Dates d'expiration des conventions collectives
			2013	2012		2015	2014	2013		
Idaho Operating Engineers- Employers Pension Trust Fund	EIN N°	91-6075538	Verte	Verte	Non	\$ 1 820	(1) \$ 1 745	(1) \$ 2 154	(1) Non	30/06/2018
Automobile Mechanics' Local No 701 Union and Industry Pension Plan	Régime N°	001								
	EIN N°	36-6042061	Rouge	Rouge	Oui (2)	\$ 764	\$ 660	\$ 524	Oui (3)	11/12/2017
	Plan N°	001								
Cotisations totales						<u>\$ 2 584</u>	<u>\$ 2 405</u>	<u>\$ 2 678</u>		

- (1) La cotisation de la Société représente plus de 5 % des contributions totales au régime.
 - (2) Le Conseil du Fonds de pension a adopté un plan d'amélioration du financement le 21 octobre 2015, dans la continuité du plan actuel, qui a augmenté les taux de cotisation hebdomadaire au fonds de retraite de 75 \$, et diminué les taux de cotisation hebdomadaire au fonds de protection sociale d'un montant équivalent jusqu'au 31 décembre 2017.
 - (3) La situation critique a engendré une majoration de 5 % sur les cotisations des employeurs à partir de juin 2012. À compter du 1^{er} janvier 2013, cette majoration passe à 10 %. La majoration a pris fin le 21 octobre 2015, lorsque le plan de réadaptation a débuté.
- (a) La colonne « EIN/PN » correspond au Numéro d'identification d'employeur et au numéro à trois chiffres de la police du régime attribué par l'Internal Revenue Service.
 - (b) La situation de la zone « Pension Protection Act » disponible pour 2013 et 2012 concerne les exercices des régimes prenant fin en 2013 et en 2012, respectivement. La situation de la zone est déterminée selon les informations fournies par chaque régime à la Société et aux autres employeurs participants et est certifiée par l'actuaire du régime. Un régime se trouvant dans la zone « rouge » a été jugé comme étant en « situation critique », selon les critères prévus par le Code des impôts (le « Code »), et est, en règle générale, capitalisé à 65 % au maximum. Un régime se trouvant dans la zone « jaune » a été jugé comme étant en « situation dangereuse », selon les critères prévus par le Code des impôts (le « Code »), et est, en règle générale, capitalisé à 80 % au maximum. Un régime se trouvant dans la zone « verte » a été jugé comme n'étant ni en « situation critique » ni en « situation dangereuse » et est, en règle générale, capitalisé à 80 % au minimum.
 - (c) La colonne « État FIP/RP : En attente/Mis en œuvre » indique si un Plan d'amélioration du financement, devant être adopté par les régimes se trouvant dans la zone « jaune » en vertu du Code, ou un Plan de réadaptation, devant être adopté par les régimes se trouvant dans la zone « rouge » en vertu du Code, est en attente ou a été mis en œuvre à la fin de l'exercice du régime ayant pris fin en 2015.
 - (d) La colonne « Majoration imposée » indique si le taux de cotisation de la Société pour 2015 comprenait un montant ajouté au taux de cotisation exposé dans la convention collective en vigueur, tel qu'imposé à un régime en « situation critique » selon les exigences du Code.

11. IMPÔTS

La Société est tenue de remplir des déclarations d'impôts sur les bénéfices consolidées et combinées pour les États-Unis, les pays étrangers, les états unitaires ou les états séparés. La Société est tenue de payer les impôts associés à ces déclarations, y compris tout ajustement ultérieur résultant des nouveaux calculs du montant de l'impôt réalisés par les autorités fiscales compétentes.

Les composantes du résultat courant avant provisions pour impôts sur les bénéfices concernant les activités nationales et à l'étranger de la Société pour les exercices clos le 31 décembre sont énumérées ci-dessous :

<u>En milliers</u>	Concernant l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2013
Nationales	\$ 461 394	\$ 343 180	\$ 285 395
À l'étranger	123 974	164 675	135 692
Résultat courant avant impôt	<u>\$ 585 368</u>	<u>\$ 507 855</u>	<u>\$ 421 087</u>

Les réserves des filiales étrangères de la Société s'élevaient à environ 1 004 millions de dollars au 31 décembre 2015. Ces bénéfices sont considérés être réinvestis indéfiniment ; par conséquent, aucune provision pour l'impôt sur les bénéfices fédéral ou d'un État américain n'a été fournie. Si l'on devait rapatrier ces bénéfices, sous la forme de dividendes ou autre, la Société serait redevable de l'impôt sur les bénéfices américain (sous réserve d'un ajustement eu égard aux crédits d'impôts à l'étranger) et de la retenue à la source payable aux divers pays étrangers. La détermination du montant de l'impôt sur les bénéfices américain, différé et non constaté, n'est pas réalisable en raison des complexités associées à son calcul hypothétique.

La provision consolidée pour impôts sur les bénéfices incluse dans le compte de résultat est constituée comme suit :

<u>En milliers</u>	Pour l'exercice clos 31 décembre		
	2015	2014	2013
Impôt exigible			
Fédéral	\$ 141 245	\$ 108 782	\$ 70 459
État	16 072	17 091	13 173
À l'étranger	24 442	37 356	29 972
	<u>181 759</u>	<u>163 229</u>	<u>113 604</u>
Impôt différé			
Fédéral	9 606	2 287	11 146
État	770	1 404	1 375
À l'étranger	(5 395)	(10 745)	2 727
	<u>4 981</u>	<u>(7 054)</u>	<u>15 248</u>
Provision totale	<u>\$ 186 740</u>	<u>\$ 156 175</u>	<u>\$ 128 852</u>

Un rapprochement entre le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés prévu par les lois fédérales des États-Unis et le taux d'imposition sur les bénéfices effectif applicable aux activités concernant les exercices clos le 31 décembre est indiqué ci-dessous :

<u>En milliers</u>	Pour l'exercice clos 31 décembre		
	2015	2014	2013
Taux prévu par les lois fédérales américaines.....	35,0 %	35,0 %	35,0 %
Impôt de l'État	2,0 %	2,2 %	2,2 %
Provisions pour impôts	(0,4)%	0,3 %	— %
À l'étranger	(2,1)%	(4,2)%	(3,9)%
Crédit pour la recherche et le développement	(0,4)%	(0,5)%	(0,6)%
Déduction des frais de fabrication	(2,3)%	(1,8)%	(1,7)%
Autre (montant net).....	0,1 %	(0,2)%	(0,4)%
Taux effectif.....	31,9 %	30,8 %	30,6 %

Les impôts différés résultent des écarts temporaires entre la constatation fiscale et financière des charges et des produits. Ces impôts différés seront constatés à titre de charges ou d'avantages fiscaux futurs au moment où les écarts temporaires seront résorbés.

Les actifs et passifs d'impôt différé se présentaient comme suit :

<u>En milliers</u>	31 décembre	
	2015	2014
Actifs d'impôts différés :		
Charges à payer et provisions.....	\$ 39 426	\$ 34 167
Provisions pour garantie	24 544	21 123
Avantages sociaux du personnel/rémunération différés	24 950	21 759
Obligations au titre des prestations et des avantages complémentaires de retraite	15 507	26 736
Stocks	18 664	13 570
Pertes d'exploitation nettes reportées.....	25 636	5 036
Crédits d'impôt reportés	959	1 078
Actifs d'impôts différés (montant brut).....	149 686	123 469
Provision pour moins-value.....	12 623	1 818
Total des actifs d'impôts différés	137 063	121 651
Passif d'impôts différés :		
Immobilisations corporelles	34 518	29 998
Immobilisations incorporelles	167 108	157 781
Autre	2 243	144
Total des passifs d'impôts différés.....	203 869	187 923
Charge d'impôts différés (montant net)	\$ (66 806)	\$ (66 272)

Une provision pour moins-value est constituée dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou que la totalité des actifs d'impôts différés ne se réalisera pas. Au 31 décembre 2015, la provision pour moins-value concernant les reports à l'étranger s'élevait à 12,6 millions de dollars, principalement au Brésil et en Afrique du Sud.

Les crédits d'impôts de l'État ayant été reportés, qui s'élèvent à environ 1 million de dollars, arrivent à échéance à diverses dates entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2030. Les pertes d'exploitations nettes reportées, qui s'élèvent à 25,6 millions de dollars, arrivent à échéance à diverses dates entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2035.

Au 31 décembre 2015, les passifs d'impôts sur les bénéfices associés à des avantages fiscaux non constatés représentaient 10,6 millions de dollars, dont 4,3 millions de dollars qui, s'ils avaient été constatés, auraient eu un impact favorable sur le taux d'imposition effectif de la Société. Au 31 décembre 2014, les passifs d'impôts sur les bénéfices associés à des avantages fiscaux non constatés représentaient 12,6 millions de dollars, dont 5,5 millions de dollars qui, s'ils avaient été constatés, auraient eu un impact favorable sur le taux d'imposition effectif de la Société. Un rapprochement entre les montants en début d'exercice et en fin d'exercice des passifs d'impôts sur les bénéfices associés à des avantages fiscaux non constatés est exposé ci-dessous :

<u>En milliers</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Passifs bruts associés à des avantages fiscaux non constatés au début de l'exercice.....	\$ 12 596	\$ 10 531	\$ 11 267
Augmentations (montants bruts) : avantages fiscaux non constatés au cours des exercices précédents	—	30	55
Augmentations (montants bruts) : avantages fiscaux non constatés au cours de l'exercice en cours.....	1 682	2 756	3 279
Diminutions (montants bruts) : avantages fiscaux non constatés au cours des exercices précédents	—	(463)	—
Diminutions (montants bruts) : conclusion de la vérification fiscale au cours de l'exercice	(3 027)	(77)	(2 515)
Diminutions (montants bruts) : expiration du délai de prescription des vérifications	(694)	(181)	(1 555)
Passifs bruts associés à des avantages fiscaux non constatés en fin d'exercice.....	<u>\$ 10 557</u>	<u>\$ 12 596</u>	<u>\$ 10 531</u>

La Société inclut les intérêts et les pénalités se rapportant aux avantages fiscaux non constatés dans la charge d'impôts sur les bénéfices. Au 31 décembre 2015, le montant total des intérêts et des pénalités accumulés s'élevait à environ 2 millions et 200 000 dollars, respectivement. Au 31 décembre 2014, le montant total des intérêts et des pénalités accumulés s'élevait à environ 1,9 million et 1,3 million dollars, respectivement.

Sauf dans des cas particuliers, la Société n'est plus soumise à un examen des diverses autorités fiscales américaines et étrangères concernant les exercices antérieurs à 2012. À ce jour, la Société estime que le montant des avantages fiscaux non constatés, qui s'élèvent à 2,1 millions de dollars, est susceptible de changer au cours des 12 prochains mois en raison de l'expiration des périodes obligatoires de révision et des examens actuels.

12. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action lié aux activités est calculé comme suit :

<u>En milliers, sauf les données par action</u>	Concernant l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	2013
Numérateur			
Numérateur pour le bénéfice de base et dilué par action ordinaire : résultat net attribuable			
aux actionnaires de Wabtec	\$ 398 628	\$ 351 680	\$ 292 235
Déduction : des dividendes déclarés : actions ordinaires et actions assujetties à des restrictions dont les droits n'ont pas été acquis	(26 963)	(19 246)	(12 644)
Réserves.....	371 665	332 434	279 591
Pourcentage alloué aux actionnaires ordinaires (1)	99,7%	99,6%	99,5%
	370 550	331 104	278 193
Ajout des dividendes déclarés : actions ordinaires	26 875	19 167	12 583
Numérateur pour le bénéfice de base et dilué par action ordinaire.....	<u>\$ 397 425</u>	<u>\$ 350 271</u>	<u>\$ 290 776</u>
Dénominateur			
Dénominateur pour le bénéfice de base par action ordinaire : nombre moyen pondéré d'actions	96 074	95 781	95 463
Incidences des titres à effet de dilution :			
Conversion présumée des régimes de rémunération à base d'actions à effet de dilution.....	932	1 104	1 369
Dénominateur pour le bénéfice dilué par action ordinaire : nombre moyen pondéré d'actions ajusté et conversion présumée	<u>97 006</u>	<u>96 885</u>	<u>96 832</u>
Résultat net par action ordinaire part du groupe- Wabtec			
De base	\$ 4,14	\$ 3,66	\$ 3,05
Diluée	\$ 4,10	\$ 3,62	\$ 3,01
(1) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.....	96 074	95 781	95 463
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et actions soumises à des restrictions			
dont les droits n'ont pas été acquis, mais dont l'acquisition est attendue	96 388	96 175	95 932
Pourcentage alloué aux actionnaires ordinaires	99,7%	99,6%	99,5%

Les options d'achat d'environ 13 000, 17 000, et 12 000 actions ordinaires étaient en circulation en 2015, 2014 et 2013, respectivement, mais n'étaient pas incluses dans le calcul des bénéfices dilués, puisque le prix d'exercice des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

13. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Au 31 décembre 2015, la Société maintient des régimes de rémunération du personnel à base d'options sur actions, d'actions assujetties à des restrictions et de droits d'intéressement en actions régis par le Régime incitatif de rémunération à base d'actions de 2011 (le « Régime de 2011 ») et le Plan d'intéressement en actions de 2010 (le « Plan de 2010 »). Le Régime de 2011 a une durée de 10 ans et prendra fin le 27 mars 2021 et, au 31 décembre 2015, comportait 2 703 673 actions disponibles à des fins d'attributions, incluant les actions restantes à des fins d'attribution dans le cadre du Plan de 2010. Le Régime de 2011 a été approuvé par les actionnaires de Wabtec le 11 mai 2011. La Société maintient également un Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs qui ne sont pas des employés de 1995 (le « Régime des administrateurs »). Le Régime des administrateurs, tel que modifié, autorise l'émission d'un total de 1 000 000 d'actions ordinaires. Les options émises en vertu du Régime des administrateurs peuvent être levées après une période d'acquisition de trois ans et expirent 10 ans après la date d'attribution. Le droit d'exercer les actions assujetties à des restrictions émises en vertu du Régime des administrateurs est acquis sur une période d'une année à compter de la date d'attribution. À titre de rémunération des administrateurs pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, la Société a émis un total de 11 256, 12 704 et 17 875 actions assujetties à des restrictions à l'intention des administrateurs qui ne sont pas des employés. Au 31 décembre 2015, un total de 847 720 actions avaient été émises en vertu du Régime des administrateurs. Aucune unité ne pourra être constituée en vertu du Régime des administrateurs à compter du 31 octobre 2016.

Pour tous les plans et régimes, la charge de rémunération à base d'actions s'élevait à 26 millions, 26,1 millions et 24,1 millions de dollars pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, respectivement. La Société a constaté des avantages fiscaux associés aux régimes de rémunération à base d'actions à hauteur de 15,3 millions, 7,6 millions et 7,9 millions pour les exercices considérés. Concernant l'exercice 2015, la charge de rémunération à base d'actions est constituée de 2,2 millions de dollars de charges liées aux options sur actions, 6,2 millions de dollars aux actions assujetties à des restrictions dont les droits n'ont pas été acquis, 2,5 millions de dollars aux actions assujetties à des restrictions, 13,5 millions de dollars aux droits d'intéressement en actions et 1,1 million de dollars aux unités et actions émises à des fins de rémunération des administrateurs. Au 31 décembre 2015, la charge de rémunération non amortie liée à ces options sur actions, actions assujetties à des restrictions dont les droits n'ont pas été acquis et droits d'intéressement en actions dont l'acquisition est attendue s'élevait à 23,8 millions de dollars et sera constatée sur une période moyenne pondérée de 1,1 année.

Options sur actions Les options sur actions sont attribuées aux administrateurs et aux salariés admissibles à leur juste valeur du marché, qui correspond à la moyenne des cours extrêmes de Wabtec enregistrée à la date d'attribution. En vertu du Régime de 2011 et du Plan de 2010, les options peuvent être levées après une période d'acquisition de quatre ans et expirent 10 ans après la date d'attribution.

Le tableau suivant synthétise le mouvement des options sur actions de la Société et les informations connexes concernant le Régime de 2011, le Plan de 2010 et le Régime des administrateurs pour les exercices clos le 31 décembre :

	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Valeur intrinsèque globale (en milliers)
En circulation au 31 décembre 2012	1 465 678	\$ 20,24	6,3	\$ 34 487
Attribuées.....	116 392	48,29		3 024
Levées	(344 806)	14,98		(20 444)
Annulées	(4 402)	26,61		(210)
En circulation au 31 décembre 2013	1 232 862	\$ 24,36	6,1	\$ 61 530
Attribuées.....	81 552	73,20		1 116
Levées	(163 786)	20,37		(10 895)
Annulées	(3 070)	52,73		(105)
En circulation au 31 décembre 2014	1 147 558	\$ 28,33	5,5	\$ 67 205
Attribuées.....	84 675	87,35		1 375
Levées	(124 156)	26,70		(5 516)
Annulées	(10 754)	65,22		(64)
En circulation au 31 décembre 2015	1 097 323	\$ 32,70	4,8	\$ 42 154
Pouvant être levées au 31 décembre 2015.....	863 157	\$ 23,71	4,0	\$ 40 920

Informations relatives aux options en circulation au 31 décembre 2015 :

Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant actuellement être levées	Prix d'exercice moyen pondéré des options pouvant actuellement être levées
Inférieur à 15,00 \$.....	206 500	\$ 14,50	3,1	206 500	\$ 14,50
15,00 - 23,00	345 048	18,20	2,9	345 048	18,20
23,00 - 30,00	165 617	28,74	4,8	165 617	28,74
30,00 - 38,00	119 805	35,27	6,1	81 956	35,22
Supérieur à 38,00 \$	260 353	67,72	8,0	64 036	55,43
	1 097 323	\$ 32,70		863 157	\$ 23,71

La juste valeur de chaque option attribuée est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Pour l'exercice clos 31 décembre		
	2015	2014	2013
Rendement en dividende	0,14%	0,11%	0,21%
Taux sans risque	1,8%	2,2%	1,4%
Volatilité du cours.....	27,3%	33,0%	43,8%
Durée de vie prévue (années)	5,0	5,0	5,0
Juste valeur moyenne pondérée des options accordées au cours de l'exercice.....	\$ 24,41	\$ 22,82	\$ 17,60

Le rendement en dividende est calculé en se fondant sur le taux du dividende de la Société et sur le cours actuel des actions ordinaires sous-jacentes à la date d'attribution. La durée de vie en années est déterminée à partir des données historiques relatives à l'exercice des options sur actions. La volatilité prévue est calculée en se fondant sur la volatilité historique des actions de la Société. Le taux sans risque est calculé en se fondant sur les taux des bons du Trésor américain à 7 ans pour la durée de vie prévue de l'option.

Actions assujetties à des restrictions et droits d'intéressement La Société a adopté un programme d'actions assujetties à des restrictions depuis 2006. Tel que le prévoient le Régime de 2011 et le Plan de 2010, les salariés admissibles se voient attribuer des actions assujetties à des restrictions qui sont généralement acquises sur une période de quatre années à compter de la date d'attribution. Dans le cadre du Régime des administrateurs, les actions assujetties à des restrictions sont acquises sur une période d'une année à compter de la date d'attribution.

En outre, la Société a émis des droits d'intéressement en actions à l'intention des salariés admissibles, qui sont acquis suite à l'atteinte de certains objectifs de performance cumulatifs sur trois ans. Selon les performances de la Société au cours de chaque période de trois ans arrivée à terme, les droits d'intéressement en actions peuvent être acquis et attribués, allant de 0 à 200 % des droits d'intéressement en actions attribués à l'origine. Les droits d'intéressement en actions figurant dans le tableau ci-dessous représentent le nombre d'actions dont l'acquisition est attendue selon les estimations faites par la Société en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de performances établis. Au 31 décembre 2015, la Société estime que les droits d'intéressement en actions dont l'acquisition est attendue atteindront 123 %, 134 % et 101 % sur la base des performances réalisées au cours des périodes de trois années prenant fin aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017, respectivement, et a comptabilisé la charge de rémunération au rendement en conséquence. Si l'estimation du nombre d'actions dont l'acquisition est attendue change au cours d'un exercice comptable ultérieur, la charge de rémunération cumulative pourrait augmenter ou diminuer, serait constatée dans l'exercice en cours pour la durée écoulée de la période d'acquisition et modifierait la charge future de la période d'acquisition restante.

La charge de rémunération associée aux actions assujetties à des restrictions dont les droits n'ont pas été acquis et aux droits d'intéressement en actions est calculée à partir du cours de clôture de l'action ordinaire de la Société à la date d'attribution et est constatée sur la période d'acquisition applicable.

Le tableau suivant synthétise le mouvement des actions assujetties à des restrictions et les informations connexes concernant le Régime de 2011, le Plan de 2010 et le Régime des administrateurs, ainsi que le mouvement des droits d'intéressement en actions et les informations connexes concernant le Régime de 2011 et le Plan de 2010 pour les exercices clos le 31 décembre :

	Actions assujetties à des restrictions	Attributions d'unités d'intéressement	Moyenne pondérée des justes valeurs à la date d'attribution
En circulation au 31 décembre 2012	546 774	1 329 078	\$ 26,69
Attribuées.....	173 887	200 090	48,62
Acquises.....	(204 494)	(570 918)	20,86
Ajustement eu égard aux droits d'intéressement attribués dont l'acquisition est attendue	—	91 694	33,49
Annulées	(6 038)	(6 350)	26,98
En circulation au 31 décembre 2013	510 129	1 043 594	\$ 35,27
Attribuées.....	150 886	140 240	73,68
Acquises.....	(218 502)	(458 536)	29,83
Ajustement eu égard aux droits d'intéressement attribués dont l'acquisition est attendue	—	74 680	47,56
Annulées	(3 970)	(8 370)	48,50
En circulation au 31 décembre 2014	438 543	791 608	\$ 47,97
Attribuées.....	113 945	126 050	87,90
Acquises.....	(182 776)	(433 932)	37,76
Ajustement eu égard aux droits d'intéressement attribués dont l'acquisition est attendue	—	65 666	57,57
Annulées	(12 827)	(7 754)	67,05
En circulation au 31 décembre 2015	<u>356 885</u>	<u>541 638</u>	\$ 65,89

14. AUTRES ÉLÉMENTS DE LA PERTE GLOBALE

Les composants des autres éléments du résultat global étaient les suivants :

<u>En milliers</u>	31 décembre	
	2015	2014
Gain de change.....	\$ (227 349)	\$ (94 450)
Moins-value non réalisée sur les accords de swaps de taux d'intérêt, nette d'impôts (1 815 et 1 357 \$)	(2 987)	(2 243)
Régimes de prestations et d'avantages complémentaires de retraite, nets d'impôts (18 042 et 28 321 \$)	(46 383)	(62 793)
Autres éléments du résultat global	<u>\$ (276 719)</u>	<u>\$ (159 486)</u>

Les variations nettes des autres éléments de la perte globale par composante, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont les suivantes :

<u>En milliers</u>	Conversion de devises	Contrats	Régimes de prestations et d'avantages complémentai res de retraites	Total
	étrangères	dérivés		
Solde au 31 décembre 2014.....	\$ (94 450)	\$ (2 243)	\$ (62 793)	\$ (159 486)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement	(132 899)	(1 972)	14 586	(120 285)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global	—	1 228	1 824	3 052
Autres éléments du résultat étendu (montants nets au cours de l'exercice courant)	(132 899)	(744)	16 410	(117 233)
Solde au 31 décembre 2015.....	<u>\$ (227 349)</u>	<u>\$ (2 987)</u>	<u>\$ (46 383)</u>	<u>\$ (276 719)</u>

Les reclassements du poste « Autres éléments du résultat global » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont les suivants :

<u>En milliers</u>	Montants reclassés des autres éléments du résultat global	Poste affecté dans le compte de résultat consolidé
Amortissement des éléments concernant les avantages complémentaires de retraite et les prestations de retraite définies		
Amortissement de l'obligation nette initiale et coût des services passés	\$ (2 087)	Coût des ventes
Amortissement du gain net (perte nette)	4 766	Coût des ventes
	2 679	Résultat d'exploitation
	(855)	Charge d'impôts sur les bénéfices
	<u>\$ 1 824</u>	Résultat net
Contrats dérivés		
Moins-values réalisées sur les contrats dérivés.....	1 803	Charges financières, nettes
	(575)	Charge d'impôts sur les bénéfices
	<u>\$ 1 228</u>	Résultat net

15. CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

La Société loue des bureaux et des sites de productions dans le cadre de contrats de location-exploitation arrivant à terme sur une période de 1 à 15 ans, reconductions non incluses.

Les frais de location nets imputables aux activités en 2015, 2014 et 2013 s'élevaient à 20,2 million, 20 millions et 18,2 millions de dollars, respectivement. Les montants ci-dessus sont présentés nets des loyers issus des sous-locations qui s'élèvent à 0,7 million, 0,1 million et 0,3 million de dollars pour les exercices 2015, 2014 et 2013, respectivement.

Les loyers minimum futurs provenant des contrats de location-exploitation dont la durée résiduelle non résiliable est supérieure à un an se décomposent comme suit :

<u>En milliers</u>	Immo- billier	Équipement	Total
2016.....	\$ 16 298	\$ 1 808	\$ 18 106
2017.....	12 828	1 391	14 219
2018.....	10 382	1 107	11 489
2019.....	9 171	701	9 872
2020.....	8 522	590	9 112
2021 et exercices suivants.....	34 848	170	35 018

16. GARANTIES

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de la provision pour garantie de la Société :

<u>En milliers</u>	Pour l'exercice clos 31 décembre	
	2015	2014
Solde en début d'exercice.....	\$ 87 849	\$ 60 593
Frais de garantie.....	35 418	34 110
Acquisitions.....	787	14 375
Paievements de réclamations au titre de la garantie.....	(29 441)	(19 570)
Impact des devises étrangères/autre.....	(2 549)	(1 659)
Solde en fin d'exercice.....	\$ 92 064	\$ 87 849

17. ACTIONS DE PREFERENCE

Le capital-actions autorisé de la Société comprend 1 000 000 actions de préférence. Le Conseil d'administration détient le pouvoir d'émettre les actions de préférence et d'établir les désignations, les pouvoirs, les privilèges et les droits des actions de chaque catégorie ou série d'actions, y compris les taux de dividende, les droits de conversion, les droits de vote, les modalités de remboursement et les privilèges en matière de liquidation, sans aucune intervention ou action des actionnaires de la Société. Les droits et les privilèges des actions de préférence doivent être supérieurs à ceux des actions ordinaires. Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune action privilégiée émise ou en circulation.

18. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La CNC 820 « Évaluation de la juste valeur et communication » présente une définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et explique les exigences associées en matière de communication. La CNC 820 indique, entre autres choses, que l'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction associée à la cession d'un actif ou au transfert d'un passif ait lieu sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif, et définit la juste valeur en se fondant sur un modèle de prix de sortie.

Hierarchie de valeur. La CNC 820 établit une hiérarchie de valeur des données prises en considération pour évaluer la juste valeur. Cette hiérarchie expose l'ordre de priorité des données prises en considération dans les trois grands niveaux suivants. Les données de niveau 1 correspondent aux prix cotés (non ajustés) d'actifs ou de passifs identiques sur les marchés actifs. Les données de niveau 2 correspondent aux prix cotés d'actifs ou de passifs similaires sur les marchés actifs ou à des données relatives à l'actif ou au passif qui sont observables, directement ou indirectement, et corroborées sur les marchés, pour pratiquement toute la durée de l'instrument financier. Les données de niveau 3 correspondent aux données non observables basées sur les hypothèses de la Société et utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs. Le classement d'un actif ou d'un passif financier dans la hiérarchie est déterminé selon le niveau de données le plus bas nécessaire à l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les passifs inscrits à la juste valeur évaluée sur une base récurrente au 31 décembre 2015, qui sont compris dans les autres passifs courants du bilan consolidé :

	Valeur comptable totale au 2015	Évaluations de la juste valeur au 31 décembre 2015 en utilisant		
		Les prix cotés des actifs identiques sur les marchés (Niveau 1)	Les autres données observables significatives (Niveau 2)	Les données significatives non observables (Niveau 3)
<i>En milliers</i>				
Contrats de swap de taux d'intérêt	4 474	—	4 474	—
Total	\$ 4 474	\$ —	\$ 4 474	\$ —

Le tableau suivant présente les passifs inscrits à la juste valeur évaluée sur une base récurrente au 31 décembre 2014, qui sont compris dans les autres passifs courants du bilan consolidé :

	Valeur comptable totale au 2014	Évaluations de la juste valeur au 31 décembre 2014 en utilisant		
		Les prix cotés des actifs identiques sur les marchés (Niveau 1)	Les autres données observables significatives (Niveau 2)	Les données significatives non observables (Niveau 3)
<i>En milliers</i>				
Contrats de swap de taux d'intérêt	3 351	—	3 351	—
Total	\$ 3 351	\$ —	\$ 3 351	\$ —

Afin de réduire l'impact des variations des taux d'intérêt sur une partie de cette dette à taux variable, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt, qui permettent de convertir de manière efficace une partie de la dette d'un emprunt à taux fixe à un taux variable pendant la durée des contrats de swap. Pour certains contrats dérivés dont la juste valeur est déterminée selon les négociations sur les marchés liquides, tels que les swaps de taux d'intérêt, les données du modèle d'évaluation peuvent généralement être vérifiées et les techniques d'évaluation n'impliquent pas de grand jugement de la part de la direction. En règle générale, les justes valeurs de ces instruments financiers sont classées dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Étant donné que nous opérons au niveau international, la Société est exposée aux risques de marché résultant des fluctuations des taux de change des devises étrangères, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Lorsqu'elle l'estime approprié, la Société minimise ces risques en concluant des contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont évalués à l'aide des

cours des courtiers ou des opérations réalisées sur les marchés cotés ou de gré à gré. Par conséquent, ces instruments dérivés sont classés dans le niveau 2.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont des investissements extrêmement liquides dont l'échéance à la date d'acquisition est de trois mois au maximum et sont considérés de niveau 1 dans la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspondait approximativement à la valeur comptable au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014. Les régimes à prestations définies sont principalement composés de fonds de titres de participation, de fonds de titres de créance et de placements temporaires en trésorerie et équivalents. De manière générale, tous les actifs de régime sont considérés de niveau 2 dans la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs. Ces placements sont composés d'un certain nombre de fonds de placement qui investissent dans un portefeuille d'actifs diversifié composé de titres de participation, des obligations de sociétés et du gouvernement et des devises. Les fiducies sont évaluées à la valeur nette d'inventaire (« VNI »), telle que déterminée par leur dépositaire. La VNI représente le cumul des cours de clôture non ajustés des placements sous-jacents à la date d'évaluation, divisé par le nombre total d'actions en circulation à la date d'évaluation. Les Obligations Seniors 2013 sont considérés de niveau 2 dans la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs.

Les justes valeurs estimées et les valeurs comptables associées aux instruments financiers de la Société se décomposent comme suit :

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i><u>En milliers</u></i>				
Contrats de swap de taux d'intérêt.....	\$ 4 474	\$ 4 474	\$ 3 351	\$ 3 351
Obligations seniors portant intérêt au taux annuel de 4,375 %.....	250 000	254 075	250 000	260 000

La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt et des Obligations Seniors 2013 de la Société a été calculée sur la base des cours des courtiers et représente une estimation du montant que la Société verserait à la contrepartie pour résilier l'accord.

19. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société est assujettie à diverses lois et réglementations environnementales qui régissent les rejets dans l'air et dans l'eau, la manipulation, le stockage et l'élimination des déchets solides ou des matières dangereuses, ainsi que les mesures de décontamination associées aux rejets de substances toxiques. La Société estime que ses activités sont actuellement en conformité, à tous les égards importants, avec les diverses lois et réglementations environnementales applicables à notre activité. En revanche, rien ne garantit que les exigences environnementales ne changeront pas à l'avenir ou que nous n'aurons pas à assumer de coûts importants pour nous conformer à ces exigences.

En vertu du contrat d'achat et des documents connexes concernant l'acquisition de 1990, American Standard, Inc., désormais appelée Trane (« Trane »), a indemnisé la Société pour certains éléments, notamment, entre autres choses, certaines réclamations environnementales revendiquées par la Société avant 2000. Si Trane n'était pas en mesure d'honorer ou de respecter ses obligations en matière d'indemnisation, la Société serait responsable de ces éléments. Selon l'opinion de la direction, Trane a désormais la capacité de respecter ses obligations en matière d'indemnisation.

Des actions ont été intentées contre la Société et certaines de ses sociétés affiliées dans plusieurs juridictions aux États-Unis, par des personnes faisant état de dommages corporels résultant d'une exposition à des produits contenant de l'amiante. La plupart de ces actions ont été menées contre notre filiale détenue en

pleine propriété, Railroad Friction Products Corporation (RFPC), et portent sur un produit vendu par RFPC à une époque antérieure à l'acquisition par la Société de toute participation dans RFPC.

La plupart de ces actions, y compris les actions intentées contre RFPC, sont présentées à des sociétés d'assurance à des fins de défense et d'indemnisation, ou à des sociétés non affiliées qui demeurent responsables des produits en question contenant de l'amiante. Nous ne pouvons toutefois garantir que toutes ces actions intentées seront intégralement couvertes par les assurances, ou que les indemnisans ou assureurs demeureront financièrement solvables. Notre pleine responsabilité judiciaire et financière dans le cadre de ces actions, comme dans le cadre de la plupart des autres procédures judiciaires en cours, ne peut être estimée.

La direction estime que la fourchette des pertes éventuelles concernant les affaires relatives aux dommages corporels associés à l'amiante ne peut présentement être estimée de manière raisonnable en raison de divers facteurs, à savoir : (1) l'historique des règlements des affaires relatives à l'amiante de la filiale en propriété exclusive de la Société, RFPC ; (2) la nature imprévisible des préjudices pour dommages corporels en général ; et (3) l'incertitude inhérente au processus litigieux relatif à l'amiante. Malgré cette incertitude, et bien que les poursuites relatives à l'amiante pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société de n'importe quel exercice concerné, la direction estime que le règlement final des affaires de la Société relatives à l'amiante n'aura qu'un impact mineur sur les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation et la situation financière globale de la Société. De manière générale, cette conviction repose sur les éléments suivants : (1) l'historique des règlements et annulations des affaires de Wabtec et RFPC relatives à l'amiante à ce jour ; (2) l'incapacité de nombreux plaignants à établir un quelconque lien de causalité ou avec l'exposition à un produit RFPC ; et (3) l'incapacité de nombreux plaignants à présenter des justificatifs attestant de dommages corporels identifiables ou de perte indemnisable.

Plus précisément, en ce qui concerne RFPC, la conviction de la direction selon laquelle toute perte associée aux affaires relatives à l'amiante n'aurait qu'un impact mineur repose également sur le fait que RFPC détient une assurance qui couvre les réclamations au titre de dommages corporels relatives à l'amiante. À ce jour, les assureurs de RFPC ont assuré la défense et se sont chargés des indemnités concernées pour le compte de cette dernière. Le nombre global de nouvelles réclamations déposées à l'encontre de RFPC a drastiquement chuté ces dernières années. Toutefois, le règlement de ces nouvelles réclamations, ainsi que celui de toutes celles précédemment déposées, peut prendre un certain temps. En ce qui concerne Wabtec et ses divisions, la conviction de la direction selon laquelle les affaires relatives à l'amiante n'auraient qu'un impact mineur repose également sur le fait que Wabtec et ses divisions n'aient aucune responsabilité légale eu égard aux réclamations au titre de dommages corporels associés à l'amiante, ainsi que sur le fait que les anciens détenteurs des actifs de Wabtec aient conservé la responsabilité relative à l'amiante concernant les produits en cause. À ce jour, Wabtec a été en mesure de se défendre avec succès sur cette base, notamment dans le cadre de deux sentences arbitrales et d'une opinion judiciaire, qui ont toutes trois confirmé la position de Wabtec selon laquelle cette dernière n'avait assumé aucune des responsabilités relatives à l'amiante des anciens détenteurs de certains actifs de Wabtec. Bien que Wabtec ait engagé des frais de défense et d'administration liés aux affaires de dommages corporels associés à l'amiante, ces coûts n'étaient pas significatifs, et la Société ne dispose d'aucune information qui laisserait supposer qu'ils le deviennent dans un avenir prévisible.

De temps à autre, la Société est impliquée dans des litiges concernant des réclamations liées au cours normal de ses activités. À la date des présentes, la Société n'est impliquée dans aucun litige qui, d'après elle, aura un impact négatif significatif sur sa position financière, ses résultats d'exploitation ou sa liquidité.

20. INFORMATIONS RELATIVES AUX SEGMENTS

Wabtec compte deux segments isolables : le segment Fret et le segment Transit passager. Les principaux facteurs utilisés pour identifier ces segments isolables sont l'organisation et l'harmonisation des activités internes de la Société, la nature des produits et services et le type de clientèle. Les segments commerciaux sont les suivants :

Segment Fret : principalement, prestation de services et fabrication de composants pour les wagons et locomotives, neufs ou existants, fabrication de nouvelles locomotives de manœuvre, reconstruction de locomotives à marchandises, prestation de services d'étude et de conception de signaux et fourniture d'équipement de contrôle positif des trains, de produits électroniques pour lignes de chemin de fer et de systèmes d'échange thermique et de refroidissement. Les clients sont notamment des fabricants d'équipement d'origine (locomotives et wagons, par exemple) et d'importantes sociétés de crédit-bail et sociétés ferroviaires cotées à la bourse, ainsi que les services publics.

Segment Transit passager : principalement, prestation de services et fabrication de composants pour les wagons à transport de voyageurs neufs et existants (de manière générale, des wagons de métro et des bus), fabrication de nouvelles locomotives de liaison et rénovation de wagons de métro. Parmi nos clients figurent des municipalités et autorités des transports publics, des sociétés de crédit-bail, ainsi que des fabricants de rames de métro et de bus partout dans le monde.

La Société évalue les résultats opérationnels de ses segments commerciaux en se fondant sur le résultat d'exploitation. Les activités corporatives comprennent les charges générales de la société, l'élimination des opérations entre les segments, les produits et charges d'intérêt et les autres charges non affectées. Étant donné que certaines charges d'exploitations, frais administratifs et autres éléments n'ont pas été affectés aux segments commerciaux, les chiffres figurant dans les tableaux suivants ne représentent pas nécessairement des données calculées selon les principes comptables généralement reconnus et peuvent ne pas être comparables à ceux d'autres sociétés.

Les informations financières relatives aux segments pour l'exercice 2015 sont les suivantes :

	Segment	Segment	Activités corporatives et	
<u>En milliers</u>	Fret	Transit passager	élimination	Total
Ventes aux clients externes.....	\$ 2 054 715	\$ 1 253 283	\$ —	\$ 3 307 998
Ventes entre segments/(élimination)	35 372	10 895	(46 267)	—
Chiffre d'affaires total	<u>\$ 2 090 087</u>	<u>\$ 1 264 178</u>	<u>\$ (46 267)</u>	<u>\$ 3 307 998</u>
Résultat (perte) d'exploitation	\$ 482 640	\$ 150 988	\$ (26 061)	\$ 607 567
Intérêts débiteurs et autre (montants nets).....	—	—	(22 199)	(22 199)
Résultat (perte) courant avant impôt	<u>\$ 482 640</u>	<u>\$ 150 988</u>	<u>\$ (48 260)</u>	<u>\$ 585 368</u>
Dépréciation et amortissement	\$ 36 834	\$ 26 196	\$ 1 704	\$ 64 734
Dépenses en capital.....	24 715	22 996	1 717	49 428
Actifs des segments	2 766 798	2 221 027	(1 687 490)	3 300 335

Les informations financières relatives aux segments pour l'exercice 2014 sont les suivantes :

	Segment	Segment	Activités corporatives et	
<u>En milliers</u>	Fret	Transit passager	élimination	Total
Ventes aux clients externes.....	\$ 1 731 477	\$ 1 312 977	\$ —	\$ 3 044 454
Ventes entre segments/(élimination)	36 185	7 358	(43 543)	—
Chiffre d'affaires total	<u>\$ 1 767 662</u>	<u>\$ 1 320 335</u>	<u>\$ (43 543)</u>	<u>\$ 3 044 454</u>
Résultat (perte) d'exploitation	\$ 402 456	\$ 147 821	\$ (23 168)	\$ 527 109
Intérêts débiteurs et autre (montants nets).....	—	—	(19 254)	(19 254)
Résultat (perte) courant avant impôt	<u>\$ 402 456</u>	<u>\$ 147 821</u>	<u>\$ (42 422)</u>	<u>\$ 507 855</u>
Dépréciation et amortissement	\$ 34 579	\$ 24 956	\$ 1 726	\$ 61 261
Dépenses en capital.....	22 913	22 859	1 890	47 662
Actifs des segments	2 516 645	2 024 312	(1 237 116)	3 303 841

Les informations financières relatives aux segments pour l'exercice 2013 sont les suivantes :

	Segment	Segment	Activités corporatives et	
<u>En milliers</u>	Fret	Transit	élimination	Total
Ventes aux clients externes.....	\$ 1 398 103	\$ 1 168 289	\$ —	\$ 2 566 392
Ventes entre segments/(élimination)	25 463	6 992	(32 455)	—
Chiffre d'affaires total	<u>\$ 1 423 566</u>	<u>\$ 1 175 281</u>	<u>\$ (32 455)</u>	<u>\$ 2 566 392</u>
Résultat (perte) d'exploitation	\$ 309 133	\$ 143 634	\$ (15 457)	\$ 437 310
Intérêts débiteurs et autre (montants nets).....	—	—	(16 223)	(16 223)
Résultat (perte) courant avant impôt	<u>\$ 309 133</u>	<u>\$ 143 634</u>	<u>\$ (31 680)</u>	<u>\$ 421 087</u>
Dépréciation et amortissement	\$ 30 645	\$ 19 103	\$ 1 445	\$ 51 193
Dépenses en capital.....	22 020	17 119	2 099	41 238
Actifs des segments	2 258 773	1 706 829	(1 143 605)	2 821 997

Les données suivantes relatives aux régions géographiques pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, respectivement, comprennent le chiffre d'affaires net sur la base de la destination des produits expédiés et les actifs à long terme, c'est-à-dire les immobilisations corporelles, nettes des amortissements, se trouvant dans les pays concernés :

<u>En milliers</u>	Chiffre d'affaires net			Actifs à long terme		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
États-Unis.....	\$ 1 754 924	\$ 1 537 002	\$ 1 336 604	\$ 171 362	\$ 158 913	\$ 150 952
Royaume-Uni.....	368 505	362 855	297 139	63 694	62 305	43 733
Canada.....	204 674	175 561	167 417	4 876	5 462	6 442
Mexique.....	190 034	174 218	128 184	8 839	7 812	5 862
Chine.....	100 586	101 889	49 952	12 256	12 788	7 863
Allemagne.....	92 422	86 792	54 869	31 642	33 441	13 599
Australie.....	86 809	113 668	141 056	8 424	6 505	5 033
Brésil.....	84 595	83 906	78 532	9 318	5 074	1 031
France.....	45 565	41 469	37 925	7 194	7 686	8 437
Italie.....	38 164	42 865	42 702	15 170	17 913	21 374
Pays-Bas.....	25 869	19 452	9 921	7 506	10 201	2 459
Autres pays.....	315 851	304 777	222 091	12 912	11 011	9 293
Total.....	<u>\$ 3 307 998</u>	<u>\$ 3 044 454</u>	<u>\$ 2 566 392</u>	<u>\$ 353 193</u>	<u>\$ 339 111</u>	<u>\$ 276 078</u>

Les chiffres d'affaires relatifs aux exportations, générés par les activités de la Société aux États-Unis s'élevaient à 508,4 millions, 521,7 millions et 542,3 millions de dollars pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, respectivement.

Le chiffre d'affaires par produit se décompose comme suit :

<u>En milliers</u>	2015	2014	2013
Produits spécialisés et électroniques.....	\$ 1 733 881	\$ 1 393 955	\$ 1 041 771
Produits de freinage.....	627 552	662 336	567 730
Remise à neuf, révision et construction.....	606 624	618 885	655 387
Autres produits Transit.....	189 581	201 913	204 115
Autre.....	150 360	167 365	97 389
Chiffre d'affaires total.....	<u>\$ 3 307 998</u>	<u>\$ 3 044 454</u>	<u>\$ 2 566 392</u>

21. AUTRES PRODUITS (CHARGES)

Les autres charges se décomposent comme suit :

<u>En milliers</u>	Pour l'exercice clos 31 décembre		
	2015	2014	2013
Perte de change.....	\$ (4 659)	\$ (2 445)	\$ (3 512)
Autres produits (charges) divers.....	(652)	765	2 630
Total des autres charges (montants nets).....	<u>\$ (5 311)</u>	<u>\$ (1 680)</u>	<u>\$ (882)</u>

22. CERTAINES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES SPECIFIQUES (NON AUDITEES)

<i><u>En milliers, sauf les données par action</u></i>	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
2015				
Chiffre d'affaires net..... \$	818 594	\$ 847 028	\$ 809 527	\$ 832 849
Marge brute.....	255 355	267 764	257 069	267 628
Résultat d'exploitation.....	148 420	155 860	152 078	151 209
Résultat net part du groupe Wabtec.....	96 164	101 504	99 181	101 779
Bénéfice de base par action ordinaire lié aux activités (1)..... \$	1,00	\$ 1,05	\$ 1,03	\$ 1,06
Bénéfice dilué par action ordinaire lié aux activités (1) \$	0,99	\$ 1,04	\$ 1,02	\$ 1,05
2014				
Chiffre d'affaires net..... \$	695 249	\$ 731 068	\$ 797 271	\$ 820 866
Marge brute.....	209 569	224 658	247 458	254 297
Résultat d'exploitation.....	121 846	132 323	135 977	136 963
Résultat net part du groupe Wabtec.....	80 134	88 705	90 155	92 686
Bénéfice de base par action ordinaire lié aux activités (1)..... \$	0,84	\$ 0,92	\$ 0,94	\$ 0,96
Bénéfice dilué par action ordinaire lié aux activités (1) \$	0,83	\$ 0,91	\$ 0,93	\$ 0,95

La Société effectue sa comptabilité sur des trimestres de 13 semaines, clos le (ou vers le) 31 mars, 30 juin et 30 septembre. L'exercice fiscal est clos le 31 décembre.

- (1) Les informations ci-dessus relatives au bénéfice de base et dilué par action ordinaire lié aux activités pour chacun des exercices présentés reflètent le fractionnement des actions ordinaires de la Société à raison de deux pour une qui a eu lieu le 14 mai 2013.

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION

ÉVALUATION ET COMPTES DÉBITEURS
Pour chacun des trois exercices clos le 31 décembre

<i><u>En milliers</u></i>	Solde en début d'exercice	Portés au débit/ (au crédit) des charges	Portés au débit/ (au crédit) des autres	Prélèvements sur les provisions (2)	Solde en fin d'exercice
2015					
Provisions pour garantie et révision	\$ 87 849	\$ 35 418	\$ (1 762)	\$ 29 441	\$ 92 064
Provisions pour créances douteuses	6 270	2 026	—	2 682	5 614
Provisions pour moins-value (impôts)	1 818	7 024	3 781	—	12 623
Provisions pour fusions et restructurations	686	—	—	64	622
2014					
Provisions pour garantie et révision	\$ 60 593	\$ 34 110	\$ 12 717	\$ 19 571	\$ 87 849
Provisions pour créances douteuses	5 707	4 200	—	3 637	6 270
Provisions pour moins-value (impôts)	3 332	(1 514)	—	—	1 818
Provisions pour fusions et restructurations	775	—	—	89	686
2013					
Provisions pour garantie et révision	\$ 58 212	\$ 23 059	\$ (75)	\$ 20 603	\$ 60 593
Provisions pour créances douteuses	6 656	2 361	—	3 310	5 707
Provisions pour moins-value (impôts)	2 141	1 191	—	—	3 332
Provisions pour fusions et restructurations	836	—	—	61	775

(1) Provisions des sociétés acquises/(vendues) ; provisions pour moins-value des actifs d'impôts différés étatiques ou étrangers ; effet des fluctuations des taux de change.

(2) Déboursements et/ou dépenses effectifs.

SIGNATURES

Conformément aux exigences prévues par la Section 13 ou 15(d) de la loi intitulée « Securities Exchange Act » de 1934, la Société a veillé à ce que le présent rapport soit signé en son nom par les soussignés, dûment autorisés à cette fin.

WESTINGHOUSE AIR BRAKE
TECHNOLOGIES CORPORATION

Date : 19 février 2016

Par : /S/ RAYMOND T. BETLER

Raymond T. Betler,
Président et Président Directeur Général et
Administrateur

Conformément aux exigences prévues par la loi intitulée « Securities Exchange Act » de 1934, le présent rapport a été signé ci-dessous par les personnes suivantes au nom de la Société et en la qualité et aux dates indiquées.

	Signature et titre	Date
Par	/S/ ALBERT J. NEUPAVER	19 février 2016
	Albert J. Neupaver, Président exécutif du Conseil	
Par	/S/ RAYMOND T. BETLER	19 février 2016
	Raymond T. Betler, Président, Président Directeur Général et Administrateur (principal dirigeant)	
Par	/S/ PATRICK D. DUGAN	19 février 2016
	Patrick D. Dugan, Vice-président principal Finance et directeur financier	
Par	/S/ JOHN A. MASTALERZ	19 février 2016
	John A. Mastalerz, Vice-président et agent comptable principal	
Par	/S/ WILLIAM E. KASSLING	19 février 2016
	William E. Kassling, Administrateur	
Par	/S/ ROBERT J. BROOKS	19 février 2016
	Robert J. Brooks, Administrateur	
Par	/S/ EMILIO A. FERNANDEZ	19 février 2016
	Emilio A. Fernandez, Administrateur	
Par	/S/ LEE B. FOSTER, II	19 février 2016
	Lee B. Foster, II, Administrateur	
Par	/S/ BRIAN P. HEHIR	19 février 2016
	Brian P. Hehir, Administrateur	

Par	/S/ MICHAEL W. D. HOWELL	19 février 2016
	Michael W. D. Howell, Administrateur	
Par	/S/ NICKOLAS W. VANDE STEEG	19 février 2016
	Nickolas W. Vande Steeg, Administrateur	
Par	/S/ GARY C. VALADE	19 février 2016
	Gary C. Valade, Administrateur	

LISTE DES ANNEXES

Annexes	Méthode de production	
2.1	Offre concernant Faiveley Transport, S.A. entre Financiere Faiveley S.A., Famille Faiveley Participations, François Faiveley, Erwan Faiveley, FW Acquisition, LLC et Wabtec Corporation en date du 27 juillet 2015	14
2.2	Accord d'exclusivité entre Financiere Faiveley S.A., Famille Faiveley Participations François Faiveley, Erwan Faiveley, FW Acquisition, LLC et Wabtec Corporation en date du 27 juillet 2015	14
2.3	Contrat de cession d'actions entre Financiere Faiveley S.A., Famille Faiveley Participations François Faiveley, Erwan Faiveley, FW Acquisition LLC et Wabtec Corporation en date du 6 octobre 2015	15
2.4	Accord relatif à l'offre publique d'achat entre Faiveley Transport S.A., FW Acquisition, LLC et Wabtec Corporation en date du 6 octobre 2015	15
2.5	Pacte d'actionnaires entre Financiere Faiveley S.A., FW Acquisition, LLC et Wabtec Corporation en date du 6 octobre 2015	15
3.1	Certificat de constitution à jour de la Société en date du 30 janvier 1995, tel que modifié le 31 décembre 2003	9
3.2	Certificat de modification du certificat de constitution à jour en date du 14 mai 2013	11
3.3	Statuts mis à jour de la Société, entrés en vigueur le 14 mai 2014	8
4.1	Contrat en date du 8 août 2013 impliquant la Société et Wells Fargo, National Association, en qualité de dépositaire	12
4.2	Premier contrat complémentaire en date du 8 août 2013 impliquant la Société et Wells Fargo Bank, National Association, en qualité de dépositaire	12
4.3	Exemplaire d'obligations seniors portant intérêt au taux annuel de 4,375 % et venant à échéance en 2023 (inclus en Annexe 4.2)	12
10.1	Convention d'achat-vente de la branche North American Operations du Groupe Railway Products, une division opérationnelle d'American Standard Inc. (désormais connue sous le nom de Trane), conclue en 1990 entre Rail Acquisition Corp. et American Standard Inc. (seules les modalités des indemnités sont reproduites)	2
10.2	Lettre d'accord (non datée) entre la Société et American Standard Inc. (désormais connue sous le nom de Trane) sur les coûts environnementaux et le partage	2
10.3	Convention d'achat en date du 17 juin 1992 entre la Société, Schuller International, Inc., Manville Corporation et European Overseas Corporation (seules les modalités des indemnités sont reproduites)	2
10.4	Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs qui ne sont pas des employés de Westinghouse Air Brake Company datant de 1995, tel que modifié *	4
10.5	Plan d'intéressement en actions de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 2000, tel que modifié*	4
10.6	Contrat de travail avec M. Albert J. Neupaver, en date du 1 ^{er} février 2006*	3
10.7	Exemplaire de l'accord concernant les actions assujetties à des restrictions*	10
10.8	Plan d'intéressement en actions de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 2011*	5
10.9	Contrat de cession d'actions, impliquant la Société, Standard Car Truck Company et Robclif, Inc., en date du 12 septembre 2008	6
10.1	Premier contrat de crédit de refinancement amendé et redressé, en date du 19 décembre 2013, par et entre la Société, Wabtec Cooperatief UA, certaines filiales en qualité de garantes, les prêteurs y afférents et PNC Bank, National Association, en qualité d'agent administratif, PNC Capital Markets LLC, J.P. Morgan Securities, Inc., en qualité de cosyndicataires chefs de file et de teneurs de livre, JP Morgan Chase Bank, N.A., en qualité d'agent de syndication, Bank of America, N.A. et Citizens Bank of Pennsylvania, Branch Banking and Trust Company et The Bank of Toyko-Mitsubish UFJ, Ltd., en qualité de co-agents de documentation	13
10.1	Exemplaire de l'accord de maintien de l'emploi conclu par la Société avec MM. Albert J. Neupaver, Raymond T. Betler, Charles F. Kovac, R. Mark Cox, David L. DeNinno, Patrick D. Dugan, Scott E. Wahlstrom et Timothy R. Wesley*	7
10.1	Régime de rémunération différée des administrateurs et dirigeants de Wabtec Corporation, tel qu'adopté le 10 décembre 2009 *	10
10.1	Exemplaire de l'accord concernant les options sur actions non imposées par la loi conformément au régime d'options sur actions et des jetons de présence des administrateurs non-salariés datant de 1995, tel que modifié*	10
10.1	Exemplaire de l'accord concernant les options sur actions non imposées par la loi conformément au plan d'intéressement en actions datant de 2000, tel que modifié*	10
10.2	Exemplaire de l'accord concernant les options sur actions non imposées par la loi conformément au plan d'intéressement en actions datant de 2011, tel que modifié*	10
21.0	Liste des filiales de la Société	

23.1	Consentement d'Ernst & Young LLP	1
31.1	Rule 13a-14(a)/15d-14(a) Certifications	1
31.2	Rule 13a-14(a)/15d-14(a) Certifications	1
32.1	Section 1350 Certifications	1
101.INS	Document d'instance (XBRL).	1
101.SCH	Document <i>Taxonomy Extension Calculation Linkbase</i> (XBRL)	1
101.CAL	Document <i>Taxonomy Extension Calculation Linkbase</i> (XBRL)	1
101.DEF	Document <i>Taxonomy Extension Definition Linkbase</i> (XBRL)	1
101.LAB	Document <i>Taxonomy Extension Label Linkbase</i> (XBRL)	1
101.PRE	Document <i>Taxonomy Extension Presentation Linkbase</i> (XBRL)	1

1	Produit au soutien des présentes.
2	Présenté à titre de pièce de la déclaration d'inscription de la Société sur le Formulaire S-1 (Dossier No. 33-90866).
3	Présenté à titre de pièce du rapport trimestriel de la Société sur le Formulaire 10-Q (Dossier No. 033-90866) pour l'exercice clos le 31 mars 2006.
4	Présenté à titre d'annexe de l'Annexe de la Société 14A Déclaration de procuration (Dossier No. 1-13782) déposée le 13 avril 2006.
5	Présenté à titre d'annexe de l'Annexe de la Société 14A Déclaration de procuration (Dossier No. 1-13782) déposée le 31 mars 2011.
6	Présenté à titre de pièce du rapport trimestriel de la Société sur le Formulaire 10-Q (Dossier No. 1-13782) pour l'exercice clos le 30 septembre 2008.
7	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 2 juillet 2009.
8	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 19 mai 2014.
9	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 10-K (Dossier No. 1-13782) en date du 25 février 2011.
10	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 10-K (Dossier No. 1-13782) en date du 22 février 2013.
11	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 15 mai 2013.
12	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 8 août 2013.
13	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 10-K (Dossier No. 1-13782) en date du 21 février 2014.
14	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 30 juillet 2015.
15	Présenté à titre de pièce du rapport annuel de la Société sur le Formulaire 8-K (Dossier No. 1-13782) en date du 6 octobre 2015.
*	Convention de gestion ou régime de rémunération.

FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES

Société	Juridiction de constitution	Participation détenue
Adantech Industria e Comercio de Metal, Borracha e Friccao Ltda. EPP Brazil	Itupeva, Sao Paulo, Brésil	100 %
Akapp-Stemmann BV	Ede, Pays-Bas	100 %
Austbreck Pty, Ltd.	Hallam, Victoria, Australie	100 %
Barber Steel Castings, Inc.	Rothbury, Michigan, États-Unis	100 %
Barber Steel Foundry Corp.	Rothbury, Michigan, États-Unis	100 %
Barber Tian Rui Railway Supply LLC	Park Ridge, IL	50 %
Bearward Limited	Northampton, Royaume-Uni	100 %
Bearward Engineering Limited	Northampton, Royaume-Uni	100 %
Becorit GmbH	Recklinghausen, Allemagne	100 %
Beijing Wabtec Huaxia Technology Company Ltd.	Pékin, Chine	100 %
Brecknell Willis & Co., Ltd.	Char, Somerset, Royaume-Uni	100 %
Brecknell Willis Composites, Ltd	Char, Somerset, Royaume-Uni	100 %
Brecknell Willis (Tianjin) Electrification Systems, Co., Ltd	Tianjin, Chine	100 %
Brecknell Willis Stemmann (Tianjin) Electrification Systems, Co., Ltd	Tianjin, Chine	100 %
CoFren S.A.S.	Vierzon, France	100 %
CoFren S.r.l.	Avellino, Italie	100 %
Coleman Hydraulics Limited	Burton-on-Trent, Royaume-Uni	100 %
Coleman Manufacturing Limited	Burton-on-Trent, Royaume-Uni	100 %
Coleman UK Group Limited	Burton-on-Trent, Royaume-Uni	100 %
Dia-Frag Industria e Comercio de Motopecas Ltda.	Monte Alto, Brésil	100 %
Durox Company	Strongville, Ohio, États-Unis	100 %
Envirotech Research Limited	Burton-on-Trent, Royaume-Uni	100 %
Evand Pty Ltd.	Wetherill Park, Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie	100 %
FIP Brakes South Africa (Proprietary) Limited	Johannesbourg, Afrique du Sud	70 %
F.I.P. Pty Ltd.	Sydney, Australie	100 %
Fandstan Electric BV	Ede, Pays-Bas	100 %
Fandstan Electric Group, Ltd.	Londres, Royaume-Uni	100 %
Fandstan Electric Systems Pty, Ltd.	Gujarat, Inde	100 %
Fandstan Electric Systems, Ltd.	Londres, Angleterre	100 %
Fandstan Electric, Inc.	Piedmont, Caroline du Sud, États-Unis	100 %
Fandstan Electric, Ltd.	Londres, Royaume-Uni	100 %
FW Acquisition LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
G&B Specialties, Inc.	Berwick, Pennsylvanie, États-Unis	100 %
GBI USA Holdings, Inc.	Reno, Nevada, États-Unis	100 %
GT Advanced Engineering and Technologies, Ltd.	Shanghai, Chine	100 %
GT Engineering & Associates, Ltd.	Hong Kong, Chine	100 %
Hubei Dengfeng Unifin Electrical Equipment Cooling System Co., Ltd.	Daye City, Hubei, Chine	60 %
Hunan CSR Wabtec Railway Transportation Technology Co. Ltd.	Changsha, Hunan, Chine	50 %
InTrans Engineering Limited	Calcutta, Bengale-Occidental, Inde	100 %
IP09 RCL Corporation	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %

J. & D. Gears Limited.....	Barton Under Needwood, Angleterre	100 %
Keelex 351 Limited	Barton Under Needwood, Angleterre	100 %
LH Access Technology Limited	Barton Under Needwood, Angleterre	100 %
LH Group Holdings Limited.....	Barton Under Needwood, Angleterre	100 %
LH Group Services Limited.....	Barton Under Needwood, Angleterre	100 %
Société	Juridiction de constitution	Participation détenue
LH Group Wheelsets Limited	Barton Under Needwood, Angleterre	100 %
LH Plant (Burton) Limited.....	Barton, Royaume-Uni	100 %
Longwood Elastomers, Inc.	Wytheville, Virginie, États-Unis	100 %
Longwood Elastomers, S.A.	Soria, Espagne	100 %
Longwood Engineered Products, Inc.	Greensboro, Caroline du Nord, États-Unis	100 %
Longwood Industries, Inc.	Brenham, Texas, États-Unis	100 %
Longwood International, Inc.....	Greensboro, Caroline du Nord, États-Unis	100 %
LWI Elastomers International, S.L.	Madrid, Espagne	100 %
LWI International B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	100 %
Medagao (Suzhou) Rubber-Metal Components Co., Ltd.....	Suzhou, Jiangsu, Chine	100 %
Metalocaucho, S.L.	Urnieta, Guipuscoa, Espagne	100 %
Mors Smitt BV	Utrecht, Pays-Bas	100 %
Mors Smitt France S.A.S.	Sablé-sur-Sarthe, France	100 %
Mors Smitt Holding S.A.S.	Utrecht, Pays-Bas	100 %
Mors Smitt Netherlands BV.....	Utrecht, Pays-Bas	100 %
Mors Smitt Technologies, Inc.....	Buffalo Grove, Illinois, États-Unis	100 %
Mors Smitt UK Ltd	Midlands de l'Ouest, Royaume-Uni	100 %
MorsSmitt Asia, Ltd.	Kwun Tong, Hong Kong	100 %
MotivePower, Inc.....	Boise, Idaho, États-Unis	100 %
MTC India Rubber Metal Components Private Limited.....	Bangalore, Inde	100 %
Napier Turbochargers (Holdings) Limited.....	Lincoln, Lincolnshire, Royaume-Uni	100 %
Napier Turbochargers Australia Pty Ltd.	Sydney, Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie	100 %
Napier Turbochargers Limited.....	Lincoln, Lincolnshire, Royaume-Uni	100 %
Orion Engineering Ltd	Hong Kong, Chine	100 %
Parts Supply Limited	Leicestershire, Angleterre	100 %
Poli S.r.l.	Camisano, Italie	100 %
Railroad Controls, L.P.	Benbrook, Texas, États-Unis	100 %
Railroad Friction Products Corporation	Maxton, Caroline du Nord, États-Unis	100 %
RCL, L.L.C.	Benbrook, Texas, États-Unis	100 %
RCLP Acquisition LLC	Benbrook, Texas, États-Unis	100 %
Relay Monitoring Systems Pty Ltd.....	Mulgrave, Australie	100 %
RFPC Holding Corporation	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
Ricon Acquisition Corp.	San Fernando, Californie, États-Unis	100 %
Ricon Corp.....	San Fernando, Californie, États-Unis	100 %
Saipercort, S.L.....	Urnieta, Guipuscoa, Espagne	100 %
Sanhe Wabtec Railway Brake Technology Co., Ltd.....	Sanhe City, Chine	100 %
Schaefer Equipment, Inc.....	Warren, Ohio, États-Unis	100 %

SCT Europe Ltd	Kirkcaldy, Fife, Royaume-Uni	100 %
SCT Technology LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
Shenyang CNR Wabtec Railway Brake Technology Company, Ltd.	Shenyang, Chine	50 %
Standard Car Truck Company.....	Park Ridge, IL	100 %
Standard Car Truck-Asia, Inc.	District de Chaoyang, Pékin	100 %
Stemmann Technik France SAS	Buchelay, France	100 %
Stemmann-Technik GmbH	Schüttorf, Allemagne	100 %
Stemmann Technik Nederland BV	Rijnsburg, Pays-Bas	100 %
Société	Juridiction de constitution	Participation détenue
Stemmann Polska SP Zoo	Katy Wroclawskie, Pologne	100 %
TP (Powder Coating) Limited.....	Barton Under Needwood, Angleterre	100 %
TransTech of SC, Inc.	Piedmont, Caroline du Sud, États-Unis	100 %
The Hunslet Engine Company Limited.....	Burton on Trent, Royaume-Uni	100 %
Turbonetics Holdings, Inc.	Moorpark, Californie, États-Unis	100 %
Vapor Europe S.r.l.	Sassuolo, Modène, Italie	100 %
Vapor Rail Kapi Sistemleri Ticaret Ve Hizmetleri Limited Sirketi	Istanbul, Turquie	54 %
Vapor Ricon Europe Ltd.....	Loughborough, Leicestershire, Royaume-Uni	100 %
Wabtec Assembly Services S. de R.L. de C.V.....	San Luis Potosi, Mexique	100 %
Wabtec Australia Pty. Limited.....	Rydalmere, Australie	100 %
Wabtec (Beijing) Corporate Management Co. Ltd.	Pékin, District de Fengtai, Chine	100 %
Wabtec Brasil Fabricacao Manutencao de Equipamentos Ferroviarios Ltda	Juiz de Fora, Brésil	100 %
Wabtec Corporation.....	Wilmerding, Pennsylvanie, États-Unis	100 %
Wabtec Canada, Inc.	Ontario, Canada	100 %
Wabtec China Friction Holding Limited.....	Hong Kong, Chine	100 %
Wabtec China Rail Products & Services Holding Limited	Hong Kong, Chine	100 %
Wabtec Coöperatief UA.....	Amsterdam, Pays-Bas	100 %
Wabtec Control Systems Pty Ltd	Osborne Park, Australie Occidentale, Australie	100 %
Wabtec de Mexico, S. de R.L. de C.V.	San Luis Potosi, Mexique	100 %
Wabtec Equipamentos Ferroviarios Ltda.....	Sao Paulo, Brésil	100 %
Wabtec Europe GmbH	Brunn am Gebirge, Autriche	100 %
Wabtec FRG GmbH.....	Recklinghausen, Allemagne	100 %
Wabtec FRG Holdings GmbH & Co. KG.....	Recklinghausen, Allemagne	100 %
Wabtec Finance LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
Wabtec Transportation Technology (Hangzhou) Company, Ltd.	Xinwan Town, Chine	100 %
Wabtec Holding Corp.	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
Wabtec India Transportation Private Limited	Calcutta, Inde	100 %
Wabtec International, Inc.	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
Wabtec Investments Limited LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
Wabtec Jinxin (Wuxi) Heat Exchanger Co., Ltd.....	Wuxi City, Chine	85 %
Wabtec MZT Poland Sp. Z.o.o.	Poznan, Pologne	87 %
Wabtec MZT AD Skopje	Skopje, République de Macédoine	87 %
Wabtec Manufacturing Mexico S. de R.L. de C.V.	San Luis Potosí, Mexique	100 %
Wabtec Rail Limited	Doncaster, Yorkshire du Sud, Royaume-Uni	100 %

Wabtec Rail Scotland Limited	Kirkcaldy, Fife, Écosse	100 %
Wabtec Railway Electronics Corporation	Halifax, Nouvelle Écosse, Canada	100 %
Wabtec Railway Electronics Holdings, LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
Wabtec Railway Electronics Manufacturing, Inc.....	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
Wabtec Railway Electronics, Inc	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
Wabtec Rus LLC	Moscou, Russie	100 %
Wabtec Servicios Administrativos, S.A. de C.V.....	San Luis Potosi, Mexique	100 %
Wabtec South Africa Proprietary Limited	Kempton Park , Afrique du Sud	70 %
Wabtec Texmaco Rail Private Limited	Calcutta, Inde	60 %
Wabtec UK Holdings Limited	Staffordshire, Angleterre, Royaume-Uni	100 %
Wabtec UK Investments Limited.....	Manchester, Angleterre, Royaume-Uni	100 %
Société	Juridiction de constitution	Participation détenue
Wabtec UK Management Limited	Manchester, Angleterre, Royaume-Uni	100 %
Wabtec-UWC Ltd	Limassol, Chypre	51 %
Westinghouse Railway Holdings (Canada) Inc.....	Toronto, Ontario, Canada	100 %
Wilmerding International Holdings C.V.....	Amsterdam, Pays-Bas	100 %
Xorail LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	100 %
Xorail, Inc.	Jacksonville, Floride, États-Unis	100 %
Young Touchstone Company.....	Oak Creek, Wisconsin, États-Unis	100 %
Zhongshan MorsSmitt Relay Ltd.	Zhongshan, Chine	100 %

Consentement du commissaire aux comptes indépendant

Nous consentons à ce que soient intégrées par renvoi les déclarations d'inscription suivantes :

- (1) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-53753) relative au Régime d'achat d'actions proposé au personnel de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 1998,
- (2) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-39159) relative au Régime de retraite à l'intention de la direction de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 1997,
- (3) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-02979) relative au Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs qui ne sont pas des employés de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 1995,
- (4) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-115014) relative aux contrats de gratification de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 2004,
- (5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-137985) relative au Plan d'intéressement en actions de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 2000,
- (6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-41840) relative au Plan d'intéressement en actions de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 2000,
- (7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-40468) relative au Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs qui ne sont pas des employés de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 1995,
- (8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-35744) relative au Plan d'épargne de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 2000,
- (9) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-89086) relative au Plan d'actionnariat salarié de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 2002, et
- (10) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-179857) relative au Plan d'intéressement en actions de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation datant de 2011 ;

dans nos rapports datés du 19 février 2016, en ce qui concerne les états financiers consolidés et les annexes de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation et l'efficacité du contrôle interne des rapports financiers de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation inclus dans le présent rapport annuel (Formulaire 10-K) de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

/s/ Ernst & Young LLP
Pittsburgh, Pennsylvanie
19 février 2016

ATTESTATION

Je soussigné, Raymond T. Betler, atteste de ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 10-K de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation.

2. À ma connaissance, ce rapport ne contient aucune déclaration fausse d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important nécessaire pour que les déclarations faites ne soient pas trompeuses à la lumière des circonstances dans lesquelles elles ont été faites à l'égard de la période visée par le présent rapport annuel ;

3. À ma connaissance, les états financiers et les autres informations financières figurant dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du déclarant à cette date et pour les exercices présentés dans le présent rapport annuel ;

4. Les autres dirigeants du déclarant qui souscrivent une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (tel que défini dans les Règles 13a-15(e) et 15d-15(e) pris en vertu de la loi intitulée « Exchange Act ») et le contrôle interne des rapports financiers (tel que défini dans les Règles 13a-15(f) et 15d-15(f) pris en vertu de la loi intitulée « Exchange Act ») du déclarant et nous avons :

(a) conçu des contrôles et procédures de communication, ou fait en sorte que ceux-ci soient établis sous notre supervision, afin que les informations importantes se rapportant au déclarant et à ses filiales consolidées, nous soient transmises par d'autres personnes travaillant pour ces entités, particulièrement au cours de la période durant laquelle le présent rapport a été rédigé ;

(b) conçu, ou fait en sorte que soit conçu sous notre supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus ;

(c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication du déclarant et présenté dans le présent rapport annuel nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication, à la fin de la période couverte par le présent rapport annuel sur la base de cette évaluation ; et

(d) indiqué dans le présent rapport annuel toute modification du contrôle interne des rapports financiers du déclarant ayant été apportée au cours du dernier trimestre fiscal du déclarant et ayant une incidence importante, ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante, sur le contrôle interne des rapports financiers du déclarant ; et

5. Les autres dirigeants signataires du déclarant et moi-même avons révélé, en nous fondant sur notre plus récente évaluation du contrôle interne des rapports financiers, aux vérificateurs du déclarant et au comité de vérification du conseil d'administration du déclarant (ou à des personnes occupant des fonctions équivalentes) :

(a) toutes les lacunes significatives et faiblesses matérielles au niveau de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes des rapports financiers qui sont raisonnablement susceptibles de nuire à la capacité du déclarant à enregistrer, traiter, résumer et rapporter les informations financières ; et

(b) toute fraude, importante ou non, qui implique la direction ou d'autres collaborateurs qui ont un rôle significatif dans le contrôle interne des rapports financiers du déclarant.

Date : 19 février 2016

Par : /s/ Raymond T. Betler

Nom : Raymond T. Betler

Titre : Président, Président Directeur Général et Administrateur

ATTESTATION

Je soussigné, Patrick D. Dugan, atteste de ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 10-K de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation.

2. À ma connaissance, ce rapport ne contient aucune déclaration fausse d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important nécessaire pour que les déclarations faites ne soient pas trompeuses à la lumière des circonstances dans lesquelles elles ont été faites à l'égard de la période visée par le présent rapport annuel ;

3. À ma connaissance, les états financiers et les autres informations financières figurant dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du déclarant à cette date et pour les exercices présentés dans le présent rapport annuel ;

4. Les autres dirigeants du déclarant qui souscrivent une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (tel que défini dans les Règles 13a-15(e) et 15d-15(e) pris en vertu de la loi intitulée « Exchange Act ») et le contrôle interne des rapports financiers (tel que défini dans les Règles 13a-15(f) et 15d-15(f) pris en vertu de la loi intitulée « Exchange Act ») du déclarant et nous avons :

(a) conçu des contrôles et procédures de communication, ou fait en sorte que ceux-ci soient établis sous notre supervision, afin que les informations importantes se rapportant au déclarant et à ses filiales consolidées, nous soient transmises par d'autres personnes travaillant pour ces entités, particulièrement au cours de la période durant laquelle le présent rapport a été rédigé ;

(b) conçu, ou fait en sorte que soit conçu sous notre supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus ;

(c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication du déclarant et présenté dans le présent rapport annuel nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication, à la fin de la période couverte par le présent rapport annuel sur la base de cette évaluation ; et

(d) indiqué dans le présent rapport annuel toute modification du contrôle interne des rapports financiers du déclarant ayant été apportée au cours du dernier trimestre fiscal du déclarant et ayant une incidence importante, ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante, sur le contrôle interne des rapports financiers du déclarant ; et

5. Les autres dirigeants signataires du déclarant et moi-même avons révélé, en nous fondant sur notre plus récente évaluation du contrôle interne des rapports financiers, aux vérificateurs du déclarant et au comité de vérification du conseil d'administration du déclarant (ou à des personnes occupant des fonctions équivalentes) :

(a) toutes les lacunes significatives et faiblesses matérielles au niveau de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes des rapports financiers qui sont raisonnablement susceptibles de nuire à la capacité du déclarant à enregistrer, traiter, résumer et rapporter les informations financières ; et

(b) toute fraude, importante ou non, qui implique la direction ou d'autres collaborateurs qui ont un rôle significatif dans le contrôle interne des rapports financiers du déclarant.

Date : 19 février 2016

Par : /S/ PATRICK D. DUGAN

Nom : Patrick D. Dugan

Titre : Vice-président principal Finance et directeur financier

ATTESTATION

Conformément au Titre 18 du Code des États-Unis, paragraphe 1 350, les dirigeants soussignés de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation (la « *Société* ») certifient par la présente, à leur connaissance, que le rapport annuel de la Société sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (le « *Rapport* ») se conforme pleinement aux exigences de l'article 13(a) ou 15(d), selon le cas, de la loi intitulée « Securities Exchange Act » de 1934 et que les informations figurant dans le Rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société.

Par : /s/ RAYMOND T. BETLER
Raymond T. Betler
Président et PDG

Date : 19 février 2016

Par : /s/ PATRICK D. DUGAN
Patrick D. Dugan,
Vice-président principal Finance et directeur
financier

Date : 19 février 2016

ANNEXE 2

Proxy Statement *(Schedule 14A / Proxy Statement)*

Les documents ci-après sont des traductions libres en français du Proxy Statement de Wabtec Corporation déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 31 mars 2016, tel que complété par un Proxy Supplement déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 26 avril 2016. Seules les versions en langue anglaise desdits documents, disponibles sur le site Internet de Wabtec Corporation (www.wabtec.com), font foi. Les documents ci-après sont mis à la disposition du public à titre d'information uniquement.

**UNITED STATES
SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549**

ANNEXE 14A

(Règle 14a-101)

INFORMATION ANNEXE 14A

**CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS ÉTABLIE
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14 alinéa (a) DE LA LOI « SECURITIES EXCHANGE
ACT » DE 1934**

Dépôt par le Déclarant ☒

Dépôt par une Partie autre que le Déclarant ☐

Cocher la case appropriée :

- ☐ Circulaire de sollicitation de procurations préliminaire
- ☐ **Confidentielle, à l'usage de la Commission uniquement (tel qu'autorisé par la Règle 14a-6(e)(2))**
- ☒ Circulaire de sollicitation de procurations définitive
- ☐ Autres documents définitifs
- ☐ Documents se rapportant à la sollicitation en vertu de l'art.240.14a-12

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION

(NOM DU DÉCLARANT, TEL QU'IL FIGURE DANS SES STATUTS)

(NOM DE LA OU DES PERSONNES DÉPOSANT LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS, SI AUTRE QUE LE
DÉCLARANT)

Paielement des droits de dépôt (cocher la case appropriée) :

- ☒ Aucun droit requis.
- ☐ Droits calculés dans le tableau ci-dessous en vertu des Règles 14a-6(i)(1) et 0-11 de la loi *Securities Exchange Act*.
- (1) Noms de chaque catégorie de titres sur lesquels portent l'opération : _____
- (2) Nombre total de titres sur lesquels portent l'opération : _____
- (3) Prix par unité ou autre valeur sous-jacente de l'opération, calculé(e) en vertu de la Règle 0-11 de la loi *Securities Exchange Act* (énoncer le montant à partir duquel les droits de dépôt sont calculés, et indiquer comment il a été déterminé) : _____
- (4) Montant maximum total de l'opération proposé : _____
- (5) Total des droits payés : _____
- ☐ Droits payés précédemment relativement aux documents préliminaires :
- ☐ Cocher la case si une partie des droits est compensée, tel que prévu par la Règle 0-11(a)(2) de la loi *Securities Exchange Act*, et identifier le dépôt pour lequel les droits compensatoires ont été payés précédemment. Identifier le dépôt précédent par son numéro de déclaration d'inscription, ou par le numéro de formulaire ou d'annexe ainsi que la date de son dépôt.
- (1) Montant précédemment payé : _____
- (2) Numéro de formulaire, d'annexe ou de déclaration d'inscription : _____
- (3) Partie ayant effectué le dépôt : _____
- (4) Date du dépôt : _____
-
-

**Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle—11 mai 2016
et circulaire de sollicitation de procurations**

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION

1001 Air Brake Avenue
Wilmerding, Pennsylvanie 15148
(États-Unis)

Cher actionnaire,

Vous êtes cordialement invité à assister à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation, société opérant sous le nom de Wabtec Corporation, qui se tiendra le 11 mai 2016 à 11h30, à Pittsburgh, dans l'État de Pennsylvanie, aux États-Unis.

Le présent document contient l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle, ainsi que la circulaire de sollicitation de procurations. Conformément aux règles de la *Securities and Exchange Commission*, nous avons choisi de vous permettre d'accéder sur Internet à nos documents de procuration. Dans le cadre de cette démarche, nous faisons parvenir à nos actionnaires un Avis de disponibilité des documents de procuration sur Internet (l'« Avis »). Tous les actionnaires auront la possibilité d'accéder aux documents de procuration sur un site Internet indiqué dans l'Avis, ou de réclamer une version papier ou numérique de l'ensemble de ces documents de procuration. Des instructions figurent dans l'Avis concernant la manière d'accéder aux documents de procuration sur Internet, ou de réclamer une version papier ou numérique de ces documents. En outre, les actionnaires sont en droit de réclamer régulièrement des documents de procuration en version papier ou numérique, et cela par courrier postal, par téléphone, ou par courrier électronique.

L'Avis a été envoyé par courrier postal aux actionnaires, et les documents de procuration ont été en premier lieu mis à disposition des actionnaires via un accès sur Internet, aux alentours du 31 mars 2016. Au moment de l'envoi de l'Avis aux actionnaires, ou à une date antérieure, tous les documents identifiés dans l'Avis étaient publiquement et gratuitement accessibles à l'adresse du site Internet indiqué dans l'Avis. Ces documents demeureront disponibles sur ce site Internet jusqu'à ce que les documents de procuration relatifs à l'assemblée générale annuelle 2017 des actionnaires soient rendus disponibles.

La circulaire de sollicitation de procurations détaille les points sur lesquels nous voterons lors de l'assemblée. Elle décrit également la manière dont se déroule le processus de vote, et fournit des informations concernant nos candidats aux postes d'administrateurs.

Que vous envisagiez ou non d'assister à l'assemblée générale annuelle, nous vous prions de bien vouloir formuler un vote soit par procuration sur Internet (en suivant les instructions fournies dans l'Avis), soit par téléphone, ou encore en réclamant un formulaire papier de procuration qui devra être signé, daté et retourné par voie postale. Quelle que soit la méthode de vote choisie, nous vous prions d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions de sorte que suffisamment de voix soient représentées et que l'assemblée générale annuelle puisse dûment délibérer. La possibilité de voter sur Internet, par téléphone ou par formulaire de procuration sur papier, si vous l'avez réclamé, n'affecte en rien votre droit de voter en personne si vous assistez à l'assemblée générale annuelle.

Je vous prie d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de mes salutations distinguées.



Albert J. Neupaver
Executive Chairman

31 mars 2016

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION

1001 Air Brake Avenue
Wilmerding, Pennsylvanie 15148

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2016

Date, heure et lieu

- 11 mai 2016
- 11h30
- The Duquesne Club, 325 Sixth Avenue, Pittsburgh, Pennsylvanie 15222, États-Unis

Objectif

- Élire trois administrateurs pour des mandats de trois ans
- Approuver une résolution consultative (non contraignante) concernant l'approbation de la rémunération des cadres dirigeants désignés en 2015
- Ratifier la désignation de Ernst & Young LLP en qualité de cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant pour l'exercice 2016
- Traiter de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée

Procédures

- Si vous détenez des actions en direct, veuillez voter par procuration sur Internet, par téléphone ou en réclamant un formulaire de procuration.
- Si vous détenez des actions par l'intermédiaire d'un établissement bancaire, d'un courtier ou d'un fiduciaire, veuillez voter en suivant les instructions indiquées dans les documents que vous recevez de la part de cet établissement bancaire, courtier ou fiduciaire.
- Seuls les actionnaires inscrits au 15 mars 2016 reçoivent cet avis et ont la possibilité de voter à l'assemblée.

Votre vote est important. Nous vous prions de bien vouloir voter sur Internet, par téléphone ou en réclamant un formulaire de procuration.



David L. DeNinno
Senior Vice President,
Directeur Juridique et Secrétaire Général

31 mars 2016

Table des matières

Général	
Détention d’actions ordinaires	
Administrateurs et cadres dirigeants détenteurs d’actions	
Actionnaires de plus de 5 %	
Respect de l’obligation de déclaration des participations imposée aux actionnaires par l’Article 16, alinéa (a)	
Proposition 1—Élection des administrateurs	
Candidats aux postes d’administrateurs pour un mandat de trois ans expirant en 2019	
Administrateurs bénéficiant d’un mandat de trois ans expirant en 2018	
Administrateurs bénéficiant d’un mandat de trois ans expirant en 2017	
Questions relatives à la gouvernance	
Le Conseil d’administration et les comités	
Structure de direction du Conseil d’administration	
Rôle du Conseil d’administration dans la surveillance des risques	
Le Comité des nominations et de gouvernance	
Le Comité d’audit	
Rapport du Comité d’audit	
Le Comité des rémunérations	
Liens d’interdépendance du Comité des rémunérations et participation d’initiés	
Rapport du Comité des rémunérations	
Rémunération des cadres dirigeants et administrateurs	
Discussion et analyse en matière de rémunération	
Tableau de synthèse des rémunérations	
Attributions d’actions en 2015 au titre de plans d’intéressement	
Attributions de droits en 2015 encore en circulation à la clôture de l’exercice	
Exercices d’options et actions acquises	
Rémunération différée non admissible	
Paielements potentiels en cas de cessation de fonctions ou de changement de contrôle	
Rémunération des administrateurs	
Proposition 2—Résolution consultative (non contraignante) concernant l’approbation de la rémunération des cadres dirigeants désignés en 2015	
Proposition 3—Ratification du cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant	
Honoraires du cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant	
Honoraires d’audit	
Honoraires pour services liés à la mission du commissaire aux comptes	
Honoraires pour services liés à la fiscalité	
Tous autres honoraires	
Politiques et procédures du Comité d’audit en matière d’approbation préalable	
Relations commerciales et opérations entre apparentés	
Autres informations	
Code d’éthique	
Autres informations sur la gouvernance d’entreprise	
Autres activités	
Communication avec le Conseil d’administration	
Frais de sollicitation	
Propositions des actionnaires pour l’année prochaine	

Général

Nous vous avons adressé le présent document, ainsi que les documents de procuration s'y rattachant, aux alentours du 31 mars 2016, dans la mesure où le Conseil d'administration de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation, société opérant sous le nom de Wabtec Corporation (« Wabtec » ou la « Société »), sollicite votre procuration en vue de voter lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2016 de la Société.

Qui est en droit de voter ?

Sont en droit de voter tous les actionnaires de Wabtec, tels qu'ils apparaissent dans nos registres d'actionnaires à la fermeture des bureaux le 15 mars 2016. Vous disposez d'une voix par action ordinaire de Wabtec détenue.

Comment voter ?

Vous avez la possibilité de voter en personne lors de l'assemblée ou par procuration. Nous vous recommandons de voter par procuration, même si vous prévoyez d'assister à l'assemblée. Vous conservez la possibilité de modifier votre vote lors de l'assemblée. Votre vote est important.

Si vous êtes porteur d'actions au nominatif, vous êtes en droit d'exercer votre droit de vote en personne lors de l'assemblée, ou via l'une des trois méthodes suivantes :

- **Vote sur Internet**, en vous rendant à l'adresse du site Internet www.proxypush.com/wab, et en suivant les instructions qui vous sont données sur le site.
- **Vote par téléphone**, en composant le 1-866-883-3382 et en suivant les instructions de vote par téléphone indiquées sur le formulaire de procuration.
- **Vote par formulaire de procuration**, en complétant, signant, datant et en envoyant par courrier postal le formulaire de procuration dans l'enveloppe qui vous a été fournie si vous avez réclamé un exemplaire des documents de procuration.

Si vous choisissez de voter sur Internet ou par téléphone, il ne vous sera pas nécessaire de réclamer un formulaire de procuration.

Les actions inscrites en votre nom sont généralement couvertes par un Avis. Si vous détenez des actions via un intermédiaire de type établissement bancaire, courtier ou fiduciaire, vous recevrez de la part de cet intermédiaire un Avis vous invitant à voter. Veuillez suivre les instructions indiquées dans l'Avis adressé par cet intermédiaire. Veuillez voter relativement à chacun des Avis que vous recevez.

Comment fonctionne une procuration ?

En nous donnant procuration, vous nous autorisez à exercer les droits de vote rattachés à vos actions, dans le respect des directives que vous nous fournissez. Si vous nous renvoyez votre formulaire de procuration signé, mais que vous n'exprimez aucun choix de vote particulier concernant les questions faisant l'objet d'un vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés en faveur de nos candidats aux postes d'administrateurs, en faveur de l'approbation de la résolution consultative (non contraignante) concernant l'approbation de la rémunération des cadres dirigeants désignés en 2015, et en faveur de la ratification de la désignation de Ernst & Young LLP, le cas échéant.

Modifier votre vote

Vous êtes en droit de révoquer votre procuration avant qu'elle ne soit exercée. Pour ce faire, vous pouvez soit soumettre une nouvelle procuration, par Internet ou par téléphone, présentant une date ultérieure à la première, soit voter en personne lors de l'assemblée, soit envoyer une notification écrite au secrétariat de Wabtec, à l'adresse 1001 Air Brake Avenue, Wilmerding, PA 15148.

Actions ordinaires en circulation

À la fermeture des bureaux le 15 mars 2016, environ 89 967 494 actions ordinaires de Wabtec étaient émises et en circulation. Toutes les références au nombre d'actions et aux montants par action apparaissant dans la présente circulaire de sollicitation de procurations ont été ajustées afin de refléter la division des actions ordinaires de Wabtec à raison de deux pour un (sous la forme d'un dividende en actions de 100 %) qui a eu lieu le 11 juin 2013.

Informations relatives au quorum et au fonctionnement des votes

Pour que l'assemblée puisse délibérer, il nous faut réunir le quorum nécessaire. Cela signifie qu'au moins la majorité des actions à droit de vote en circulation doit être présente en personne ou représentée par procuration lors de l'assemblée. Vous êtes considéré comme faisant partie du quorum si vous votez sur Internet, par téléphone, ou en soumettant un formulaire de procuration dûment signé, si vous avez réclamé des exemplaires des documents de procuration.

Les abstentions et les actions sans droit de vote du courtier (c'est-à-dire, les procurations soumises par les courtiers n'indiquant pas de vote en faveur d'une proposition parce qu'ils ne jouissent pas de l'autorité discrétionnaire permettant de

voter, et qu'ils n'ont pas reçu d'instructions quant au choix de vote relatif à la proposition) sont comptabilisés pour la détermination du quorum nécessaire à l'assemblée générale annuelle.

Pour être élus, les candidats aux postes d'administrateurs doivent obtenir la majorité relative des votes émis. Cela signifie que seront élus les trois candidats aux postes d'administrateurs réunissant le plus de voix. Concernant l'élection des administrateurs, les votes peuvent être exprimés soit en faveur de chaque candidat, soit au travers d'une abstention. Les abstentions seront intégralement exclues du vote et n'auront aucun effet. Les abstentions et les actions sans droit de vote du courtier concernant l'élection des administrateurs n'auront aucun effet sur l'issue de l'élection des administrateurs.

L'approbation de chacune des propositions 2 et 3 nécessite un vote favorable de la majorité des actions présentes ou représentées ayant droit de vote sur les questions à traiter. Une abstention aura le même effet qu'un vote contre la proposition en question. Les actions sans droit de vote du courtier n'engendreront aucun effet sur l'issue du vote relatif à chacune des propositions 2 et 3.

L'approbation de toute autre question régulièrement soumise avant l'assemblée générale annuelle nécessite le vote favorable de la majorité des actions présentes ou représentées ayant droit de vote sur cette question, à moins qu'il n'en soit autrement exigé en vertu de la législation applicable ou de nos statuts, tels que modifiés et mis à jour. Une abstention sera assimilée à un vote prononcé contre la proposition. Les actions sans droit de vote du courtier quant à cette proposition n'engendreront aucun effet sur l'issue du vote relatif à cette proposition.

Si vous détenez des actions par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci vous interrogera sur les choix de vote que vous souhaitez exprimer. Si vous confiez des instructions à votre courtier, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés comme si vous les exerciez vous-même. Si vous ne confiez aucune instruction à votre courtier, deux scénarios sont possibles, dont un seul se produira, en fonction du type de proposition. Concernant la ratification du cabinet de commissaires aux comptes indépendant (Proposition 3), votre courtier pourra exercer à sa discrétion les droits de vote rattachés à vos actions. Sur toute autre proposition, votre courtier ne pourra pas exercer les droits de vote rattachés à vos actions si vous ne lui donnez aucune instruction de vote.

Détention d'actions ordinaires

Administrateurs et cadres dirigeants détenteurs d'actions

En vertu des règles imposées par la *Securities and Exchange Commission* (la « SEC »), une personne est considérée comme détenteur d'actions ordinaires de Wabtec si elle jouit du droit d'exercer des droits de vote rattachés à ces actions, ou du droit de céder ces actions, ou encore lorsqu'un tel droit peut être acquis, par exercice d'options ou d'une autre manière, dans un délai de 60 jours. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'actions ordinaires de Wabtec détenues, au 31 janvier 2016, par nos administrateurs, nos candidats aux postes d'administrateurs, notre *Executive Chairman*, notre *Chief Executive Officer*, notre Directeur financier, ainsi que par les autres cadres dirigeants et administrateurs, en tant que groupe. Chacune de ces personnes jouit d'un droit exclusif de vote rattaché aux actions énumérées, ainsi que du droit exclusif de cession, sauf indication contraire.

Dirigeant	Actions détenues	Pourcentage de la catégorie
Albert J. Neupaver.....	912 525(1)(2)	1,01 %
Raymond T. Betler.....	229 030(1)(2)	*
Patrick D. Dugan.....	48 299(1)(2)	*
David L. DeNinno.....	41 289(1)(2)	*
Charles F. Kovac.....	193 088(1)(2)	*

Administrateur/Candidat	Actions détenues	Pourcentage de la catégorie
Robert J. Brooks.....	473 433(1)(2)(3)(4)	*
Emilio A. Fernandez.....	1 391 169(1)(2)(4)(5)	1,55 %
Lee B. Foster, II.....	79 726(1)(2)(6)	*
Brian P. Hehir.....	36 057(1)(2)(7)	*
Michael W.D. Howell.....	1 524(1)	*
William E. Kassling.....	1 218 766(1)(2)(4)(8)	1,35 %
Gary C. Valade.....	39 955(1)	*
Nickolas W. Vande Steeg.....	15 639(1)	*
Administrateurs et dirigeants en tant que groupe (22 personnes).....	5 167 333(1)(2)	5,74 %

* Moins de 1 %

- (1) Comprend les actions assujetties à des restrictions comme suit : M. Neupaver : 43 750 ; M. Betler : 33 905 ; M. Dugan : 9 082 ; M. DeNinno : 10 609 ; M. Kovac : 6 825 ; chaque administrateur non salarié : 1 407 ; et tous les administrateurs et les dirigeants en tant que groupe : 168 716. Bien que les actionnaires titulaires d'actions assujetties à des restrictions détiennent un droit de vote exclusif à l'égard de ces actions, ils ne détiennent aucun droit de cession, ni exclusif ni conjoint, jusqu'à leur acquisition.
- (2) Comprend les options pouvant être exercées le 31 janvier 2016 ou dans les 60 jours suivants comme suit : M. Neupaver : 362 100 ; M. Betler : 93 145 ; M. Dugan : 5 391 ; M. DeNinno : 11 306 ; M. Kovac : 73 369 ; M. Brooks : 12 000 ; M. Fernandez : 24 000 ; M. Foster : 8 000 ; M. Hehir : 9 500 ; M. Kassling : 16 000 ; et tous les administrateurs et dirigeants en tant que groupe : 734 944.
- (3) Comprend 86 639 actions détenues par M. Brooks. Comprend également 374 804 actions détenues par Suebro, Inc., société de portefeuille basée dans l'État du Delaware.
- (4) Comprend certaines actions nanties à des institutions financières dans le cadre d'accords de crédit au 31 décembre 2015 comme suit. M. Kassling détenait 170 000 actions nanties. M. Brooks avait nanti des actions de la Société ainsi que d'autres titres dans un fonds commun de placement afin de garantir environ 13 millions de dollars en financement. M. Fernandez avait nanti des actions de la Société ainsi que d'autres titres dans un fonds commun de placement afin de garantir environ 4,3 millions de dollars en financement. Le 29 février 2016, le Conseil d'administration de la Société a adopté une politique interdisant le nantissement futur des actions de la Société en garantie dans le cadre d'accords de crédit, et exigeant que tous les nantissements existants soient supprimés au plus tard le 30 décembre 2016, à moins qu'il soit raisonnablement impossible de le faire, auquel cas une extension serait accordée par le Conseil d'administration.
- (5) Comprend les 852 819 actions détenues par M. Fernandez. Comprend également les 514 350 actions détenues par l'épouse de M. Fernandez. M. Fernandez décline toute qualité d'ayant droit sur les actions détenues par sa femme.
- (6) Comprend les 41 026 actions détenues par M. Foster, les 13 200 actions détenues par Foster Holdings, Inc. et les 17 500 actions détenues par Lee B. Foster II Dynasty Trust.
- (7) Comprend les 23 557 actions détenues par M. Hehir. Comprend également les 3 000 actions détenues par la Brian P. Hehir and Janet S. Hehir Foundation au sein de laquelle M. Hehir agit en tant que fiduciaire.
- (8) Comprend les 61 902 actions détenues par M. Kassling. Comprend également les 1 137 584 actions détenues par Davideco, une société basée dans l'État du Delaware, ainsi que 3 280 actions détenues par l'épouse de M. Kassling. M. Kassling décline toute qualité d'ayant droit sur les actions détenues par sa femme.

Actionnaires de plus de 5 %

Le tableau suivant présente les actionnaires qui, à la connaissance de Wabtec, détiennent plus de 5 % des actions ordinaires de Wabtec au 15 mars 2016.

Nom et adresse de l'actionnaire	Ayant droit (1)	Pourcentage de la catégorie
T. Rowe Price Associates, Inc. 100 E. Pratt Street Baltimore, MD 21202	13 747 973(2)	14,2 %
BlackRock, Inc. 20 East 52nd Street New York, NY 10055	7 248 590(3)	7,5 %
FMR LLC 245 Summer Street Boston, MA 02210	6 751 866(4)	6,998 %
The Vanguard Group 100 Vanguard Blvd. Malvern, PA 19355	6 494 904(5)	6,73 %
Brown Advisory Incorporated 901 South Bond Street, Ste. 400. Baltimore, MD 21231	4 716 972(6)	5,13 %

- (1) En vertu de la réglementation de la SEC, une personne qui détient ou partage un droit de vote ou de placement à l'égard d'un titre est considérée comme propriétaire effectif du titre. Le droit de vote consiste en un droit de voter ou de diriger le vote d'actions, et le droit de placement consiste en un droit de céder ou de diriger la cession des actions. Sauf indication contraire mentionnée dans les autres notes de bas de page ci-dessous, chaque personne détient un droit de vote exclusif ainsi qu'un droit de placement exclusif à l'égard de toutes les actions apparaissant en face du nom de cette personne.
- (2) En se basant uniquement sur les informations énoncées à l'Annexe 13G/A déposée le 16 février 2016, T. Rowe Price Associates, Inc. détient un droit de cession exclusif à l'égard de 13 747 973 actions et un droit de vote exclusif à l'égard de 4 780 955 actions.
- (3) En se basant uniquement sur les informations énoncées à l'Annexe 13G/A déposée le 22 janvier 2016, BlackRock, Inc. détient un droit de cession exclusif à l'égard de 7 248 590 actions et un droit de vote exclusif à l'égard de 6 635 278 actions.
- (4) En se basant uniquement sur les informations énoncées à l'Annexe 13G/A déposée le 12 février 2016, FMR LLC détient un droit de cession exclusif à l'égard de 6 751 866 actions et un droit de vote exclusif à l'égard de 1 842 actions.
- (5) En se basant uniquement sur les informations énoncées à l'Annexe 13G/A déposée le 10 février 2016, The Vanguard Group détient un droit de cession exclusif à l'égard de 6 390 743 actions, un droit de vote exclusif à l'égard de 90 461 actions, un droit de cession conjoint à l'égard de 104 161 actions, ainsi qu'un droit de vote conjoint à l'égard de 9 700 actions.
- (6) En se basant uniquement sur les informations énoncées à l'Annexe 13G déposée le 10 mars 2016, Brown Advisory Incorporated détient un droit de cession conjoint à l'égard de 4 716 972 actions, un droit de vote exclusif à l'égard de 3 839 863 actions, ainsi qu'un droit de vote conjoint à l'égard de 90 699 actions.

Respect de l'obligation de déclaration des participations imposée aux actionnaires par l'Article 16, alinéa (a)

L'Article 16, alinéa (a) de la loi *Securities Exchange Act* de 1934, telle que modifiée, impose à nos administrateurs et dirigeants de déposer des rapports relatifs à la propriété effective ainsi qu'aux changements dans la propriété effective d'actions de Wabtec. Les administrateurs et les dirigeants sont tenus de nous fournir des exemplaires de ces rapports. D'après ces documents et les déclarations des administrateurs et des dirigeants, nous estimons que tous les administrateurs et dirigeants ont respecté les exigences de l'Article 16, alinéa (a), en 2015.

Proposition 1 — Élection des administrateurs

Le Conseil d'administration de Wabtec compte actuellement dix membres et deux sièges vacants. Le Conseil d'administration est divisé en trois catégories, dont les mandats s'achèveront au cours des prochaines années. Robert J. Brooks, William E. Kassling et Albert J. Neupaver, dont les mandats arrivent à leur terme, ont vu leurs mandats respectifs être reconduits jusqu'en 2019. Toutes les nominations ont été effectuées par le Comité des nominations et de gouvernance, tel que décrit plus en détails dans la partie « La Comité des nominations et de gouvernance » à la page 10, et approuvé par l'ensemble du Conseil d'administration.

Nos Lignes directrices de gouvernance exigent de nos administrateurs qu'ils possèdent les qualités et les compétences nécessaires pour superviser la gestion de Wabtec. La Charte des nominations et de gouvernance prévoit un engagement consistant à trouver des candidats potentiels au Conseil d'administration qui soient du plus haut niveau possible, et soient en mesure de fournir, à la direction de Wabtec, des conseils éclairés, intelligents et efficaces. Dans le cadre de ce processus, la Charte des nominations et de gouvernance impose au Comité des nominations et de gouvernance de veiller à ce que le Conseil d'administration soit composé de personnes bénéficiant d'expériences académiques et professionnelles diverses et issues de milieux variés qui, collectivement, fournissent des conseils judicieux à la direction. Conformément aux Lignes directrices de gouvernance, le Comité des nominations et de gouvernance est chargé d'établir et d'examiner de temps à autre avec le Conseil d'administration les compétences et les caractéristiques requises pour les nouveaux membres du Conseil d'administration. Afin d'évaluer les candidats potentiels, le Comité des nominations et de gouvernance prendra en considération les critères suivants :

- le passé,
- les compétences recherchées,
- les caractéristiques personnelles,
- la diversité, y compris le sexe, l'origine ethnique et culturelle, et
- l'expérience en entreprise.

En ce qui concerne la nomination des administrateurs en fin de mandat et souhaitant être réélus, le comité examine et prend également en considération les contributions de chaque candidat au Conseil d'administration. Le processus du Comité des nominations et de gouvernance visant à recommander les candidats qualifiés aux postes d'administrateurs est décrit plus en détail à la page 10, dans la partie « Le Comité des nominations et de gouvernance ». Tel que décrit ci-dessus, et bien que le Conseil d'administration ne dispose pas d'une politique de diversité distincte, le Comité des nominations et de gouvernance considère la diversité comme l'un des nombreux facteurs d'identification des candidats au poste d'administrateurs en vertu de sa Charte. Le Conseil d'administration et le Comité des nominations et de gouvernance estiment qu'il est essentiel que les membres du Conseil d'administration représentent divers profils et origines. Dans le cadre de l'examen des candidatures aux postes d'administrateurs, le Comité des nominations et de gouvernance mène des enquêtes sur le passé et les qualifications des candidats potentiels, et recrute activement des personnes compétentes. Le Comité des nominations et de gouvernance évalue l'efficacité de son approche dans le cadre de la revue annuelle de sa Charte et des Directives relatives aux Lignes directrices de gouvernance, ainsi que dans le cadre de la revue annuelle de l'efficacité du Conseil d'administration et de chaque comité du Conseil d'administration.

Le 9 février 2016, le Conseil d'administration a approuvé une modification des Lignes directrices de gouvernance concernant le vote à la majorité des administrateurs. À compter de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2017, tout candidat au poste d'administrateur qui, dans le cadre d'une élection non contestée, reçoit un plus grand nombre de votes « d'abstention » que de votes « favorables » à son élection, devra soumettre le retrait de sa candidature au Conseil d'administration dans les plus brefs délais. Le Comité des nominations et de gouvernance évaluera ce retrait et recommandera au Conseil d'administration soit de l'accepter, soit de le refuser. Le Conseil d'administration décidera de l'acceptation ou du refus de ce retrait de candidature dans les 90 jours à compter de la certification du vote des actionnaires lors de l'assemblée des actionnaires au cours de laquelle l'élection des administrateurs a eu lieu. La Société divulguera publiquement la décision du Conseil d'administration et les motifs sous-tendant cette décision. Un administrateur qui soumet le retrait de sa candidature conformément à ces directives ne participera pas à la réunion du comité ou du Conseil d'administration au cours de laquelle cette question sera étudiée.

La description de chaque administrateur et de chaque candidat énoncée ci-dessous comprend des renseignements biographiques, pour chaque administrateur, et souligne l'expérience spécifique, les qualifications, les caractéristiques, le passé et la formation académique de chaque administrateur et de chaque candidat qui ont amené le Conseil d'administration à conclure que chaque administrateur ou chaque candidat devait siéger au Conseil d'administration. Outre les qualifications décrites dans les renseignements biographiques énoncés ci-dessous, le Comité des nominations et de gouvernance et le Conseil d'administration ont également déterminé que chaque administrateur et chaque candidat possédait certaines caractéristiques et compétences intangibles ayant conduit à la conclusion que chaque administrateur et chaque candidat répondait aux critères énoncés dans les Lignes directrices de gouvernance, et était qualifié pour siéger en tant qu'administrateur. Ces caractéristiques et compétences immatérielles comprennent, pour chaque candidat, l'intégrité, la capacité à évaluer les enjeux commerciaux et à formuler des jugements concrets et réfléchis, la volonté de consacrer le

temps et les efforts nécessaires pour siéger à notre Conseil d'administration, la personnalité et les compétences adéquates pour travailler de manière efficace et collégiale avec les autres administrateurs au sein d'un Conseil d'administration répondant aux besoins de Wabtec, ainsi que la confiance en soi et les compétences de communication nécessaires pour participer efficacement aux discussions du Conseil d'administration.

Vote requis

Les droits de vote conférés par votre procuration seront exprimés « pour » l'élection de ces candidats, à moins que vous ne souhaitiez conserver le pouvoir quant au vote relatif à un ou plusieurs d'entre eux. Si un candidat est dans l'incapacité ou refuse de se présenter à l'élection, votre procuration nous autorise à voter pour un candidat remplaçant, sous réserve de la désignation de ce dernier par le Conseil d'administration.

Seuls les votes exprimés « pour » un candidat sont comptabilisés dans l'élection des administrateurs. Les trois candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix seront élus au poste d'administrateurs.

Le Conseil d'administration vous recommande de voter POUR chacun des candidats aux postes d'administrateurs suivants.

Candidats aux postes d'administrateurs pour un mandat de trois ans expirant en 2019

Robert J. Brooks Âge : 72 ans Administrateur depuis 1990	<i>Vice President</i> exécutif de Wabtec de novembre 1999 à mars 2004 ; Directeur Financier et Secrétaire Général de Wabtec depuis une période antérieure à 1997 et jusqu'en 2003. Comité exécutif, Conseil d'administration, Franklin & Marshall College depuis 2006 ; Maire de Murrysville, Pennsylvanie depuis janvier 2010 ; Comité des nominations du NASDAQ depuis 2009 ; Commission de planification du sud-ouest de la Pennsylvanie, depuis 2012. M. Brooks a exercé une longue carrière en tant que dirigeant chez Wabtec, notamment au poste de Directeur Financier de la société pendant de nombreuses années. Sa connaissance approfondie de Wabtec et de l'industrie ferroviaire, ainsi que son passé et son expérience dans le domaine de la finance, lui permettent d'offrir au Conseil d'administration et à la Société une vision importante en matière de direction et de leadership.
William E. Kassling Âge : 72 ans Administrateur depuis 1990	Administrateur principal de Wabtec depuis mai 2013 ; Président de Wabtec depuis une période antérieure à 1997 et jusqu'en 2003 ; <i>Chief Executive Officer</i> de Wabtec de mai 2004 à janvier 2006, et depuis une période antérieure à 1997 jusqu'en février 2001 ; Président de Wabtec de mai 2004 à janvier 2006, et depuis une période antérieure à 1997 jusqu'en février 1998. Administrateur de Pittsburgh Penguins Inc., Texas Rangers, SmartOps, Inc., Gardner Denver, Inc., du Crosby Group, et de la Wabtec Foundation. Grâce à son expérience en tant que dirigeant et administrateur de Wabtec, M. Kassling possède une profonde connaissance de la Société et du secteur, et a également siégé en tant que membre du Conseil d'administration d'autres sociétés cotées en bourse, expériences au travers desquelles il a acquis de l'expérience dans le domaine de la gouvernance d'entreprise. Grâce à sa riche expérience, il offre au Conseil d'administration des compétences étendues de leadership relatives à la gestion et à l'exploitation d'une société cotée.
Albert J. Neupaver Âge : 65 ans Administrateur depuis 2006	<i>Executive Chairman</i> de Wabtec depuis mai 2014, <i>Chairman</i> et <i>Chief Executive Officer</i> de Wabtec de mai 2013 à mai 2014, <i>President</i> et <i>Chief Executive Officer</i> de Wabtec de février 2006 à mai 2013 ; président du groupe électromécanique de AMETEK, Inc. de 1998 à février 2006. Administrateur de la Wabtec Foundation, du Carnegie Science Center, de Genesee & Wyoming et de Koppers Inc. ; Membre du Conseil d'administration des Carnegie Museums. Membre du Conseil d'administration de Robbins & Myers, Inc. de janvier 2009 à février 2013. M. Neupaver est actuellement <i>Executive Chairman</i> du Conseil d'administration de Wabtec, poste qu'il occupe depuis mai 2014. Auparavant, il exerçait les fonctions de <i>President</i> et <i>Chief Executive Officer</i> de la Société. Au cours de son mandat, M. Neupaver a dirigé la Société dans le cadre d'une période de croissance sans précédent tout au long du cycle économique. Son leadership et son sens aigu des affaires ont constitué des éléments essentiels au succès récent de Wabtec. Il siège également aux conseils d'administration d'organisations à but non lucratif et d'autres sociétés cotées, au travers desquelles il a acquis un éclairage supplémentaire sur les questions relatives à la gouvernance d'entreprise.

Administrateurs bénéficiant d'un mandat de trois ans expirant en 2018

Brian P. Hehir Âge : 62 ans Administrateur depuis 2007	Retraité en juin 2008 de Merrill Lynch à l'issue de 25 années de service ; <i>Vice President</i> de la Banque d'investissement chez Merrill Lynch de 1999 à 2008. Membre du Conseil d'administration du St. Francis Hospital de 2011 à aujourd'hui. Membre de la Commission des visiteurs de la Faculté de soins infirmiers et des sciences de la santé de l'Université de Georgetown d'octobre 2003 à février 2011 ; Membre du Conseil d'administration du Centre de santé de l'Université du Connecticut de novembre 2005 à juillet 2009 ; Membre du Conseil d'administration de la U.S. Lacrosse Foundation de 2004 à 2010 et trésorier de 2006 à 2010. M. Hehir a exercé une longue carrière dans le secteur des marchés financiers, avec plus de 30 années d'expérience dans les domaines de la banque d'investissement et des marchés de capitaux. Dans le cadre de ses fonctions, il a conseillé des clients sur les fusions et acquisitions ainsi que sur d'autres transactions commerciales qui font partie intégrante de la stratégie de croissance de Wabtec. Son expérience acquise dans le secteur hautement réglementé des services bancaires d'investissement fournit également au Conseil d'administration un point de vue essentiel sur la gestion des risques.
Michael W. D. Howell Âge : 68 ans Administrateur depuis 2003	<i>Chief Executive Officer</i> de Transport Initiatives Edinburgh Limited de mai 2002 à juillet 2006 ; Président de FPT Group Limited pendant six ans à partir d'avril 1998 ; Président de EVO Electric Limited, Londres de septembre 2007 à février 2012. Administrateur de Hutchison China Meditech Limited, Hong Kong depuis mai 2006 ; Membre du directoire (administrateur) de Clothworkers' Company, Londres depuis 1999 ; <i>Master</i> (Président) de Clothworkers' Company, Londres en 2014 et 2015 ; Président du Trustees of City & Guilds of London Institute de septembre 2006 à octobre 2012. M. Howell possède 35 années d'expérience à des postes de cadre et d'administrateur au sein de plusieurs sociétés du secteur ferroviaire, tels que Cummins Engine Company, Inc., GE Canada, Inc., General Electric Company, Inc., Railtrack Group PLC et Transport Initiatives Edinburgh Limited. Sa compréhension de nombreux aspects du secteur ferroviaire américain et international, ainsi que son expérience en tant que DG et président, fournit au Conseil d'administration une expérience étendue et pertinente concernant la gestion et l'exploitation d'une société cotée en pleine croissance évoluant dans le secteur ferroviaire.
Nickolas W. Vande Steeg Âge : 73 ans Administrateur depuis 2007	Membre du Conseil d'administration de Trimble Navigation Limited depuis 2003 et de Gardner Denver, Inc. depuis août 2013 ; retraité en mars 2007 de chez Parker Hannifin Corporation en tant que Président, Directeur des opérations et administrateur à l'issue de 35 années de service au sein de la société. Ayant pris sa retraite en 2007, M. Vande Steeg réunit 35 années d'expérience au sein d'une société du Fortune 500, où il a récemment occupé le poste de Président et de Directeur des opérations. L'expérience dont jouit M. Vande Steeg dans le domaine du leadership et de l'exploitation au sein d'une grande société cotée, et notamment sa connaissance de la gestion opérationnelle internationale, de la tarification stratégique, des achats, et de la production optimisée, font de lui un candidat particulièrement apte à fournir des conseils et des renseignements au Conseil d'administration d'une grande société internationale cotée.

Administrateurs bénéficiant d'un mandat de trois ans expirant en 2017

Raymond T. Betler Âge : 60 ans Administrateur depuis 2014	<i>President</i> et <i>Chief Executive Officer</i> de Wabtec depuis mai 2014 ; Président et Directeur des opérations de Wabtec de mai 2013 à mai 2014 ; Directeur des opérations de Wabtec de décembre 2010 à mai 2013 ; <i>Vice President</i> et dirigeant du groupe Transit de Wabtec d'août 2008 à décembre 2010 ; Président des Systèmes totaux de transit chez Bombardier Transportation de 2004 à 2008 ; divers postes de direction de 1979 à 2004 au sein de Bombardier Transportations et de ses prédécesseurs (Westinghouse, AEG Transportation et ABB Daimler-Benz Transportation (Adtranz)). Administrateur de Dollar Bank, du Carnegie Science Center et de la Wabtec Foundation. M. Betler est actuellement <i>President</i> et <i>Chief Executive Officer</i> de Wabtec, un poste qu'il occupe depuis mai 2014. En tant que membre du Bureau exécutif de la Société depuis 2008 et de Directeur des opérations de 2010 à 2014, il a contribué à mener la Société à un niveau de croissance sans précédent. Son leadership, son sens aigu des affaires et ses plus de trente années d'expérience dans le secteur du transport ont joué un rôle important dans le succès récent de Wabtec. Via ses contributions aux conseils d'administration d'entreprises et d'organismes à but non lucratif, il a développé des connaissances autour des enjeux de la gouvernance et des sociétés cotées.
Emilio A. Fernandez Âge : 71 ans Administrateur depuis 1995	<i>Vice President</i> de Wabtec depuis mars 1998 ; <i>Vice President</i> exécutif de Wabtec depuis une période antérieure à 1997 et jusqu'en février 1998. M. Fernandez réunit plus de 30 années d'expérience à des postes de direction dans le secteur ferroviaire. Sa connaissance du marché ferroviaire, sa compréhension des produits de la Société et son sens aigu des affaires internationales offrent au Conseil d'administration une perspective de direction et de leadership sur notre Société et sur le secteur ferroviaire en général.
Lee B. Foster, II Âge : 69 ans Administrateur depuis 1999	<i>Chairman</i> de L.B. Foster Company depuis 1998 ; <i>Chief Executive Officer</i> de L.B. Foster Company depuis une période antérieure à 1997 et jusqu'en 2002 ; Président de L.B. Foster Company depuis une période antérieure à 1997 et jusqu'en 2000. Administrateur de L.B. Foster Company, Capital Guidance Ltd., Dakota, Minnesota & Eastern Railroad (« DM&E ») de 2001 à octobre 2007, et de la Wabtec Foundation. M. Foster a exercé une longue carrière au sein du secteur ferroviaire, dont 35 années chez L.B. Foster Co., fournisseur du secteur ferroviaire et du transit, où il a occupé plusieurs postes parmi lesquels celui de Président, de DG, de président du conseil d'administration, et d'administrateur. M. Foster apporte non seulement au Conseil d'administration une solide connaissance du secteur, mais également son expérience auprès de plusieurs conseils d'administration et comités, y compris le comité exécutif de DM&E, ainsi que les comités d'audit et de rémunération de la société non-cotée Capital Guidance Ltd.
Gary C. Valade Âge : 73 ans Administrateur depuis 2005	Membre du Conseil d'administration et <i>Vice President</i> exécutif de la division Achats et approvisionnements mondiaux de DaimlerChrysler de 1998 jusqu'à sa retraite en 2003 ; <i>Vice President</i> exécutif, Directeur financier, et membre du Bureau du <i>Chairman</i> de Chrysler Corporation de 1993 à 1998. M. Valade a exercé une carrière de 35 ans dans le secteur de la finance auprès de Chrysler Corporation, travaillant sur tous les aspects du contrôle financier et de la comptabilité, dont six années en tant que Directeur financier, offrant au Conseil d'administration des connaissances importantes en matière de gestion, d'exploitation, de rapports financiers et de comptabilité d'une grande société cotée.

Questions relatives à la gouvernance

Le Conseil d'administration et les comités

Le Conseil d'administration s'est réuni à douze reprises en 2015, dont sept fois lors de réunions téléphoniques. La totalité des administrateurs ont assisté à plus de 75 % des réunions du Conseil d'administration et des comités au sein desquels ils siégeaient en 2015. Les comités du Conseil d'administration qui aident le Conseil d'administration à s'acquitter de ses fonctions comprennent le Comité des nominations et de gouvernance, le Comité d'audit et le Comité des rémunérations. Le Conseil d'administration organise également des réunions régulières des administrateurs non-salariés.

Outre les obligations d'indépendance énoncées dans les normes d'inscription du *New York Stock Exchange* (le « NYSE »), le Conseil d'administration a adopté des normes particulières destinées à l'aider à déterminer si ses membres respectent les obligations d'indépendance du NYSE. Ces normes énoncent que les relations suivantes sont considérées comme insignifiantes et ne sauraient, en raison de leur nature, impacter l'indépendance d'un administrateur :

- un administrateur ou un membre de sa famille proche est un cadre dirigeant ou un employé d'une entreprise qui effectue des paiements en faveur de Wabtec ou de l'une de ses filiales, ou qui reçoit des paiements de la part de Wabtec ou de l'une de ses filiales concernant des biens ou services d'un montant qui, au cours d'un seul exercice, ne dépasse pas la somme de 1 million de dollars ou 2 % du chiffre d'affaires brut consolidé d'une telle entreprise ;
- un administrateur est un cadre dirigeant d'une organisation caritative, et les dons de bienfaisance de Wabtec en faveur d'une telle organisation caritative au cours d'un exercice donné ne dépassent pas la somme de 1 million de dollars ou 2 % du chiffre d'affaires brut consolidé de l'organisation caritative ; et
- un administrateur est propriétaire effectif de moins de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de Wabtec.

Le Conseil d'administration a examiné l'indépendance de ses membres en prenant en considération ces normes et toute autre relation commerciale, juridique, comptable et familiale entre les administrateurs et Wabtec, et a déterminé que tous ses membres étaient indépendants, à l'exception de M. Neupaver et M. Betler. Plus précisément, aucun de ces administrateurs indépendants n'entretient une relation significative avec Wabtec, et chaque administrateur répond aux normes catégoriques d'indépendance du Conseil d'administration, ainsi qu'aux obligations d'indépendance des normes d'inscription du NYSE. La politique de la Société demande à tous les administrateurs d'assister à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, dans la mesure du possible. Tous les administrateurs ont assisté à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2015.

Structure de direction du Conseil d'administration

Nous avons séparé les rôles de *Chief Executive Officer* et de *Executive Chairman* du Conseil d'administration dans le cadre de notre processus continu d'échéances et de renouvellements. Le *Chief Executive Officer* est chargé d'établir l'orientation stratégique de Wabtec, ainsi que la direction et les performances au jour le jour de la Société. Le *Executive Chairman* fournit des directives au *Chief Executive Officer*, appuie la direction via ses initiatives de croissance stratégique, des acquisitions et ses relations avec les investisseurs, définit l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration, et préside les réunions de l'ensemble du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration considère que cette structure s'inscrit dans l'intérêt de Wabtec et fournit une responsabilité claire en matière de direction, tout en assurant une gouvernance d'entreprise et une supervision efficaces par un Conseil d'administration indépendant, composé d'administrateurs compétents et expérimentés, ainsi que d'un administrateur principal indépendant. Notre Conseil d'administration a nommé M. Kassling au poste d'« administrateur principal », chargé de présider toutes les séances exécutives des administrateurs « non-dirigeants » de 2015, telles que définies conformément aux règles du NYSE. Notre Conseil d'administration l'a également nommé au poste d'« administrateur principal », chargé de présider toutes les séances exécutives de ce type en 2016. Le Conseil d'administration organise généralement ces séances exécutives lors de chaque réunion régulière du Conseil d'administration. Chaque année, les administrateurs indépendants devront participer au minimum à une séance exécutive au cours de laquelle seuls les administrateurs indépendants seront conviés. Le Conseil d'administration réévalue chaque année cette structure de direction.

Rôle du Conseil d'administration dans la surveillance des risques

Le Conseil d'administration est chargé de superviser et de surveiller les risques significatifs auxquels la Société est confrontée.

Dans le cadre de son rôle de surveillance, le Conseil d'administration examine chaque année le plan stratégique de Wabtec qui traite, entre autres, des risques et des opportunités de la Société. En outre, le Conseil d'administration a pour responsabilité générale la planification du renouvellement des cadres dirigeants, et examine chaque année les plans d'échéances et de renouvellements. Le Conseil d'administration a délégué certaines responsabilités liées à la surveillance de la gestion des risques aux comités du Conseil. Dans le cadre de ses responsabilités énoncées dans sa Charte, le Comité d'audit est chargé de discuter avec la direction des principaux risques auxquels Wabtec est exposée, ainsi que des mesures à prendre par la direction afin de surveiller et de contrôler ces expositions, y compris les politiques d'évaluation des risques et de gestion des risques de la Société. À cet égard, la direction de Wabtec prépare un rapport général d'analyse des risques, et examine ce rapport avec le Comité d'audit lors de chaque réunion du Conseil d'administration. Ce rapport identifie les risques commerciaux importants (y compris les risques stratégiques, opérationnels, de cybersécurité, d'information financière, et de conformité) pour la Société dans son ensemble, pour chaque entité opérationnelle, ainsi que pour les services communs d'entreprise, et détermine les contrôles permettant de répondre à ces risques et de les atténuer. La direction de Wabtec évalue régulièrement ces contrôles, et informe périodiquement le Comité d'audit concernant la conception et l'efficacité des contrôles. Le Comité d'audit reçoit également des rapports annuels de la part de la direction sur le programme d'éthique et la conformité environnementale de Wabtec. Le Comité des rémunérations a examiné les éléments de rémunération afin de déterminer si une part quelconque de rémunération a encouragé une prise de risque excessive, et a conclu ce qui suit :

- une pondération significative vers un intéressement à long terme décourage la prise de risque à court terme ;
- les objectifs de performance sur une durée glissante de trois ans découragent la prise de risque à court terme ;
- les attributions d'intéressement plafonnées par le Comité des rémunérations découragent la prise de risque excessive ;
- les directives relatives à la participation découragent la prise de risque excessive ; et
- Wabtec n'est pas confrontée au même niveau de risques liés à la rémunération des employés au sein des services financiers (traders et instruments présentant un degré élevé de risque) ou d'entreprises technologiques (évolution rapide des marchés).

En outre, tel que décrit dans notre Discussion et analyse en matière de rémunération, les décisions de rémunérations comprennent des considérations subjectives qui limitent l'influence de facteurs objectifs dans la prise de risque excessive.

Le Comité des nominations et de gouvernance examine chaque année les Lignes directrices de gouvernance de Wabtec, ainsi que leur mise en œuvre. Chaque comité est sous la responsabilité de l'ensemble du Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et de gouvernance

Le Comité des nominations et de gouvernance a approuvé l'utilisation continue de sa charte écrite lors de sa réunion du 8 février 2016. Un exemplaire à jour de la charte est disponible sur le site Internet de Wabtec à l'adresse <http://www.wabtec.com>.

Les principales fonctions du Comité des nominations et de gouvernance consistent à :

- identifier les compétences et les caractéristiques que doivent présenter les candidats pour envisager de siéger au Conseil d'administration de Wabtec, et qui seront utilisées pour sélectionner les candidats ;
- recommander des candidats pour chaque comité du Conseil d'administration ;
- superviser la gouvernance de Wabtec ; et
- recommander des modifications aux Lignes directrices de gouvernance de Wabtec.

Le Comité s'est réuni à trois reprises en 2015. Le Comité des nominations et de gouvernance de 2015 était composé des membres suivants : M. Brooks, M. Fernandez, M. Hehir, M. Howell et M. Vande Steeg, dont chacun était indépendant, conformément à la définition d'indépendance des membres énoncée dans les normes d'inscription du NYSE et dans les règles de la SEC. M. Fernandez est le président du Comité des nominations et de gouvernance.

Le Comité examinera les candidatures des administrateurs recommandés par les actionnaires. Les actionnaires souhaitant recommander un candidat au poste d'administrateur pour examen par le Comité sont invités à le faire par écrit en contactant le Secréariat de Wabtec, à l'adresse 1001 Air Brake Avenue, Wilmerding, PA 15148, ainsi qu'en fournissant le nom, les données biographiques et les qualifications du candidat. Une telle recommandation doit être accompagnée d'une déclaration écrite de la personne en question qui devra donner son consentement à être désignée comme candidat et, en cas de nomination et d'élection, à siéger en tant qu'administrateur. Aucun candidat au poste d'administrateur du Conseil

d'administration n'a été recommandé par les actionnaires pour l'élection à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2016. Nos statuts, tels que modifiés et mis à jour, exigent que pour qu'un actionnaire recommande un candidat au poste d'administrateur, un avis écrit soit donné au Secrétariat de Wabtec au plus tard le 60^e jour et au plus tôt le 120^e jour avant le premier anniversaire de la circulaire de sollicitation de procurations de l'assemblée générale annuelle de l'année précédente.

Dans le cadre de l'évaluation des candidats au Conseil d'administration, le Comité des nominations et de gouvernance prend en considération l'ensemble des qualifications de chaque candidat. Le Comité est guidé par l'objectif énoncé dans sa Charte qui consiste à veiller à ce que le Conseil d'administration soit composé de personnes issues d'horizons divers (y compris la diversité en matière de sexe, de race et d'origine ethnique) qui puissent formuler collectivement des conseils utiles à la direction. Le Comité prend également en considération la personnalité du candidat, son intégrité, son expérience, sa compréhension de la stratégie et de l'élaboration des politiques, ainsi que sa capacité reconnue à bien travailler avec autrui. Dans le cadre de cette évaluation, le Comité des nominations et de gouvernance détermine s'il convient d'interroger le candidat éventuel et, si cela est justifié, un ou plusieurs membres du comité, et d'autres selon le cas, interrogeront les candidats potentiels. À l'issue de cette évaluation et de cet entretien, le Comité des nominations et de gouvernance formule une recommandation auprès de l'ensemble du Conseil d'administration à l'égard des personnes que le Conseil d'administration devrait nommer, et le Conseil d'administration choisit les candidats après avoir examiné la recommandation et le rapport du Comité des nominations et de gouvernance. Si les candidats sont recommandés par les actionnaires de la Société, ces candidats seront évalués selon les mêmes critères. En ce qui concerne la nomination des administrateurs en fin de mandat souhaitant être réélus, les contributions individuelles en faveur du Conseil d'administration sont également prises en considération.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit agit conformément à une charte écrite. Le Comité d'audit a examiné et approuvé l'utilisation continue de sa charte écrite lors de sa réunion du 8 février 2016. Un exemplaire à jour de la charte est disponible sur le site Internet de Wabtec à l'adresse <http://www.wabtec.com>.

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de supervision auprès des actionnaires, de la communauté des investisseurs et d'autres parties, s'agissant de l'intégrité des états financiers de Wabtec, de son processus de rapports financiers, de ses systèmes de comptabilité interne et de contrôle financier, de l'efficacité de l'audit interne et des commissaires aux comptes inscrits et indépendants de Wabtec, des qualifications et de l'indépendance des commissaires aux comptes inscrits et indépendants, ainsi que du respect des politiques d'éthique et des exigences légales et réglementaires par Wabtec. Le Comité a pour responsabilité directe de nommer, rémunérer, conserver et superviser le travail du cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant engagé par Wabtec. Le Comité d'audit a établi des procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes reçues par Wabtec concernant la comptabilité, les contrôles internes ou les questions d'audit, ainsi que des soumissions confidentielles et anonymes de la part d'employés préoccupés par des questions de comptabilité ou d'audit douteuses.

Le Comité d'audit s'est réuni à six reprises en 2015, dont une fois par réunion téléphonique. En 2015, le Comité d'audit était composé des membres suivants : M. Brooks, M. Foster, M. Hehir, M. Fernandez et M. Valade. Chacun des membres du Comité d'audit était indépendant en 2015 et demeure actuellement indépendant, conformément à la définition d'indépendance énoncée dans les règles de la SEC et dans les normes d'inscription du NYSE. Le Conseil d'administration a estimé que M. Valade, président du Comité d'audit, répondait aux critères d'« expert financier du comité d'audit », tel que défini dans les règles de la SEC.

Rapport du Comité d'audit

Le Comité d'audit est chargé d'examiner le processus des rapports financiers de Wabtec au nom du Conseil d'administration. La direction de la Société est principalement responsable des états financiers et du processus de rapports financiers, qui comprend le système de contrôles internes. Dans l'exercice de nos fonctions de surveillance, nous rencontrons régulièrement la direction afin d'examiner le caractère adéquat des contrôles internes de la Société ainsi que l'objectivité de ses rapports financiers. Nous rencontrons en privé les commissaires aux comptes inscrits et indépendants, qui bénéficient d'un accès sans restriction au Comité d'audit. Plus précisément, nous avons examiné et discuté avec la direction et les commissaires aux comptes inscrits et indépendants des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Comité d'audit a discuté et examiné avec les contrôleurs indépendants de la Société toutes les communications requises par les normes d'audit du Conseil de surveillance de la comptabilité des sociétés cotées (États-Unis) (« PCAOB »), y compris celles décrites dans la Norme d'audit n°16 du PCAOB « Communications avec les Comités d'audit », ainsi que dans la Règle 2-07 « Communication avec les Comités d'audit » de la Règlementation S-X. Le Comité d'audit a également, avec et sans la direction, discuté et examiné les résultats de l'examen des contrôleurs indépendants relatif aux états financiers. En outre, le Comité d'audit a discuté de diverses questions avec les contrôleurs indépendants s'agissant des états financiers consolidés de la Société, y compris toutes les politiques et pratiques comptables essentielles utilisées, tous les

traitements alternatifs relatifs aux éléments importants qui ont été discutés avec la direction de la Société, ainsi que toutes les autres communications écrites importantes entre les contrôleurs indépendants et la direction.

En outre, nous avons reçu et examiné les informations écrites ainsi que la lettre des commissaires aux comptes inscrits et indépendants, conformément aux exigences applicables du PCAOB, concernant les communications des commissaires aux comptes indépendants avec le Comité d'audit en matière d'indépendance, et nous avons entrepris des discussions avec les commissaires aux comptes inscrits et indépendants au sujet de leur indépendance.

Sur la base de l'examen et des discussions mentionnés ci-dessus, nous avons recommandé au Conseil d'administration que les états financiers vérifiés de Wabtec, pour l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soient inclus dans le rapport annuel de la Société déposé auprès de la SEC sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Respectueusement présenté,

Gary C. Valade, Président

Robert J. Brooks

Lee B. Foster, II

Brian P. Hehir

Emilio A. Fernandez

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations assiste le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants et administrateurs de Wabtec. En vertu de sa charte, le Comité des rémunérations a le pouvoir de formuler des recommandations au Conseil d'administration, qui détermine ensuite les rémunérations. Les principales responsabilités du Comité des rémunérations comprennent :

- examen et approbation des buts et objectifs du *Chief Executive Officer*, et détermination de la rémunération du *Chief Executive Officer* ;
- examen et recommandation s'agissant de la rémunération de tous les administrateurs et dirigeants ; et
- soumettre des recommandations relatives aux plans d'intéressement et aux plans à base d'actions.

En 2015, le Comité des rémunérations était composé des membres suivants : M. Foster, M. Hehir, M. Howell et M. Vande Steeg, dont chacun était indépendant, conformément à la définition d'indépendance des membres énoncée dans les règles de la SEC et dans les normes d'inscription du NYSE. En outre, tous les membres du Comité des rémunérations répondent à la définition d'« administrateurs externes », au sens de l'Article 162, alinéa (m) de la loi « *Internal Revenue Code* » de 1986, tel que modifié. M. Foster présidait le Comité des rémunérations. Le Comité des nominations et de gouvernance recommande les membres du Comité des rémunérations qui sont approuvés par le Conseil d'administration au complet. Le Comité des rémunérations s'est réuni à 5 reprises en 2015. Le Comité des rémunérations a approuvé l'utilisation continue de sa charte écrite lors de sa réunion du 8 février 2016. Un exemplaire de la charte écrite est disponible sur le site Internet de Wabtec à l'adresse <http://www.wabtec.com>.

Le Comité des rémunérations examine les mécanismes de rémunération des dirigeants, et recommande des modifications ou des ajustements au Conseil d'administration, qui en détermine ensuite les éléments. Les salaires de base sont établis en début d'exercice, et les bonus sont attribués dès que les résultats de l'exercice sont disponibles. Les salaires de base dépendent principalement du poste et de la responsabilité du cadre dirigeant, tandis que les bonus sont basés sur des facteurs de performance préétablis. Ces facteurs sont établis en début d'exercice et comprennent (i) un facteur de performance financière mesurant soit le bénéfice par action, soit le bénéfice avant intérêts et impôts, ainsi que la gestion du fonds de roulement, et (ii) un facteur de performance individuelle qui détermine si le dirigeant a atteint certains objectifs quantitatifs et mesurables établis pour ce poste de direction.

Les cadres dirigeants percevront également un intéressement à long terme. Concernant la part de cet intéressement, le Comité des rémunérations peut à sa seule discrétion attribuer des attributions d'intéressement au capital à long terme, conformément à notre Plan d'intéressement en actions de 2011. Ces attributions peuvent s'effectuer sous forme d'options de souscription d'actions, d'actions de performance, et d'actions assujetties à des restrictions. Le Comité des rémunérations détermine le montant de cette attribution selon le niveau du poste du dirigeant concerné, ainsi que sur la base d'autres facteurs. Comptent parmi ces facteurs la comparaison de la rémunération totale qu'un dirigeant peut percevoir afin d'assurer un niveau de rémunération compétitif, la rémunération des dirigeants en fonction de leurs performances respectives, ainsi que la nécessité de conjuguer les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires. Le Comité examine également le ratio rémunération totale/rémunération globale cible en numéraire, afin de veiller à ce que le ratio relatif à la rémunération à long terme soit approprié pour chaque dirigeant.

Le *Chief Executive Officer* et le *Senior Vice President* de la division Ressources humaines formulent plusieurs lignes directrices dans les discussions menées auprès du Comité des rémunérations concernant la rémunération des dirigeants. Ils fournissent au comité un certain nombre de recommandations et d'informations concernant la compétitivité du secteur, les

employés clés, la performance des employés, les calendriers de renouvellements, ainsi que d'autres données appropriées. Le *Chief Executive Officer* n'est présent lors d'aucune des discussions portant sur sa propre rémunération. Le Comité des rémunérations jouit par ailleurs de l'autorité de réserver une rémunération aux consultants, conseillers et juristes dont il estimerait l'intervention nécessaire, ainsi que de l'autorité exclusive d'approuver les honoraires de tels consultants, qui sont payables par la Société. Le Comité des rémunérations a engagé le cabinet de conseil Pay Governance, LLC (« Pay Governance ») au cours de l'année 2015. Dans le cadre de sa mission, Pay Governance a fourni les services suivants : (i) examen et évaluation des pratiques actuelles de la Société en matière de rémunération des cadres dirigeants et des administrateurs non-salariés ; (ii) examen de l'actuel groupe de sociétés homologues, et formulation de recommandations visant à actualiser ce groupe ; (iii) examen et évaluation de la rémunération du *Chief Executive Officer* basée sur ses performances ; et (iv) comparatif par rapport au groupe de sociétés homologues et aux données pertinentes du secteur. En outre, Pay Governance a examiné et évalué la compétitivité de la rémunération versée aux membres non-salariés du Conseil d'administration de la Société. Cet examen a fait intervenir une analyse comparative par rapport au groupe de sociétés homologues et aux données pertinentes du secteur.

Le Comité des rémunérations a adopté en 2013 une politique de recouvrement. Cette politique de recouvrement prévoit qu'en cas de réévaluation des états financiers, ou lorsque le Conseil détermine qu'une partie est responsable d'une faute qui a provoqué un dommage financier ou un dommage pour la réputation de la Société, un recouvrement peut être effectué concernant les bonus en numéraire, les actions attribuées et les gains réalisés grâce à l'exercice d'options.

Liens d'interdépendance du Comité des rémunérations et participation d'initiés

En 2015, Wabtec n'a eu aucune relation d'interdépendance dans laquelle (i) un cadre dirigeant de Wabtec ait été membre du Comité des rémunérations d'une autre entité dont l'un des cadres dirigeants aurait siégé au Comité des rémunérations de Wabtec ; (ii) un cadre dirigeant de Wabtec ait été administrateur d'une autre entité dont l'un des cadres dirigeants aurait siégé au Comité des rémunérations de Wabtec ; ou (iii) un cadre dirigeant de Wabtec ait été membre du Comité des rémunérations d'une autre entité dont l'un des cadres dirigeants aurait occupé le poste d'administrateur de Wabtec. Aucun membre du Comité des rémunérations n'a été, au cours de l'exercice 2015 ou de tout autre exercice, dirigeant ou employé de la Société, et aucun de ces membres n'a eu de lien avec la Société dont la publication est requise en vertu de la Rubrique 404 de la Règlementation S-K de la SEC.

Rapport du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations du Conseil d'administration a examiné et débattu avec la direction de la Discussion et analyse en matière de rémunération figurant en pages 14 à 21 de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Sur la base de cet examen et des discussions menées, le Comité des rémunérations recommande au Conseil d'administration d'inclure à la présente circulaire de sollicitation de procurations la Discussion et analyse en matière de rémunération, et de l'intégrer par renvoi à notre Rapport annuel sur formulaire 10-K relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et déposé auprès de la SEC.

Respectueusement présenté,

Lee B. Foster, II, Président
Brian P. Hehir
Nickolas W. Vande Steeg
Michael W. D. Howell

Rémunération des cadres dirigeants et administrateurs

Discussion et analyse en matière de rémunération

Cadres dirigeants désignés

Pour 2015, les cadres dirigeants désignés (CDD) sont les suivants :

Nom	Poste
Albert J. Neupaver	<i>Executive Chairman</i>
Raymond T. Betler	<i>President et Chief Executive Officer</i>
Patrick D. Dugan	<i>Senior Vice President</i> et Directeur financier
David L. DeNinno	<i>Senior Vice President</i> , Directeur Juridique et Secrétaire Général
Charles F. Kovac	<i>Senior Vice President</i> et dirigeant du groupe

Résumé analytique

La présente Discussion et analyse en matière de rémunération traite des principaux éléments de nos programmes de rémunération, évoquant notamment certains changements applicables à nos CDD et cadres dirigeants pour 2016. Cette Discussion et analyse en matière de rémunération doit être lue en liaison avec les tableaux et descriptions narratives débutant en page 16 de la présente Circulaire de sollicitation de procurations. Pour plus d'informations concernant nos programmes de rémunération des cadres dirigeants, veuillez vous reporter à la section « Philosophie et objectifs de la rémunération des cadres dirigeants », ainsi qu'aux tableaux ci-après.

Principaux éléments de la rémunération des cadres dirigeants

Les rémunérations sont constituées de trois éléments principaux : salaire de base, attributions annuelles d'intéressement en numéraire, et intéressement à long terme à base d'attribution d'actions et d'unités assujetties à des restrictions, d'options de souscription d'actions et d'actions de performance. Les attributions d'intéressement fondées sur la performance représentent la majeure partie de la rémunération versée à chacun de nos cadres dirigeants. Les autres avantages directs et indirects que nous octroyons comprennent des avantages en matière d'assurance-vie et d'assurance-santé, de paiement de cotisations sociales et de santé spécifiques, ainsi qu'un plan d'épargne qualifié 401(k) (qui inclut les contributions correspondantes versées par la Société).

Pratiques de rémunération

Le Comité des rémunérations applique les bonnes pratiques suivantes concernant le programme de rémunération des cadres dirigeants :

Ce que nous faisons :

- Le Comité des rémunérations examine chaque année les accords de rémunération des cadres dirigeants et prend en considération la stratégie opérationnelle à long terme de la Société, les résultats du plus récent vote consultatif sur la rémunération ainsi que les pratiques de marché actuelles dont nous informe régulièrement un consultant indépendant.
- Aux fins des accords relatifs aux attributions de nos cadres dirigeants, le Comité des rémunérations se fonde sur le prix de l'action de la Société, ainsi que sur d'autres mesures financières créatrices de valeur, telles que le bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT), le bénéfice par action (EPS), le fonds de roulement, ou encore la rentabilité économique.
- Le Comité des rémunérations examine chaque année les risques associés à nos programmes de rémunération et les réduit :
 - en plafonnant les attributions d'intéressement perçues dans le cadre de notre programme d'attribution de versements annuels d'intéressement en numéraire, ainsi que de notre plan d'intéressement en actions à long terme fondé sur les performances ;
 - en respectant des directives concernant la détention d'actions par notre direction et nos administrateurs non-salariés ;
 - en appliquant une politique de recouvrement régissant nos attributions d'intéressement en numéraire et à base d'actions ; et
 - en appliquant une politique consistant à interdire la couverture des actions de la Société.
- Le Comité des rémunérations et la Société exigent que soient satisfaits à la fois les critères du changement de contrôle et de la résiliation (double critère) pour que soit versée une indemnité en numéraire en vertu de nos accords relatifs au changement de contrôle.

Ce que nous ne faisons pas :

- La Société n'établit pas de convention de travail officielle à ses cadres dirigeants.
- La Société n'assure pas de majoration des revenus ou de taxe d'accise sur les avantages indirects ou les indemnités de départ liées à un changement de contrôle.
- La Société ne prévoit pour ses cadres dirigeants aucun programme privilégié de retraite spécifique aux cadres dirigeants, mais fournit des prestations déterminées semblables à celles que la Société fournit à l'ensemble de ses employés.
- La Société ne verse aucun dividende ou équivalent de dividendes sur des actions de performance non acquises.
- La Société ne procède ni à la réévaluation, ni à l'antidatage d'options de souscription d'actions.

Faits marquants de l'exercice 2015

En 2015, Wabtec a enregistré des performances financières record. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires de 2015 a augmenté de 9 %, le revenu d'exploitation a augmenté de 15 %, et le bénéfice par action dilué a augmenté de 13 %. Au cours du même exercice, le flux de trésorerie d'exploitation de Wabtec a également dépassé de 12 % le revenu net. En 2015, le taux de rentabilité d'une action de la Société s'est élevé à -18 %, dividendes inclus, par rapport au taux de rentabilité qui était de -16 % en 2015 pour l'indice du groupe de sociétés homologues. Sur la période de trois ans close le 31 décembre 2015, le taux de rentabilité d'une action de la Société s'est élevé à 64 %, par rapport à un taux de rentabilité d'une action de 0,80 % sur la même période pour notre indice du groupe de sociétés homologues.

Impact du vote consultatif de 2015 relatif à la rémunération des cadres dirigeants dans le cadre du processus décisionnel portant sur la rémunération

Le Comité des rémunérations a examiné les résultats du vote consultatif de 2015 des actionnaires relatif à la rémunération des cadres dirigeants et a intégré ces résultats aux nombreux facteurs à prendre en considération dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités. Une majorité importante de nos actionnaires (environ 97,4 %) ayant approuvé le programme de rémunération décrit dans notre circulaire de sollicitation de procurations de 2015, le Comité des rémunérations a interprété ce soutien important comme confirmant la structuration et les objectifs de nos programmes de rémunération des cadres dirigeants de 2014.

Philosophie et objectifs de la rémunération des cadres dirigeants

Aperçu. Cette discussion relative à la rémunération décrit les principaux éléments qui composent la rémunération attribuée, perçue, ou versée à chacun de nos cadres dirigeants ayant exercé en tant que cadres dirigeants désignés en 2015. Cette discussion porte principalement sur les éléments de l'exercice 2015 contenus dans les tableaux suivants ainsi que sur les notes et descriptions narratives s'y rattachant. Nous évoquons les mesures prises en matière de rémunération avant 2015 ou en 2016, si nous estimons que celles-ci fournissent des informations pertinentes.

Les principaux éléments qui composent notre programme de rémunération des cadres dirigeants sont le salaire de base, les attributions annuelles d'intéressement en numéraire, ainsi que les intéressements à long terme à base d'actions assujetties à des restrictions et de droits d'intéressement en actions, d'options de souscription d'actions et d'actions de performance. Les autres avantages directs et indirects que nous octroyons comprennent des avantages en matière d'assurance-vie et d'assurance-santé, de cotisations sociales et de santé spécifiques, ainsi qu'un plan d'épargne qualifié 401(k) (qui inclut des contributions correspondantes versées par la Société). Notre philosophie consiste à positionner l'ensemble cumulé de ces éléments afin qu'ils correspondent à la moyenne des éléments versés aux cadres dirigeants exerçant des responsabilités similaires. Afin de veiller à ce que la Société soit en mesure d'attirer et de fidéliser des cadres dirigeants à fort potentiel, la Société procède, via des études sur la rémunération, à une analyse comparative des rémunérations des cadres dirigeants de sociétés de dimensions comparables, et se base également sur un indice moyen fondé sur les informations de rémunération disponibles dans les circulaires de sollicitation de procurations d'autres sociétés de production de dimension similaire. Cet indice se compose des sociétés suivantes : Regal Beloit, IDEX Corp., Kennametal, Trinity Industries, Greenbrier Companies, Ametek, Crane Co., Donaldson, WABCO Holdings, ITT Corporation, Pall Corporation, Lincoln Electric Holdings, Inc., Valmont Industries, Oshkosh Corp., Flowserve Corp., SPX Corporation, Colfax Corp. et Snap-On Inc. (l'« Indice du groupe de sociétés homologues »).

Objectifs et philosophie. Les objectifs principaux de notre programme de rémunération des cadres dirigeants sont les suivants : (i) nous permettre d'attirer, motiver et fidéliser des cadres dirigeants talentueux, essentiels à l'accomplissement de nos objectifs commerciaux à court et long terme ; (ii) offrir une rémunération compétitive par rapport aux sociétés homologues du secteur ; (iii) récompenser les cadres dirigeants en fonction de leurs performances en termes d'accomplissement de missions et objectifs prédéfinis ; et (iv) aligner les intérêts de nos dirigeants sur ceux de nos actionnaires. Une part significative du total de la rémunération des dirigeants consiste en une rémunération variable, liée aux performances de l'entreprise, d'une entité opérationnelle ou à titre individuel. Notre objectif consiste à verser une part

significative de la rémunération totale d'un dirigeant sous une forme qui tienne compte de l'accomplissement des objectifs de performance fixés. S'agissant de la rémunération basée sur la performance, notre objectif consiste à verser une part significative de cette rémunération sous forme d'attribution d'actions.

En 2015, la rémunération de nos cadres dirigeants désignés a été répartie comme suit :

Nom	Salaire	Attribution annuelle d'intéressement	Attribution d'intéressement à long terme
Albert J. Neupaver.....	19,22 %	19,00 %	61,73 %
Raymond T. Betler.....	18,68 %	19,13 %	62,19 %
Patrick D. Dugan.....	27,37 %	19,98 %	52,65 %
David L. DeNinno.....	27,84 %	19,86 %	52,30 %
Charles F. Kovac.....	41,10 %	18,65 %	40,25 %

Dans le cadre de la détermination des salaires de base en début d'exercice, le Comité des rémunérations examine généralement les informations relatives aux pratiques et niveaux de rémunération dans le secteur de Wabtec, ainsi que le poste et la responsabilité d'un cadre dirigeant en particulier, des informations qui sont publiquement disponibles ou fournies par le *Chief Executive Officer* et le *Senior Vice President* de la division Ressources humaines. Le Comité des rémunérations a également recours à des analyses comparatives afin de déterminer les salaires de base, tel qu'exposé ci-dessous. L'attribution annuelle d'intéressement pour 2015 consiste en une attribution en numéraire, déterminée par le Comité des rémunérations en fonction de facteurs de performance préétablis. Ces facteurs sont établis en début d'année, et comprennent (i) un facteur de performance financière mesurant soit le bénéfice par action soit le bénéfice avant intérêts et impôts, ainsi que la gestion du fonds de roulement, et (ii) un facteur de performance individuelle déterminant si chaque cadre dirigeant a atteint les buts et objectifs qui lui avaient été fixés, conformément aux objectifs stratégiques globaux de la Société pour cet exercice. Des attributions d'intéressement à long terme sont versées sous forme d'options de souscription d'actions, d'actions assujetties à des restrictions, de droits d'intéressement en actions assujetties à des restrictions et d'actions de performance, afin d'offrir l'opportunité d'une rémunération à long terme fondée sur la performance de Wabtec et sur sa capacité à accomplir ses buts et objectifs à long terme.

Processus de rémunération.

Comité des rémunérations. La rémunération des cadres dirigeants est gérée par le Comité des rémunérations. Le Comité des rémunérations a approuvé les accords de rémunération des cadres dirigeants pour 2015, comprenant les salaires de base, les bonus et les attributions d'actions, tel que décrit dans la présente Discussion et analyse en matière de rémunération. Il les a intégralement recommandés aux membres du Conseil d'administration, qui les a ensuite approuvés. Notre Conseil d'administration délègue au Comité des rémunérations la responsabilité directe consistant notamment à :

- examiner et approuver les buts et objectifs du *Executive Chairman* et du *Chief Executive Officer*, ainsi que déterminer la rémunération du *Executive Chairman* et du *Chief Executive Officer* ;
- examiner et établir des recommandations concernant la rémunération de chacun des administrateurs et des cadres dirigeants ; et à
- soumettre des recommandations relatives aux plans d'intéressement et aux plans à base d'actions.

Rôle des experts en matière de rémunération. Conformément à sa charte, le Comité des rémunérations est autorisé à faire appel à des consultants en matière de rémunération, afin que ces consultants l'assistent dans l'exercice de ses fonctions. Le Comité des rémunérations jouit de l'autorité exclusive d'engager tout conseiller, expert ou consultant extérieur afin que celui-ci puisse l'assister dans l'évaluation de la rémunération des administrateurs et cadres dirigeants de la Société, ainsi que de l'autorité exclusive d'approuver les honoraires et autres conditions d'embauche de tels consultants. Lorsqu'il l'estime nécessaire, le Comité des rémunérations peut également solliciter des conseils en matière juridique, comptable, de ressources humaines, et dans d'autres domaines. Le Comité des rémunérations a engagé le cabinet de conseil Pay Governance au cours de l'année 2015. Dans le cadre de sa mission, Pay Governance a fourni les services suivants : (i) examen et évaluation des pratiques actuelles de la Société en matière de rémunération des cadres dirigeants et des administrateurs non-salariés ; (ii) examen de l'actuel groupe de sociétés homologues, et formulation de recommandations visant à actualiser ce groupe ; (iii) examen et évaluation de la rémunération du *Chief Executive Officer* basée sur ses performances ; et (iv) comparatif par rapport au groupe de sociétés homologues et aux données pertinentes du secteur.

Rôle de nos cadres dirigeants dans le processus de rémunération. Le *Chief Executive Officer* et le *Senior Vice President* de la division Ressources humaines établissent plusieurs directives lors des discussions menées auprès du Comité des rémunérations concernant la rémunération des dirigeants. Ils fournissent au Comité des rémunérations un certain nombre de recommandations et d'informations concernant la compétitivité du secteur, les employés clés, la performance des employés, les calendriers de renouvellements, ainsi que d'autres données appropriées. Le *Executive Chairman* et le *Chief Executive Officer* ne sont présents à aucune des discussions portant sur leur propre rémunération.

Éléments de la rémunération

Les éléments de notre programme de rémunération de 2015 ont essentiellement été structurés pour récompenser nos cadres dirigeants dans la réalisation de certains objectifs financiers et commerciaux.

Salaires de base. Les salaires de base de nos dirigeants sont revus chaque année et dépendent principalement de leur fonction et de leur responsabilité au sein de la direction. Ils se fondent sur la moyenne de la concurrence pour les cadres ayant des responsabilités similaires dans les sociétés du groupe de référence. À cet égard, la Société a recours à deux analyses comparatives différentes : l'une est tirée d'une étude comparative plus large qui s'appuie sur des entreprises industrielles et de fabrication de biens durables d'importance similaire en termes de revenus et la seconde étude représente une moyenne de l'indice des membres du Groupe de l'indice de référence. Les salaires individuels peuvent être supérieurs ou inférieurs à la moyenne de la concurrence en fonction de la contribution de l'individu aux résultats commerciaux, de ses capacités et qualifications, de son potentiel et de l'importance de son poste pour notre réussite.

Sur l'exercice 2015, les changements des salaires de base de nos cadres dirigeants désignés ont varié de 0 à 7,14 % à la suite de ce processus. Ces augmentations sont abordées plus précisément dans le « Tableau de synthèse des rémunérations », présenté ci-après.

Attributions annuelles d'intéressement en numéraire. Notre plan d'intéressement annuel est destiné à : (i) rémunérer directement les participants si les objectifs de performance stratégiques et financiers sont atteints et (ii) récompenser les participants pour leur performance sur les activités qui sont les plus étroitement sous leur responsabilité et pour lesquelles ils doivent rendre des comptes. Les objectifs portant sur l'entreprise, les entités opérationnelles et le rendement individuel sont liés au business plan annuel et au budget annuel dans le cadre du plan d'intéressement annuel. Le montant réel des attributions varie en fonction de la performance financière globale de la Société, de la performance individuelle du participant et de l'approbation du Conseil d'administration.

Les attributions cibles de chacun des cadres dirigeants désignés, exprimées en pourcentage du salaire de base, ont été en 2015 les suivantes :

Nom	Objectif
Albert J. Neupaver	100 %
Raymond T. Betler	100 %
Patrick D. Dugan	70 %
David L. DeNinno	70 %
Charles F. Kovac	60 %

Les attributions sont fondées sur la réussite de deux facteurs : un facteur de performance financière ou « FPF » (allant de 0 à 1,5 maximum), qui mesure le résultat par action ou le bénéfice avant intérêts et impôts (« EBIT ») et la gestion du fonds de roulement ; et un facteur de performance personnelle ou « FPP » (allant de 0 à 1,5 maximum) qui mesure si la direction a atteint certains objectifs convenus par le dirigeant, le supérieur du dirigeant, et le Conseil d'administration. La formule de l'attribution est basée sur le produit du salaire de base du participant, le pourcentage de l'attribution cible du participant, le FPF et le FPP. Lorsque le facteur de performance financière et le facteur de performance personnelle applicables sont tous deux atteints, les dirigeants désignés gagnent 100 % de leur attribution cible. Pour prétendre à un versement minimum en vertu du système d'attributions, l'entité opérationnelle ou la Société, selon ce qui s'applique au participant, doit atteindre au minimum 80 % de l'EBIT de son plan et 80 % de son plan cible portant sur le fonds de roulement/les flux de trésorerie pour l'année.

Nous pensons que cette philosophie encourage Wabtec et nos dirigeants à fixer des objectifs ambitieux et qu'elle favorise le travail d'équipe, la productivité et la rentabilité. Dans l'ensemble, la rémunération en numéraire totale (somme du salaire et de l'attribution) de nos dirigeants est compétitive par rapport aux pratiques du marché pour des postes de direction similaires dans des entreprises comparables, lorsque les objectifs de performance sont atteints dans le cadre du plan d'attributions annuel. Les attributions cibles et les facteurs de performance ont été approuvés par le Comité des rémunérations lors de sa réunion de février 2015. Pour 2015, les résultats effectifs de l'EBIT, de l'EPS et du fonds de roulement/flux de trésorerie ont atteint un FPF de 0,926 sur un facteur maximal possible de 1,5 dans le cadre du plan d'intéressement annuel. Le FPP des dirigeants du groupe et des responsables d'entités opérationnelles est basé sur la performance de l'EBIT pré-établi et les indices du fonds de roulement/flux de trésorerie relatifs au groupe ou à l'entité opérationnelle applicables.

Le tableau ci-dessous fournit à la fois les mesures financières de 2015 et notre performance réalisée en 2015 par les dirigeants de toute l'entreprise, notamment M. Neupaver, M. Betler, M. Dugan, et M. DeNinno :

Mesure de performance	Plancher	Objectif	Maximum	Performance 2015 effective	Pondération cible	Performance réalisée
EBIT.....	—	—	—	—	—	—
EPS.....	3,74 \$	4,16 \$	4,58 \$	4,10 \$	80 %	0,696
Fonds de roulement/Flux de trésorerie.....	354 M \$	442 M\$	530 M\$	468 M\$	20 %	0,23
Total						0,926

Le tableau ci-dessous établit aussi à la fois les mesures financières de 2015 et les performances réalisées en 2015 par M. Kovac :

Mesure de performance	Plancher	Objectif	Maximum	Performance 2015 effective	Pondération cible	Performance réalisée
EBIT.....	124,4 M\$	155,5 M\$	186,6 M\$	143,3 M\$	80 %	51,57
EPS.....	—	—	—	—	—	—
Fonds de roulement/Flux de trésorerie.....	143,1 M\$	178,9 M\$	214,7 M\$	174,9 M\$	20 %	17,97
Total						69,54

M. Neupaver, M. Betler, M. Dugan, M. DeNinno et M. Kovac ont participé au plan d'intéressement annuel et chacun d'eux a atteint, en raison de la performance de la Société et de leur performance individuelle, un résultat supérieur à leur attribution cible. Les attributions reçues en conséquence sont répercutées dans la colonne Rémunération versée au titre du plan d'intéressement hors actions dans le « Tableau de synthèse de la rémunération » ci-dessous.

Attribution incitative à long terme. Notre Comité des rémunérations gère notre attribution incitative à long terme par le biais du Plan d'intéressement en actions 2011, en vertu duquel nous accordons des options de souscription d'actions, des actions ou unités d'actions assujetties à des restrictions et des actions de performance. Au cours de 2015, la Société a attribué les actions suivantes : 72 840 actions assujetties à des restrictions, 30 557 unités d'actions assujetties à des restrictions, 84 675 options de souscription d'actions et 126 050 actions de performance. Les actions attribuées en février 2015 à tous les cadres dirigeants désignés sont détaillées dans le tableau « Attributions d'actions en 2015 au titre de plans d'intéressement » à la page 24. Les options et actions assujetties à des restrictions sont généralement attribuées en février aux salariés, incluant nos cadres dirigeants dans le cadre de leur rémunération à long terme. D'autres attributions ont été octroyées tout au long de l'année aux nouveaux employés, aux employés en poste dans le cadre de promotions et au personnel de direction clé obtenu par le biais d'acquisitions. Nous varions les quantités relatives d'options et d'actions assujetties à des restrictions accordées sur une année donnée, en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la performance globale de la Société, le cours de l'action et la conservation du personnel de direction clé. Le programme incitatif à long terme a pour principaux objectifs d'aligner les intérêts des cadres dirigeants et autres employés clés sur ceux de nos actionnaires, d'attirer et de conserver le personnel de direction clé compétent et de fournir un encouragement en vue d'atteindre et dépasser nos objectifs financiers à long terme. Font partie des employés admissibles au programme incitatif à long terme ceux ayant été désignés par le Comité des rémunérations comme ayant des fonctions d'orientation et de prise de décision clé, et comme ayant des responsabilités qui contribuent de manière significative à la réalisation de nos objectifs de rentabilité. L'importance de l'attribution incitative à long terme d'un individu repose principalement sur sa performance individuelle, ses responsabilités et sa position dans notre société. La valeur des droits d'intéressement à long terme est généralement compétitive par rapport à la pratique du marché pour des postes de direction similaires dans des entreprises comparables basées sur le Groupe de l'indice de référence et autres données pertinentes examinées par le Comité des rémunérations.

Toutes les attributions en vertu du Plan d'intéressement en actions de 2011 peuvent être assujetties à un risque de déchéance (« déchéance ») à la discrétion du Comité des rémunérations si, entre la date d'attribution et le troisième anniversaire de l'exercice, du paiement ou de l'acquisition du droit, le participant :

- (i) prend part à l'exploitation ou la gestion d'une entreprise (que ce soit en tant que propriétaire, associé, dirigeant, administrateur, employé ou autre) qui est en concurrence avec la Société ou l'une de ses filiales ;
- (ii) incite ou tente d'inciter tout client, fournisseur, titulaire de licence ou toute autre personne, société ou une autre entreprise commerciale ayant une relation d'affaires avec la Société ou l'une de ses filiales, à cesser de faire des affaires avec la Société ou l'une de ses filiales, ou interfère de quelque manière que ce soit dans la relation entre ce client, fournisseur, titulaire de licence ou toute autre personne, et la Société ou l'une de ses filiales ;
- (iii) encourage un employé de la Société ou de l'une de ses filiales à quitter son emploi ou interfère de quelque manière que ce soit dans la relation de l'employé avec la Société ou l'une de ses filiales ; ou

- (iv) fait des déclarations ou des commentaires, par voie orale ou écrite, de nature diffamatoire ou désobligeante à l'encontre de la Société ou de ses filiales (y compris, mais sans s'y limiter, à l'égard de l'une de leurs entreprises, un de leurs dirigeants, administrateurs, employés, produits ou politiques respectifs).

Ladite déchéance ne s'applique pas suite à un changement de contrôle, sauf si l'accord d'attribution le stipule expressément ou si la législation en vigueur le requiert.

Les options de souscription d'actions et les actions assujetties à des restrictions constituent une partie de notre programme de rémunération incitative à long terme qui vise à aligner les intérêts de nos dirigeants sur ceux de nos actionnaires. Nous octroyons généralement les options de souscription d'actions et des actions assujetties à des restrictions en février de l'année applicable. Par le passé, nous avons attribué des options de souscription d'actions ordinaires aux dirigeants à la juste valeur de marché (moyenne haute et basse du cours) de nos actions ordinaires à la date d'attribution. Nous n'avons pas réévalué ni antidaté les attributions d'options. Le calendrier d'acquisition de chaque attribution d'options et actions assujetties à des restrictions est déterminé par le Comité des rémunérations et a généralement été prévu par tranches de 25 % sur une période de quatre ans, sous réserve que l'emploi se soit poursuivi dans la Société. En février 2015, nous avons accordé à la fois des actions assujetties à des restrictions et des options de souscription d'actions à tous les cadres dirigeants désignés dans le cadre de leur rémunération à long terme dans la Société. La juste valeur de ces actions à la date d'attribution est répercutée dans le Tableau de synthèse des rémunérations en page 22.

La Société gère aussi un programme d'intéressement à long terme sur trois ans, en utilisant des actions de performance. Ce programme est destiné à récompenser les dirigeants qui ont atteint ou dépassé les objectifs en matière de croissance du profit économique. Le profit économique est une mesure visant à calculer dans quelle proportion la Société produit des résultats financiers au-delà de son coût du capital. Le programme est structuré comme un plan triennal glissant : un nouveau cycle de performance de trois ans commence chaque année, le cycle le plus récemment commencé étant 2016-2018. Pour chaque dirigeant sélectionné pour participer à ce programme, nous établissons le montant cible d'octroi d'actions de performance au début de chaque cycle de performance de trois ans. Une action de performance équivaut à une action ordinaire Wabtec. Si Wabtec atteint son objectif de profit économique sur trois années consécutives, les participants bénéficient alors de l'attribution des actions de performance cible. En général, les objectifs augmentent chaque année en tenant compte des conditions attendues du marché, et visent à refléter une performance supérieure par la direction. Si Wabtec atteint l'objectif maximal de profit économique sur trois années consécutives, un participant bénéficiera d'un nombre maximal d'actions de performance (égal à deux fois le niveau cible). Si Wabtec atteint l'objectif plancher de profit économique sur trois années consécutives, un participant gagnera un nombre plancher d'actions de performance (égal à un quart du niveau cible). Aucune action de performance ne sera acquise pour une performance inférieure au plancher de profit économique sur trois ans consécutifs et aucune action de performance supplémentaire ne sera acquise pour une performance dépassant le profit économique maximum sur trois ans consécutifs. Ce programme est destiné à encourager la stabilité à long terme de la direction de Wabtec en établissant des objectifs ambitieux visant à promouvoir la productivité à long terme et la rentabilité de la Société. Si un participant au programme quitte la Société volontairement, ou est congédié pour un motif valable, il ne sera pas autorisé à recevoir d'actions de performance dont il aurait pu bénéficier dans le cadre du programme. Si un participant au programme quitte la Société pour toute autre raison, son gain pourra être calculé au prorata en fonction de la durée de sa participation au programme par rapport à la période de performance. Concernant le cycle de performance 2015-2017, le Comité des rémunérations a approuvé les objectifs cible fondés sur le profit économique cumulatif pour la période de performance. Ces objectifs ont été créés sur la base d'une série de considérations, notamment la demande attendue sur les marchés des utilisateurs finaux clés de Wabtec, les attentes des investisseurs et le business plan de la direction qui comprend une croissance annuelle.

Concernant la période de performance 2013-2015, Wabtec a atteint 123,43 % de son objectif de profit économique sur trois ans consécutifs de 577 millions de dollars pour le cycle de performance 2013-2015, ce qui a entraîné les attributions suivantes en mars 2016 pour les cadres dirigeants désignés :

M. Neupaver.....	41 967 actions ordinaires Wabtec d'une valeur de 3 335 957 \$ à la date d'attribution
M. Betler.....	14 072 actions ordinaires Wabtec d'une valeur de 1 118 583 \$ à la date d'attribution
M. Dugan.....	6 913 actions ordinaires Wabtec d'une valeur de 549 514 \$ à la date d'attribution
M. DeNinno.....	7 653 actions ordinaires Wabtec d'une valeur de 608 337 \$ à la date d'attribution
M. Kovac.....	7 653 actions ordinaires Wabtec d'une valeur de 608 337 \$ à la date d'attribution

Selon les modalités du Plan de rémunération différée de la Société (tels que décrits ci-dessous), M. Kovac a choisi de reporter 100 % du versement. Ce report sera placé sur son compte de report individuel. Les cadres dirigeants en tant que groupe ont reçu 120 228 actions ordinaires de Wabtec d'une valeur de 9 556 924 \$ au versement.

Obligations en matière d'actionnariat. En février 2007, Wabtec a approuvé des lignes directrices en matière d'actionnariat pour les membres de la direction et les membres du conseil d'administration non salariés. Ces lignes directrices ont été établies pour encourager nos employés clés et les membres du Conseil d'administration à détenir et conserver des actions. Les lignes directrices sont les suivantes : le *Executive Chairman* et le *President* et *Chief Executive Officer* peuvent accumuler des actions ayant une valeur égale à sept fois leur salaire de base ; les cadres dirigeants peuvent accumuler des actions ayant une valeur égale à trois fois leur salaire de base ; les directeurs généraux et équivalents peuvent accumuler des actions ayant une valeur égale à deux fois leur salaire de base ; et les membres du Conseil d'administration non salariés

peuvent accumuler des actions ayant une valeur égale à quatre fois leur provision en numéraire. Ces lignes directrices en matière de propriété doivent être observées dans les trois à cinq ans et sont définies comme un multiple du salaire de base pour les dirigeants et un multiple de la rémunération en numéraire pour les membres du conseil d'administration non salariés. Chacun des cadres dirigeants et des membres du conseil d'administration non salariés a atteint la détention d'actions requise, décrite ci-dessus (comprenant les actions différées en vertu du Plan de rémunération différée). Au 31 janvier 2016, nos administrateurs et cadres dirigeants en tant que groupe détenaient environ 5,74 % de nos actions ordinaires.

Politique de recouvrement. En cas de réévaluation financière ou lorsque le Conseil d'administration détermine qu'une partie est responsable d'une faute qui a provoqué un dommage financier ou un dommage à la réputation de Wabtec, le Comité des rémunérations examinera les circonstances et fera des recommandations au Conseil quant à savoir si un recouvrement devrait être poursuivi. On entend par faute toute violation des politiques de Wabtec, intentionnelle ou par imprudence, ou tout acte de négligence grave par omission. Le Comité des rémunérations examinera toute la rémunération ayant été attribuée à la partie responsable et déterminera comment une telle rémunération peut avoir été affectée par la réévaluation financière ou la faute.

Si le Conseil décide qu'un recouvrement est approprié, Wabtec pourra recouvrer auprès des parties responsables tout droit en numéraire et droit en actions en se fondant sur la réévaluation des états financiers ou sur l'exercice faisant l'objet du préjudice financier, ainsi que sur les gains réalisés depuis l'exercice des options, dans la mesure où le Comité des rémunérations aura déterminé que les gains ont été basés sur ces états financiers ou résultent d'une telle faute.

Opérations de couverture interdites. Pour s'assurer que nos cadres dirigeants supportent tous les risques liés à la détention d'actions ordinaires de Wabtec, au début de 2015, le Comité des rémunérations a approuvé une politique qui interdit les opérations de couverture liées à nos actions ordinaires.

Avantages indirects et autres avantages personnels. Des avantages supplémentaires sont proposés à certains cadres dirigeants dans le but d'attirer et de conserver le personnel de direction clé compétent. Ces avantages indirects peuvent comprendre des avantages en matière d'assurance-vie et d'assurance-santé et le paiement de cotisations sociales et de santé spécifiques.

Avantages de retraite. La Société gère un programme portant sur des cotisations déterminées, comprenant un versement de la Société égal aux cotisations des participants, qui est fourni aux dirigeants sur la même base que celle prévue pour les autres salariés de la Société.

Plan de rémunération différée. En décembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé et adopté un plan de rémunération différée à l'attention cadres des dirigeants et administrateurs non salariés. Dans le cadre du plan, des cadres dirigeants salariés admissibles peuvent choisir de reporter leur salaire de base, bonus et/ou droit incitatif à long terme. Les administrateurs non salariés peuvent choisir de reporter leurs actions annuelles et/ou provision en numéraire, à condition que tout report de la provision en actions soit soumis aux mêmes conditions d'acquisition et de déchéance que si la provision en actions n'avait pas été reportée. Concernant les cadres dirigeants sur l'année 2015, M. Kovac a choisi de reporter 50 % de son attribution incitative annuelle en numéraire et 100 % du gain de son intéressement à long terme. Pour les administrateurs non salariés, M. Foster a choisi de reporter 100 % de sa provision annuelle en actions.

Indemnités de fin de contrat

La Société ne prévoit en général pas de contrats de travail pour ses cadres dirigeants. Le Conseil d'administration a conclu des accords de maintien d'emploi avec ses dirigeants, y compris tous les cadres dirigeants désignés. Ces accords sont abordés ci-dessous de manière générale et n'entrent en vigueur qu'en cas de changement de contrôle de Wabtec. Certains de nos plans d'avantages sociaux, également abordés ci-dessous, prévoient des dispositions qui traitent de la cessation de fonctions d'un individu ou d'un changement de contrôle de la Société.

Incidences fiscales de la rémunération des dirigeants. Nos déductions vis-à-vis de la rémunération à verser aux cadres dirigeants désignés (autres que le Directeur financier) sont potentiellement limitées par l'Article 162, alinéa (m) du « Internal Revenue Code » de 1986, tel que modifié (le « Code »), dans la mesure où le montant global versé à un cadre dirigeant dépasse 1 million de dollars, sauf si ce montant est versé en vertu d'un plan de performance d'objectifs prédéterminés répondant à certaines exigences, ou satisfait à d'autres exceptions prévues dans le Code. Nous cherchons généralement à préserver la déductibilité fiscale de la rémunération versée à nos dirigeants. Nonobstant cette politique générale, le Comité des rémunérations conserve le pouvoir d'approuver des systèmes de rémunération en vertu desquels la rémunération versée aux individus visés ne serait pas intégralement déductible d'impôts, si ces paiements sont réputés être effectués dans le meilleur intérêt à la fois de Wabtec et de ses actionnaires.

Considérations comptables à l'égard des pratiques de rémunération. Le Comité des rémunérations examine de manière continue l'impact de nos programmes de rémunération sur les états financiers de Wabtec, notamment le traitement comptable de la rémunération à base d'actions. Les décisions prises par le comité peuvent être influencées par de tels facteurs.

Tableau de synthèse des rémunérations

Ce tableau fait état de la rémunération du *Executive Chairman* de Wabtec, du *Chief Executive Officer* de Wabtec, du Directeur financier de Wabtec et des deux autres cadres dirigeants les mieux rémunérés au 31 décembre 2015, à l'exception du *Executive Chairman*, *Chief Executive Officer* et Directeur financier.

Nom et poste	Année	Salaire	Attributions en actions (1)	Attributions d'options (4)	Rémunération versée au titre du Plan	Toutes autres rémunérations (6)	Total
					d'intéressement hors actions (5)		
Albert J. Neupaver <i>Executive Chairman</i>	2015	890 000 \$	2 663 118 \$	309 595 \$	914 366 \$	35 049 \$	4 812 128 \$
	2014	890 000 \$	2 931 733 \$	370 062 \$	1 547 933 \$	27 611 \$	5 767 339 \$
	2013	890 000 \$	2 791 162 \$	449 344 \$	1 185 683 \$	26 682 \$	5 342 871 \$
Raymond T. Betler <i>President et Chief Executive Officer</i>	2015	750 000 \$	2 219 265 \$	261 965 \$	770 533 \$	27 068 \$	4 028 831 \$
	2014	700 000 \$	2 487 987 \$ (2)	218 763 \$	1 217 476 \$	25 382 \$	4 649 608 \$
	2013	600 000 \$	935 860 \$	150 662 \$	799 337 \$	20 627 \$	2 506 486 \$
Patrick D. Dugan (3) <i>Senior Vice President et Directeur Financier</i>	2015	370 000 \$	674 483 \$	83 353 \$	287 666 \$	23 984 \$	1 439 486 \$
	2014	360 000 \$	599 672 \$	75 695 \$	438 291 \$	23 321 \$	1 496 979 \$
David L. DeNinno <i>Senior Vice President, Directeur Juridique et Secrétaire Général</i>	2015	370 000 \$	674 483 \$	83 353 \$	287 666 \$	33 281 \$	1 448 783 \$
	2014	360 000 \$	599 672 \$	75 695 \$	438 291 \$	27 606 \$	1 501 264 \$
	2013	309 000 \$	508 977 \$	81 939 \$	306 579 \$	26 250 \$	1 232 745 \$
Charles F. Kovac <i>Senior Vice President - Groupe produits de Fret</i>	2015	353 000 \$	332 890 \$	37 509 \$	171 624 \$	25 254 \$	920 277 \$
	2014	353 000 \$	426 433 \$	53 827 \$	231 841 \$	25 371 \$	1 090 472 \$
	2013	353 000 \$	508 977 \$	81 939 \$	146 577 \$	24 951 \$	1 115 444 \$

- (1) Reflète le montant total en dollars de la juste valeur à la date d'attribution, calculé en conformité avec le FASB ASC Topic 718, désigné « ASC 718 », en rapport avec les attributions a) d'actions assujetties à des restrictions accordées aux cadres dirigeants désignés en février 2015 en vertu du Plan d'intéressement en actions de 2011 ; et b) de droits d'intéressement à long terme accordés aux cadres dirigeants désignés en 2015 pour les périodes respectives de performance 2015-2017. S'agissant des hypothèses utilisées pour le calcul de ce montant en vertu de l'ASC 718, consulter la Note 13 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés » dans le Rapport annuel de Wabtec du Formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. La valeur de l'attribution incitative à long terme de 2015 est basée sur l'accomplissement probable des objectifs de performance applicables. Sur la base de la réalisation du niveau de performance maximal, la valeur de cette attribution serait : pour M. Neupaver – 3 133 080 \$; pour M. Betler – 2 610 900 \$; pour M. Dugan – 739 755 \$; pour M. DeNinno – 739 755 \$; pour M. Kovac – 391 635 \$.
- (2) Reflète l'attribution spécifique d'actions assujetties à des restrictions à M. Betler lors de sa nomination au poste de *Chief Executive Officer*. L'attribution a été versée le 14 mai 2014 en vertu du Plan d'intéressement en actions de 2011 de Wabtec. La totalité de l'attribution sera acquise en bloc le 14 mai 2018, soit quatre ans à compter de la date d'attribution.
- (3) M. Dugan a été nommé Directeur financier à compter du 1^{er} janvier 2014.
- (4) Reflète le montant total en dollars de la juste valeur à la date d'attribution, calculé conformément à l'ASC 718, relatif aux cadres dirigeants désignés qui avaient reçu des options de souscription d'actions au cours de l'année. Pour les hypothèses utilisées dans le calcul de ce montant en vertu de l'ASC 718, consulter la Note 12 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés » dans le Rapport annuel de Wabtec du Formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- (5) Reflète les montants acquis par les cadres dirigeants désignés pour les exercices 2015, 2014 et 2013, dans le cadre du plan d'intéressement annuel de Wabtec. Le paiement relatif à la performance 2015 a été effectué en février 2016. Selon les modalités du Plan de rémunération différée de la Société, M. Kovac a choisi de reporter 50 % des attributions de 2015, 50 % des attributions de 2014 et 50 % des attributions de 2013.

- (6) Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des éléments qui constituent le poste « Toutes autres rémunérations » :

Nom	Année	Versements majorée	Indemnités de déplacement en voiture	Cotisations sociales et de santé spécifiques	Contribution à part égale de l'entreprise au Plan 401, alinéa (k)	Paielements de primes d'assurance vie temporaire imputés au Groupe	Total
Albert J. Neupaver	2015	0 \$	0 \$	8 481 \$	15 900 \$	10 668 \$	35 049 \$
	2014	0 \$	0 \$	6 467 \$	15 600 \$	5 544 \$	27 611 \$
	2013	0 \$	0 \$	5 838 \$	15 300 \$	5 544 \$	26 682 \$
Raymond T. Betler	2015	0 \$	0 \$	5 624 \$	15 900 \$	5 544 \$	27 068 \$
	2014	0 \$	0 \$	7 006 \$	15 600 \$	2 776 \$	25 382 \$
	2013	0 \$	0 \$	2 551 \$	15 300 \$	2 776 \$	20 627 \$
Patrick D. Dugan	2015	0 \$	0 \$	7 202 \$	15 900 \$	882 \$	23 984 \$
	2014	0 \$	0 \$	7 120 \$	15 600 \$	601 \$	23 321 \$
David L. DeNinno	2015	0 \$	0 \$	13 500 \$	15 900 \$	3 881 \$	33 281 \$
	2014	0 \$	0 \$	9 870 \$	15 600 \$	2 136 \$	27 606 \$
	2013	0 \$	0 \$	8 886 \$	15 300 \$	2 064 \$	26 250 \$
Charles F. Kovac	2015	0 \$	0 \$	6 877 \$	15 900 \$	2 477 \$	25 254 \$
	2014	0 \$	0 \$	7 336 \$	15 600 \$	2 435 \$	25 371 \$
	2013	0 \$	0 \$	7 216 \$	15 300 \$	2 435 \$	24 951 \$

En 2015, les changements de salaire de base de nos cadres dirigeants désignés résultant du processus décrit dans la Discussion et analyse en matière de rémunération sont :

M. Neupaver	0 %
M. Betler	7,14 %
M. Dugan	2,78 %
M. DeNinno	2,78 %
M. Kovac.....	0 %

L'augmentation moyenne des cadres dirigeants désignés en 2015 était de 2,63 % et l'amplitude concernant les cadres dirigeants en tant que groupe était de 0 % - 14,89 %. Le Comité des rémunérations se consacre à garantir une rémunération compétitive à chacun des employés clés de Wabtec et estime que ces augmentations sont conformes aux pratiques comparables de l'industrie et sont justifiées par leurs performances individuelles, la performance de l'entreprise et le rendement de nos actionnaires.

Attributions d'actions en 2015 au titre des plans d'intéressement

Ce tableau fait état des attributions d'actions accordées en 2015 au *Executive Chairman*, au *Chief Executive Officer* et au Directeur financier de Wabtec, ainsi qu'aux deux autres cadres dirigeants les mieux rémunérés au 31 décembre 2015 à l'exception du *Executive Chairman*, *Chief Executive Officer* et Directeur financier.

Nom	Date d'attribution	Estimation des versements futurs en vertu de plans d'intéressement hors actions (1)			Estimation des versements futurs en vertu de plans d'intéressement à base d'actions (2)			Toutes autres attributions en actions : nombre d'actions ou d'unités d'actions (3)	Toutes autres attributions d'actions : nombre d'actions sous-jacentes aux options (4)	Prix d'exercice des attributions d'actions	Juste valeur à la date d'attribution des actions et options attribuées (5)
		Plancher	Objectif	Maximum	Plancher	Objectif	Maximum				
M. Neupaver	10/02/2015	0 \$	890 000 \$	2 002 500 \$							1 566 540 \$
	10/02/2015				4 500	18 000	36 000	12 600			1 096 578 \$
	10/02/2015								13 000	87,03 \$	309 595 \$
M. Betler	10/02/2015	0 \$	750 000 \$	1 687 500 \$							1 305 450 \$
	10/02/2015				3 750	15 000	30 000	10 500			913 815 \$
	10/02/2015								11 000	87,03 \$	261 965 \$
M. Dugan	10/02/2015	0 \$	370 000 \$	582 750 \$							369 878 \$
	10/02/2015				1 063	4 250	8 500	3 500			304 605 \$
	10/02/2015								3 500	87,03 \$	83 353 \$
M. DeNinno	10/02/2015	0 \$	370 000 \$	582 750 \$							369 878 \$
	10/02/2015				1 063	4 250	8 500	3 500			304 605 \$
	10/02/2015								3 500	87,03 \$	83 353 \$
M. Kovac	10/02/2015	0 \$	211 800 \$	476 550 \$							195 818 \$
	10/02/2015				563	2 250	4 500	1 575			137 072 \$
	10/02/2015								1 575	87,03 \$	37 509 \$

- (1) Reflète les paiements possibles en vertu du plan d'intéressement annuel de Wabtec.
- (2) Reflète l'attribution d'actions de performance pour la période de performance de trois ans 2015-2017, approuvée par le Comité des rémunérations en février 2015 en vertu du Plan d'intéressement en actions de 2011 de Wabtec. Ces colonnes reflètent l'amplitude des versements possibles pour cette attribution. Une action de performance équivaut à une action ordinaire Wabtec. Si Wabtec atteint son objectif de profit économique sur trois ans consécutifs, alors les participants gagneront le nombre cible d'actions de performance. En général, les objectifs augmentent chaque année en tenant compte des conditions attendues du marché, et visent à refléter une performance supérieure par la direction. Si Wabtec atteint l'objectif maximal de profit économique sur trois ans consécutifs, un participant gagnera un nombre maximal d'actions de performance (égal à deux fois le niveau cible). Si Wabtec atteint l'objectif plancher de profit économique sur trois ans consécutifs, un participant gagnera un nombre plancher d'actions de performance (égal à un quart du niveau cible). Aucune action de performance ne sera acquise en cas de performance inférieure au plancher de profit économique sur trois ans consécutifs et aucune action de performance supplémentaire ne sera acquise pour une performance dépassant le profit économique maximum sur trois ans consécutifs. Le versement de ces attributions, le cas échéant, sera effectué le 31 mars 2018.
- (3) Reflète l'attribution d'actions assujetties à des restrictions aux cadres dirigeants désignés le 10 février 2015 au titre du Plan d'intéressement en actions 2011 de Wabtec. Un quart des actions acquises le 1^{er} mars 2016 et les actions restantes seront acquises par paliers le 1^{er} mars 2017, le 1^{er} mars 2018 et le 1^{er} mars 2019.
- (4) Reflète l'attribution d'options aux cadres dirigeants désignés le 10 février 2015 au titre du Plan d'intéressement en actions 2011 de Wabtec. Un quart des options acquises le 1^{er} mars 2016 et les options restantes seront acquises par paliers le 1^{er} mars 2017, le 1^{er} mars 2018 et le 1^{er} mars 2019.
- (5) Reflète la juste valeur à la date d'attribution calculée conformément à l'ASC 718.

Attributions de droits en 2015 encore en circulation à la clôture de l'exercice

Ce tableau fournit des informations concernant les options non exercées, les actions non acquises et les plans d'intéressement à base d'actions en cours au 31 décembre 2015 pour le *Executive Chairman*, le *Chief Executive Officer* et le Directeur financier de Wabtec, ainsi que les deux cadres dirigeants les mieux rémunérés au 31 décembre 2015 à l'exception du *Executive Chairman*, *Chief Executive Officer* et Directeur financier.

Nom	Options attribuées				Attributions en actions			
	Nombre d'actions sous-jacentes aux options non exercées	Nombre d'actions sous-jacentes aux options non exercées	Prix d'exercice (\$)	Date d'expiration de l'option	Nombre d'actions ou d'unités d'actions qui n'ont pas encore été acquises	Valeur de marché des actions ou unités d'actions qui n'ont pas encore été acquises	Plan d'intéressement à base d'actions : Nombre d'actions, d'unités d'actions ou autres droits non encore acquis (1)	Plan d'intéressement à base d'actions : Valeur de marché ou à date de versement des actions, unités ou autres droits non encore acquis (1)
Albert J. Neupaver	100 000	0	17,425 \$	20/02/2018			81 967	5 795 067 \$
	108 000	0	14,50 \$	17/02/2019	7 700(2)	544 390 \$		
	54 000	0	19,103 \$	17/02/2020	11 900(3)	841 330 \$		
	40 500	0	28,695 \$	15/02/2021	11 550(4)	816 585 \$		
	23 100	7700	35,293 \$	14/02/2022	12 600(5)	890 820 \$		
	11 900	11 900	48,29 \$	12/02/2023				
	3 850	11 550	72,82 \$	11/02/2024				
	0	13 000	87,03 \$	10/02/2025				
Raymond T. Betler	20 000	0	29,043 \$	18/08/2018			42 072	2 974 490 \$
	24 000	0	14,50 \$	17/02/2019	2 590(2)	183 113 \$		
	12 000	0	19,103 \$	17/02/2020	3 990(3)	282 093 \$		
	13 500	0	28,695 \$	15/02/2021	6 875(4)	482 528 \$		
	7 770	2 590	35,293 \$	14/02/2022	10 500(5)	742 350 \$		
	3 990	3 990	48,29 \$	12/02/2023	10 000(6)	707 000 \$		
	2 275	6 825	72,82 \$	11/02/2024				
	0	11 000	87,03 \$	10/02/2025				
Patrick D. Dugan							15 663	1 107 374 \$
	0	1 260	35,293 \$	14/02/2022	1 260(2)	89 082 \$		
	1 960	1 960	48,29 \$	12/02/2023	1 960(3)	138 572 \$		
	788	2 362	72,82 \$	11/02/2024	2 363(4)	166 993 \$		
	0	3 500	87,03 \$	10/02/2025	3 500(5)	247 450 \$		
David L. DeNinno	4200	1 400	34,813 \$	21/02/2022			16 403	1 159 692 \$
	2 170	2 170	48,29 \$	12/02/2023	1 400(2)	98 980 \$		
	788	2 362	72,78 \$	11/02/2024	2 170(3)	153 419 \$		
	0	3 500	87,03 \$	10/02/2025	2 363(4)	166 993 \$		
					3 500(5)	247 450 \$		
Charles F. Kovac	18 000	0	17,425 \$	20/02/2018			13 103	926 382 \$
	24 000	0	14,50 \$	17/02/2019	1 400(2)	98 980 \$		
	12 000	0	19,103 \$	17/02/2020	2 170(3)	153 419 \$		
	9 000	0	28,695 \$	15/02/2021	1 680(4)	118 776 \$		
	4 200	1 400	35,293 \$	14/02/2022	1 575(5)	111 353 \$		
	2 170	2 170	48,29 \$	12/02/2023				
	560	1 680	72,78 \$	11/02/2024				
	0	1 575	87,03 \$	10/02/2025				

- (1) Représente le nombre total d'actions de performance véritablement accordées en vertu du plan d'intéressement à long terme de 2013-2015, les actions de performance cibles qui seront versées si la Société atteint les objectifs financiers du plan d'intéressement à long terme de 2014-2016 et les actions de performance cible qui seront versées si la Société atteint les objectifs financiers visés au plan d'intéressement à long terme de 2015-2017 multiplié par la juste valeur du marché du cours des actions ordinaires de Wabtec au 31 décembre 2015.
- (2) Représente le nombre d'actions assujetties à des restrictions de Wabtec qui ont été octroyées en 2012 à la direction dans le cadre du plan d'intéressement en actions de 2011 et qui restent non acquises au 31 décembre 2015. Un quart de cette attribution a été acquis les 1^{er} mars 2013, 1^{er} mars 2014, 1^{er} mars 2015 et 1^{er} mars 2016.
- (3) Représente les actions assujetties à des restrictions de Wabtec qui ont été octroyées en 2013 à la direction dans le cadre du plan d'intéressement en actions de 2011 et qui restent non acquises au 31 décembre 2015. Un quart de cette attribution a été acquis les 1^{er} mars 2014, 1^{er} mars 2015, 1^{er} mars 2016, et les actions restantes seront acquises le 1^{er} mars 2017.
- (4) Représente le nombre d'actions assujetties à des restrictions de Wabtec qui ont été octroyées en 2014 à la direction dans le cadre du plan d'intéressement en actions de 2011 et qui restent non acquises au 31 décembre 2015. Un quart de cette attribution a été acquis les 1^{er} mars 2015 et 1^{er} mars 2016. Les actions restantes seront acquises par paliers d'un quart le 1^{er} mars 2017 et le 1^{er} mars 2018.
- (5) Représente le nombre d'actions assujetties à des restrictions de Wabtec qui ont été octroyées en 2015 à la direction dans le cadre du Plan d'intéressement en actions de 2011 et qui restent non acquises au 31 décembre 2015. Un quart de cette attribution a été acquis le 1^{er} mars 2016 et les actions restantes seront acquises par paliers d'un quart les 1^{er} mars 2017, 1^{er} mars 2018 et 1^{er} mars 2019.
- (6) Représente le nombre d'actions assujetties à des restrictions de Wabtec qui ont été accordées à la direction en vertu du Plan d'intéressement en actions de 2011 et qui restent non acquises au 31 décembre 2015. La totalité

de l'attribution d'actions est soumise à une acquisition en bloc et en totalité le 14 mai 2018, soit quatre ans à compter de la date d'attribution.

Exercices d'options et actions acquises

Ce tableau fournit des informations concernant le montant total d'acquisition d'actions, notamment les actions ou unités assujetties à des restrictions et instruments similaires, au cours de 2015, pour le *Executive Chairman*, le *Chief Executive Officer* et le Directeur financier de Wabtec, ainsi que les deux cadres dirigeants les mieux rémunérés, en dehors du *Executive Chairman*, *Chief Executive Officer* et Directeur financier, de manière globale.

Nom	Options attribuées		Attributions en actions	
	Nombre d'actions acquises sur exercice	Valeur réalisée sur l'exercice	Nombre d'actions définitivement acquises (1)	Valeur réalisée à l'acquisition
Albert J. Neupaver	0	0 \$	107 939	10 251 062 (2) \$
Raymond T. Betler	0	0 \$	37 250	3 538 065 (2) \$
Patrick D. Dugan	13 530	937 972 \$	17 483	1 660 299 (2) \$
David L. DeNinno	0	0 \$	19 053	1 809 237 (2) \$
Charles F. Kovac	0	0 \$	19 898	1 889 846 (2) \$

- (1) Calculé en multipliant le nombre d'actions assujetties à des restrictions qui ont été acquises par le cours de l'action ordinaire de Wabtec à la date d'acquisition.
- (2) Comprend un versement en vertu du plan d'intéressement à long terme 2012-2014. En vertu de ce plan, M. Neupaver, M. Betler, M. Dugan, M. DeNinno et M. Kovac ont eu droit et ont respectivement perçu le 16 mars 2015 un versement de 80 314, 27 015, 13 143, 14 603 et 14 603 actions ordinaires de Wabtec, respectivement, avec une valeur respective à cette date de 7 615 775 \$, 2 561 697 \$, 1 246 285 \$, 1 384 729 \$ et 1 384 729 \$. M. Kovac a reporté son paiement en vertu du Plan de rémunération différée de la Société.

Rémunération différée non admissible

Nom	Rémunérations de la direction en 2015 (\$) (1)	Rémunérations du déclarant en 2015 (\$) (1)	Somme des rémunérations en 2015 (\$) (2)	Somme des retraits/distributions (\$) (3)	Solde global au 31 décembre 2015 (\$) (3)
Albert J. Neupaver	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Raymond T. Betler	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Patrick D. Dugan	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
David L. DeNinno	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Charles F. Kovac	1 500 650 \$	0 \$	(332 311 \$)	0 \$	6 351 949 \$

- (1) Ces montants sont inclus dans le Tableau de synthèse des rémunérations respectives des cadres dirigeants.
- (2) Comprend (a) les intérêts mensuels courus au taux préférentiel majoré de 1 % sur les sommes versées au Plan de rémunération différée, depuis le report de la rémunération en numéraire d'un participant, et (b) le gain (ou la perte) de la valeur des actions de la Société sur les montants cotisés au Plan de rémunération différée depuis le report de la rémunération en actions d'un participant. Pour plus de renseignements sur le Plan de rémunération différée, voir la section « *Plan de rémunération différée* » en page 20 ci-dessus.
- (3) Les attributions en actions reportées au Plan de rémunération différée ont été rapportées sur l'année d'attribution en fonction de la juste valeur de leur date d'attribution. Par ailleurs, le Plan de rémunération différée ne propose pas aux participants des taux de rendement supérieurs à ceux du marché. Par conséquent, en vertu du Plan, aucun revenu n'a été rapporté dans le Tableau de synthèse des rémunérations.

Paielements potentiels en cas de cessation des fonctions ou de changement de contrôle

Accords de maintien de l'emploi conclus avec certains cadres dirigeants

Wabtec a conclu des accords de maintien de l'emploi (individuellement dénommés « Accord » et collectivement des « Accords ») avec des cadres dirigeants, notamment les cadres dirigeants désignés suivants : Albert J. Neupaver, Raymond T. Betler, Patrick D. Dugan, David L. DeNinno et Charles F. Kovac. Le but de ces Accords est de veiller à ce qu'en cas de situation susceptible de se traduire par un changement de propriété ou de contrôle de la Société, certaines garanties financières soient apportées aux dirigeants nommés, pour leur permettre d'assumer les responsabilités de leur position sans entrave excessive et d'exercer leur jugement sans partialité du fait de circonstances personnelles, étant donné que la continuité de la gestion sera essentielle dans sa capacité à évaluer et à répondre à une telle situation et ce afin de préserver les intérêts des actionnaires. En vertu de chaque Accord, si le dirigeant est employé à la date à laquelle se produit un changement de contrôle, tel que défini dans les Accords, il sera alors autorisé à poursuivre l'exercice de ses fonctions chez Wabtec jusqu'au 24^e mois anniversaire du changement de contrôle, sous réserve de certaines dispositions de fin de contrat. Chaque Accord contient des clauses de confidentialité standard et autres obligations, notamment des restrictions d'une

période d'un an suivant la cessation des fonctions du dirigeant, relatifs à la sollicitation d'affaires ou de recrutement de nos salariés ou à la prestation de services qui pourraient rivaliser avec notre activité.

Au cours de la période durant laquelle il est employé, le dirigeant (a) recevra un salaire de base à un taux mensuel au moins égal au salaire mensuel versé immédiatement avant le changement de contrôle, (b) se verra accorder la possibilité de recevoir une attribution (i) à des conditions non moins favorables pour le dirigeant que la possibilité d'une attribution annuelle mise à sa disposition pour l'exercice clos immédiatement avant le changement de contrôle et (ii) d'un montant au moins égal au montant de l'attribution cible du dirigeant durant l'exercice financier clos immédiatement avant le changement de contrôle, (c) participera à tous les programmes d'intéressement à long terme à l'attention des principaux dirigeants et aux plans d'avantages sociaux de manière proportionnelle à l'opportunité du dirigeant à participer à ces plans immédiatement avant le changement de contrôle, ou si cela lui est plus favorable, tel qu'il est mis à la disposition du dirigeant ou des autres membres de la direction se trouvant dans la même situation, à tout moment par la suite, (d) recevra des congés et des avantages sociaux, mais aussi un bureau et du personnel auxiliaire à un niveau qui sera en rapport avec les avantages qui lui étaient accordés immédiatement avant le changement de contrôle, ou si cela lui est plus favorable, tel que mis à la disposition du dirigeant ou des autres membres de la direction se trouvant dans la même situation, à tout moment par la suite, (e) sera remboursé de ses dépenses de manière proportionnelle aux avantages du dirigeant immédiatement avant le changement de contrôle, ou si cela lui est plus favorable, tel que mis à la disposition du dirigeant par la suite et (f) sera indemnisé, pendant et après sa période d'emploi, pour des réclamations découlant ou faisant suite à sa performance en qualité de dirigeant, d'administrateur ou d'employé de Wabtec ou de l'une de ses filiales, ou à tout autre titre, alors qu'il agissait à la demande de la Société, dans la limite de la loi en vigueur et des documents officiels de Wabtec. Wabtec est également tenue de tenir à jour les polices d'assurance existantes ou les polices assimilées couvrant ces sujets, à un niveau de protection ne pouvant être inférieur à celui stipulé dans les documents officiels de la Société en vigueur immédiatement avant le changement de contrôle.

Décès ou invalidité. Si l'emploi d'un dirigeant se termine à la suite d'un changement de contrôle pour cause de décès ou d'invalidité, il recevra seulement son salaire de base jusqu'à la date de fin de contrat, tous les montants ou avantages acquis en vertu des plans d'avantages sociaux de Wabtec, notamment les congés accumulés mais non payés et les prestations à régler en cas de décès ou d'invalidité, en vertu des plans ou des politiques applicables. Si, après un changement de contrôle, l'un des cinq cadres dirigeants désignés avait cessé d'exercer ses fonctions au 31 décembre 2015 suite à un décès, le montant des prestations d'assurance-vie qui lui auraient été payables en vertu du plan de Wabtec, se serait présenté comme suit : M. Neupaver 750 000 \$, M. Betler 1 350 000 \$, M. Dugan 900 000 \$, M. DeNinno 900 000 \$, M. Kovac 853 000 \$. Dans le cas d'une fin de contrat pour invalidité au 31 décembre 2015, la valeur des prestations d'invalidité versées en vertu du plan de Wabtec à ce dirigeant, aurait été la suivante : M. Neupaver 0 \$, M. Betler 240 000 \$, M. Dugan 144 000 \$, M. DeNinno 216 000 \$, M. Kovac 141 204 \$. En plus des prestations versées au titre des Accords, après un changement de contrôle, les options de souscription sur actions peuvent être exercées, les restrictions sur des actions privilégiées expirent et les actions de performance sont réputées avoir été pleinement acquises, tel que décrit au paragraphe « Attributions d'actions en circulation » ci-dessous.

Fin de contrat pour un motif valable/volontaire. Si, à la suite d'un changement de contrôle, un dirigeant est congédié par Wabtec pour un motif valable (tel que défini dans les Accords), ou si le dirigeant quitte volontairement son poste pour toute raison autre qu'une raison valable (telle que définie dans les Accords), le dirigeant ne recevra que son salaire de base jusqu'à la date de fin de contrat, ainsi que les montants ou les avantages acquis en vertu des plans d'avantages sociaux de Wabtec, notamment les congés accumulés mais non payés. Si, à la suite d'un changement de contrôle, la Société avait congédié l'un des cinq cadres dirigeants désignés pour un motif valable, ou si le dirigeant y mettait volontairement un terme au 31 décembre 2015, pour toute raison autre qu'une raison valable, aucune prestation n'aurait été versée à MM Neupaver, Betler, Dugan, DeNinno et Kovac. En plus des prestations versées en vertu de l'Accord, lors d'un changement de contrôle, les options d'achat sur actions sont exerçables, les restrictions sur des actions privilégiées expirent et les actions de performance sont réputées avoir été pleinement acquises, tel que décrit au paragraphe « Attributions d'actions en circulation » ci-dessous.

Autre que pour un motif valable/une raison valable. Si, après un changement de contrôle, un dirigeant est congédié par Wabtec pour toute raison autre qu'un motif valable ou si le dirigeant met lui-même fin à son contrat pour une bonne raison, il recevra (a) son salaire de base jusqu'à la date de fin de contrat, (b) un montant en numéraire égal à deux fois la somme du salaire de base annuel du dirigeant et le montant de son attribution cible pour l'exercice clos immédiatement avant le changement de contrôle, et (c) les prestations acquises en vertu des plans d'avantages sociaux de Wabtec, notamment les congés accumulés mais non payés et comprenant les avantages au titre du Plan d'intéressement en actions de 2011. Le dirigeant sera également autorisé à poursuivre sa participation à tous les plans de prévoyance sociale et d'avantages sociaux de Wabtec à l'attention des employés et des dirigeants, jusqu'à la première des dates suivantes : le 24^e mois d'anniversaire de la date de fin de contrat du dirigeant ; la date à laquelle il devient admissible à des prestations comparables en vertu du plan, de la politique ou du programme similaire d'un employeur ultérieur. Les montants décrits peuvent faire l'objet d'une diminution qui s'avère parfois nécessaire pour éviter que ces derniers ne soient décrits comme des « parachutes dorés » en vertu de l'Internal Revenue Code. Si, après un changement de contrôle, la Société avait mis fin au contrat de l'un des cinq cadres dirigeants désignés pour toute raison autre qu'un motif valable, ou si le dirigeant y avait lui-même mis un terme pour une raison valable, au 31 décembre 2015, la valeur de la prestation remise à un tel dirigeant se serait présentée comme suit : M. Neupaver 3 581 600 \$, M. Betler 3 021 600 \$, M. Dugan 1 279 600 \$, M. DeNinno 1 279 600 \$ et M. Kovac 1 151 200 \$.

\$. En plus des prestations versées en vertu de l'Accord, après un changement de contrôle, les options d'achat sur actions sont exerçables, les restrictions sur des actions privilégiées expirent et les actions de performance sont réputées avoir été pleinement acquises, tel que décrit au paragraphe « Attributions d'actions en circulation » ci-dessous.

Changement potentiel de contrôle. Si, après la survenance d'un changement potentiel de contrôle, tel que défini dans l'Accord, et avant un changement de contrôle, (a)(i) le dirigeant est congédié par la Société pour toute raison autre qu'un motif valable ou s'il met lui-même fin à son contrat pour une raison valable ou (ii) la Société met fin à l'Accord et si (b) un changement de contrôle, établissant également certains changements dans la propriété ou le contrôle effectif en vertu de l'Article 409A de l'« Internal Revenue Code » de 1986, tel que modifié, se produit dans l'année de la fin de contrat, le dirigeant sera réputé, aux seules fins de déterminer ses droits en vertu de l'Accord, être resté salarié jusqu'au changement de contrôle et avoir été congédié par la Société sans motif valable, immédiatement après le changement de contrôle. Dans ce cas, la valeur des indemnités de départ du dirigeant au 31 décembre 2015, se serait présentée comme suit : M. Neupaver 3 581 600 \$, M. Betler 3 021 600 \$, M. Dugan 1 279 600 \$, M. DeNinno 1 279 600 \$ et M. Kovac 1 151 200 \$.

Wabtec peut résilier les Accords à tout moment avant la survenance d'un changement de contrôle, et ce sans engager sa responsabilité, hors les circonstances liées à un éventuel changement de contrôle.

Attributions d'actions en circulation

Dans le cadre du Plan d'intéressement en actions de 2000 et du Plan d'intéressement en actions de 2011, en cas d'invalidité, de décès au cours de l'exercice de ses fonctions ou d'un événement prévu respectivement aux Articles 8 ou 11 tel que défini dans les Plans, qui comprend généralement un changement de contrôle de Wabtec, toutes les options en circulation sont exerçables, même si elles ne l'auraient pas été autrement. Par ailleurs, dans le cas d'un Événement prévu aux Articles 8 ou 11, toutes les options en circulation sont susceptibles d'être encaissées automatiquement, en fonction de la différence entre le prix d'exercice de l'option et la valeur des actions de Wabtec dans le cadre de l'Événement visé aux Articles 8 ou 11. Dans le cas de la survenance d'un Événement prévu aux Articles 8 ou 11 uniquement, toutes les restrictions sur des actions ou unités assujetties à des restrictions expireront. Concernant les actions de performance, dans le cas d'un événement prévu respectivement aux Articles 8 ou 11, toutes les actions de performance sont réputées avoir été pleinement acquises indépendamment de la réalisation des objectifs de performance. Le tableau qui suit présente la valeur de ces avantages pour chacun de nos cadres dirigeants désignés, comme si l'événement applicable s'était produit le 31 décembre 2015 :

Nom	Invalidité	Décès au cours de l'emploi (1)	Événement prévu aux Articles 8 ou 11, alinéa (2)
M. Neupaver			
Options.....	539 313 \$	539 313 \$	17 508 434 \$
Action assujettie à des restrictions	—	—	3 093 125 \$
Actions de performance (3)	—	—	10 463 600 \$
M. Betler			
Options.....	181 120 \$	181 120 \$	3 913 820 \$
Action assujettie à des restrictions	—	—	2 397 084 \$
Actions de performance (3)	—	—	5 571 160 \$
M. Dugan			
Options.....	88 536 \$	88 536 \$	132 460 \$
Action assujettie à des restrictions	—	—	642 097 \$
Actions de performance (3)	—	—	2 029 090 \$
M. DeNinno			
Options.....	98 872 \$	98 872 \$	298 227 \$
Action assujettie à des restrictions	—	—	750 056 \$
Actions de performance (3)	—	—	2 113 930 \$
M. Kovac			
Options.....	98 200 \$	98 200 \$	3 600 498 \$
Action assujettie à des restrictions	—	—	482 528 \$
Actions de performance (3)	—	—	1 647 310 \$

- (1) En cas de décès au cours de l'emploi, de cessation de contrat par accord mutuel et de retraite, le Comité des rémunérations dispose d'un pouvoir discrétionnaire quant au versement de tout ou partie d'une attribution liée à la performance basée sur la réalisation de performances et sur différents facteurs qui peuvent entraîner un avantage supplémentaire pour le cadre dirigeant désigné. L'avantage supplémentaire serait le même que celui décrit dans la colonne « Événement prévu aux Articles 8 ou 11 » si le Comité des rémunérations avait décidé de verser la totalité de l'attribution.
- (2) Notre Plan d'intéressement en actions de 2011 ne prévoit pas de versements majorés dans le cas d'un passif de taxe d'accise lors d'un changement de contrôle. Ces versements peuvent être effectués en vertu de notre Plan d'intéressement en actions de 2000. Toutefois, en vertu de nos Accords, les montants versés à un salarié lors d'un changement de contrôle peuvent être soumis à des limitations dans le cas où un passif de taxe d'accise serait activé.
- (3) Suppose qu'un nombre maximal d'unités sont versées et comprend des unités qui ont été acquises au 31

décembre 2015, mais ne sont pas encore versées aux participants.

Rémunération des administrateurs

Le tableau suivant fournit des informations sur la rémunération de nos administrateurs non salariés pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 :

Nom	Honoraires acquis ou versés en numéraire	Attribution d'actions (1) (2)	Total
Robert J. Brooks	70 000 \$	140 000 \$	210 000 \$
Emilio A. Fernandez	80 000 \$	140 000 \$	220 000 \$
Lee B. Foster, II	80 000 \$	140 000 \$ (4)	220 000 \$
Michael W. D. Howell	70 000 \$	140 000 \$	210 000 \$
William E. Kassling (3)	95 000 \$	140 000 \$	235 000 \$
Gary C. Valade	85 000 \$	140 000 \$	225 000 \$
Brian P. Hehir	70 000 \$	140 000 \$	210 000 \$
Nickolas W. Vande Steeg	70 000 \$	140 000 \$	210 000 \$

- (1) Reflète le montant total en dollars de la juste valeur à la date d'attribution, calculé conformément à l'ASC 718 lié aux attributions d'actions aux administrateurs, en vertu du Plan d'honoraires et d'options de souscription d'actions de 1995 à l'attention des administrateurs non salariés. Pour les hypothèses utilisées dans le calcul de ce montant en vertu de l'ASC 718, consulter la Note 12 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés » dans le Rapport annuel de Wabtec du Formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- (2) L'attribution annuelle d'une provision en actions de 140 000 \$ a été versée le 13 mai 2015 et chaque administrateur non salarié a reçu 1 407 actions ordinaires assujetties à des restrictions de Wabtec à une juste valeur de marché de 99,54 \$ par action à la date d'attribution.
- (3) M. Kassling occupe la fonction d'Administrateur principal non-salarié.
- (4) M. Foster a choisi de reporter 100 % de sa provision en actions.

Depuis mai 2015, la Société a modifié la façon dont elle rémunère les administrateurs non salariés. Chaque administrateur non salarié reçoit une provision en numéraire annuelle de 70 000 \$ et une provision en actions annuelle de 140 000 \$ pour ses services en qualité d'administrateur, incluant toutes leurs participations aux réunions. Par ailleurs, notre administrateur principal non-salarié reçoit une provision annuelle supplémentaire de 25 000 \$ et nos présidents de comités reçoivent les provisions annuelles supplémentaires suivantes : le président du Comité des rémunérations reçoit 10 000 \$, le président du Comité d'audit reçoit 15 000 \$, et le président du Comité des nominations et de gouvernance reçoit 10 000 \$. Tous les administrateurs sont remboursés pour les dépenses personnelles engagées dans le cadre de leur participation aux réunions et autres activités liées au Conseil d'administration ou à ses comités.

Par ailleurs, les administrateurs non salariés participent également au Plan d'honoraires et d'options de souscription d'actions des administrateurs non salariés de 1995, tel que modifié et mis à jour. En vertu de ce plan, les administrateurs nouvellement élus sont autorisés à recevoir une attribution unique de 10 000 options de souscription d'actions (acquisition d'un tiers des options à chaque date d'anniversaire ultérieure). Le nombre total d'options de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2015 de chaque administrateur non salarié en vertu du plan s'établit comme suit : M. Brooks 12 000 ; M. Fernandez 24 000 ; M. Foster 8 000 ; M. Hehir 9 500 ; et M. Kassling 16 000. Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée aux administrateurs non salariés en 2015.

Hormis tel que décrit ci-dessous concernant le report de la provision annuelle en actions, selon le choix de certains administrateurs, chaque administrateur non salarié a obtenu 1 407 actions ordinaires assujetties à des restrictions de Wabtec basées sur la juste valeur de marché des actions de Wabtec au 13 mai 2015 (140 000 \$). La provision en actions est limitée à 12 mois à compter de la date d'émission et sera acquise le 13 mai 2016. Si un administrateur démissionne ou si son contrat est dénoncé pour quelque raison que ce soit dans les 12 mois à compter de l'attribution d'actions assujetties à des restrictions, ces dernières seront perdues.

En décembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé et adopté un plan de rémunération différée à l'attention des dirigeants et administrateurs non salariés. En vertu des modalités du plan, les administrateurs admissibles peuvent reporter leurs actions annuelles et/ou provision en numéraire, à condition que tout report de la provision en actions soit soumis aux mêmes conditions d'acquisition et de déchéance que si la provision en actions n'avait pas été reportée. Les montants reportés, notamment les gains crédités applicables aux reports, seront versés à l'administrateur après la cessation de ses fonctions au Conseil d'administration. Durant 2015, M. Foster a choisi de reporter 100 % de sa provision en actions.

Proposition 2 - Résolution consultative (non contraignante) concernant l'approbation de la rémunération des cadres dirigeants désignés en 2015

Comme l'exige la Loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (la « Loi Dodd-Frank »), nous soumettons à nos actionnaires un vote non contraignant pour qu'ils approuvent nos plans et accords de rémunération des dirigeants conformément à l'Article 14A de la loi Exchange Act.

Comme décrit plus en détail à la rubrique «*Discussion et analyse en matière de rémunération*», nous cherchons à aligner au mieux les intérêts de nos cadres dirigeants désignés avec les intérêts de nos actionnaires. Nos programmes de rémunération sont conçus afin de récompenser nos cadres dirigeants désignés pour la réalisation d'objectifs stratégiques et opérationnels à court terme et à long terme ainsi que pour la réalisation de l'augmentation du rendement total pour ses actionnaires, tout en évitant d'encourager une prise de risque inutile ou excessive. Les objectifs majeurs de notre programme de rémunération des cadres dirigeants sont les suivants : (i) nous permettre d'attirer, motiver et fidéliser des cadres dirigeants talentueux, essentiels à l'accomplissement de nos objectifs commerciaux à court et long terme ; (ii) offrir une rémunération compétitive par rapport aux sociétés homologues du secteur ; (iii) récompenser les cadres dirigeants en fonction de leurs performances en termes d'accomplissement de missions et d'objectifs prédéfinis ; et (iv) aligner les intérêts de nos dirigeants sur ceux de nos actionnaires. Une part significative du total de la rémunération des dirigeants consiste en une rémunération variable, liée aux performances de l'entreprise, d'une entité opérationnelle ou à titre individuel. Notre objectif consiste à verser une part significative de la rémunération totale d'un dirigeant sous une forme qui tienne compte de l'accomplissement des objectifs de performance fixés, visant à aligner les intérêts des dirigeants sur ceux de nos actionnaires. S'agissant de la rémunération basée sur la performance à long terme, notre objectif consiste à verser une part significative de cette rémunération sous forme d'attribution de droits au capital.

Conformément aux règles de la SEC, nous vous demandons d'approuver la rémunération des cadres dirigeants désignés pour 2015, de la manière décrite dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, en vertu de l'Article 402 de la Règle S-K de la SEC, dont la Discussion et analyse en matière de rémunération, les tableaux de rémunération et autres descriptions narratives sur la rémunération des dirigeants.

En vertu de la loi Dodd-Frank et des règles connexes de la SEC, votre vote sur cette résolution est un vote consultatif ou « non contraignant ». Cela signifie que le but du vote est de fournir aux actionnaires un moyen de donner leur avis au Conseil d'administration de Wabtec à propos de certaines questions, comme la rémunération des dirigeants. Aucun membre du Conseil d'administration, de ses comités ou de Wabtec n'est légalement tenu de prendre des mesures suite au vote des actionnaires. Toutefois, le Conseil d'administration apprécie l'avis de nos actionnaires et il a l'intention d'évaluer attentivement les résultats du vote de 2016 lors de la prise de décisions futures concernant la rémunération des cadres dirigeants désignés. Le vote consultatif des actionnaires ayant trait à notre assemblée générale annuelle de 2015 a reçu environ 97,4 % d'approbation de nos actionnaires, ce qui indique un important soutien quant à nos programmes et politiques de rémunération. Nous pensons que le fait de donner la possibilité à nos actionnaires de s'exprimer par un vote consultatif sur notre programme de rémunération des dirigeants renforcera la communication avec nos actionnaires, tout en répondant à nos obligations au titre de la Loi Dodd-Frank et des règles de la SEC.

Vote requis

Cette proposition est adoptée si une majorité d'actions présentes en personne ou représentée par procuration vote en faveur de la proposition. Étant donné que le total des actions par lesquelles il est voté « pour », « contre » ou « abstention » est pris en compte pour déterminer les votes minimum requis pour l'approbation, si vous vous abstenez de voter, cela aura le même effet juridique que si vous votiez contre. Si un courtier limite le nombre d'actions votées sur la proposition sur sa carte de procuration ou indique que les actions représentées par la carte de procuration ne sont pas soumises au vote sur la proposition, cela sera considéré comme étant une action sans droit de vote du courtier. Les actions sans droit de vote du courtier ne sont pas comptées comme un vote ni utilisées pour déterminer les votes favorables nécessaires à l'approbation de la proposition.

Le Conseil d'administration recommande que vous approuviez la résolution suivante :

IL EST RESOLU que les actionnaires approuvent la rémunération des cadres dirigeants désignés pour 2015, de la manière décrite dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, en vertu de l'Article 402 de la Règle S-K de la SEC, incluant la Discussion et analyse en matière de rémunération, les tableaux de rémunération et autres descriptions narratives sur la rémunération des dirigeants.

Le Conseil d'administration vous recommande de voter POUR l'approbation de la rémunération de nos cadres dirigeants désignés pour 2015, telle que décrite dans cette circulaire de sollicitation de procurations en vertu de la Règle S-K de la SEC.

Proposition 3—Ratification du cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant

Le Comité d’audit a nommé Ernst & Young LLP en qualité de cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant pour vérifier nos états financiers sur l’exercice clos le 31 décembre 2016. Bien que vous ne soyez pas obligé de ratifier cette nomination, nous vous demandons de le faire. À défaut, nous reconsidérerons notre choix. Ernst & Young LLP a été notre cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant pour l’exercice clos le 31 décembre 2015. Un représentant de Ernst & Young LLP devrait être présent à l’assemblée générale annuelle des actionnaires pour répondre aux questions appropriées et faire une déclaration s’il le désire.

Vote requis

Cette proposition est adoptée si une majorité d’actions présentes en personne ou représentée par procuration vote en faveur de la proposition. Étant donné que le total des actions par lequel il est voté « pour », « contre » ou « abstention » est pris en compte pour déterminer les votes minimum requis pour l’approbation, si vous vous abstenez de voter, cela aura le même effet juridique que si vous votiez contre. Si un courtier limite le nombre d’actions votées sur la proposition sur sa carte de procuration ou indique que les actions représentées par la carte de procuration ne sont pas soumises au vote sur la proposition, cela sera considéré comme étant une action sans droit de vote du courtier. Les actions sans droit de vote du courtier ne sont pas comptées comme un vote ni utilisées pour déterminer les votes favorables nécessaires pour approuver la proposition.

Le Conseil d’administration vous recommande de voter POUR cette proposition.

Honoraires du cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant

Le tableau suivant présente le total des honoraires concernant les services fournis par Ernst & Young LLP pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 :

	2015	2014
Honoraires d’audit	2 549 061 \$	2 377 079 \$
Honoraires pour services liés à la mission du commissaire aux comptes.....	36 612 \$	33 119 \$
Honoraires pour services liés à la fiscalité	305 635 \$	188 457 \$
Tous autres honoraires	334 472 \$	0 \$
Total des honoraires.....	3 225 780 \$	2 598 655 \$

Honoraires d’audit

Les honoraires d’audit comprennent les honoraires pour des services d’audit en rapport avec les états financiers annuels de Wabtec, la revue des états financiers inclus dans les rapports trimestriels de Wabtec sur le formulaire 10-Q et les documents déposés auprès de la SEC, l’audit du contrôle interne à l’égard des informations financières et des dépôts réglementaires.

Honoraires pour services liés à la mission du commissaire aux comptes

Les honoraires pour services liés à la mission du commissaire aux comptes comprennent les honoraires concernant des services principalement liés aux lettres de garantie, aux consentements et autres services liés aux dépôts auprès de la SEC.

Honoraires pour services liés à la fiscalité

Les honoraires pour services liés à la fiscalité comprennent les honoraires pour des services portant sur la préparation de la déclaration de revenus, la conformité fiscale et la planification fiscale.

Tous autres honoraires

Cette catégorie comprend la totalité des honoraires facturés pour les produits et services fournis par les comptables indépendants qui ne sont pas déclarés à la rubrique « Honoraires d’audit », « Les honoraires pour services liés à la mission du commissaire aux comptes » ou « Honoraires pour services liés à la fiscalité » ci-dessus. En 2015, des honoraires de cette catégorie nous ont été facturés pour des services de vérification préalables effectués dans le cadre de l’acquisition imminente par la Société de Faiveley Transport SA. Aucun honoraire ne nous a été facturé dans cette catégorie au cours de 2014. Le Comité d’audit a examiné la compatibilité des services non liés à des audits fournis par Ernst & Young LLP en 2015 et réglés à ce dernier avec les services proposés pour 2016 et a déterminé que ces services et honoraires sont compatibles avec l’indépendance de Ernst & Young LLP.

Politiques et procédures du Comité d'audit en matière d'approbation préalable

Le Comité d'audit est responsable de la nomination, la rémunération et la supervision du travail du cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant. Dans le cadre de cette responsabilité, le Comité d'audit doit approuver au préalable les services d'audit et autres réalisés par le cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant pour assurer que la prestation de ces services ne porte pas atteinte à l'indépendance du cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant.

Les modalités et les frais de mission des services d'audit annuels sont soumis à l'approbation préalable spécifique du Comité d'audit. Tous les autres services autorisés sont également approuvés au préalable par le Comité d'audit.

Le Comité d'audit a délégué son pouvoir d'approbation préalable à son Président lorsque les honoraires devant être approuvés ne dépassent pas 100 000 \$.

Tous les services fournis par Ernst & Young LLP pour l'exercice 2015 ont été approuvés au préalable par le Comité d'audit.

Relations commerciales et opérations entre apparentés

Conformément aux statuts de Wabtec, tels que modifiés et mis à jour, William E. Kassling et Emilio A. Fernandez seront désignés comme membres du Conseil d'administration tant que chaque personne est capable et disposée à collaborer et que chaque personne est un propriétaire bénéficiaire d'un certain pourcentage d'actions ordinaires de Wabtec.

Politique d'approbation relative aux opérations entre parties liées. Notre conseil d'administration a adopté des politiques et procédures écrites portant sur les opérations entre parties liées, dont une copie est disponible sur le site Internet de Wabtec : <http://www.wabtec.com>. En vertu de cette politique, le Comité des nominations et de gouvernance doit examiner et approuver à l'avance toutes les opérations entre parties liées qui doivent être divulguées en vertu de l'Article 404 de la Règle S-K promulguée par la SEC. Si l'approbation préalable est impossible, le Comité des nominations et de gouvernance devra approuver ou ratifier l'opération lors de sa prochaine réunion ordinaire. Les opérations devant être divulguées en vertu de l'Article 404 comprennent toute opération entre Wabtec et un dirigeant, un administrateur ou certains membres du groupe Wabtec, ayant une valeur supérieure à 120 000 \$. Lors de l'examen des opérations entre parties liées, le Comité des nominations et de gouvernance évalue tous les faits importants concernant l'opération, notamment la nature de la transaction, la prestation fournie à Wabtec, si l'opération a été réalisée à des conditions commercialement raisonnables, qui auraient été possibles avec un tiers indépendant, et tous les autres facteurs nécessaires pour déterminer si l'opération est équitable pour Wabtec.

Autres informations

Code d'éthique

Wabtec a adopté un Code de conduite à l'attention des dirigeants, qui comprend les dispositions requises en vertu des règles de la SEC applicables à un code de conduite. Une copie du Code de conduite à l'attention des dirigeants est publiée sur notre site Internet <http://www.wabtec.com>. Dans le cas où nous apporterions à ce code des modifications ou que nous procéderions à des retraits, nous divulguerons les modifications ou les retraits ainsi que les raisons de ceux-ci sur notre site Internet.

Autres informations sur la gouvernance d'entreprise

Wabtec a adopté des Lignes directrices de gouvernance et un Code de conduite qui s'appliquent à tous les administrateurs, dirigeants et salariés, et qui incluent tous deux les dispositions requises en vertu des réglementations de la NYSE. Des copies de nos Lignes directrices de gouvernance et notre Code de conduite sont publiées sur notre site Internet <http://www.wabtec.com>.

Autres questions

Nous ne prévoyons pas d'autres questions avant l'assemblée générale annuelle, hormis les propositions décrites dans cette circulaire de sollicitation de procurations. Si d'autres questions étaient régulièrement soumises à l'assemblée, votre procuration autorise son mandataire à voter selon son bon jugement.

Communication avec le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose une procédure pour permettre aux parties intéressées d'envoyer des communications au Conseil d'administration ou à l'un des administrateurs de Wabtec. Les communications adressées au Conseil d'administration ou à un administrateur doivent être envoyées à l'attention du Secrétaire Général de Wabtec, 1001 Air Avenue Brake, Wilmerding, PA 15148. Toutes ces communications seront compilées par le Secrétaire Général de Wabtec et soumises au Conseil d'administration ou à l'administrateur lors de la prochaine assemblée régulière du Conseil d'administration. Les parties intéressées peuvent également communiquer directement avec les administrateurs non salariés en leur écrivant à l'adresse e-mail nonmanagementdirectors@wabtec.com.

Frais de sollicitation

Les dirigeants et les salariés peuvent solliciter des procurations en personne, par téléphone ou par télécopie. Wabtec ne versera aucun frais pour la sollicitation d'une procuration à un tiers. La Société versera environ 9 200 \$ à Wells Fargo Shareowner Services et à certains tiers pour l'envoi de l'Avis, pour la mise à disposition du site Internet pour nos documents de procuration et pour la transmission des documents de procuration à tout actionnaire qui en fait la demande. Nous rembourserons également d'autres représentants, dépositaires ou fiduciaires qui transmettent ces documents aux actionnaires pour leurs dépenses raisonnables à cet effet.

Propositions des actionnaires pour l'année prochaine

Pour qu'elles soient ajoutées à la procuration de l'assemblée générale annuelle de 2017, les propositions des actionnaires doivent être soumises avant le 1^{er} décembre 2016. Seules les propositions soumises dans les temps pourront être ajoutées à notre circulaire sollicitation de procurations.

Nos statuts, tels que modifiés et mis à jour, exigent que la notification de la question à soumettre régulièrement avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2017 nous soit transmise entre le 1^{er} décembre 2016 et le 30 janvier 2017. Seules les questions pour lesquelles nous recevons une notification dans les temps pourront être portées à l'attention de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Les propositions des actionnaires qui sont à soumettre à l'assemblée générale annuelle de 2017 devront être envoyées à l'attention du Secrétaire Général de Wabtec, 1001 Air Avenue Brake, Wilmerding, PA 15148.

Par ordre du Conseil d'administration,

David L. DeNinno
Senior Vice President, Directeur Juridique et Secrétaire Général

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION

1001 Air Brake Avenue
Wilmerding, Pennsylvanie
15148

(États-Unis)

Cher actionnaire,

Nous vous adressons des documents de procuration complémentaires concernant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation, société opérant sous le nom de Wabtec Corporation, qui se tiendra le 11 mai 2016 à 11h30, à Pittsburgh, dans l'État de Pennsylvanie, aux États-Unis.

Le présent document comprend une proposition supplémentaire, qui sera présentée lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2016, en vue de renouveler l'approbation du Plan d'intéressement en actions de 2011 de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation, afin de le soumettre aux nouvelles dispositions de la loi française récemment promulguée instituant des avantages fiscaux aux bénéficiaires d'attributions d'actions imposables en France. Le Plan d'intéressement en actions de 2011 ne fait l'objet d'aucune modification et l'approbation de la proposition n'engendrera aucune augmentation du coût pour Wabtec.

Que vous envisagiez ou non d'assister à l'assemblée générale annuelle, nous vous prions de bien vouloir formuler un vote, soit par procuration sur Internet, soit par téléphone ou encore par courrier électronique, en suivant les instructions fournies dans l'Avis de disponibilité des documents de procuration sur Internet, initialement adressé aux actionnaires le 31 mars 2016. Vous trouverez ci-joint une nouvelle version du formulaire de procuration, qui comprend les trois propositions visées dans le formulaire de procuration délivré avec la Circulaire de sollicitation de procurations, et qui ajoute une nouvelle et quatrième proposition (la « Proposition 4 »). **La signature et soumission de ce nouveau formulaire de procuration, ou le vote sur Internet ou par téléphone révoquera toute procuration antérieure, dans son intégralité, à condition de soumettre ce nouveau formulaire de procuration avant le 10 mai 2016 à 23h59, heure du Centre. Si vous ne renvoyez pas le présent formulaire de procuration, ou si vous n'actualisez pas votre vote sur Internet ou par téléphone, alors que vous avez déjà voté, le pouvoir discrétionnaire octroyé aux mandataires les conduira à voter tel que précédemment spécifié, et à voter « POUR » la Proposition 4.** La possibilité de voter sur Internet, par téléphone ou par formulaire de procuration n'affecte en rien votre droit de voter en personne si vous assistez à l'assemblée générale annuelle.

Je vous prie d'agréer, cher actionnaire, l'expression de mes salutations distinguées.



Albert J. Neupaver
Executive Chairman

26 avril 2016

[Cette page est volontairement laissée vide]

Général

Nous vous adressons ces documents de procuration complémentaires aux alentours du 26 avril 2016, dans la mesure où le Conseil d'administration de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation, société opérant sous le nom de Wabtec Corporation (« Wabtec » ou la « Société ») sollicite votre vote par procuration lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de 2016.

Le présent document comprend une proposition supplémentaire, qui sera présentée lors de l'assemblée générale annuelle, en vue d'une nouvelle approbation du plan d'intéressement en actions de 2011 de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation (le « Plan d'intéressement en actions 2011 ») aux fins d'une qualification en vertu des lois françaises récemment promulguées instituant certains avantages fiscaux. **Le Plan d'intéressement en actions 2011 ne fait l'objet d'aucune modification.**

LE PRÉSENT SUPPLÉMENT CONTIENT DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTES ET DOIT ÊTRE LU EN LIEN AVEC LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS.

Informations relatives au quorum et aux modalités de vote

Pour que l'assemblée puisse délibérer, il nous faut réunir le quorum nécessaire. Cela signifie qu'au moins la majorité des actions à droit de vote en circulation, d'une valeur nominale de 0,01 \$ par action, doit être présente en personne ou représentée par procuration lors de l'assemblée. Vous êtes considéré comme faisant partie du quorum si vous votez sur Internet, par téléphone, ou en soumettant un formulaire de procuration dûment signé.

Les abstentions et les actions sans droit de vote de courtiers (c'est-à-dire, les procurations soumises par les courtiers n'indiquant pas de vote en faveur d'une proposition parce qu'ils ne jouissent pas de l'autorité discrétionnaire permettant de voter et qu'ils n'ont pas reçu d'instructions quant au choix de vote relatif à la proposition) sont comptabilisées pour la détermination du quorum nécessaire à l'assemblée générale annuelle.

Nous ajoutons un nouveau point à l'ordre du jour (la Proposition 4) en vue de solliciter une nouvelle approbation des actionnaires de notre Plan d'intéressement en actions 2011, afin de bénéficier des lois françaises récemment promulguées instituant

certains avantages fiscaux aux bénéficiaires d'attributions d'actions imposables en France. Le Plan d'intéressement en actions 2011 ne fait l'objet d'aucune modification.

L'approbation de la Proposition 4 nécessite un vote en faveur de la majorité des actions représentées ayant droit de vote sur cette proposition. Une abstention aura le même effet qu'un vote prononcé contre la proposition. Les actions sans droit de vote de courtiers n'engendreront aucun effet sur l'issue du vote relatif à cette proposition.

Nouveau formulaire de procuration

Vous trouverez ci-joint une nouvelle version du formulaire de procuration, qui comprend les trois propositions visées dans le formulaire de procuration délivré avec la Circulaire de sollicitation de procurations et y ajoute cette nouvelle et quatrième proposition : la Proposition 4. **La signature et soumission de ce nouveau formulaire de procuration, ou le vote sur Internet ou par téléphone révoquera toute procuration antérieure, dans son intégralité, à condition de soumettre ce nouveau formulaire de procuration avant le 10 mai 2016 à 23h59, heure du Centre. Si vous ne renvoyez pas le présent formulaire de procuration, ou si vous n'actualisez pas votre vote sur Internet ou par téléphone, alors que vous avez déjà voté, le pouvoir discrétionnaire octroyé aux mandataires les conduira à voter tel que précédemment spécifié et à voter « POUR » la Proposition 4.**

Si vous détenez des actions par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci vous interrogera sur les choix de vote que vous souhaitez exprimer. Si vous confiez des instructions à votre courtier, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés comme si vous les exerciez vous-même. Si vous ne confiez aucune instruction à votre courtier, deux scénarios sont possibles, dont un seul se produira selon le type de proposition. Concernant la ratification du cabinet de commissaires aux comptes indépendant (Proposition 3), votre courtier pourra exercer à sa discrétion les droits de vote rattachés à vos actions. Sur toute autre proposition, votre courtier ne pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions si vous ne lui donnez aucune instruction de vote.

Propositions soumises au vote de l'assemblée générale

Les points prévus à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle sont les suivants :

Proposition 1 : Élire trois administrateurs pour des mandats de trois ans

Proposition 2 : Approuver une résolution consultative (non contraignante) concernant l'approbation de la rémunération des cadres dirigeants désignés en 2015

Proposition 3 : Ratifier la désignation de Ernst & Young LLP en qualité de cabinet de commissaires aux comptes inscrit et indépendant pour l'exercice 2016

Proposition 4 : Renouveler l'approbation du Plan d'intéressement en actions 2011 afin de le soumettre aux nouvelles dispositions et au régime de la loi française n°2015-990 (dite « Loi Macron »), tel que décrit plus en détails dans le présent supplément

Traiter de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

Le Conseil d'administration vous invite à formuler un vote POUR chacune de ces propositions.

Proposition 4—Renouvellement de l’approbation du Plan d’intéressement en actions 2011 de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation afin de le soumettre au régime de la Loi Macron

Introduction

Le 27 juillet 2015, Wabtec et FW Acquisition LLC, filiale en pleine propriété de Wabtec, ont formulé une offre ferme à Financière Faiveley SA, une société anonyme de droit français, à Famille Faiveley Participations, une société par actions simplifiée de droit français, à M. François Faiveley et à M. Erwan Faiveley (ensemble, les « Vendeurs »), en vue de l’acquisition de la totalité des actions en circulation de Faiveley Transport SA (« Faiveley ») appartenant aux Vendeurs, tel que précédemment communiqué dans le formulaire 8-K déposé par Wabtec auprès de la SEC le 31 juillet 2015 (l’« Opération »). La réalisation de l’Opération demeure soumise à diverses conditions, notamment la satisfaction d’exigences réglementaires. Ces étapes sont actuellement en cours d’achèvement et la date de réalisation de l’Opération n’est pas encore connue.

Dans le cadre de cette Opération, nous avons proposé d’émettre des attributions d’actions au bénéfice de deux salariés de Faiveley, qui deviendront salariés de Wabtec à la réalisation de l’Opération. Par ailleurs, il est possible que nous émettions des attributions d’actions gratuites supplémentaires en vertu du Plan d’intéressement en actions 2011 au bénéfice de salariés de Wabtec soumis au droit français. En vertu du droit français, et tel que décrit ci-dessous, Wabtec et ses salariés peuvent bénéficier de certains avantages fiscaux dans le cadre de ces attributions à condition que nos actionnaires renouvellent l’approbation du Plan d’intéressement en actions 2011.

Le Plan d’intéressement en actions 2011, ainsi que le nombre d’actions réservées à des fins d’émission en vertu du Plan d’intéressement en actions 2011, ont été précédemment approuvés par les actionnaires de Wabtec, lors de l’assemblée générale annuelle des actionnaires de Wabtec de 2011. **Aucune des dispositions du plan d’intéressement en actions 2011 ne fait l’objet de modifications, et aucune action supplémentaire n’est réclamée en vue d’une émission. L’objectif de cette proposition se limite à une qualification aux fins du droit français.**

Proposition relative à la Loi Macron

Les actionnaires ont approuvé en 2011 le Plan d’intéressement en actions 2011. Comme l’exige le droit français, nous demandons à nos actionnaires de renouveler leur approbation du Plan d’intéressement en actions 2011, aux fins d’une qualification en vertu de l’Article 135 de la loi n° 2015-990 pour la croissance, l’activité et l’égalité des chances économiques (promulguée le 6 août 2015, dite « Loi Macron »), de sorte que les attributions d’actions effectuées au titre du Plan d’intéressement en actions 2011 au bénéfice de personnes imposables en France puissent être assimilées à des « attributions gratuites d’actions » au regard de la Loi Macron (la « Proposition relative à la Loi Macron »). Toute « attribution gratuite d’actions » de ce type sera effectuée au moyen de la réserve d’actions existante dans le cadre du Plan d’intéressement en actions 2011 et suivra les modalités énoncées dans ce plan. **La Proposition relative à la Loi Macron ne modifiera en rien le Plan d’intéressement en actions 2011 et n’augmentera pas le nombre d’actions ordinaires de Wabtec réservées à des fins d’attribution en vertu des attributions émises au titre du Plan d’intéressement en actions 2011.**

Vote requis

Cette proposition sera adoptée si une majorité des actions représentées en personne ou par procuration lors de l’assemblée vote en sa faveur.

Le Conseil d’administration vous invite à voter « POUR » cette proposition.

Description du Plan d'intéressement en actions 2011

Voici une synthèse des principales dispositions du Plan d'intéressement en actions 2011. Cette description du Plan d'intéressement en actions 2011 est précisée dans son ensemble par renvoi au texte intégral du Plan d'intéressement en actions 2011 qui peut être consulté dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la Société, déposée auprès de la SEC le 31 mars 2011.

Général. Le Plan d'intéressement en actions 2011 a pour objet d'encourager les salariés éligibles de la Société et de ses filiales à intensifier leurs efforts afin de favoriser la réussite de la Société et de chacune de ses filiales, de les inciter davantage à rester au sein de la Société ou d'une filiale, de les récompenser en leur offrant la possibilité d'acquérir des actions ordinaires de la Société dans des conditions favorables, ainsi que de donner à la Société un moyen d'attirer des personnes compétentes en vue de les embaucher au sein de la Société ou de l'une de ses filiales. Sont considérés éligibles, les salariés de la Société ou d'une filiale qui partagent des responsabilités en matière de gestion, de croissance ou de protection des activités de la Société ou de ses filiales. En date des présentes, 13 dirigeants, 155 salariés, huit administrateurs, et 0 consultant sont éligibles à prétendre à une participation au titre du Plan d'intéressement en actions 2011.

Conformément au Plan d'intéressement en actions 2011, d'une durée de dix ans, soit avec un terme porté au 27 mars 2021, le nombre maximum d'actions disponibles dans le cadre d'attributions ou de primes s'élève à un total de 1 900 000 actions, auxquelles s'ajoutent toutes les actions demeurant disponibles pour des attributions au titre du Plan d'intéressement en actions 2011 de la Société à la date d'adoption de ce même plan. Le Plan d'intéressement en actions 2011 comprend également une sous-limite fixe pour l'attribution d'options de souscription d'actions à titre d'intéressement. En général, sans autre approbation des actionnaires, le nombre maximum d'actions pour lesquelles des options de souscription d'actions à titre d'intéressement peuvent être attribuées s'élève à 1 000 000 d'actions.

Le Plan d'intéressement en actions 2011 prévoit (i) l'attribution d'options de souscription d'actions à titre d'intéressement conformément à l'Article 422 du *Internal Revenue Code*, (ii) l'attribution d'options de souscription d'actions facultatives, (iii) l'attribution de droits à la plus-value des actions, qu'ils soient octroyés conjointement avec des options de souscription d'actions (c.-à-d. DPVA en tandem) ou de manière non conjointe avec des options (c.-à-d. DPVA autonomes), (iv) l'octroi d'attributions en

actions assujetties à des restrictions, (v) l'attribution d'unités d'actions assujetties à des restrictions, (vi) l'attribution d'actions de performance et (vii) autres attributions à base d'actions. Bien que le Plan d'intéressement en actions 2011 autorise l'attribution d'options de souscription d'actions à titre d'intéressement, c'est une pratique que la Société n'a pas eu pour habitude de mettre en œuvre dans le cadre de ses précédents plans d'intéressement au capital.

Conformément au Plan d'intéressement en actions 2011, le nombre maximum d'actions relatives à des attributions autres que des actions de performance ou « autres attributions à base d'actions » pouvant être octroyées à tout salarié par année civile s'élève à 300 000 actions. La valeur maximale des biens, y compris en numéraire, pouvant être versée ou distribuée à tout participant dans le cadre de l'attribution d'actions de performance s'élève à 5 000 000 \$ par année civile, tandis que la valeur maximale d'actions ordinaires et d'autres biens, y compris en numéraire, pouvant être versée ou distribuée à tout participant s'agissant d'« autres attributions à base d'actions » s'élève également à 5 000 000 \$ par année civile.

Comptabilisation des actions. À l'exception des attributions d'actions de performance (dans le cadre desquelles les actions ordinaires sont uniquement comptabilisées à l'issue de l'émission des actions), dans la mesure où une attribution serait échue, où une option jumelée à des DPVA (le cas échéant) ou tous DPVA autonomes seraient résiliés ou expireraient sans avoir été exercés, ou dans le cas où une attribution serait réglée en trésorerie, les actions ordinaires soumises à ces attributions redeviendront disponibles en vue d'être à nouveau octroyées au titre du Plan d'intéressement en actions 2011. Néanmoins, les actions ordinaires soumises à ces attributions demeureront comptabilisées afin de déterminer les limites individuelles relatives aux actions pouvant être octroyées.

Si le prix d'exercice de toute option de souscription d'actions et/ou les obligations de retenue à la source relatives à des attributions sont respectés en délivrant ou en conservant les actions relatives à cette attribution, le nombre brut d'actions soumises à l'attribution sera néanmoins réputé avoir été octroyé aux fins du Plan d'intéressement en actions 2011. De plus, toutes les actions restituées à la Société ne seront pas ajoutées au nombre total d'actions soumises à des attributions au titre du Plan d'intéressement en actions 2011. Si des actions ordinaires sont émises à la suite de l'exercice d'un droit à la plus-value des actions, toutes les actions soumises à ce droit sont comptabilisées, quel que soit le nombre d'actions émises dans ce cadre.

Administration. Le Plan d'intéressement en actions 2011 sera administré par un Comité désigné par le Conseil d'administration, qui est actuellement le Comité des rémunérations (le « Comité »).

Conformément aux dispositions du Plan d'intéressement en actions 2011, le Comité bénéficie du plein pouvoir et de l'autorité finale, à sa seule discrétion, d'octroyer les attributions au titre du Plan d'intéressement en actions 2011, ainsi que de déterminer quels salariés bénéficieront d'une attribution, et le nombre d'actions faisant ainsi l'objet d'une attribution. En vue de déterminer l'éligibilité d'un salarié et le nombre d'actions visées par chaque attribution, le Comité examine les fonctions et responsabilités du salarié concerné, la nature et la valeur de ses services en faveur de la Société ou d'une filiale, sa contribution actuelle et/ou potentielle à la réussite de la Société ou d'une filiale, ainsi que tous autres facteurs jugés pertinents.

Le Comité a également le pouvoir d'interpréter le Plan d'intéressement en actions 2011 et de fixer les règles, réglementations et procédures en lien avec les opérations du Plan d'intéressement en actions 2011 qu'il jugera nécessaires et appropriées dans le cadre de ses fonctions d'administration du Plan d'intéressement en actions 2011.

Modalités pour les options de souscription d'actions. Le prix d'exercice de l'option de chaque option de souscription d'actions ne peut être inférieur à 100 % de la juste valeur de marché des actions ordinaires de la Société à la date d'attribution de cette option. Toutefois, en cas d'attribution d'options de souscription d'actions à titre d'intéressement à un salarié qui détiendrait de manière effective ou présumée plus de 10 % du total des droits de vote combinés de toutes les catégories d'actions de la Société ou de toute filiale (un « Salarié avec une participation de dix pour cent »), tel que visé à l'Article 424(d) du *Internal Revenue Code*, le prix d'option ne pourra pas être inférieur à 110 % de sa juste valeur de marché. La juste valeur de marché des actions ordinaires à toutes fins du Plan d'intéressement en actions 2011 représente la moyenne entre le prix de vente public le plus élevé et le plus bas par action ordinaire de la Société, tel qu'énoncé dans la cotation du New York Stock Exchange dans une publication financière fiable et choisie par le Comité, à la date de détermination de la juste valeur de marché. Le 15 avril 2016, la juste valeur de marché des actions ordinaires de la Société, telle que déterminée par la formule énoncée ci-dessus, s'élevait à 81,30 \$ par action.

Aucune option de souscription d'actions ne peut être exercée au-delà de la période d'expiration de 10 ans à compter de la date d'attribution (cinq ans dans le

cas d'une option de souscription d'actions à titre d'intéressement attribuée à un Salarié avec une participation de dix pour cent). Sauf décision contraire à la seule discrétion du Comité, une option de souscription d'actions susceptible d'exercice peut être exercée en tout ou partie. Dans les autres cas, les options de souscription d'actions sont exerçables conformément aux périodes et aux montants déterminés à la seule discrétion du Comité et sont soumises aux restrictions édictées par celui-ci.

Le prix d'option de chaque option de souscription d'actions est exigible en intégralité et en numéraire au moment de l'exercice. Néanmoins, en lieu et place du numéraire, sous réserve d'une autorisation du Comité au moment de l'octroi, dans le cas d'une option de souscription d'actions à titre d'intéressement, ou à tout autre moment s'il s'agit d'une option de souscription d'actions facultative, la personne exerçant l'option de souscription d'actions peut payer le prix d'option en tout ou partie en délivrant à la Société des actions ordinaires ayant une juste valeur de marché à la date de l'exercice de l'option de souscription d'actions égale au prix de l'option des actions visées par la cession, à l'exception des parts du prix d'option représentant une fraction d'action qui doivent être payées en numéraire.

Dans le cas où la personne exerçant une option de souscription d'actions participerait dans le cadre d'un programme d'exercice ou de financement appuyé par un courtier ou par tout autre agent, la Société pourra coopérer avec toutes les procédures raisonnables du courtier ou de l'agent afin de permettre la participation de la personne exerçant l'option de souscription d'actions dans le cadre du programme d'exercice ou de financement. Il est toutefois entendu que l'option de souscription d'actions ne sera réputée avoir été exercée qu'à l'issue du règlement intégral en numéraire du prix de l'option par le courtier ou l'agent, à la suite de quoi les actions ordinaires seront émises.

La juste valeur de marché totale (déterminée au moment de l'attribution des options de souscription d'actions à titre d'intéressement) des actions ordinaires contre lesquelles sont exerçables pour la première fois les options de souscription d'actions à titre d'intéressement par un participant au Plan d'intéressement en actions 2011 ne peut excéder 100 000 \$ par année civile. Si la première date d'exercice des options est avancée conformément aux dispositions du Plan d'intéressement en actions 2011 ou de tout accord relatif à des options de souscription d'actions, ou de toute modification ultérieure, et si l'avancement de cette date d'exercice engendre une violation de la restriction de 100 000 \$, nonobstant de telles dispositions et sous réserve de l'autorisation prévue ci-après, les dates d'exercice de ces options de

souscription d'actions à titre d'intéressement seront uniquement avancées à la date ou aux dates, le cas échéant, n'enfreignant en aucun cas une telle restriction de 100 000 \$. Dans ce cas, les dates d'exercice des options de souscription d'actions à titre d'intéressement présentant les prix d'option les plus bas seront avancées aux dates les plus proches. Le Comité peut, à sa seule discrétion, autoriser l'avancement de la date d'exercice d'une ou plusieurs options de souscription d'actions à titre d'intéressement, même si un tel avancement impliquerait une infraction à la restriction de 100 000 \$, auquel cas une ou plusieurs options de souscription d'actions seraient converties en tout ou partie en options de souscription d'actions facultatives.

Droits à la plus-value des actions. Un droit à la plus-value des actions (DPVA) autorise son titulaire à percevoir, au moment de son exercice, l'excédent de la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date d'exercice sur le prix d'attribution du DPVA. Le Comité peut attribuer des DPVA en tant qu'attributions autonomes ou jumelées à une attribution d'action au titre du Plan d'intéressement en actions 2011. Le prix d'octroi du DPVA est fixé par le Comité et ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date de l'attribution. Le paiement à l'exercice s'effectuera en numéraire et/ou en actions ordinaires. Sauf décision contraire du Comité, toute option connexe ne pourra plus être exercée dès lors qu'un DPVA jumelé aura été exercé, de même que l'exercice d'une option annulera le DPVA jumelé connexe.

Interdiction de révision du prix. Le Plan d'intéressement en actions 2011 interdit la révision du prix des options ou des DPVA sans autre autorisation de la part des actionnaires. La révision du prix signifie l'octroi d'une nouvelle option ou d'un DPVA en contrepartie de l'annulation, de l'échange ou de la renonciation à une attribution qui présente un prix d'attribution plus élevé que la nouvelle attribution, de la modification d'une attribution en cours afin de réduire le prix d'attribution, de l'annulation ou du rachat d'une option ou d'un DPVA à un moment où le prix d'attribution est supérieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires, ou de toute action qui, à des fins comptables, serait comptabilisée comme une révision du prix. L'octroi d'une attribution de substitution conformément aux dispositions relatives à l'anti-dilution et à l'anti-élargissement, expliquées au paragraphe « Dispositions diverses » ci-dessous, ne constitue pas une révision de prix.

Autres modalités relatives aux options et SAR. Sauf décision contraire du Comité, les dispositions ci-dessous s'appliqueront à toute cessation de

fonctions, sauf le troisième alinéa précédent, qui s'appliquera en cas d'avancement de la date d'exercice d'une option de souscription d'actions à titre d'intéressement. Si un participant autre qu'un Participant handicapé (tel que l'expression « *Disabled Participant* » est définie dans le Plan d'intéressement en actions 2011) met volontairement un terme à son contrat avec l'accord de la Société, ou s'il prend sa retraite dans le cadre de tout plan de retraite de la Société ou d'une filiale, (i) toutes les options de souscription d'actions à titre d'intéressement alors en circulation et détenues par le participant pourront être exercées (mais uniquement sous réserve que les options de souscription d'actions puissent être levées immédiatement avant la cessation de fonction) à tout moment avant l'expiration de l'option de souscription d'actions ou dans les trois mois qui suivent la date de cessation de fonctions, la plus courte de ces périodes étant retenue, et (ii) toutes les options de souscription d'actions facultatives ou tous les droits à la plus-value des actions détenus par le participant pourront être exercés (mais uniquement sous réserve que les options de souscription d'actions ou les droits à la plus-value des actions puissent être levées immédiatement avant la cessation des fonctions du participant) à tout moment avant l'expiration des options de souscription d'actions ou des droits à la plus-value des actions, ou dans l'année à compter de la date de cessation de fonctions, la plus courte de ces périodes étant retenue. Dans le cas d'une cessation volontaire de fonctions avec l'accord de la Société par un Participant handicapé, toutes les options de souscription d'actions ou tous les droits à la plus-value des actions alors en circulation et détenus par le participant pourront être pleinement exercés (que le droit d'exercice survienne ou non immédiatement avant la cessation de fonctions) à tout moment avant l'expiration des options de souscription d'actions ou des droits à la plus-value des actions, ou dans l'année qui suit la date de cessation de fonctions, la plus courte de ces périodes étant retenue. En cas de décès d'un participant au cours de l'emploi, toutes les options de souscription d'actions ou tous les droits à la plus-value des actions alors en circulation sont exerçables (que le droit d'exercice survienne ou non immédiatement avant le décès du participant) par la ou les personnes autorisées à le faire conformément au Testament du participant ou, si le participant n'a pas prévu de disposition testamentaire relative aux options de souscription d'actions ou aux droits à la plus-value des actions ou s'il décède *intestat*, par le représentant légal du participant, et dans tous les cas à tout moment avant l'expiration des options de souscription d'actions ou des droits à la plus-value des actions, ou dans l'année qui suit la date du décès, la plus courte de ces périodes étant retenue. En cas de décès d'un participant à la suite de la cessation de ses fonctions et au cours d'une période d'exercice d'une option de souscription d'actions ou d'un droit à la plus-value des actions, toutes les options de

souscription d'actions ou les droits à la plus-value des actions en circulation détenus par le participant au moment du décès sont exerçables par la ou les personnes autorisées à le faire conformément au Testament du participant, ou par le représentant légal du participant (mais uniquement sous réserve que les options de souscription d'actions ou les droits à la plus-value des actions puissent être levés immédiatement avant le décès du participant) à tout moment avant l'expiration des options de souscription d'actions ou des droits à la plus-value des actions, ou dans l'année qui suit la date du décès, la plus courte de ces périodes étant retenue. En cas de cessation de fonctions de tout participant pour toute autre raison, sauf prorogation de la période d'exercice d'une option de souscription d'actions ou d'un droit à la plus-value des actions suivant la cessation de fonctions comme suite à la survenance d'un ou plusieurs des événements décrits au paragraphe « Droits supplémentaires accordés lors de la survenance de certains événements » ci-dessous, les droits du participant relatifs à toutes les options de souscription d'actions et à tous les droits à la plus-value des actions alors en circulation cesseront au moment de cette cessation de fonctions.

Sauf décision contraire à la seule discrétion du Comité, aucune option de souscription d'actions et aucun droit à la plus-value des actions accordés en vertu du Plan d'intéressement en actions 2011 ne peuvent être transférés autrement que par Testament ou en vertu des législations successorales et de distribution. De plus, une option de souscription d'actions ou un droit à la plus-value des actions ne sont exerçables que par le participant tant que celui-ci est en vie. Si le Comité détermine la possibilité de transfert de cette attribution, celui-ci ne pourra s'effectuer qu'à condition de n'engendrer aucune rémunération ni contrepartie en faveur du participant.

Chaque attribution d'options de souscription d'actions ou de droits à la plus-value des actions doit être confirmée par un accord entre la Société et le participant qui établit les conditions relatives aux options de souscription d'actions ou aux droits à la plus-value des actions.

Objectifs de performance. Le Comité peut fixer des objectifs de performance (les « Objectifs de performance ») en lien avec l'attribution d'actions assujetties à des restrictions, d'unités d'actions assujetties à des restrictions, d'actions de performance, ou d'« autres attributions à base d'actions ». Dans le cas d'attributions accordées à des participants susceptibles d'être considérés comme des salariés couverts, au sens attribué au terme « *Covered employee* » par l'Article 162(m) du *Internal Revenue Code*, pour lesquelles le Comité

souhaite appliquer l'exception fondée sur la performance aux limites de déductions de rémunération visées à l'Article 162(m) du *Internal Revenue Code*, le Comité peut désigner l'attribution comme « Attribution fondée sur la performance » et doit certifier par écrit la date à laquelle les Objectifs de performance ont été atteints. Dans ces cas, les Objectifs de performance se fonderont sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- (i) Les critères suivants relatifs à la Société sur une base consolidée, à l'une ou plusieurs de ses filiales directes ou indirectes, et/ou à une ou plusieurs divisions de la Société, que ce soit en termes absolus ou relatifs à la performance (x) de la Société, de ses filiales ou divisions (pour une période différente), (y) d'une ou plusieurs autres sociétés, ou (z) d'un indice englobant des sociétés multiples :
 1. résultat net ;
 2. croissance du résultat net ;
 3. valeur économique ajoutée (bénéfice moins une charge en capital) ;
 4. bénéfice (y compris bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (« EBITDA ») et bénéfice avant intérêts et impôts (« EBIT »)) ;
 5. ventes ;
 6. croissance du chiffre d'affaires ;
 7. revenu d'exploitation ;
 8. frais ;
 9. résultat d'exploitation en pourcentage du capital utilisé ;
 10. coûts ;
 11. marge brute ;
 12. marge d'exploitation ;
 13. profit ou résultat avant impôts ;
 14. part de marché ;
 15. rendement de l'actif ;
 16. rendement de l'actif net ;
 17. rendement du capital ;
 18. rendement du capital investi ;
 19. flux de trésorerie ;
 20. flux de trésorerie disponible ;
 21. flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ;
 22. flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation en pourcentage du capital utilisé ;
 23. dette ;
 24. dette/bénéfice (y compris EBITDA et EBIT) ;
 25. intérêts débiteurs et/ou autres charges fixes ;
 26. résultat d'exploitation ;
 27. bénéfice (y compris EBITDA et EBIT) sur intérêts débiteurs et/ou autres charges fixes ;
 28. fonds de roulement ;

29. innovation tel que mesurée par un pourcentage des ventes issues de nouveaux produits ;
 30. amélioration en matière d'émissions dans l'environnement ;
 31. diversité du personnel ;
 32. nombre de comptes ;
 33. performance en matière de sécurité ;
 34. demandes d'indemnisation de la part des travailleurs ;
 35. montants budgétisés ;
 36. coût par embauche ;
 37. taux de rotation ; et/ou
 38. frais et dépenses de formation
- (ii) Les critères suivants relatifs à la Société, que ce soit en termes absolus ou relatifs à la performance de la Société (pour une période différente), une ou plusieurs autres sociétés ou un indice englobant des sociétés multiples :
1. cours de l'action ;
 2. rendement des fonds propres ordinaires ;
 3. résultat par action ;
 4. croissance du résultat par action ;
 5. flux de trésorerie par action ;
 6. flux de trésorerie lié à l'exploitation par action ;
 7. rendement total de l'investissement des actionnaires (cours de l'action plus dividendes) ;
 8. fonds propres ; et/ou
 9. dette et fonds propres.

Action assujettie à des restrictions. Les attributions en actions assujetties à des restrictions sont des actions ordinaires émises à un participant et soumises aux restrictions (y compris les restrictions relatives au droit du participant de vendre, céder, transférer, nantir ou grever les actions attribuées alors que ces actions sont soumises à des restrictions) déterminées par le Comité. Sauf décision contraire du Comité, le participant détiendra, s'agissant des actions assujetties à des restrictions, tous les droits d'un actionnaire de la Société, y compris le droit de vote sur les actions et le droit de percevoir des dividendes en numéraire. Avant l'octroi ou au moment-même de celui-ci, le Comité conditionnera l'attribution à l'emploi continu du participant et/ou aux Objectifs de performance établis par le Comité. À l'exception d'une Attribution basée sur la performance, le Comité peut modifier ou annuler toute restriction imposée par ce dernier.

En lieu et place du paiement de dividendes en numéraire au participant, le Comité peut, à sa seule discrétion, décider que les dividendes en numéraire sur les actions assujetties à des restrictions seront (i) automatiquement différés ou réinvestis dans des actions assujetties à des restrictions supplémentaires,

ou (ii) détenus par la Société en numéraire (sans aucun paiement d'intérêts s'y rapportant), et soumis aux mêmes restrictions d'acquisition et de déchéance que les actions assujetties à des restrictions à l'égard desquelles les dividendes sont exigibles.

À la suite de l'octroi d'une attribution en actions assujetties à des restrictions et avant l'expiration des restrictions applicables, et sous réserve de l'émission des certificats relatifs aux actions représentant les actions assujetties à des restrictions, ces certificats seront soit porteurs d'une légende faisant référence aux restrictions, soit détenus par la Société en séquestre. À l'issue de l'expiration des restrictions applicables (et en aucun cas avant), tous les certificats d'actions représentant les actions assujetties à des restrictions et les dividendes non versés, le cas échéant, seront remis au participant, ou toutes les actions matérialisées par une inscription en compte seront marquées comme n'étant porteuses d'aucune restriction. Si les restrictions applicables à l'attribution en actions assujetties à des restrictions ne sont pas respectées pendant la période applicable, les actions soumises à l'attribution seront invalidées ; tous les certificats seront restitués à la Société, et tous les registres seront modifiés afin d'attester du transfert des actions en faveur de la Société.

Attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions. Les unités d'actions assujetties à des restrictions sont des attributions libellées en actions ordinaires qui seront réglées, conformément aux conditions générales des unités d'actions assujetties à des restrictions et à la seule discrétion du Comité, dans un montant composé de numéraire et/ou d'actions ordinaires, en fonction de la juste valeur de marché d'un nombre spécifié d'actions ordinaires. L'acquisition de ces unités sera conditionnée au service continu du participant au sein de la Société et/ou à l'atteinte des Objectifs de performance tels qu'établis par le Comité. À l'exception d'une Attribution qualifiée basée sur la performance, le Comité peut modifier ou annuler toute condition applicable à des unités d'actions assujetties à des restrictions. Un participant ne peut généralement pas transférer des unités d'actions assujetties à des restrictions. Les participants possédant des unités d'actions assujetties à des restrictions ne seront pas autorisés à percevoir de dividendes payables sur les actions ordinaires, sauf mention contraire énoncée dans l'accord relatif à l'attribution, ni à bénéficier de droits de vote relatifs à ces unités.

Actions de performance. Le Comité peut attribuer des actions de performance, autonomes ou assorties à d'autres attributions, au titre du Plan d'intéressement en actions 2011, qui sont soumises à la satisfaction d'Objectifs de performances spécifiés par le Comité. Le Comité peut sélectionner des périodes au cours

desquelles les Objectifs de performance établis par le Comité sont évalués dans le but de déterminer dans quelle mesure une unité de performance a été acquise. Le Comité détermine si les Objectifs de performance ont été atteints, quel montant de l'attribution sera payé et quelle sera la forme de paiement (en numéraire, actions, biens, ou toute combinaison). Les actions de performance ne seront porteuses d'aucun droit de vote. Leurs détenteurs ne seront pas des actionnaires de la Société, sauf en cas d'émission d'actions ordinaires. Un participant ne peut généralement pas transférer ses actions de performance.

Autres attributions. Le Comité peut octroyer des actions ordinaires et d'autres attributions qui sont valorisées en tout ou partie en référence à des actions ordinaires ou à partir d'actions ordinaires, notamment, sans toutefois s'y limiter, des actions non assujetties à des restrictions ou des équivalents de dividendes. Ces attributions seront soumises aux conditions générales établies par le Comité.

Droits supplémentaires accordés lors de la survenance de certains événements. Le Plan d'intéressement en actions 2011 prévoit l'avancement de la faculté d'exercice et la prorogation de la date d'expiration des options de souscription d'actions et des droits à la plus-value des actions, l'expiration des restrictions relatives aux attributions en actions assujetties à des restrictions, ainsi que l'acquisition d'unités d'actions assujetties à des restrictions et d'actions de performance à l'issue de la survenance d'un ou plusieurs événements visés à l'Article 11 du Plan d'intéressement en actions 2011 (« Événements visés à l'Article 11 »). Un tel événement est considéré comme ayant eu lieu dès lors que (i) la Société apprend effectivement qu'une personne (autre que la Société, une filiale ou tout plan d'avantages sociaux destiné aux salariés parrainé par la Société) a acquis la propriété effective, directement ou indirectement, de titres représentant 30 % ou plus des droits de vote de la Société, (ii) à tout moment lorsque moins de 51 % des membres du Conseil d'administration sont des personnes qui étaient soit des administrateurs au 28 mars 2011, soit des individus dont l'élection ou la nomination à l'élection a été approuvée par le vote d'au moins deux tiers des administrateurs alors en fonction, qui étaient administrateurs au 28 mars 2011, ou qui ont été ainsi désignés, ou que (iii) la conclusion d'une fusion, d'une consolidation, d'un échange d'actions, d'une vente d'actifs ou de toute action similaire engendre une situation dans laquelle les anciens actionnaires de la Société détiendront par la suite moins de la majorité des droits de vote de la société absorbante.

Sauf mention contraire prévue dans l'accord ou dans un amendement s'y rapportant, et sous réserve de la restriction de 100 000 \$ décrite ci-dessus à l'égard des options de souscription d'actions au titre d'intéressement ainsi que des exceptions applicables à certains participants décrites à l'Article 11 du Plan d'intéressement en actions 2011, nonobstant toute autre disposition visée au Plan d'intéressement en actions 2011, en cas de survenance de tout Événement visé à l'Article 11, (i) toutes les options de souscription d'actions et droits à la plus-value des actions en circulation peuvent être immédiatement et pleinement exercés, quelles que soient leurs modalités d'exercice, (ii) toutes les options de souscription d'actions et tous les droits à la plus-value des actions détenus par un participant qui cessera d'exercer ses fonctions au sein de la Société ou d'une filiale dans l'année qui suit la survenance d'un Événement visé à l'Article 11 pour toute raison autre qu'une cessation volontaire avec le consentement de la Société ou d'une filiale, qu'un départ à la retraite conformément au plan de retraite de la Société ou d'une filiale, ou qu'un décès, sont exerçables pour une période de trois ans à compter de la date de la cessation de fonctions, et en aucun cas ultérieurement à la date d'expiration des options de souscription d'actions ou des droits à la plus-value des actions, (iii) toutes les restrictions applicables aux attributions en actions assujetties à des restrictions en vertu du Plan d'intéressement en actions 2011 qui ne sont pas caduques expireront quelle que soit la date d'expiration des restrictions, et (iv) toutes les unités d'actions assujetties à des restrictions et les actions de performance sont considérées comme acquises et payables en intégralité, toutes les conditions d'acquisition sont considérées comme ayant été satisfaites, et ces unités d'actions assujetties à des restrictions et actions de performance seront réglées en numéraire dans les plus brefs délais à compter de l'Événement visés à l'Article 11.

Dispositions diverses. Le Conseil d'administration peut revoir ou modifier le Plan d'intéressement en actions 2011 à tout moment, étant toutefois entendu qu'en l'absence de l'autorisation des actionnaires de la Société, aucune révision ou modification ne peut (i) augmenter le nombre total maximum d'actions ordinaires pour lesquelles des attributions peuvent être accordées au titre du Plan d'intéressement en actions 2011, (ii) augmenter le nombre total maximum d'actions pour lesquelles des options de souscription d'actions à titre d'intéressement peuvent être accordées conformément à la sous-limite prévue par le Plan d'intéressement en actions 2011, (iii) modifier de quelque façon que ce soit la catégorie de salariés admissibles à l'octroi d'attributions au titre du Plan d'intéressement en actions 2011, (iv) modifier le nombre maximum d'actions pour lesquelles des attributions peuvent être octroyées à tout participant au titre du Plan d'intéressement en actions 2011, (v)

modifier le montant maximum qui peut être payé ou distribué à un participant par année civile en vertu du Plan d'intéressement en actions 2011 s'agissant de l'octroi d'actions de performance ou d'autres attributions à base d'actions, (vi) modifier les restrictions relatives à la révision des prix susmentionnées, (vii) modifier le prix d'option ou le prix de base de tout droit à la plus-value des actions autorisé en vertu du Plan d'intéressement en actions 2011, (viii) être effectuée si la modification est soumise à l'approbation des actionnaires au moment requis pour que les attributions octroyées au titre du Plan d'intéressement en actions 2011 puissent bénéficier de l'exemption visée à l'Article 16(b) de la loi « *Securities Exchange Act* » de 1934, telle que modifiée, prévue par la Règle 16b-3 ou par les règles du New York Stock Exchange ou de toute autre place boursière sur laquelle les actions ordinaires peuvent être cotées ou (ix) être effectuée si une telle approbation est nécessaire pour que les Attributions basées sur la performance puissent bénéficier de l'exemption visée à l'Article 162(m) du *Internal Revenue Code*. En outre, aucune révision ni modification du Plan d'intéressement en actions 2011 ne peut, sans le consentement écrit du titulaire des attributions accordées au titre du Plan d'intéressement en actions 2011, nuire aux droits du titulaire sur celles-ci.

Le Conseil d'administration peut également résilier à tout moment le Plan d'intéressement en actions 2011. Toutefois, une telle résiliation n'entraînera la résiliation d'aucune attribution en circulation octroyée au titre du Plan d'intéressement en actions 2011, ni la perte ou la déchéance d'aucune attribution d'actions assujetties à des restrictions effectuée au titre du Plan d'intéressement en actions 2011.

Le Plan d'intéressement en actions 2011 comprend des dispositions en matière d'anti-dilution et d'anti-élargissement concernant l'ajustement ou la substitution d'actions disponibles par des attributions octroyées au titre du Plan d'intéressement en actions 2011, de diverses limites maximales sur les attributions effectuées en vertu du Plan d'intéressement en actions 2011, du nombre d'actions couvertes par des attributions en actions en circulation effectuées en vertu du Plan d'intéressement en actions 2011, ainsi que du prix d'exercice des attributions d'actions en circulation dans certaines situations, notamment en cas de fusion, de consolidation, d'acquisition d'actions, d'offre de droits de souscription, de liquidation, de séparation, de scission, de désaffiliation d'une entité, de dividende extraordinaire, de dividende en actions, de fractionnement des actions ou des revenus, de réorganisation, de combinaison ou de recapitalisation d'actions.

Les attributions en faveur d'un participant peuvent, à la seule discrétion du Comité et à tout moment entre la date d'attribution et le troisième anniversaire de tout exercice, paiement ou acquisition de telles attributions, être annulées, suspendues ou faire l'objet d'une exigence de remboursement en faveur de la Société, si le participant concerné (i) fait concurrence à la Société ou à ses filiales, (ii) incite ou tente d'inciter tout client, fournisseur, titulaire de licence ou d'autres personnes à cesser de faire affaire avec la Société ou ses filiales, ou interfère avec les relations qu'entretient la Société ou l'une de ses filiales avec un tel client, fournisseur, titulaire de licence ou autre personne, (iii) encourage un salarié de la Société ou de l'une de ses filiales à quitter son emploi ou interfère dans ses relations d'emploi, ou (iv) diffame ou discrédite la Société, ses filiales ou certaines personnes en lien avec elle. Sauf disposition contraire énoncée dans l'accord relatif à une attribution ou à une modification, les présentes dispositions ne s'appliquent pas suite à la survenance d'un ou plusieurs événements décrits ci-dessus au paragraphe « Droits supplémentaires accordés lors de la survenance de certains événements ».

Le Plan d'intéressement en actions 2011 contient des dispositions qui visent à respecter à la fois l'Article 409A du *Internal Revenue Code* (relatif à la rémunération différée) et l'Article 162(m) du *Internal Revenue Code* (relatif aux attributions basées sur la performance), tel qu'indiqué ci-dessus au paragraphe « Objectifs de performance ». Le Comité peut mettre en place des procédures permettant le paiement différé d'une attribution à condition qu'un tel report ne soit pas contraire à l'Article 409A du *Internal Revenue Code*. En cas de report de la sorte, le participant peut être en droit de percevoir des intérêts ou des dividendes, ou leurs équivalents, concernant les actions couvertes par l'attribution, excepté dans le cas d'actions de performance non acquises ou des unités d'actions liées à la performance.

Effet anti-OPA potentiel

Les dispositions du Plan d'intéressement en actions 2011 prévoyant l'avancement de la date d'exercice d'options de souscription d'actions en circulation et de droits à la plus-value des actions en cas de survenance d'un Événement visé à l'Article 11, l'extension de la période au cours de laquelle les options de souscription d'actions en circulation et les droits à la plus-value des actions sont exerçables en cas de cessation de fonctions suite à un Événement visé à l'Article 11, la prescription des restrictions applicables aux actions assujetties à des restrictions et à d'autres attributions, ainsi que l'acquisition anticipée d'unités d'actions assujetties à des restrictions et d'actions de performance en cas de survenance d'un Événement visé à l'Article 11, peuvent être considérés comme ayant un effet anti-OPA.

Conséquences en termes d'impôt fédéral sur le revenu

Voici une courte synthèse de certaines conséquences des attributions octroyées au titre du Plan d'intéressement en actions 2011, en termes d'impôt fédéral sur le revenu. Cette synthèse n'est pas exhaustive. Elle se fonde sur la législation actuellement en vigueur aux États-Unis en matière d'impôt fédéral sur le revenu ; elle ne constitue pas un conseil fiscal et ne traite notamment pas des éventuelles conséquences étatiques, locales ou étrangères en vertu de la législation existante.

Options de souscription d'actions à titre d'intéressement. Un participant ne déclare généralement pas de revenu imposable lorsqu'il reçoit une option de souscription d'actions à titre d'intéressement ni, de manière générale, au moment de l'exercice d'une option de souscription d'actions à titre d'intéressement. En revanche, l'exercice d'une option de souscription d'actions à titre d'intéressement entraîne généralement une augmentation du revenu imposable d'un participant aux fins de l'impôt minimum de remplacement.

Si, après avoir exercé une option de souscription d'actions à titre d'intéressement, le participant ne cède pas les actions perçues dans le cadre d'une « cession non admissible » (généralement une vente, un don ou tout autre transfert survenu dans un délai de deux ans à compter de la date d'attribution de l'option de souscription d'actions à titre d'intéressement, ou d'un an à compter du transfert des actions à un participant), lors de la cession des actions, tout montant réalisé en surplus par rapport à la valeur fiscale des actions cédées du participant sera considéré comme une plus-value à long terme, et toute perte sera considérée comme une moins-value à long terme. En cas de « cession non admissible », la différence entre la juste valeur de marché des actions perçues à la date d'exercice et le prix de l'option (limité, en cas de vente ou d'échange imposable, à l'excédent du montant réalisé à la cession par rapport à la valeur fiscale des actions du participant) est considérée comme un revenu de rémunération, perçu par le participant au cours de l'année de la cession. Tout gain supplémentaire est imposable en tant que plus-value et toute perte en tant que moins-value, à long ou court terme selon que les actions ont été détenues plus ou moins d'un an. Des règles spécifiques s'appliquent concernant la détermination du revenu de rémunération déclaré lors d'une cession non admissible si le prix d'option de l'option de souscription d'actions à titre d'intéressement est payé au moyen d'actions ordinaires.

Ni la Société ni aucune de ses filiales n'ont droit à une déduction à l'égard des actions perçues par un participant au moment de l'exercice d'une option de souscription d'actions à titre d'intéressement et non cédées dans le cadre d'une « cession non admissible ». Si un montant est constaté comme une rémunération perçue par un participant en raison d'une « cession non admissible », la Société ou l'une de ses filiales est généralement en droit de déduire le même montant de rémunération payé, sous réserve des dispositions énoncées au paragraphe « Limites de déductions / autres considérations fiscales » ci-dessous.

Options de souscription d'actions facultatives. Un participant ne déclare généralement pas de revenu imposable lorsqu'il reçoit une option de souscription d'actions facultative. Au moment de l'exercice d'une option de souscription d'actions facultative, le montant à hauteur duquel la juste valeur de marché des actions perçues, à la date d'exercice, excède le prix d'option est constaté comme un revenu de rémunération perçu par le participant au cours de l'année d'exercice. Si le prix d'option d'une option de souscription d'actions facultative est payé en tout ou partie en actions, aucun revenu, gain ou perte n'est déclaré par le participant à la réception des actions égales en valeur à la date d'exercice des actions délivrées en paiement du prix d'option. La juste valeur de marché du solde des actions perçues à l'exercice de l'option de souscription d'actions facultative, tel que déterminé à la date d'exercice, moins le montant en numéraire, le cas échéant, réglé au moment de l'exercice est constaté comme un revenu de rémunération perçu par le participant à la date d'exercice de l'option de souscription d'actions.

La Société ou l'une de ses filiales est généralement en droit de déduire la rémunération payée, à hauteur du même montant que celui constaté comme une rémunération perçue par le participant à l'exercice d'une option de souscription d'actions facultative, sous réserve des dispositions énoncées au paragraphe « Limites de déductions / autres considérations fiscales » ci-dessous.

Droits à la plus-value des actions. Un participant ne déclare généralement aucun revenu imposable à la perception de DPVA (qu'il s'agisse d'une attribution autonome ou jumelée à une attribution en option s'y rattachant). À la suite de l'exercice de DPVA, le montant à hauteur duquel la juste valeur de marché d'actions ordinaires soumises aux DPVA à la date d'exercice excède le prix d'attribution des DPVA est constaté comme un revenu de rémunération perçu par le participant au cours de l'année de l'exercice sous quelque forme que ce soit (en numéraire, actions ordinaires ou une combinaison des deux). La Société ou l'une de ses filiales est généralement en droit de

déduire la rémunération payée, à hauteur du même montant que celui constaté comme une rémunération perçue par le participant à l'exercice des DPVA, sous réserve des dispositions énoncées au paragraphe « Limites de déductions / autres considérations fiscales » ci-dessous.

Action assujettie à des restrictions. Un participant ne déclare pas de revenu imposable au moment de l'octroi de l'attribution, à condition que les actions soient assujetties à des restrictions (c'est-à-dire non transférables et soumises à un important risque de déchéance). Toutefois, en vertu de l'Article 83(b) du *Internal Revenue Code*, le participant peut décider de déclarer un revenu de rémunération au cours de l'année de l'attribution, à hauteur d'un montant égal à la juste valeur de marché des actions à la date de l'attribution, déterminé indépendamment des restrictions. Si le participant ne fait pas le choix de l'Article 83(b), la juste valeur de marché des actions à la date à laquelle les restrictions deviennent caduques, est constatée comme un revenu de rémunération en faveur du participant, et est imposable dans l'année au cours de laquelle les restrictions deviennent caduques. Si le participant ne fait pas le choix de l'Article 83(b), les dividendes payés au participant sur les actions avant la date à laquelle les restrictions deviennent caduques seront constatés comme un revenu de rémunération. La Société ou l'une de ses filiales est généralement en droit de déduire la rémunération payée, à hauteur du même montant que celui constaté comme un revenu de rémunération perçu par le participant, sous réserve des dispositions énoncées au paragraphe « Limites de déductions / autres considérations fiscales » ci-dessous.

Unités d'actions assujetties à des restrictions. Un participant ne déclare généralement pas de revenu imposable lorsqu'il reçoit des unités d'actions assujetties à des restrictions. Tout montant en numéraire, ainsi que la juste valeur de marché de toutes actions ordinaires perçus par un participant à l'acquisition d'unités d'actions assujetties à des restrictions sont constatés comme un revenu de rémunération perçu par le participant dans l'année de perception. La Société ou l'une de ses filiales est généralement en droit de déduire la rémunération payée, à hauteur du même montant que celui constaté comme une rémunération perçue par le participant à l'acquisition d'unités d'actions assujetties à des restrictions, sous réserve des dispositions énoncées au paragraphe « Limites de déductions / autres considérations fiscales » ci-dessous.

Actions de performance. Un participant ne déclare généralement pas de revenu imposable lorsqu'il reçoit des actions de performance. Tout montant en

numéraire, ainsi que la juste valeur de marché de toutes actions ordinaires et autres biens perçus par un participant à l'acquisition d'actions de performance sont constatés comme un revenu de rémunération perçu par le participant dans l'année de perception. La Société ou l'une de ses filiales est généralement en droit de déduire la rémunération versée, à hauteur du même montant que celui constaté comme un revenu de rémunération perçu par le participant à l'obtention d'actions de performance, sous réserve des dispositions énoncées au paragraphe « Limites de déductions / autres considérations fiscales » ci-dessous.

Autres attributions. Les conséquences fiscales, pour le participant et la Société, des attributions en actions ordinaires et autres attributions valorisées par référence aux actions ordinaires ou en se basant sur les actions ordinaires de quelque façon que ce soit, dépendront de la nature et de la structure de chaque attribution.

Limites de déductions / autres considérations fiscales. Certains événements décrits ci-dessus au paragraphe « Droits supplémentaires accordés lors de la survenance de certains événements » peuvent entraîner (i) une taxe d'accise fédérale de 20 % (en plus de l'impôt fédéral sur le revenu) pour le participant, portant sur certaines rémunérations résultant d'attributions précédemment perçues en vertu du Plan d'intéressement en actions 2011 ainsi que de la perte d'une déduction de rémunération qui dans les autres cas serait attribuable à la Société ou à l'une de ses filiales, tel qu'expliqué ci-dessus.

La Société ou l'une de ses filiales est généralement en droit de déduire la rémunération versée à condition que cette rémunération soit d'un montant raisonnable. Toutefois, l'Article 162(m) du *Internal Revenue Code* exclut toute déduction concernant une rémunération versée au directeur général et aux trois autres cadres dirigeants les mieux rémunérés (autres que le directeur général) de la Société au-delà de 1 million de dollar chacun au cours de toute année d'imposition de la Société. Toutefois, la rémunération basée sur la performance ne rentre pas dans cette limitation de déduction. La limite de déduction de 1 million de dollar est réduite du montant de toute déduction de rémunération exclue en vertu du paragraphe précédent. Le Plan d'intéressement en actions 2011 a été structuré de sorte que la rémunération issue de l'exercice d'options de souscription d'actions facultatives, de droits à la plus-value des actions, d'actions de performance admissibles, ou issue de la cession non admissible d'actions acquises à l'exercice d'options de souscription d'actions à titre d'intéressement puisse se fonder sur la performance au sens de l'Article 162(m) du *Internal Revenue Code*. Tel qu'indiqué ci-dessus, le Plan d'intéressement en

actions 2011 permet également au Comité de désigner comme Attributions admissibles basées sur la performance des attributions autres que des options et des DPVA dans le but de qualifier ces attributions comme basées sur la performance au sens de l'Article 162(m) du *Internal Revenue Code*. Néanmoins, il se peut que certaines attributions soient soumises aux limites visées à l'Article 162(m) du *Internal Revenue Code*.

Attributions autorisées par la Proposition relative à la Loi Macron

« *Attributions gratuites d'actions* ». À l'issue de l'Opération, Wabtec ou ses filiales emploieront certaines personnes imposables au regard du droit français. Suite à la récente promulgation de la Loi Macron, le 6 août 2015, certaines attributions d'actions octroyées au titre du Plan d'intéressement en actions 2011 pourront être assimilées à des « attributions gratuites d'actions », à condition que cette désignation soit effectuée par le Comité des rémunérations de notre Conseil d'administration, et à supposer que les actionnaires approuvent le Plan d'intéressement en actions 2011 aux fins de la Loi Macron. Une approbation de la part des actionnaires permettrait à ces attributions de répondre à la désignation d'« attributions gratuites d'actions », ce qui conférerait un traitement fiscal préférentiel aux bénéficiaires et à la Société imposables au regard du droit français. À la clôture de l'Opération, il existera un plus large groupe de personnes employées par Wabtec ou ses filiales domiciliées en France, et susceptibles d'être imposable au regard du droit français. Pour autant, à l'heure actuelle, nous prévoyons d'effectuer des attributions en vertu de la Proposition relative à la Loi Macron en faveur de seulement deux personnes qui deviendront des salariés de la Société dans le cadre de l'Opération.

Par conséquent, Wabtec invite ses actionnaires à approuver le Plan d'intéressement en actions 2011 aux fins d'une qualification en France en vertu de la Loi Macron, de sorte que les futures attributions d'instruments de capitaux propres effectuées au titre du Plan d'intéressement en actions 2011 en faveur de personnes imposables en France puissent être assimilées à des « attributions gratuites d'actions » au regard de la Loi Macron. Dans le cas où la Proposition relative à la Loi Macron ne serait pas approuvée, Wabtec sera toujours en mesure d'effectuer des attributions d'actions en faveur de salariés de Wabtec ou de ses filiales imposables au regard du droit français ; néanmoins, dans ce cas, il se peut que de telles attributions ne bénéficient pas des dispositions de la Loi Macron relatives aux « attributions d'actions gratuites ».

Attributions d'instruments de capitaux propres de Wabtec destinées à bénéficier de la désignation d'« Attributions gratuites d'actions ». Dans le cadre de l'Opération, nous avons proposé d'octroyer des attributions de capitaux propres pour une juste valeur brute et cumulée à la date d'attribution d'environ 4,5 millions de dollars à deux personnes qui deviendront des salariés de la Société à l'issue de l'Opération (les « Attributions d'instruments de capitaux propres »). Outre ces deux personnes, aucune autre attribution n'est prévue en faveur de nos cadres dirigeants, administrateurs non salariés, ou cadres non dirigeants. Toutefois, d'autres attributions octroyées à l'avenir en vertu du Plan d'intéressement en actions 2011 pourront éventuellement répondre à la désignation d'« attributions gratuites d'actions ». Chaque attribution d'actions (consistant généralement en unités d'actions assujetties à des restrictions ou en actions de performance) correspondra à une action ordinaire de Wabtec, d'une valeur nominale de 0,01 \$ par action, dont le cours de clôture de l'action s'élevait à 81,30 \$ au New York Stock Exchange le 15 avril 2016. Tel que décrit ci-dessus, en vertu de la Loi Macron, pour que les attributions de rémunération en instruments de capitaux propres (y compris les Attributions d'instruments de capitaux propres) puissent être assimilées à des « attributions gratuites d'actions », il est nécessaire que les actionnaires de Wabtec approuvent le Plan d'intéressement en actions 2011 aux fins d'une qualification en vertu de la législation française dite « Loi Macron ».

Nouveaux avantages relatifs au Plan

Attributions d'instruments de capitaux propres au titre du Plan d'intéressement en actions visant l'assimilation à des Attributions gratuites d'actions

<u>Nom et poste</u>	<u>Valeur en dollar (\$)</u>	<u>Nombre d'unités</u>
Albert J. Neupaver <i>Executive Chairman</i>	0	0
Raymond T. Betler <i>President et Chief Executive Officer</i>	0	0
Patrick D. Dugan <i>Senior Vice President et Directeur financier</i>	0	0
David L. DeNinno <i>Senior Vice President, Directeur Juridique et Secrétaire Général</i>	0	0
Charles F. Kovac <i>Senior Vice President et Dirigeant du groupe</i>	0	0
Groupe de dirigeants	4 464 346 \$ ¹	54 912 ²
Groupe d'administrateurs non dirigeants	0	0
Groupe de cadres non dirigeants	0	0

- (1) Le montant en dollar est une estimation basée sur un taux de conversion euro/dollar de 1,128 au 15 avril 2016.
- (2) Le nombre d'actions est une estimation basée sur le cours de clôture de nos actions au 15 avril 2016

Total des attributions précédentes au titre du Plan d'intéressement en actions 2011

Au 15 avril 2016, les personnes ou les groupes suivants avaient reçu des options de souscription d'actions permettant l'acquisition du nombre d'actions ordinaires indiqué ci-dessous au titre du Plan d'intéressement en actions 2011 : Albert J. Neupaver - 99 100, Raymond T. Betler - 54 540, Patrick D. Dugan - 19 810, David L. DeNinno - 20 790 et Charles F. Kovac - 13 755 ; tous les cadres dirigeants actuels en tant que groupe - 303 610 ; tous les administrateurs actuels n'étant pas des cadres dirigeants en tant que groupe - 0 ; chaque candidat à l'élection d'un poste d'administrateur - 99 100 ; chaque associé de l'un de ces administrateurs, cadres dirigeants ou candidats - 0 ; toute autre personne ayant reçu 5 % des options - 0 ; et tous les salariés de la Société, y compris tous les responsables actuels qui n'occupent pas un poste de cadre dirigeant, en tant

que groupe, 245 170. La Société n'est actuellement pas en mesure de déterminer le nombre d'options sur des actions ordinaires, le cas échéant, qui seront octroyées à l'avenir. Le cours de clôture de l'action ordinaire établi par le New York Stock Exchange le 15 avril 2016 s'élevait à 81,30 \$.

Informations relatives au plan de rémunération en actions

Le présent tableau fournit des informations générales au 31 décembre 2015 sur les attributions d'actions octroyées conformément aux plans et accords de rémunération de Wabtec.

Catégorie de plan	(a) Nombre d'actions à émettre à l'issue de l'exercice des options, garanties et droits en circulation	(b) Prix d'exercice moyen pondéré des options, garanties et droits en circulation	(c) Nombre d'actions demeurant disponibles pour une émission future en vertu des plans de rémunération (à l'exception des actions indiqués dans la colonne (a))
Plans de rémunération des titres de participation approuvés par les actionnaires	1 097 323	32,70 \$	2 703 673
Plans de rémunération des titres de participation non approuvés par les actionnaires	—	—	—
Total	1 097 323	32,70 \$	2 703 673

Incidence de la Proposition relative à la Loi Macron

Si la Proposition relative à la Loi Macron est approuvée, les attributions accordées au titre du Plan d'intéressement en actions 2011 aux salariés imposables en France pourront être assimilées à des « attributions gratuites d'actions » au regard de la Loi Macron. De plus, la non-approbation de la Proposition relative à la Loi Macron ne remet pas en cause la capacité de Wabtec à poursuivre les Attributions d'instruments de capitaux propres ou autres attributions d'actions au titre du Plan d'intéressement en actions 2011 en faveur des salariés de Wabtec ou de ses filiales imposables en France ; néanmoins, dans ce cas, ces attributions ne bénéficieront pas des dispositions de la Loi Macron relatives aux « attributions gratuites d'actions ».

Intégration par renvoi

La Société intègre par renvoi au présent supplément l'Annexe A de la Sollicitation de procurations de la Société, délivré en lien avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2011 et déposée auprès de la SEC le 31 mars 2011. La Société fournira des exemplaires de tous documents intégrés aux présentes par renvoi, sur demande orale ou écrite, et par courrier prioritaire dans un délai d'un jour ouvré à compter de la demande. Vous pouvez en faire la demande par téléphone, en contactant le service des relations investisseurs au 412-825-1000, ou par courrier adressé à l'attention de Timothy R. Wesley, Vice President, Investor Relations and Corporate Communications, 1001 Air Brake Avenue, Wilmerding, PA 15148, USA.

ANNEXE 3

Rapport Neuf Mois (30 septembre 2016) *(Form 10-Q / Quarterly Report)*

Le document ci-après est une traduction libre en français du rapport pour le troisième trimestre 2016 de Wabtec Corporation déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 7 novembre 2016. Seule la version en langue anglaise dudit rapport trimestriel, disponible sur le site Internet de Wabtec Corporation (www.wabtec.com), fait foi. Le document ci-après est mis à la disposition du public à titre d'information uniquement.

**UNITED STATES
SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549**

FORMULAIRE 10-Q

☒ **RAPPORT TRIMESTRIEL ÉTABLI CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU 15, ALINÉA (d) DE LA LOI « SECURITIES EXCHANGE ACT » DE 1934**

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2016

OU

☐ **RAPPORT DE TRANSITION ÉTABLI CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU 15, ALINÉA (d) DE LA LOI « SECURITIES EXCHANGE ACT » DE 1934**

Pour la période de transition allant du au

Numéro de dossier auprès de la Commission : 033-90866

**WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES
CORPORATION**

(Nom exact du déclarant tel qu'il figure dans ses statuts)

Delaware
(État ou autre juridiction
de constitution ou d'organisation)

25-1615902
(Numéro d'identification employé
de l'I.R.S.)

**1001 Air Brake Avenue
Wilmerding, PA**
(Adresse du siège social)

15148
(Code postal)

+ 1 412-825-1000
(Numéro de téléphone du déclarant, indicatif régional compris)

S/O
(Ancien nom, ancienne adresse et dernier exercice clos, si ces informations ont changé depuis le dernier rapport)

Veillez indiquer, en cochant la case appropriée, si le déclarant (1) a déposé tous les rapports exigés par l'article 13 ou 15, alinéa (d) de la loi *Securities Exchange Act* de 1934 au cours des 12 mois précédents (ou au cours d'une période plus courte durant laquelle le déclarant était tenu de déposer ces rapports) et (2) a été assujéti à de telles exigences au cours des 90 derniers jours. Oui ☒ Non ☐

Veillez indiquer, en cochant la case appropriée, si le déclarant a soumis par voie électronique puis publié sur son site Internet d'entreprise, le cas échéant, tous les Fichiers de Données Interactives dont la soumission et la publication sont exigées en vertu de la Règle 405 de la Réglementation S-T au cours des 12 mois précédents (ou d'une période plus courte au cours de laquelle le déclarant était tenu de soumettre et de publier ces fichiers). Oui ☒ Non ☐

Veillez indiquer en cochant la case appropriée si le déclarant est un déposant majeur admissible au régime de dépôt accéléré, un déposant admissible au régime de dépôt accéléré, un déposant non admissible au régime de dépôt accéléré, ou une petite société assujéti. Veuillez consulter la définition de « *large accelerated filer* », « *accelerated filer* » et « *smaller reporting company* » dans la Règle 12b-2 de la loi *Securities Exchange Act*.

Déposant majeur admissible au régime de dépôt accéléré	Déposant admissible au régime de dépôt accéléré	Déposant non admissible au régime de dépôt accéléré	Petite société assujéti
☒	☐	☐	☐

Veillez indiquer, en cochant la case appropriée, si le déclarant est une société écran, au sens attribué au terme « *shell company* » dans la Règle 12b-2 de la loi *Securities Exchange Act*. Oui ☐ Non ☒

Veillez indiquer le nombre d'actions en circulation pour chacune des catégories d'actions ordinaires de l'émetteur, à la date la plus récente possible.

Catégorie
Actions ordinaires, valeur nominale de 0,01 \$ par action

En circulation au 4 novembre 2016
89 073 431 actions

**WESTINGHOUSE AIR BRAKE
TECHNOLOGIES CORPORATION**

30 septembre 2016

FORMULAIRE 10-Q

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
 PARTIE I — INFORMATIONS FINANCIÈRES	
Rubrique 1. États financiers - (Non audités)	
Bilans consolidés abrégés au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015	
Comptes de résultat consolidés abrégés des trimestres et périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2016 et 2015	
Comptes de résultat globaux consolidés abrégés des trimestres et périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2016 et 2015	
Tableaux des flux de trésorerie consolidés abrégés des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2016 et 2015	
Notes relatives aux états financiers consolidés abrégés	
Rubrique 2. Rapport de gestion relatif à la situation financière et aux résultats d'exploitation	
Rubrique 3. Information quantitative et qualitative sur les risques du marché	
Rubrique 4. Contrôles et procédures	
 PARTIE II — AUTRES INFORMATIONS	
Rubrique 1. Procédures judiciaires	
Rubrique	
1A. Facteurs de risque	
Rubrique 2. Ventes de titres de participation et utilisation des produits	
Rubrique 4. Informations en matière de sécurité minière	
Rubrique 6. Annexes	
Signatures	

PARTIE I — INFORMATIONS FINANCIÈRES

Rubrique 1. ÉTATS FINANCIERS

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION BILANS CONSOLIDÉS ABRÉGÉS

	Non audités	
	30 septembre 2016	31 décembre 2015
<i><u>En milliers, sauf les actions et les valeurs nominales</u></i>		
Actifs		
Actifs circulants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	\$ 250 382	\$ 226 191
Clients et comptes rattachés	477 500	494 975
Factures à établir.....	146 726	103 814
Stocks	495 998	478 574
Dépôts en compte séquestre	210 025	202 942
Impôts sur les bénéfices différés	75 741	71 658
Autres actifs circulants	38 760	33 524
Total actifs circulants.....	1 695 132	1 611 678
Immobilisations corporelles	750 547	717 295
Amortissement cumulé	(392 577)	(364 102)
Immobilisations corporelles (montant net).....	357 970	353 193
Autres actifs		
Goodwill	877 054	858 532
Autres immobilisations incorporelles (montant net).....	457 262	440 534
Autres actifs non courants	40 739	32 909
Total des autres actifs	1 375 055	1 331 975
Total de l'actif	<u>\$ 3 428 157</u>	<u>\$ 3 296 846</u>
Passif et capitaux propres		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs.....	\$ 276 539	\$ 319 525
Comptes créanciers	108 718	106 127
Dettes sociales.....	54 984	69 892
Passif au titre des garanties	76 465	72 678
Tranche à court terme de la dette à long terme	134	433
Autres charges à payer.....	108 095	96 121
Total du passif courant.....	624 935	664 776
Dette à long terme.....	819 770	691 805
Prestations et avantages complémentaires de retraite à verser.....	55 609	55 765
Impôts sur les bénéfices différés	156 900	139 852
Passif au titre des garanties	17 645	19 386
Autres dettes à long terme	22 807	23 923
Total du passif.....	1 697 666	1 595 507
Engagements et passifs éventuels (Note 15)		
Capitaux propres		
Action de préférence, 1 000 000 actions autorisées, aucune action émise	—	—
Action ordinaire, valeur nominale de 0,01 \$; 200 000 000 actions autorisées :		
132 349 534 actions émises et 89 065 387 et 91 836 106 en circulation		
au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement.....	1 323	1 323
Primes d'émission.....	470 908	469 326
Actions auto-détenues, au coût d'acquisition, 43 284 147 et 40 513 428 actions,		
au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement.....	(983 456)	(775 124)
Réserves	2 524 354	2 280 801
Autres éléments du résultat global	(286 055)	(276 719)
Total des capitaux propres de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation.....	1 727 074	1 699 607
Intérêt minoritaire	3 417	1 732
Total capitaux propres	1 730 491	1 701 339
Total passif et capitaux propres	<u>\$ 3 428 157</u>	<u>\$ 3 296 846</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES
CORPORATION
COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS ABRÉGÉS**

	Non audités		Non audités	
	Trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
<i><u>En milliers, sauf les données par action</u></i>	2016	2015	2016	2015
Chiffres d'affaires net.....	\$ 675 574	\$ 809 527	\$ 2 171 206	\$ 2 475 149
Coût des ventes.....	(463 093)	(552 458)	(1 466 156)	(1 694 961)
Marge brute	212 481	257 069	705 050	780 188
Frais administratifs et commerciaux.....	(70 757)	(82 206)	(241 118)	(255 969)
Dépenses d'ingénierie R&D.....	(16 289)	(17 239)	(52 271)	(51 852)
Dotation aux amortissements.....	(5 339)	(5 546)	(16 100)	(16 009)
Total des charges d'exploitation.....	(92 385)	(104 991)	(309 489)	(323 830)
Résultat d'exploitation.....	120 096	152 078	395 561	456 358
Autres charges et produits				
Charges financières, nettes	(6 057)	(4 351)	(15 897)	(12 698)
Autres produits (charges), nets	1 188	(2 937)	113	(7 690)
Résultat d'exploitation courant avant impôt	115 227	144 790	379 777	435 970
Charge d'impôt sur les bénéfices.....	(32 799)	(45 609)	(112 701)	(139 121)
Résultat net part de Wabtec	\$ 82 428	\$ 99 181	\$ 267 076	\$ 296 849
Résultat par action ordinaire				
De base				
Résultat net part de Wabtec	\$ 0,92	\$ 1,03	\$ 2,94	\$ 3,08
Dilué				
Résultat net part de Wabtec	\$ 0,91	\$ 1,02	\$ 2,92	\$ 3,05
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation				
De base	89 589	96 369	90 546	96 135
Dilué.....	90 293	97 368	91 316	97 162

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES
CORPORATION
COMPTES DE RÉSULTAT GLOBAUX CONSOLIDÉS ABRÉGÉS**

<u><i>En milliers</i></u>	Non audités Trimestre clos le 30 septembre		Non audités Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Résultat net part de Wabtec.....\$	82 428	\$ 99 181	\$ 267 076	\$ 296 849
Gain (perte) de change	2 734	(48 474)	(7 385)	(100 323)
Gain (perte) non réalisé sur les contrats dérivés	1 169	(1 788)	(1 740)	(2 544)
Gain (perte) non réalisé sur les régimes de prestations et avantages complémentaires de retraite	982	2 586	(652)	5 586
Autres produits (pertes) du résultat global avant impôts ...	4 885	(47 676)	(9 777)	(97 281)
Produits (charges) d'impôts sur les bénéfices lié(e)s aux autres produits (pertes) du résultat global.....	(594)	164	441	(441)
Autres produits (pertes) du résultat global, nets d'impôts ..	4 291	(47 512)	(9 336)	(97 722)
Résultat global attribuable aux actionnaires de Wabtec\$	86 719	\$ 51 669	\$ 257 740	\$ 199 127

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES
CORPORATION
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ABRÉGÉS**

	Non audités	
	Période de neuf mois close	
	2016	2015
<u>En milliers, sauf les données par action</u>		
Activités d'exploitation		
Résultat net part de Wabtec	\$ 267 076	\$ 296 849
Éléments de réconciliation du résultat net aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dépréciation et amortissement	49 375	48 167
Charges de rémunération à base d'actions	14 788	20 092
Pertes sur la cession d'immobilisations corporelles	151	1 804
Avantages fiscaux excédentaires tirés de l'exercice d'options donnant droit à la souscription d'actions...	(446)	(2 683)
Variations de l'actif et du passif d'exploitation, déduction faite des acquisitions		
Clients et comptes rattachés et factures à établir	(38 362)	(881)
Stocks	2 301	(15 847)
Dettes fournisseurs	(43 777)	(80 701)
Impôts sur les bénéfices à payer	5 952	20 964
Charges à payer et comptes créanciers	(8 353)	(12 911)
Autres actifs et passifs	(1 812)	(19 547)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	246 893	255 306
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(31 676)	(33 079)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	140	354
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	(84 355)	(100 108)
Dépôts en compte séquestre	—	(209 128)
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(115 891)	(341 961)
Activités de financement		
Produits découlant d'emprunts	346 000	390 300
Remboursement des dettes contractées	(215 850)	(460 308)
Rachat d'actions propres	(212 176)	(22 336)
Produits de l'exercice d'options donnant droit à la souscription d'actions et des autres régimes de prestations	1 773	2 708
Avantages fiscaux excédentaires tirés de l'exercice d'options donnant droit à la souscription d'actions...	446	2 683
Paiement de la retenue à la source sur la rémunération à base d'actions	(9 006)	(14 565)
Dividendes en numéraire (0,26 \$ et 0,20 \$ par action pour les périodes de neuf mois		
closes les 30 septembre 2016 et 2015, respectivement)	(23 523)	(19 315)
Flux nets de trésorerie affectés aux activités de financement	(112 336)	(120 833)
Effets des variations des cours des devises étrangères	5 525	(10 120)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	24 191	(217 608)
Trésorerie, en début de période	226 191	425 849
Trésorerie, en fin de période	\$ 250 382	\$ 208 241

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES CORPORATION
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ABRÉGÉS
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016 (NON AUDITÉS)

1. ACTIVITÉ

Westinghouse Air Brake Technologies Corporation (« Wabtec ») est l'un des plus importants fournisseurs au monde de produits et services technologiques à valeur ajoutée destinés au secteur ferroviaire international. Nos produits sont présents sur pratiquement toutes les locomotives et les wagons de transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs aux États-Unis, ainsi que dans plus de 100 pays du monde entier. Nos produits permettent de renforcer la sécurité, d'améliorer la productivité et de réduire les coûts de maintenance pour les clients. La plupart de nos produits et services principaux constituent des éléments essentiels au fonctionnement sécurisé et efficace du fret ferroviaire et des véhicules de transport de passagers. Wabtec est une société internationale qui opère dans 21 pays. Durant les neuf premiers mois de 2016, près de 52 % du chiffre d'affaires de la Société a été réalisé auprès de clients situés en dehors des États-Unis.

2. OPÉRATION ENVISAGÉE AVEC FAIVELEY TRANSPORT S.A.

Le 27 juillet 2015, la Société a annoncé son intention d'acquérir la totalité des actions émises et en circulation de Faiveley Transport S.A. (« Faiveley Transport ») conformément aux modalités du Contrat de cession d'actions et de l'Accord relatif à l'Offre. Le 24 octobre 2016, la Société a modifié le Contrat de cession d'actions et l'Accord relatif à l'Offre. Faiveley Transport S.A. est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services et de systèmes intégrés à valeur ajoutée pour le secteur ferroviaire, avec un chiffre d'affaires d'environ 1,2 milliard de dollars et plus de 5 700 collaborateurs répartis dans 24 pays. Faiveley Transport propose aux prestataires de services de maintenance, aux fabricants et aux opérateurs ferroviaires une gamme de services et de systèmes technologiques à valeur ajoutée dans les secteurs de l'énergie et du confort (climatisation, collecteurs et convertisseurs de courant et information des voyageurs), l'accès et la mobilité (systèmes d'accès des voyageurs et portes palières) et les freins et la sécurité (systèmes de freinage et coupleurs). Une fois l'acquisition réalisée, Faiveley Transport deviendra une filiale de Wabtec. L'acquisition n'a pas encore été finalisée et il est possible qu'elle ne soit pas finalisée ou qu'elle le soit selon des modalités différentes.

Cette opération a été structurée en trois étapes :

- Wabtec a fait une offre irrévocable aux actionnaires de Faiveley Transport représentant environ 51 % des actions de Faiveley Transport à un prix d'achat de 100 € par action, payable en numéraire à hauteur de 25 % à 45 %.
- Au terme des consultations nécessaires menées auprès des organisations représentatives du personnel, le 6 octobre 2015, les actionnaires détenant 51 % des actions ont conclu un contrat de cession d'actions, qui a été amendé le 24 octobre 2016, et Faiveley Transport a conclu un accord relatif à l'offre avec Wabtec.
- Suite à l'achat des actions en vertu du contrat de cession d'actions, Wabtec lancera une offre sur les actions cotées restantes de Faiveley Transport. Les actionnaires du public pourront décider de recevoir soit 100 € par action en numéraire, soit des actions ordinaires de Wabtec. La partie échange contre des actions ordinaires est sujette à un plafond d'émission d'actions ordinaires de Faiveley équivalent au taux d'allocation entre le numéraire et l'échange choisi par les actionnaires représentant 51% du capital. Wabtec a l'intention de demander la radiation des actions Faiveley Transport du marché réglementé d'Euronext à Paris à l'issue de l'offre publique si les intérêts minoritaires représentent moins de 5 %.

Le prix d'acquisition total proposé s'élève à environ 1,7 milliard de dollars, en ce compris la dette prise en charge, déduction faite de la trésorerie acquise. Wabtec prévoit de financer la portion en numéraire de la transaction avec son encaisse (y compris la trésorerie détenue sur un compte séquestre), les facilités de crédit existantes et éventuellement avec d'autres financements par l'emprunt. Avant le 31 décembre 2015, Wabtec a réalisé une mise sous séquestre de 186,9 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Faiveley Transport. Le rapprochement de Wabtec et de Faiveley Transport permettrait de constituer l'une des sociétés de matériel ferroviaire les plus importantes au monde, avec un chiffre d'affaires de plus de 4,3 milliards de dollars et une présence dans chacune des principales régions du monde concernées par le transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs.

La réalisation de l'opération est assujettie à diverses conditions, dont la satisfaction des exigences réglementaires. Ces étapes sont actuellement en cours et la date d'achèvement n'est pas encore connue.

3. PRINCIPES COMPTABLES

Mode de présentation Les états financiers consolidés abrégés, provisoires et non audités ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, ainsi qu'aux règles et réglementations de la *Securities and Exchange Commission*. Ils comprennent les comptes de Wabtec ainsi que de ses filiales détenues majoritairement. Ces états financiers consolidés abrégés et provisoires n'incluent pas toutes les informations et notes de bas de page nécessaires pour des états financiers complets. Aux yeux de la direction, ces états financiers présentent tous les ajustements, de nature récurrente et normale, nécessaires à une juste présentation des résultats rapportés pour les périodes intermédiaires. Les résultats présentés pour ces périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats attendus pour l'ensemble de l'exercice.

La Société effectue sa comptabilité sur des trimestres de 13 semaines, clos le (ou vers le) 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

Les notes présentées ici doivent être consultées en parallèle des états financiers consolidés et audités apparaissant dans le rapport annuel de Wabtec sur formulaire 10-K relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les informations au 31 décembre 2015 sont extraites du rapport annuel de la Société sur formulaire 10-K relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Constatation des produits Les produits sont constatés conformément à l'*Accounting Standards Codification* (« ASC ») 605 « Constatation des produits ». Les produits sont constatés dès lors que les marchandises ont été livrées aux clients respectifs, que le transfert de propriété a été effectué et que le prix de la marchandise a été déterminé.

En règle générale, la Société constate des produits sur des contrats à long terme selon la méthode comptable du pourcentage d'avancement. La méthode des unités de livraison ou toute autre mesure basée sur la production ou les intrants, selon le cas, sont utilisées pour évaluer le degré d'avancement des contrats individuels. Les produits tirés de contrats et les estimations des coûts sont revus et révisés au minimum tous les trimestres, et les ajustements sont reflétés dans l'exercice comptable lorsque ces montants sont déterminés. Des provisions sont actuellement prévues pour les pertes estimées sur les contrats qui ne sont pas pleinement exécutés. La valeur des comptes débiteurs non facturés était de 146,7 millions de dollars et de 103,8 millions de dollars, celle des dépôts des clients de 108,7 millions de dollars et de 106,1 millions de dollars, et celle des provisions pour contrats déficitaires de 13,9 millions de dollars et de 11,8 millions de dollars au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement.

Coûts de pré-production Certains coûts de pré-production relatifs à la production à long terme et aux contrats de fourniture ont été reportés et seront constatés pendant la durée de vie des contrats. Les coûts de pré-production différés s'élevaient à 28,1 millions de dollars et 30,3 millions de dollars au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement.

Reclassements Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés lorsque cela était nécessaire, à des fins de conformité à la présentation de l'exercice actuel. Veuillez-vous référer à la rubrique « Prises de position récentes en comptabilité » ci-dessous.

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis implique que la Société formule des estimations et émette des hypothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des charges et des produits inscrits en cours d'exercice. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations. De manière régulière, la direction revoit ses estimations en se fondant sur les informations disponibles à ce moment. Des changements de faits et de circonstances peuvent induire une modification des estimations.

Instruments financiers dérivés et activités de couverture Dans le cadre de sa stratégie de gestion du risque, la Société recourt à des instruments financiers dérivés, afin de gérer son exposition liée aux variations de devises étrangères et

de taux d'intérêt. Pour en savoir plus sur les instruments financiers dérivés et les activités de couverture, veuillez-vous reporter aux notes de bas de page 13 et 14.

Conversion de devises étrangères Les actifs et les passifs des filiales étrangères, à l'exception de ceux concernant les activités de la Société au Mexique dont la devise fonctionnelle est le dollar américain, sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et les pertes de change résultant de ces opérations, ainsi que de la conversion des états financiers, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société, selon les modalités de l'ASC 830, « Questions liées aux devises étrangères ». Les effets des variations du taux de change sur les opérations intragroupes et les soldes des investissements à long terme par nature sont cumulés et comptabilisés au poste « Autres éléments du résultat global ». Les effets des variations du taux de change sur les opérations intragroupes libellées dans une devise autre que la devise fonctionnelle d'une entité sont imputés ou crédités aux bénéfices.

Intérêts minoritaires Conformément à l'ASC 810, « Consolidation », la Société a classé les intérêts minoritaires en capitaux propres dans ses bilans consolidés abrégés au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015. Le bénéfice net attribuable aux intérêts minoritaires pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2016 et 2015 n'était pas significatif.

Prises de position récentes en comptabilité En avril 2015, le FASB a publié l'*Accounting Standards Update* No. 2015-3, "*Simplifying the Presentation of Debt Issuance Costs*" (soit « Simplification de la présentation des frais d'émission de titres de créance ») (« ASU 2015-3 ») qui modifie la présentation des frais d'émission dans les états financiers pour présenter ces frais en tant que déductibles directement du passif de la dette concernée et non en tant qu'actif. Pour les sociétés cotées, l'ASU 2015-3 a pris effet au cours des exercices intermédiaires et annuels ouverts après le 15 décembre 2015. La Société a rétroactivement adopté cette ASU le 1^{er} janvier 2016. L'adoption de ces changements n'a pas eu d'impact significatif sur ses états financiers consolidés.

En mai 2014, le FASB a publié l'ASU No 2014-9, "*Revenue from Contract with Customers*" (soit « Produits tirés de contrats avec des clients »). L'ASU remplacera la plupart des exigences en matière de constatation des produits figurant actuellement dans les *U.S. GAAP* et exigera des entités qu'elles constatent les produits à un montant correspondant à la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange du transfert de biens ou de services à un client. La nouvelle norme exige également des informations qualitatives et quantitatives considérablement plus étendues relatives à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des bénéfices et des flux de trésorerie générés par les contrats avec des clients pour une entité. Le Conseil a proposé que la norme prenne effet pour les exercices s'ouvrant après le 15 décembre 2017 et que l'adoption anticipée soit permise à la date de prise d'effet d'origine. La Société est actuellement en train d'évaluer les répercussions qu'aura cette prise de position sur les états financiers consolidés et les informations qui y sont associées.

En mars 2016, le FASB a publié l'ASU No. 2016-09, "*Compensation - Stock Compensation (Topic 718): Improvements to Employee Share-Based Payment Accounting*" (soit « Rémunération - Rémunération à base d'actions (Thème 718) : Améliorations apportées à la comptabilisation des paiements à base d'actions en faveur des employés ») (ASU 2016-09). L'ASU vient simplifier plusieurs aspects relatifs à la comptabilisation des transactions de paiements à base d'actions, parmi lesquels les conséquences en termes d'impôts sur les bénéfices, la classification des attributions en tant que capitaux ou en tant que passif, et la classification dans les états de flux de trésorerie. L'ASU s'applique aux sociétés cotées pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2016, ainsi que pour les périodes intermédiaires au sein de ces exercices. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'impact potentiel lié à l'adoption de ces lignes directrices sur ses états financiers consolidés.

Autres éléments du résultat global Les autres éléments du résultat global se définissent comme étant le bénéfice net et les variations des capitaux propres non liées aux propriétaires.

Les variations nettes des autres éléments de la perte globale par composante, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, sont les suivantes :

<u>En milliers</u>	Conversion de devises étrangères	Contrats dérivés	Régimes de prestations et d'avantages complémentaires de retraite	Total
Solde au 31 décembre 2015.....	\$ (227 349)	\$ (2 987)	\$ (46 383)	\$ (276 719)
Autres éléments du résultat global avant reclassement.....	(7 385)	(2 192)	(1 969)	(11 546)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global.....	—	883	1 327	2 210
Autres éléments du résultat global, nets au cours de l'exercice courant	(7 385)	(1 309)	(642)	(9 336)
Solde au 30 septembre 2016.....	\$ (234 734)	\$ (4 296)	\$ (47 025)	\$ (286 055)

Les reclassements du poste « Autres éléments du résultat global » pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 sont les suivants :

<u>En milliers</u>	Montant reclassé du poste Cumul des autres éléments du résultat global	Poste affecté dans le compte de résultat Comptes de résultat
Amortissement des éléments concernant les avantages complémentaires de retraite et les prestations de retraite définies		
Amortissement de l'obligation nette initiale et coût des services passés	\$ 6	Coût des ventes
Amortissement de la perte nette	611	Coût des ventes
	617	Résultat d'exploitation
	(175)	Charge d'impôt sur les bénéfices
	<u>\$ 442</u>	Résultat net
Contrats dérivés		
Pertes réalisées sur les contrats dérivés.....	\$ 338	Charges financières, nettes
	(96)	Charge d'impôt sur les bénéfices
	<u>\$ 242</u>	Résultat net

Les reclassements du poste « Autres éléments du résultat global », pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, sont les suivants :

<u>En milliers</u>	Montant reclassé du poste Cumul des autres éléments du résultat global	Poste affecté dans le compte de résultat Comptes de résultat
Amortissement des éléments concernant les avantages complémentaires de retraite et les prestations de retraite définies		
Amortissement de l'obligation nette initiale et coût des services passés	\$ (801)	Coût des ventes
Amortissement de la perte nette	2 702	Coût des ventes
	1 901	Résultat d'exploitation
	(574)	Charge d'impôt sur les bénéfices
	<u>\$ 1 327</u>	Résultat net
Contrats dérivés		
Pertes réalisées sur les contrats dérivés	\$ 1 265	Charges financières, nettes
	(382)	Charge d'impôt sur les bénéfices
	<u>\$ 883</u>	Résultat net

4. ACQUISITIONS

La Société a fait les acquisitions suivantes en agissant en qualité d'unité commerciale ou de composante d'une unité commerciale dans le secteur Fret :

- Le 5 mai 2016, la Société a fait l'acquisition de Unitrac Railroad Materials (« Unitrac »), une société leader dans la conception et la fabrication de produits ferroviaires et services de travaux en voie, pour un prix d'acquisition d'environ 14,4 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart d'acquisition préliminaire de 1 million de dollars. Ces deux montants seront fiscalement déductibles.
- Le 30 octobre 2015, la Société a fait l'acquisition de Relay Monitoring Systems PTY Ltd. (« RMS »), une société australienne fabriquant des produits de contrôle et de protection électrique, pour un prix d'acquisition d'environ 18,7 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart d'acquisition préliminaire de 8,8 millions de dollars. Aucun de ces deux montants ne sera fiscalement déductible.
- Le 8 octobre 2015, la Société a fait l'acquisition de Track IQ, une société australienne fabriquant des systèmes de détection en voie pour le secteur ferroviaire global, pour un prix d'acquisition d'environ 9,3 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart d'acquisition préliminaire de 6,3 millions de dollars. Ces deux montants seront fiscalement déductibles.
- Le 4 février 2015, la Société a fait l'acquisition de Railroad Controls L.P. (« RCL »), un prestataire de services de construction de systèmes de signalisation ferroviaire, pour un prix d'acquisition d'environ 78 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart d'acquisition préliminaire de 14,8 millions de dollars. Ces deux montants seront fiscalement déductibles.

La Société a fait les acquisitions suivantes en agissant en qualité d'unité commerciale ou de composante d'une unité commerciale dans le secteur Transit :

- Le 1^{er} août 2016, la Société a fait l'acquisition de Gerken Group SA (« Gerken »), un fabricant de produits à base de carbone et de graphite spécialisés pour les chemins de fer et autres applications industrielles, pour un prix d'acquisition d'environ 62,8 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart d'acquisition préliminaire de 16,2 millions de dollars. Aucun de ces deux montants ne sera fiscalement déductible.
- Le 17 juin 2015, la Société a fait l'acquisition de Metalocaucho (« MTC »), un fabricant de produits de transport, principalement de composants en caoutchouc pour les systèmes de contrôle des vibrations et des suspensions, pour un prix d'acquisition d'environ 23,4 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, dégageant un écart d'acquisition préliminaire de 13,2 millions de dollars. Aucun de ces deux montants ne sera fiscalement déductible.

Les acquisitions énumérées ci-dessus comprennent des mises sous séquestre de 34,9 millions de dollars, qui serviront de garantie à titre d'indemnisation et pour toute autre réclamation, conformément aux contrats d'acquisition et d'entiercement connexes.

Concernant les acquisitions de Gerken, Unitrac, RMS et Track IQ, le tableau suivant expose les estimations préliminaires de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date de l'acquisition. Concernant les acquisitions de MTC et RCL, le tableau suivant expose la juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date des acquisitions.

	Gerken	Unitrac	RMS	Track IQ	MTC	RCL
<i>En milliers</i>	1^{er} août 2016	5 mai 2016	30 octobre 2015	8 octobre 2015	17 juin 2015	4 février 2015
Actifs courants	\$ 33 003	\$ 12 526	\$ 3 605	\$ 660	\$ 10 348	\$ 16 421
Immobilisations corporelles	7 667	1 768	1 378	172	1 450	12 136
Goodwill	16 191	998	8 847	6 333	13 198	14 787
Autres immobilisations incorporelles.....	32 098	1 230	8 621	3 246	7 650	40 403
Autres actifs	1 706	—	—	—	114	—
Total des actifs acquis.....	90 665	16 522	22 451	10 411	32 760	83 747
Total du passif pris en charge	(27 818)	(2 144)	(3 741)	(1 099)	(9 400)	(5 736)
Actif net acquis	\$ 62 847	\$ 14 378	\$ 18 710	\$ 9 312	\$ 23 360	\$ 78 011

Sur les 93,2 millions de dollars correspondant au total des autres immobilisations incorporelles acquises, 70,4 millions de dollars ont été attribués aux relations clients, 15,8 millions de dollars aux marques déposées, 0,4 million de dollars aux accords de non-concurrence, 1,4 million de dollars aux carnets de commande de clients et 5,2 millions à la propriété intellectuelle. Les marques déposées sont réputées avoir des durées d'utilité indéterminées, tandis que celle de la propriété intellectuelle et des relations clients sont de 20 ans et celle des accords de non-concurrence est de cinq ans.

La Société a également fait de petites acquisitions non indiquées ci-dessus.

Les informations financières pro forma consolidées non auditées suivantes présentent le compte de résultat comme si les acquisitions énumérées ci-dessus avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2015 :

<i>En milliers</i>	Trimestre clos le 30 septembre 2016	Trimestre clos le 30 septembre 2015	Période de neuf mois close le 30 septembre 2016	Période de neuf mois close le 30 septembre 2015
Chiffres d'affaires net.....	\$ 679 114	\$ 833 138	\$ 2 205 757	\$ 2 562 576
Marge brute	213 755	267 377	715 080	816 828
Résultat net part de Wabtec	82 848	101 766	270 368	304 568
Bénéfice dilué par action				
Publié	\$ 0,91	\$ 1,02	\$ 2,92	\$ 3,05
Pro forma	\$ 0,91	\$ 1,04	\$ 2,95	\$ 3,13

5. STOCKS

Les stocks, nets de toute provision, se composaient comme suit :

<i>En milliers</i>	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Matières premières.....	\$ 200 020	\$ 180 128
En cours de production	174 570	171 217
Produits finis	121 408	127 229
Total des stocks.....	\$ 495 998	\$ 478 574

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation de la valeur comptable du goodwill par secteur pour la période close le 30 septembre 2016 est la suivante :

<u>En milliers</u>	Fret Secteur	Transit passager Secteur	Total
Solde au 31 décembre 2015	\$ 531 965	\$ 326 567	\$ 858 532
Ajustement au titre de l'allocation préliminaire du prix d'acquisition.....	1 091	1 038	2 129
Acquisitions.....	2 956	16 191	19 147
Impact des devises étrangères.....	(6 782)	4 028	(2 754)
Solde au 30 septembre 2016.....	<u>\$ 529 230</u>	<u>\$ 347 824</u>	<u>\$ 877 054</u>

Au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015, la valeur comptable des marques commerciales de la Société s'élevait à 178,2 millions de dollars et à 167,4 millions de dollars, respectivement, et la Société estime que la durée de vie de ces immobilisations incorporelles est indéfinie.

Les immobilisations incorporelles de la Société, autres que le goodwill et les marques commerciales, se composent comme suit :

<u>En milliers</u>	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Brevets, accords de non-concurrence et autres immobilisations incorporelles, déduction faite des amortissements		
cumulés de 42 771 \$ et 40 936 \$	\$ 13 850	\$ 11 403
Relations clients, déduction faite des amortissements cumulés		
de 82 462 \$ et 70 493 \$.....	265 208	261 751
Total.....	<u>\$ 279 058</u>	<u>\$ 273 154</u>

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des brevets, des relations clients et de la propriété intellectuelle était de respectivement 10, 16 et 17 ans. La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élevait à 5,3 millions de dollars et 16,1 millions de dollars au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, et à 5,5 millions de dollars et 16,0 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015.

Les estimations de la dotation aux amortissements pour les cinq ans à venir sont les suivantes (en milliers) :

Montant restant de 2016	\$ 5 410
2017.....	20 424
2018.....	19 721
2019.....	19 016
2020.....	17 838

7. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme se compose comme suit :

<u>En milliers</u>	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Obligations de premier rang à un taux de 4,375 %, venant à échéance en 2023, déduction faite des rabais et frais d'émission de titres de créance non amortis de 1 755 \$ et 1 947 \$	\$ 248 245	\$ 248 053
Facilité de crédit renouvelable, déduction faite des frais d'émission de titres de créances non amortis de 3 711 \$ et 1 542 \$.....	571 289	443 458
Contrats de location-financement	370	727
Total.....	<u>819 904</u>	<u>692 238</u>
Moins - tranche à moins d'un an.....	<u>134</u>	<u>433</u>
Tranche à long terme	<u>\$ 819 770</u>	<u>\$ 691 805</u>

Contrat de refinancement de crédit 2016

Le 22 juin 2016, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable existante auprès d'un consortium de banques commerciales. Ce « Contrat de refinancement de crédit 2016 » confère à la Société une facilité de crédit renouvelable de cinq ans pour un montant de 1,2 milliard de dollars, ainsi qu'une facilité de prêt à terme reportée, d'un montant de 400 millions de dollars (le « Prêt à terme »). La Société a engagé des frais de financement reportés à hauteur d'environ 2,9 millions de dollars relativement au Contrat de refinancement de crédit 2016. Cette facilité expirera le 22 juin 2021. Dans le cadre du Contrat de refinancement de crédit 2016, les emprunts sont porteurs de taux d'intérêt variables indexés tels que décrits ci-dessous. Au 30 septembre 2016, la Société bénéficiait d'une capacité d'emprunt bancaire disponible, déduction faite de 22,5 millions de dollars de lettres de crédit, d'environ 602,5 millions de dollars soumise à certains engagements financiers restrictifs.

Le Prêt à terme est disponible par anticipation le 22 juin 2016, ou après cette date, et jusqu'au 31 décembre 2016. La Société sera redevable d'une commission d'engagement de 10 points de base à compter du 22 juin 2016, jusqu'au premier prélèvement ou jusqu'à l'annulation du Prêt à terme.

Conformément au Contrat de refinancement de crédit 2016, la Société peut choisir un Taux d'intérêt de base pour les emprunts libellés en dollars américains ou, pour certaines devises, un taux d'intérêt basé sur le *London Interbank Offered Rate* (« LIBOR »), ou tout autre taux approprié pour de telles devises (dans tous les cas désigné le « Taux alternatif »). Le Taux de base s'ajuste quotidiennement et correspond au plus élevé du *Federal Funds Effective Rate*, majoré de 0,5 % par an, du taux préférentiel de la PNC, N.A., ou du taux LIBOR quotidien, majoré de 100 points de base, auquel s'ajoute une marge comprise entre 0 et 75 points de base. Le Taux alternatif se calcule à partir des taux spécifiques à chaque devise applicable indiqués, majorés d'une marge comprise entre 75 et 175 points de base. Les marges applicables à la fois au Taux de base et au Taux alternatif dépendent des ratios d'endettement total consolidé rapportés aux flux de trésorerie de la Société. La marge initiale du Taux de base s'élève à 0 point de base, tandis que la marge du Taux alternatif s'élève à 100 points de base.

Au 30 septembre 2016, le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à taux variable de la Société s'élevait à 1,53 %. Le 12 janvier 2012, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt différés d'une valeur notionnelle de 150 millions de dollars. Le contrat de swap de taux d'intérêt est entré en vigueur le 31 juillet 2013, et sa date de résiliation est fixée au 7 novembre 2016. Il permet à la Société de convertir une part de l'encours de la dette, en passant d'un emprunt à taux variable à un emprunt à taux fixe. Pendant la durée du contrat de swap de taux d'intérêt, le taux d'intérêt sur la valeur notionnelle sera fixé à 1,415 %, majoré de la marge du Taux alternatif. Le 5 juin 2014, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt différés d'une valeur notionnelle de 150 millions de dollars. Le contrat de swap de taux d'intérêt est entré en vigueur le 7 novembre 2016, et sa date de résiliation est fixée au 19 décembre 2018. Il permet à la Société de convertir une part de l'encours de la dette, en passant d'un emprunt à taux variable à un emprunt à taux fixe. Pendant la durée du contrat de swap de taux d'intérêt, le taux d'intérêt sur la valeur notionnelle sera fixé à 2,56 %, majoré de la marge du Taux alternatif. Dans le cadre de ces deux contrats, la Société est exposée à un risque de crédit en cas de non-exécution des contreparties. Néanmoins, dans la mesure où seuls les paiements d'intérêts en numéraire sont échangés, l'exposition est significativement inférieure à la valeur notionnelle. Les contreparties sont d'importantes institutions financières qui bénéficient d'excellentes notations de solvabilité et d'un solide historique de performance. La Société considère actuellement que le risque de non-exécution est négligeable.

Le Contrat de refinancement de crédit 2016 limite la capacité de la Société à déclarer ou à verser des dividendes en numéraire, et interdit à la Société de déclarer ou de procéder à d'autres types de distribution, sous réserve de certaines exceptions. Il énonce diverses obligations et restrictions, qui limitent notamment les démarches suivantes : contraction de dettes supplémentaires ; fusions, regroupements, cessions d'actifs et acquisitions ; nantissements supplémentaires ; vente et cession-bail, investissements, prêts et avances permises ; certains remboursements de dettes ; et impose un ratio minimum de couverture des intérêts débiteurs de 3,0, ainsi qu'un ratio maximum dettes/flux de trésorerie de 3,25. La Société est en conformité avec les restrictions et obligations prévues par le Contrat de refinancement de crédit 2016, et ne s'attend pas à ce que ces mesures viennent limiter sa capacité à exécuter ses activités d'exploitation.

Contrat de refinancement de crédit 2013

Le 19 décembre 2013, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable existante auprès d'un consortium de banques commerciales. Le « Contrat de refinancement de crédit 2013 » a conféré à la Société une facilité de crédit renouvelable de cinq ans d'un montant de 800 millions de dollars. La Société a engagé des frais de financement reportés à

hauteur d'environ 1,0 million de dollars relativement au Contrat de refinancement de crédit 2013. Le Contrat de refinancement de crédit 2013 a été remplacé par le Contrat de refinancement de crédit 2016.

Conformément au Contrat de refinancement de crédit 2013, la Société aurait pu choisir un Taux d'intérêt de base pour les emprunts libellés en dollars américains ou, pour certaines devises, un taux d'intérêt basé sur le LIBOR, ou tout autre taux approprié pour de telles devises (dans tous les cas désigné le « Taux alternatif »). Le Taux de base s'ajustait quotidiennement et correspondait au taux le plus élevé du *Federal Funds Effective Rate*, majoré de 0,5 % par an, du taux préférentiel de la PNC, N.A., ou du taux LIBOR quotidien, majoré de 100 points de base, auquel s'ajoutait une marge comprise entre 0 et 75 points de base. Le Taux alternatif se calculait à partir des taux indiqués spécifiques à chaque devise applicable, majorés d'une marge comprise entre 75 points et 175 points de base. Les marges applicables à la fois au Taux de base et au Taux alternatif dépendaient des ratios d'endettement total consolidé rapportés aux flux de trésorerie de la Société.

Obligations de premier rang à un taux de 4,375 %, venant à échéance en août 2023

En août 2013, la Société a émis 250 millions de dollars d'obligations de premier rang à échéance en 2023 (les « Obligations de 2013 »). Les Obligations de 2013 ont été émises à 99,879 % de leur valeur nominale. Les Obligations de 2013 sont porteuses d'intérêts au taux annuel de 4,375 %, payables semestriellement, le 15 février et le 15 août de chaque année. Les produits ont été utilisés pour rembourser l'encours de la dette de la Société conformément à l'accord de crédit existant et pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. Le capital restant dû est exigible en totalité à l'échéance. La Société a engagé des frais de financement reportés à hauteur d'environ 2,6 millions de dollars relativement au Contrat de refinancement de crédit 2013.

Les Obligations de 2013 sont des obligations non garanties de premier rang de la Société, qui sont de même rang que l'ensemble des dettes prioritaires existantes et futures et qui sont prioritaires sur l'ensemble des dettes subordonnées existantes et futures de la Société. Le contrat en vertu duquel les obligations de premier rang ont été émises comprend plusieurs engagements et restrictions qui limitent notamment les démarches suivantes : contraction de dettes supplémentaires, versements de dividendes et certaines distributions, cession d'actifs, changement de contrôle, fusions et regroupements et constitution de nantissements supplémentaires.

La Société est en conformité avec les restrictions et les engagements prévus par le contrat en vertu duquel les Obligations de 2013 ont été émises, et ne s'attend pas à ce que ces restrictions et engagements constituent des facteurs contraignants dans l'exécution de ses activités d'exploitation.

8. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

La Société promeut des régimes à prestations définies qui couvrent certains salariés aux États-Unis, du Canada, d'Allemagne et du Royaume-Uni, et qui prévoient le versement de prestations dont le montant est déterminé selon le nombre d'années de service du salarié.

La Société utilise le 31 décembre comme date de mesure des régimes.

Les tableaux suivants fournissent des informations relatives aux régimes de retraite de la Société aux prestations déterminées, résumées par composante aux États-Unis et à l'international.

<i>En milliers, à l'exception des pourcentages</i>	États-Unis		International	
	Trimestre clos le 30 septembre		Trimestre clos le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Coûts nets des prestations périodiques				
Coût du service	\$ 84	\$ 95	\$ 258	\$ 506
Coût des intérêts	369	479	1 257	1 801
Rendements attendus des actifs de régime	(519)	(542)	(2 437)	(2 434)
Amortissements/reports nets	229	266	397	655
Coûts (crédits) nets des prestations périodiques	\$ 163	\$ 298	\$ (525)	\$ 528

Hypothèses

Taux de réduction	4,21 %	3,95 %	3,56 %	3,48 %
Taux de rendement à long terme attendu	5,70 %	5,70 %	5,81 %	5,79 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,10 %	3,10 %

<i>En milliers, à l'exception des pourcentages</i>	États-Unis		International	
	Période de neuf mois close le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Coûts nets des prestations périodiques				
Coût du service	\$ 252	\$ 285	\$ 986	\$ 1 518
Coût des intérêts	1 107	1 437	4 193	5 391
Rendements attendus des actifs de régime	(1 557)	(1 626)	(7 723)	(7 284)
Amortissements/reports nets	687	798	1 452	1 962
Pertes constatées découlant d'une compression	—	—	240	—
Coûts (crédits) nets des prestations périodiques	\$ 489	\$ 894	\$ (852)	\$ 1 587

Hypothèses

Taux de réduction	4,21 %	3,95 %	3,56 %	3,48 %
Taux de rendement à long terme attendu	5,70 %	5,70 %	5,81 %	5,79 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,10 %	3,10 %

Les méthodes de financement de la Société sont établies d'après les exigences réglementaires et sont différentes des méthodes utilisées pour constater les dépenses de retraite. La Société prévoit de contribuer aux régimes à l'international à hauteur de 6,6 millions de dollars et ne prévoit pas de contribuer aux régimes aux États-Unis en 2016.

Régimes d'avantages complémentaires de retraite

En complément des prestations de retraite versées, la Société a prévu certains avantages complémentaires non capitalisés de soins de santé et d'assurance-vie pour une partie des salariés nord-américains. La Société n'est pas dans l'obligation de verser les prestations au titre des soins de santé et de l'assurance-vie aux salariés ayant pris leur retraite avant 1990.

La Société utilise le 31 décembre comme date de mesure des régimes d'avantages complémentaires de retraite.

Les tableaux suivants fournissent des informations relatives aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société, résumées par composante aux États-Unis et à l'international.

En milliers, à l'exception des pourcentages

Coûts nets des prestations périodiques

	États-Unis		International	
	Trimestre clos le 30 septembre		Trimestre clos le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Coût du service	\$ 1	\$ 2	\$ 7	\$ 11
Coût des intérêts	97	308	25	35
Amortissements/reports nets	(105)	(234)	(9)	(10)
Coûts (crédits) nets des prestations périodiques	<u>\$ (7)</u>	<u>\$ 76</u>	<u>\$ 23</u>	<u>\$ 36</u>

Hypothèses

Taux de réduction	3,95 %	3,95 %	3,90 %	3,96 %
-------------------------	--------	--------	--------	--------

En milliers, à l'exception des pourcentages

Coûts nets des prestations périodiques

	États-Unis		International	
	Période de neuf mois close le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Coût du service	\$ 3	\$ 6	\$ 21	\$ 33
Coût des intérêts	291	924	75	105
Amortissements/reports nets	(315)	(702)	(27)	(29)
Coûts (crédits) nets des prestations périodiques	<u>\$ (21)</u>	<u>\$ 228</u>	<u>\$ 69</u>	<u>\$ 109</u>

Hypothèses

Taux de réduction	3,95 %	3,95 %	3,90 %	3,96 %
-------------------------	--------	--------	--------	--------

Le 31 décembre 2015, la Société a modifié la méthode qu'elle utilise pour estimer les postes « coût du service » et « coût des intérêts » concernant le coût net des prestations périodiques de retraite et les autres coûts des prestations complémentaires de retraite, dans le cadre de l'ensemble de ses régimes aux États-Unis et à l'international. Historiquement, les postes « coûts du service » et « coût des intérêts » étaient estimés en utilisant un unique taux de réduction moyen pondéré, tiré de la courbe de rendement utilisée pour mesurer l'obligation projetée au titre des prestations en début de période. La Société a choisi d'utiliser une approche consistant à actualiser les flux de trésorerie individuels prévus et sous-tendant les postes « coûts du service » et « coût des intérêts », en recourant aux cours au comptant tirés de la courbe de rendement utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations relatives aux flux de trésoreries projetés en question. La Société a procédé à ce changement afin d'améliorer la corrélation entre les flux de trésorerie prévus des prestations et les cours au comptant de la courbe de rendement correspondante, ainsi que de fournir une mesure plus précise des postes « coûts du service » et « coût des intérêts ». Grâce à ce changement, la Société estime que les postes « coûts du service » et « coût des intérêts » du régime de retraite et des autres avantages complémentaires de retraite seront réduits d'environ 1,6 million de dollars en 2016. La Société a inscrit ce changement en tant que changement dans les estimations comptables, indissociable d'un changement de principe comptable, et l'a par conséquent inscrit de manière prospective.

9. RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

Au 30 septembre 2016, la Société offre des régimes de rémunération à base d’actions, avec des options donnant droit à la souscription d’actions, des actions assujetties à des restrictions et des actions d’intéressement, tels que régis par le Plan de rémunération et d’intéressement en actions (le « Plan de 2011 ») et par le Plan d’intéressement en actions 2000, tel que modifié (le « Plan de 2000 »). Le Plan de 2011 s’étend sur une durée de 10 ans, jusqu’au 27 mars 2021, et permet des octrois ou attributions de 3 800 000 actions au maximum. Le Plan de 2011 a été approuvé par les actionnaires de Wabtec le 11 mai 2011. La Société offre également un Plan d’options donnant droit à la souscription d’actions à l’intention des administrateurs qui ne sont pas des employés (le « Plan des administrateurs »).

La charge de la rémunération en actions s’élevait à 14,8 millions de dollars et 20,1 millions de dollars pour les périodes de neuf mois respectivement closes les 30 septembre 2016 et 2015. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, la charge de la rémunération en actions est constituée de 1,3 million de dollars de charges liées aux options donnant droit à la souscription d’actions, 4,5 millions de dollars liés aux actions assujetties à des restrictions mais non attribuées, 2,2 millions de dollars liés aux actions assujetties à des restrictions, 5,9 millions de dollars liés aux actions d’intéressement et 0,9 million de dollars lié aux unités émises aux fins de rémunération des administrateurs. Au 30 septembre 2016, la charge de rémunération non amortie liée à ces options donnant droit à la souscription d’actions, actions assujetties à des restrictions dont l’acquisition est attendue et actions d’intéressement s’élevait à 25,8 millions de dollars et sera constatée sur une période moyenne pondérée de 1,4 année.

Options donnant droit à la souscription d’actions Les options donnant droit à la souscription d’actions sont attribuées aux administrateurs et aux salariés éligibles à leur juste valeur de marché, qui correspond à la moyenne des cours plafond et plancher de Wabtec enregistrés à la date d’attribution. En vertu du Plan de 2011 et du Plan de 2000, les options peuvent être levées après une période d’acquisition de quatre ans et expirent 10 ans après la date d’attribution.

Le tableau suivant synthétise le mouvement des options donnant droit à la souscription d’actions de la Société et les informations connexes concernant le Plan de 2011, le Plan de 2000 et le Plan des administrateurs pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 :

	Options	Prix d’exercice moyen pondéré	Prix d’exercice moyenne pondérée	Valeur intrinsèque globale (en milliers)
En circulation au 31 décembre 2015.....	1 097 323	\$ 32,70	4,8	\$ 42 154
Attribuées	94 115	61,39		1 906
Levées	(72 746)	26,57		4 007
Annulées.....	(8 825)	71,47		90
En circulation au 30 septembre 2016.....	1 109 867	35,23	4,5	51 518
Pouvant être levées au 30 septembre 2016	896 486	27,22	3,7	48 799

La juste valeur de chaque option attribuée est estimée à la date d’attribution selon le modèle d’évaluation du prix des options Black-Scholes, qui s’appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2016	2015
Rendement du dividende	0,26 %	0,14 %
Taux d’intérêt sans risque	1,47 %	1,82 %
Volatilité du cours de l’action.....	26,9 %	27,3 %
Durée de vie prévue (années).....	5,0	5,0

Le rendement du dividende est calculé en se fondant sur le taux du dividende de la Société et sur le cours actuel des actions ordinaires sous-jacentes à la date d’attribution. La durée de vie prévue en années est déterminée à partir des données historiques relatives à l’exercice des options donnant droit à la souscription d’actions. La volatilité prévue est calculée en se fondant sur la volatilité historique des actions de la Société. Le taux sans risque est calculé en se fondant sur les taux des bons du Trésor américain pour la durée de vie prévue de l’option.

Actions assujetties à des restrictions, unités assujetties à des restrictions et actions d'intéressement La Société a adopté un programme d'actions assujetties à des restrictions depuis 2006. Selon les dispositions des Plans de 2011 et de 2010, les salariés éligibles se voient attribuer des actions assujetties à des restrictions qui sont généralement acquises sur une période de quatre années à compter de la date d'attribution. Dans le cadre du Plan des administrateurs, les actions assujetties à des restrictions sont acquises sur une période d'une année à compter de la date d'attribution.

En outre, la Société a émis des actions d'intéressement à l'intention des salariés éligibles, qui sont octroyées suite à la réalisation de certains objectifs de performance cumulatifs sur trois ans. En fonction des performances de la Société au cours de chaque période de trois ans arrivée à terme, les actions d'intéressement peuvent être acquises et attribuées, allant de 0 à 200 % des actions d'intéressement attribuées à l'origine. Les actions à intéressement figurant dans le tableau ci-dessous représentent le nombre d'actions dont l'acquisition est attendue selon les estimations faites par la Société en ce qui concerne la réalisation des objectifs de performances établis. Au 30 septembre 2016, la Société estime que les actions d'intéressement dont l'acquisition est attendue atteindront 119 %, 92 % et 92 % sur la base des performances réalisées au cours des périodes de trois années prenant fin aux 31 décembre 2016, 2017 et 2018, respectivement, et a comptabilisé la charge de rémunération en conséquence. Si l'estimation du nombre d'actions dont l'acquisition est attendue change au cours d'un exercice comptable ultérieur, la charge de rémunération cumulative pourrait augmenter ou diminuer. Elle serait constatée dans l'exercice en cours pour la durée écoulée de la période d'acquisition et modifierait la charge future pour la période d'acquisition restante.

La charge de rémunération associée aux actions assujetties à des restrictions non attribuées et aux actions d'intéressement est calculée à partir de la moyenne des cours extrêmes de l'action Wabtec à la date d'attribution et est constatée sur la période d'acquisition applicable.

Le tableau suivant synthétise le mouvement des actions assujetties à des restrictions et les informations connexes relatives au Plan de 2011, au Plan de 2000 et au Plan des administrateurs, ainsi que le mouvement des unités d'actions d'intéressement pour le Plan de 2011 et le Plan de 2000 et les informations connexes pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 :

	Unités et actions assujetties à des restrictions	Attributions assujetties à d'intéressement	Prix des justes valeurs à la date comptable
En circulation au 31 décembre 2015.....	356 885	541 638	\$ 65,89
Attribuées.....	144 525	167 850	62,24
Acquises.....	(159 875)	(236 591)	51,79
Ajustement eu égard aux unités d'intéressement attribuées dont l'acquisition est attendue.....	—	(38 164)	74,42
Annulées.....	(12 915)	(9 983)	71,40
En circulation au 30 septembre 2016.....	<u>328 620</u>	<u>424 750</u>	71,18

10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif global d'imposition sur les bénéfices a atteint 28,5 % et 29,7 % respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, ainsi que 31,5 % et 31,9 % respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, la baisse du taux effectif est essentiellement le résultat d'une combinaison de bénéfices plus faible dans les juridictions où les taux d'imposition sont plus élevés et d'un ajustement favorable des avantages fiscaux liés à des positions fiscales incertaines engendrées par l'expiration de certains délais de prescription.

Au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015, le passif relatif aux impôts sur les bénéfices associés à des positions fiscales incertaines représentait 9,5 millions de dollars, dont 4,3 millions de dollars qui, s'ils avaient été constatés, auraient eu un impact favorable sur le taux effectif d'imposition de la Société.

La Société inclut les intérêts et les pénalités se rapportant aux positions fiscales incertaines dans la charge d'impôts sur les bénéfices. Au 30 septembre 2016, le montant total des intérêts et des pénalités accumulés s'élevait respectivement à 1,6 million de dollars et 2,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2015, le montant total des intérêts et des pénalités accumulés s'élevait respectivement à 2,0 millions et 0,2 million de dollars.

À ce jour, la Société estime qu'il est raisonnablement possible que le montant des avantages fiscaux non constatés, qui s'élève à 1,1 million de dollars, change au cours des 12 prochains mois, en raison de l'expiration des périodes obligatoires de révision et des enquêtes actuelles. Sauf dans des hypothèses limitées, la Société ne peut plus faire l'objet d'une enquête de la part des diverses autorités fiscales américaines et étrangères concernant les exercices antérieurs à 2012.

11. RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice de base et dilué par action dans le résultat net part de Wabtec se décompose comme suit :

<i>En milliers, sauf les données par action</i>	Trimestre clos le 30 septembre	
	2016	2015
Numérateur		
Numérateur pour le bénéfice de base et dilué par action ordinaire - résultat net attribuable		
aux actionnaires de Wabtec	\$ 82 428	\$ 99 181
Déduction : dividendes déclarés - actions ordinaires et actions assujetties à des restrictions mais non attribuées	(8 958)	(7 735)
Réserves.....	73 470	91 446
Pourcentage alloué aux actionnaires ordinaires (1).....	99,7%	99,7%
	73 250	91 172
Ajout : dividendes déclarés : actions ordinaires.....	8 933	7 713
Numérateur pour le bénéfice de base et dilué par action ordinaire	\$ 82 183	\$ 98 885
Dénominateur		
Dénominateur pour le bénéfice de base par action ordinaire - nombre moyen pondéré d'actions	89 589	96 369
Incidence des valeurs mobilières à effet de dilution :		
Conversion présumée des plans de rémunération à base d'actions dilutives	704	999
Dénominateur pour le bénéfice dilué par action ordinaire - nombre moyen pondéré d'actions et conversion présumée	90 293	97 368
Résultat net par action ordinaire attribuable aux actionnaires de Wabtec		
De base	\$ 0,92	\$ 1,03
Dilué	\$ 0,91	\$ 1,02
(1) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.....	89 589	96 369
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et d'actions soumises à des restrictions mais non attribuées, mais dont l'acquisition est attendue	89 838	96 647
Pourcentage alloué aux actionnaires ordinaires.....	99,7%	99,7%

En milliers, sauf les données par action

Numérateur

Numérateur pour le bénéfice de base et dilué par action ordinaire - résultat net attribuable

	Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2016	2015
aux actionnaires de Wabtec	\$ 267 076	\$ 296 849
Déduction : dividendes déclarés - actions ordinaires et actions assujetties à des restrictions mais non attribuées	(23 523)	(19 315)
Réserves.....	243 553	277 534
Pourcentage alloué aux actionnaires ordinaires (1).....	99,7 %	99,7 %
	242 822	276 701
Ajout : dividendes déclarés : actions ordinaires.....	23 452	19 250
Numérateur pour le bénéfice de base et dilué par action ordinaire.....	\$ 266 274	\$ 295 951

Dénominateur

Dénominateur pour le bénéfice de base par action ordinaire - nombre moyen pondéré d'actions

Incidence des valeurs mobilières à effet de dilution :

Conversion présumée des plans de rémunération à base d'actions dilutives.....

Dénominateur pour le bénéfice dilué par action ordinaire -

nombre moyen pondéré d'actions et conversion présumée

Résultat net par action ordinaire

attribuable aux actionnaires de Wabtec

De base	\$ 2,94	\$ 3,08
Dilué.....	\$ 2,92	\$ 3,05
(1) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	90 546	96 135
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et d'actions soumises à des restrictions mais non attribuées, mais dont l'acquisition est attendue.....	90 819	96 462
Pourcentage alloué aux actionnaires ordinaires	99,7 %	99,7 %

Les actions de la Société assujetties à des restrictions mais non attribuées confèrent le droit de percevoir des dividendes non susceptibles d'extinction, et constituent par conséquent des titres de participation exigeant la méthode des deux catégories aux fins de calculer le bénéfice par action. Le calcul du bénéfice par action ordinaire énoncé ci-dessus exclut du numérateur le résultat attribuable aux actions assujetties à des restrictions mais non attribuées, et exclut du dénominateur l'impact de dilution de ces actions.

12. GARANTIES

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour garantie de la Société :

En milliers

	2016	2015
Solde en début d'exercice	\$ 92 064	\$ 87 849
Frais de garantie	22 788	21 615
Acquisitions.....	7 571	6 001
Paiements de réclamations au titre de la garantie	(27 693)	(18 961)
Impact des devises étrangères/autre.....	(620)	(1 554)
Solde au 30 septembre	\$ 94 110	\$ 94 950

13. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Couverture de change La Société a recours à des contrats de change à terme pour limiter son exposition au taux de change due aux prévisions de vente de produits finis ainsi qu'au règlement futur d'actifs et passifs libellés en devises étrangères. Les instruments dérivés utilisés pour couvrir les transactions prévues ainsi que les flux de trésorerie spécifiques associés à des actifs et passifs libellés en devises étrangères, répondant aux critères de comptabilité de couverture, sont désignés en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie. La part effective de gains et de pertes est différée en tant qu'élément du cumul des autres éléments du résultat global et se trouve constatée dans les bénéfices au moment où l'élément couvert affecte les bénéfices, au sein du même poste que celui de l'élément couvert sous-jacent. Au 30 septembre 2016, la Société avait conclu des contrats de change importants pour un montant notionnel de 8,0 millions de dollars. La juste valeur de ces instruments de couverture correspondait au 30 septembre 2016 à un passif net de 0,6 million de dollars. Le montant notionnel et la juste valeur des contrats de change au 31 décembre 2015 n'était pas significatifs. Il est prévu que ces contrats arrivent à échéance dans un délai de deux ans. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, le montant reclassé en résultat s'élevait à 0,5 million de dollars.

Couverture de taux d'intérêt La Société a recours à des contrats de swap de taux d'intérêt pour gérer ses expositions aux taux d'intérêt. La Société est exposée à la volatilité des taux d'intérêt dans le cadre de sa dette à taux d'intérêt variable existante. Sa principale exposition inclut le LIBOR (*London Interbank Offered Rates*). Les instruments dérivés utilisés pour couvrir les risques associés aux variations de la juste valeur de certaines dettes à taux variable sont principalement désignés en tant qu'instruments de couverture de juste valeur. Par conséquent, les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés, ainsi que de la juste valeur des créances, sont constatées dans les bénéfices de la période en cours. Veuillez-vous reporter aux notes de bas de page relatives à la dette à long terme et à la mesure de la juste valeur pour plus d'informations sur les swaps de taux d'intérêt en cours.

S'agissant de ces contrats, au 30 septembre 2016, la Société avait constaté un passif courant de 5,7 millions de dollars, compensé par les autres éléments du résultat global s'élevant à 3,4 millions de dollars, déduction faite des impôts.

Autres activités La Société conclut certains contrats d'instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie de gestion du risque, contrats qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation de couverture, mais qui ont pour effet de limiter significativement l'exposition aux devises étrangères. Au 30 septembre 2016, les contrats de change à terme de la Société représentaient une valeur nominale de 24,1 millions de dollars. Ces contrats de change sont pleinement comptabilisés à la valeur de marché au travers des bénéfices, les gains et pertes étant constatés en tant qu'éléments d'autres dépenses, sur une base nette. La moins-value non réalisée et relative à ces contrats s'est élevée à 0,5 million de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016. Le montant notionnel et la juste valeur des contrats de change qui ne répondaient pas aux critères de comptabilisation de couverture au 31 décembre 2015 n'étaient pas significatifs. Il est prévu que ces contrats arrivent à échéance dans un délai d'un an.

14. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'ASC 820 « Évaluation de la juste valeur et communication » propose une définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et explique les exigences associées en matière de communication. L'ASC 820 indique, notamment, que l'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction associée à la cession d'un actif ou au transfert d'un passif ait lieu sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif, et définit la juste valeur en se fondant sur un modèle de prix de sortie.

Hierarchie d'évaluation L'ASC 820 établit une hiérarchie d'évaluation des données prises en considération pour évaluer la juste valeur. Cette hiérarchie expose l'ordre de priorité des données prises en considération dans les trois grands niveaux suivants. Les données de niveau 1 correspondent aux prix cotés (non ajustés) d'actifs ou de passifs identiques sur les marchés actifs. Les données de niveau 2 correspondent aux prix cotés d'actifs ou de passifs similaires sur les marchés actifs ou à des données relatives à l'actif ou au passif qui sont observables, directement ou indirectement, et corroborées sur les marchés, pour pratiquement toute la durée de l'instrument financier. Les données de niveau 3 correspondent aux données non observables basées sur les hypothèses de la Société et utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs. Le classement d'un actif ou d'un passif financier dans la hiérarchie est déterminé selon le niveau de données le plus bas nécessaire à l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les passifs inscrits à la juste valeur évaluée sur une base récurrente au 30 septembre 2016, qui sont compris dans les autres passifs courants du bilan consolidé abrégé :

	Valeur comptable totale au 30 juin 2016	Évaluations de la juste valeur au 30 septembre 2016 en utilisant		
		les prix cotés des actifs identiques sur les marchés actifs (Niveau 1)	les autres données observables significatives (Niveau 2)	les données significatives non observables (Niveau 3)
<i>En milliers</i>				
Contrats de swap de taux d'intérêt.....	\$ 5 708	\$ —	\$ 5 708	\$ —
Total	\$ 5 708	\$ —	\$ 5 708	\$ —

Le tableau suivant présente les passifs inscrits à la juste valeur évaluée sur une base récurrente au 31 décembre 2015, qui sont compris dans les autres passifs courants du Bilan consolidé abrégé :

	Valeur comptable totale au 31 décembre 2015	Évaluations de la juste valeur au 31 décembre 2015 en utilisant		
		les prix cotés des actifs identiques sur les marchés actifs (Niveau 1)	les autres données observables significatives (Niveau 2)	les données significatives non observables (Niveau 3)
<i>En milliers</i>				
Contrats de swap de taux d'intérêt.....	\$ 4 474	\$ —	\$ 4 474	\$ —
Total	\$ 4 474	\$ —	\$ 4 474	\$ —

Afin de réduire l'impact des variations des taux d'intérêt sur une partie de sa dette à taux variable, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt, qui permettent de convertir de manière efficace une partie de la dette d'un emprunt à taux fixe à un taux variable pendant la durée des contrats de swap. Pour certains contrats dérivés dont la juste valeur est déterminée selon les négociations sur les marchés liquides, tels que les swaps de taux d'intérêt, les données du modèle d'évaluation peuvent généralement être vérifiées et les techniques d'évaluation n'impliquent pas de jugement significatif de la part de la direction. En règle générale, les justes valeurs de ces instruments financiers sont classées dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Étant donné que nous opérons au niveau international, la Société est exposée aux risques de marché résultant des variations des taux de change des devises étrangères, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Lorsqu'elle l'estime approprié, la Société minimise ces risques en concluant des contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont évalués à l'aide des cours des courtiers ou des opérations réalisées sur les marchés cotés ou de gré à gré. Par conséquent, ces instruments dérivés sont classés dans le niveau 2.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont des investissements extrêmement liquides, dont l'échéance à la date d'acquisition est de trois mois au maximum, et sont considérés comme étant classés dans le niveau 1 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspondait approximativement à la valeur comptable au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015. Les régimes à prestations définies de la Société sont principalement composés de fonds de participation au capital, de fonds de dette et de placements temporaires en trésorerie et équivalents. De manière générale, tous les actifs de régime sont considérés comme étant classés dans le niveau 2 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs. Ces investissements sont composés d'un certain nombre de fonds d'investissement qui investissent dans un portefeuille d'actifs diversifié, notamment des titres de participation, des obligations émises par des sociétés et des gouvernements et sur les marchés monétaires. Les fiducies sont évaluées à la valeur nette d'inventaire (« VNI »), telle que déterminée par leur dépositaire. La VNI représente le cumul des cours de clôture non ajustés des placements sous-jacents à la date de mesure, divisé par le nombre total d'actions en circulation à la date de mesure. Les Obligations de 2013 sont considérées comme étant classées dans le niveau 2 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs.

Les justes valeurs estimées et les valeurs comptables associées aux instruments financiers de la Société se décomposent comme suit :

<i>En milliers</i>	30 septembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur comptable	Juste comptable	Valeur comptable	Juste valeur
Contrat de swap de taux d'intérêt	\$ 5 708	\$ 5 708	\$ 4 474	\$ 4 474
Obligations de premier rang au taux de 4,375 %	248 245	267 613	248 053	254 075

La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt et des Obligations de 2013 de la Société a été calculée sur la base des cours des courtiers, et représente une estimation du montant que la Société verserait à la contrepartie pour résilier l'accord.

15. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Des actions ont été intentées contre la Société et certaines de ses sociétés affiliées dans plusieurs juridictions aux États-Unis, par des personnes faisant état de dommages corporels résultant d'une exposition à des produits contenant de l'amiante. De plus amples informations et détails concernant ces actions figurent dans le rapport annuel de la Société sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, dans la Note 19 s'y rattachant, déposé le 19 février 2016. Au cours des neuf premiers mois de 2016, les informations figurant dans le formulaire 10-K n'ont fait l'objet d'aucune modification significative.

Il arrive que la Société soit impliquée dans des litiges portant sur les opérations qu'elle mène dans le cadre normal de ses activités, parmi lesquels des réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, aux contrats, à la propriété intellectuelle ou à d'autres motifs de revendication. De plus amples informations et détails concernant toute action significative potentiellement intentée figurent dans le rapport annuel de la Société sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, dans la Note 19 s'y rattachant, déposé le 19 février 2016. À l'exception des changements décrits ci-dessous, les informations figurant dans le formulaire 10-K n'ont fait l'objet d'aucune modification significative.

Le 21 avril 2016, Siemens Industry, Inc. (Siemens) a engagé des poursuites judiciaires contre la Société auprès du tribunal fédéral du district du Delaware, alléguant que la Société avait enfreint sept (7) brevets détenus par Siemens et portant sur la technologie de contrôle positif des trains. Wabtec a répondu à cette plainte le 17 juin 2016. L'affaire en est à un stade très préliminaire. Wabtec considère que ces revendications sont infondées et entend se défendre activement.

16. INFORMATIONS RELATIVES AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Wabtec comprend deux secteurs d'activité : le secteur Fret et le secteur Transit passager. Les principaux facteurs utilisés pour identifier ces secteurs sont l'organisation et la synchronisation des activités internes de la Société, la nature des produits et services et le type de clientèle. Les secteurs d'activité sont les suivants :

Le secteur Fret consiste principalement en la fabrication et la maintenance de composants pour les wagons à marchandises et locomotives, neufs ou existants, la fabrication de nouvelles locomotives de manœuvre, la reconstruction de locomotives à marchandises, la fourniture de produits électroniques ferroviaires, d'équipements de contrôle positif des trains, de services de conception de signaux et d'ingénierie, de produits de friction, ainsi que dans la fourniture de systèmes d'échange thermique et de refroidissement. Parmi nos clients figurent de grandes sociétés cotées de crédit-bail, des fabricants d'équipements d'origine de type locomotives et wagons à marchandises, ainsi que des services publics.

Le secteur Transit passager consiste principalement en la fabrication et la maintenance de composants destinés aux véhicules de transport de passagers neufs et existants, généralement les rames de métro et les bus, la fabrication de nouvelles locomotives de liaison, de produits de friction, ainsi que dans la remise à neuf de rames de métro. Parmi nos clients figurent des municipalités et autorités des transports publics, des sociétés de crédit-bail, ainsi que des fabricants de rames de métro et de bus partout dans le monde.

La Société évalue les résultats opérationnels de ses secteurs d'activité en se fondant sur le bénéfice d'exploitation. Les activités d'entreprise comprennent les charges générales de la société, l'élimination des opérations intersectorielles, les produits et charges d'intérêt et les autres charges non affectées. Étant donné que certaines charges d'exploitation, frais

administratifs et autres éléments n'ont pas été affectés aux secteurs d'activité, les chiffres figurant dans les tableaux suivants ne représentent pas nécessairement des données calculées selon les principes comptables généralement reconnus et peuvent ne pas être comparables à ceux d'autres sociétés.

Les informations financières relatives aux secteurs pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 sont les suivantes :

<u>En milliers</u>	Fret Secteur	Transit passager Secteur	Charges d'exploitation d'entreprise	Total
Ventes aux clients externes.....	\$ 361 998	\$ 313 576	\$ —	\$ 675 574
Ventes intersectorielles/(élimination)	10 341	1 823	(12 164)	—
Chiffre d'affaires total	\$ 372 339	\$ 315 399	\$ (12 164)	\$ 675 574
Résultat (perte) d'exploitation	\$ 77 999	\$ 51 164	\$ (9 067)	\$ 120 096
Charges d'intérêt et autre, nettes.....	—	—	(4 869)	(4 869)
Résultat (perte) courant avant impôt.....	\$ 77 999	\$ 51 164	\$ (13 936)	\$ 115 227

Les informations financières relatives aux secteurs pour le trimestre clos le 30 septembre 2015 sont les suivantes :

<u>En milliers</u>	Secteur Fret	Secteur Transit passager	Activités corporatives et élimination	Total
Ventes aux clients externes.....	\$ 507 173	\$ 302 354	\$ —	\$ 809 527
Ventes intersectorielles/(élimination)	9 025	7 111	(16 136)	—
Chiffre d'affaires total	\$ 516 198	\$ 309 465	\$ (16 136)	\$ 809 527
Résultat (perte) d'exploitation	\$ 119 930	\$ 38 772	\$ (6 624)	\$ 152 078
Charges d'intérêt et autre, nettes.....	—	—	(7 288)	(7 288)
Résultat (perte) courant avant impôt.....	\$ 119 930	\$ 38 772	\$ (13 912)	\$ 144 790

Les informations financières relatives aux secteurs pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 sont les suivantes :

<u>En milliers</u>	Secteur Fret	Secteur Transit passager	Activités corporatives et élimination	Total
Ventes aux clients externes.....	\$ 1 201 734	\$ 969 472	\$ —	\$ 2 171 206
Ventes intersectorielles/(élimination)	29 765	7 606	(37 371)	—
Chiffre d'affaires total	\$ 1 231 499	\$ 977 078	\$ (37 371)	\$ 2 171 206
Résultat (perte) d'exploitation	\$ 276 990	\$ 148 321	\$ (29 750)	\$ 395 561
Charges d'intérêt et autre, nettes.....	—	—	(15 784)	(15 784)
Résultat (perte) courant avant impôt.....	\$ 276 990	\$ 148 321	\$ (45 534)	\$ 379 777

Les informations financières relatives aux secteurs pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 sont les suivantes :

<u>En milliers</u>	Secteur Fret	Secteur Transit passager	Activités corporatives et élimination	Total
Ventes aux clients externes.....	\$ 1 553 734	\$ 921 415	\$ —	\$ 2 475 149
Ventes intersectorielles/(élimination)	26 982	8 227	(35 209)	—
Chiffre d'affaires total	\$ 1 580 716	\$ 929 642	\$ (35 209)	\$ 2 475 149
Résultat (perte) d'exploitation	\$ 356 731	\$ 117 709	\$ (18 082)	\$ 456 358
Charges d'intérêt et autre, nettes.....	—	—	(20 388)	(20 388)
Résultat (perte) courant avant impôt.....	\$ 356 731	\$ 117 709	\$ (38 470)	\$ 435 970

Le chiffre d'affaires par produit se décompose comme suit :

<u>En milliers</u>	Trimestre clos le 30 septembre	
	2016	2015
Produits spécialisés et électroniques	\$ 334 349	\$ 433 260
Produits de freinage	134 900	148 552
Remise à neuf, révision et construction	129 264	146 424
Autres produits Transit passager	44 996	45 547
Autre	32 065	35 744
Chiffre d'affaires total	<u>\$ 675 574</u>	<u>\$ 809 527</u>

<u>En milliers</u>	Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2016	2015
Produits spécialisés et électroniques	\$ 1 051 806	\$ 1 307 089
Remise à neuf, révision et construction	444 278	437 101
Produits de freinage	428 785	472 855
Autres produits de transport	143 434	143 214
Autre	102 903	114 890
Chiffre d'affaires total	<u>\$ 2 171 206</u>	<u>\$ 2 475 149</u>

17. AUTRES PRODUITS (CHARGES), NETS

Les autres produits (charges) se décomposent comme suit :

<u>En milliers</u>	Trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Gain (perte) de change	\$ 880	\$ (3 058)	\$ (488)	\$ (6 993)
Autres produits (charges) divers	308	121	601	(697)
Total des autres produits (charges), nets	<u>\$ 1 188</u>	<u>\$ (2 937)</u>	<u>\$ 113</u>	<u>\$ (7 690)</u>

18. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 3 novembre 2016, la Société a émis 750 millions de dollars d'obligations de premier rang à échéance en 2026 (les « Obligations de 2016 »). Les Obligations de 2016 ont été émises à 99,965 % de leur valeur nominale. Les Obligations de 2016 sont porteuses d'intérêts au taux annuel de 3,45 %, payables semestriellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année. Les produits seront utilisés pour payer la partie en numéraire de l'acquisition de Faiveley Transport, refinancer l'encours de la dette et pour les besoins généraux de la Société. Le capital restant dû est exigible en totalité à l'échéance.

Les Obligations de 2016 sont des obligations non garanties de premier rang de la Société, qui sont de même rang que l'ensemble des dettes prioritaires existantes et futures et qui sont prioritaires sur l'ensemble des dettes subordonnées existantes et futures de la Société. Le contrat en vertu duquel les obligations de premier rang ont été émises comprend plusieurs engagements et restrictions qui limitent notamment les démarches suivantes : contraction de dettes supplémentaires, versements de dividendes et certaines distributions, cession d'actifs, changement de contrôle, fusions et regroupements, et constitution de nantissements supplémentaires. La Société est en conformité avec les restrictions et les engagements prévus par le contrat en vertu duquel les Obligations de 2016 ont été émises, et ne s'attend pas à ce que ces restrictions et engagements constituent des facteurs contraignants dans l'exécution de ses activités d'exploitation.

Rubrique 2. RAPPORT DE GESTION RELATIF À LA SITUATION FINANCIÈRE ET AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le rapport suivant doit être consulté conjointement avec les informations fournies dans les états financiers consolidés abrégés non audités et dans les notes s'y rattachant et ci-incluses, ainsi que dans les états financiers et le rapport de gestion relatif à la situation financière et aux résultats d'exploitation de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation inclus dans son rapport annuel sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, et déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 19 février 2016.

APERÇU

Wabtec est l'un des plus importants fournisseurs au monde de produits et services technologiques à valeur ajoutée destinés au secteur ferroviaire international. Nos produits se retrouvent sur pratiquement toutes les locomotives et les wagons de transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs aux États-Unis, ainsi que dans plus de 100 pays du monde entier. Nos produits permettent de renforcer la sécurité, d'améliorer la productivité et de réduire les coûts de maintenance pour les clients. La plupart de nos produits et services principaux constituent des éléments essentiels au fonctionnement sécurisé et efficace du fret ferroviaire et des véhicules de transport de passagers. Wabtec est une société internationale qui opère dans 21 pays. Durant les neuf premiers mois de 2016, près de 52 % du chiffre d'affaires de la Société a été réalisé auprès de clients situés en dehors des États-Unis.

Analyse de la direction et perspectives futures

Les objectifs financiers à long terme de Wabtec sont de générer des flux de trésorerie à partir des activités dépassant le bénéfice net, de maintenir un solide profil de crédit, tout en minimisant son coût global en capital, d'accroître ses marges grâce à une attention rigoureuse portée à la maîtrise des coûts et à la mise en œuvre du programme *Wabtec Performance System* et enfin d'accroître son chiffre d'affaires grâce à une stratégie de croissance ciblée, notamment via une expansion internationale et sur les marchés, de nouveaux produits et de nouvelles technologies, des produits et services d'après-vente, et des acquisitions. En outre, la direction évalue la performance d'exploitation actuelle de la Société grâce à des données telles que la qualité et le respect des délais de livraison.

La Société contrôle plusieurs facteurs et statistiques afin de mesurer l'activité sur les marchés clés du transport ferroviaire de marchandises et de passagers, notamment l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, l'Europe et l'Asie-Pacifique. Sur ces marchés ainsi que sur d'autres, le secteur du fret ferroviaire dépend principalement du contexte économique global, qui est susceptible d'engendrer des variations en matière de trafic ferroviaire et de niveau de dépenses d'investissement engagé par les sociétés de chemin de fer et les gouvernements afin d'étendre, d'améliorer et de moderniser leurs réseaux. En fonction de ces variations, les sociétés de chemin de fer et les gouvernements augmentent ou diminuent leurs achats de nouveaux wagons à marchandises et locomotives, ainsi que leurs dépenses en faveur des infrastructures ferroviaires. Le secteur du transport de voyageurs dépend principalement des dépenses engagées par les agences et les autorités gouvernementales en faveur de l'entretien, de l'expansion et de la modernisation de leurs systèmes de transport. Par conséquent, celles-ci pourront accroître ou diminuer leurs dépenses pour l'acquisition de nouvelles locomotives, de nouveaux véhicules de transport, de nouvelles rames de métro, ainsi que de nouvelles infrastructures connexes. Les recettes issues du trafic, constituées par les frais payés par les voyageurs afin d'utiliser les transports publics, fournissent également un financement destiné à l'entretien et à l'exploitation des systèmes de transport. De nombreuses entités publiques à tous les niveaux sont confrontées à des problématiques budgétaires, qui sont susceptibles d'engendrer un effet négatif sur la demande en faveur des produits et services de la Société.

En Amérique du Nord, l'*Association of American Railroads* (« AAR ») compile des statistiques propres au secteur du transport ferroviaire, notamment concernant les chargements ferroviaires, généralement désigné « trafic ferroviaire », et le *Railway Supply Institute* (« RSI ») publie des données relatives aux commandes, aux livraisons et aux carnets de commandes de wagons à marchandises. Au cours des neuf premiers mois de 2016, le trafic ferroviaire en Amérique du Nord a diminué d'environ 7 %. D'après le RSI, à la fin du troisième trimestre 2016, le carnet de commandes pluriannuel du secteur en faveur de wagons à marchandises s'élevait à environ 78 000 unités, soit une légère diminution par rapport à la fin du deuxième trimestre 2016. En 2015, les livraisons de nouvelles locomotives et wagons à marchandises s'élevaient respectivement à environ 82 000 unités et 1 200 unités. Pour 2016, la Société s'attend à ce que les livraisons de nouvelles

locomotives et wagons à marchandises s'élèvent respectivement à environ 60 000 et 900 unités. La demande future dépend en grande partie de la solidité de l'économie globale et des volumes en termes de trafic ferroviaire.

L'*American Public Transportation Association* (« APTA ») fournit des statistiques trimestrielles en termes de fréquentation des transports aux États-Unis et au Canada. Au premier trimestre 2016, les États-Unis ont enregistré une légère hausse de la fréquentation, tandis qu'elle est en légère baisse au Canada. Au dernier trimestre 2015, le Congrès américain a adopté une nouvelle loi sur le financement à cinq ans des transports, qui prévoit une augmentation des dépenses annuelles ainsi qu'un financement destiné à des projets de Contrôle Positif des Trains (*Positive Train Control* - « PTC »). La Société s'attend à une augmentation du nombre de livraisons de nouvelles rames de métro en 2016, tandis que les livraisons de bus devraient atteindre les mêmes niveaux qu'en 2015.

En 2008, le gouvernement fédéral américain a promulgué une loi sur la sécurité ferroviaire imposant l'utilisation de la technologie PTC, qui comprend un ordinateur et un logiciel connexe à bord de la plupart des locomotives, ainsi qu'un suivi aux États-Unis. Grâce à notre *Electronic Train Management System*®, nous sommes le premier fournisseur de cet équipement de contrôle des trains à bord et travaillons aux côtés de sociétés de chemin de fer de catégorie I, d'autorités ferroviaires régionales, ainsi que d'autres fournisseurs du secteur aux États-Unis afin de mettre en œuvre cette technologie. En 2015, le Congrès américain a prolongé la date limite de mise en œuvre du PTC jusqu'au 31 décembre 2018, ce qui a contribué à ralentir les dépenses du secteur en faveur de cette technologie. Le chiffre d'affaires du secteur Contrôle des trains et signalisation de Wabtec, qui inclut le PTC, a atteint environ 259 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016.

Wabtec poursuit l'expansion de sa présence sur les marchés du fret ferroviaire et du transport de passagers en dehors des États-Unis, plus particulièrement en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique du Sud. En Europe, la majorité du système ferroviaire dessert le marché du transport de voyageurs, qui est plus conséquent que celui des États-Unis. Notre présence au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie a permis à la Société de prendre une position qui lui a permis de tirer avantage de ce marché. L'Asie-Pacifique est un marché en expansion et nos nombreuses co-entreprises et exportations directes vers la Chine placent idéalement la Société en position de tirer parti de cette croissance. Parmi les importants marchés du fret ferroviaire figurent l'Australie, le Brésil, la Russie et l'Afrique du Sud.

Les conditions actuelles sur ces marchés internationaux ont tendance à varier en fonction de facteurs économiques globaux et de moteurs spécifiques en matière de transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs, tels que mentionné ci-dessus. D'après ses données trimestrielles les plus récentes, l'*Office of Rail Regulation* au Royaume-Uni a annoncé une augmentation de la fréquentation de voyageurs de 1,6 %, ainsi qu'une diminution de 8,4 % du transport de marchandises, principalement en raison de la réduction des expéditions de charbon. En Allemagne, le bureau national de la statistique a annoncé une légère augmentation de 2 % de la fréquentation de voyageurs dans les trains et les bus au premier semestre 2016. *Russian Railways* a annoncé une diminution de la fréquentation de voyageurs de près de 0,4 % durant les neuf premiers mois de 2016 par rapport à l'année dernière, ainsi qu'une augmentation de 1,3 % du nombre de tonnes de marchandises chargées par rapport à l'année dernière.

En 2016 et au-delà, il est possible que le contexte économique général et les conditions de marché au sein de nos marchés clés impactent nos ventes et nos opérations. Dans la mesure où ces facteurs engendrent une instabilité sur les marchés des capitaux et de dette, des pénuries de matières premières et de pièces détachées, des cycles de vente plus longs, des reports ou des retards de commandes clients, ou une incapacité à commercialiser nos produits de manière efficace, notre activité et nos résultats d'exploitation sont susceptibles de s'en trouver considérablement affectés. En outre, nous sommes confrontés à des risques associés à notre stratégie de croissance en quatre points, notamment le niveau d'investissement que nos clients sont prêts à atteindre en faveur de nouvelles technologies développées par le secteur et la Société, ainsi que les risques inhérents à une expansion internationale. Lorsque cela sera nécessaire, nous modifierons nos stratégies financières et opérationnelles afin de tenir compte des changements en matière de conditions et de risques de marché.

OPÉRATION ENVISAGÉE AVEC FAIVELEY TRANSPORT S.A.

Le 27 juillet 2015, la Société a annoncé son intention d'acquérir la totalité des actions émises et en circulation de Faiveley Transport S.A. (« Faiveley Transport ») conformément aux modalités du Contrat de cession d'actions et de l'Accord relatif à l'Offre. Le 24 octobre 2016, la Société a modifié le Contrat de cession d'actions et l'Accord relatif à l'Offre. Faiveley Transport S.A. est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services et de systèmes intégrés à valeur ajoutée pour le secteur ferroviaire, avec un chiffre d'affaires d'environ 1,2 milliard de dollars et plus de 5 700 collaborateurs répartis dans 24 pays. Faiveley Transport propose aux prestataires de services de maintenance, aux fabricants et aux opérateurs ferroviaires une gamme de services et de systèmes technologiques à valeur ajoutée dans les secteurs de l'énergie et du confort (climatisation, collecteurs et convertisseurs de courant et information des voyageurs), l'accès et la mobilité (systèmes d'accès des voyageurs et portes palières) et les freins et la sécurité (systèmes de freinage et coupleurs). Une fois l'acquisition réalisée, Faiveley Transport deviendra une filiale de Wabtec. L'acquisition n'a pas encore été finalisée et il est possible qu'elle ne le soit pas ou selon des modalités différentes.

Cette opération a été structurée en trois étapes :

- Wabtec a fait une offre irrévocable aux actionnaires de Faiveley Transport représentant environ 51 % des actions de Faiveley Transport à un prix d'achat de 100 € par action, payable en numéraire à hauteur de 25 % à 45 %.
- Au terme des consultations nécessaires menées auprès des organisations représentatives du personnel, le 6 octobre 2015, les actionnaires détenant 51 % des actions ont conclu un contrat de cession d'actions, qui a été amendé le 24 octobre 2016, et Faiveley Transport a conclu un accord relatif à l'offre avec Wabtec.
- Suite à l'achat des actions en vertu du contrat de cession d'actions, Wabtec lancera une offre sur les actions cotées restantes de Faiveley Transport. Les actionnaires du public pourront décider de recevoir soit 100 € par action en numéraire, soit des actions ordinaires de Wabtec. La partie échange contre des actions ordinaires est sujette à un plafond d'émission d'actions ordinaires de Faiveley équivalent au taux d'allocation entre le numéraire et l'échange choisi par les actionnaires représentant 51% du capital. Wabtec a l'intention de demander la radiation des actions Faiveley Transport du marché réglementé d'Euronext à Paris à l'issue de l'offre publique si les intérêts minoritaires représentent moins de 5 %.

Le prix d'acquisition total proposé s'élève à environ 1,7 milliard de dollars, en ce compris la dette prise en charge, déduction faite de la trésorerie acquise. Wabtec prévoit de financer la portion en numéraire de la transaction avec son encaisse (y compris la trésorerie détenue sur un compte séquestre), les facilités de crédit existantes et éventuellement avec d'autres financements par l'emprunt. Avant le 31 décembre 2015, Wabtec a réalisé une mise sous séquestre de 186,9 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Faiveley Transport. Le rapprochement de Wabtec et de Faiveley Transport permettrait de constituer l'une des sociétés de matériel ferroviaire les plus importantes au monde, avec un chiffre d'affaires de plus de 4,3 milliards de dollars et une présence dans chacune des principales régions du monde concernées par le transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs.

La réalisation de l'opération est assujettie à diverses conditions, dont la satisfaction des exigences réglementaires. Ces étapes sont actuellement en cours et la date d'achèvement n'est pas encore connue.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente notre Compte de résultat consolidé pour les périodes indiquées.

<i>En millions</i>	Trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Chiffres d'affaires net.....	\$ 675 574	\$ 809 527	\$ 2 171 206	\$ 2 475 149
Coût des ventes.....	(463 093)	(552 458)	(1 466 156)	(1 694 961)
Marge brute.....	212 481	257 069	705 050	780 188
Frais administratifs et commerciaux.....	(70 757)	(82 206)	(241 118)	(255 969)
Dépenses d'ingénierie R&D.....	(16 289)	(17 239)	(52 271)	(51 852)
Dotation aux amortissements.....	(5 339)	(5 546)	(16 100)	(16 009)
Total des charges d'exploitation.....	(92 385)	(104 991)	(309 489)	(323 830)
Résultat d'exploitation.....	120 096	152 078	395 561	456 358
Charges financières, nettes.....	(6 057)	(4 351)	(15 897)	(12 698)
Autres charges, nettes.....	1 188	(2 937)	113	(7 690)
Résultat d'exploitation courant avant impôt.....	115 227	144 790	379 777	435 970
Charge d'impôt sur les bénéfices.....	(32 799)	(45 609)	(112 701)	(139 121)
Résultat net part de Wabtec.....	\$ 82 428	\$ 99 181	\$ 267 076	\$ 296 849

TROISIÈME TRIMESTRE 2016 PAR RAPPORT AU TROISIÈME TRIMESTRE 2015

Le tableau suivant synthétise nos résultats d'exploitation pour les périodes indiquées :

<i>En milliers</i>	Trimestre clos le 30 septembre		Variation en pourcentage
	2016	2015	
Chiffre d'affaires du secteur du fret.....	\$ 361 998	\$ 507 173	(28,6) %
Chiffre d'affaires du secteur transit passager.....	313 576	302 354	3,7 %
Chiffre d'affaires net.....	675 574	809 527	(16,5) %
Résultat d'exploitation.....	120 096	152 078	(21,0) %
Résultat net part de Wabtec.....	\$ 82 428	\$ 99 181	(16,9) %

Le tableau suivant présente les principaux facteurs de changement au niveau des ventes entre le troisième trimestre 2016 et le troisième trimestre 2015 :

<i>En milliers</i>	Secteur Fret	Secteur Transit	Total
Chiffre d'affaires net du troisième trimestre 2015.....	\$ 507 173	\$ 302 354	\$ 809 527
Acquisitions.....	13 153	2 153	15 306
<i>Changement au niveau des ventes par gamme de produits :</i>			
Autres produits de transport de voyageurs.....	—	(559)	(559)
Autre.....	(4 212)	564	(3 648)
Remise à neuf, révision et construction.....	(17 538)	11 979	(5 559)
Produits de freinage.....	(15 644)	3 410	(12 234)
Produits spécialisés et électroniques.....	(118 699)	9 556	(109 143)
Opérations de change.....	(2 235)	(15 881)	(18 116)
Chiffre d'affaires net du troisième trimestre 2016.....	\$ 361 998	\$ 313 576	\$ 675 574

Le chiffre d'affaires net du trimestre clos le 30 septembre 2016 a diminué de 134 millions de dollars, soit de 16,5 %, atteignant 675,6 millions de dollars par rapport aux 809,5 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement due à une baisse des ventes de produits spécialisés et électroniques à 109,1 millions de dollars et de produits de freinage à 12,2 millions de dollars, en raison d'une diminution de la demande en produits de fret, ainsi qu'en produits et services de contrôle des trains et de signalisation. Les acquisitions ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires à hauteur de 15,3 millions de dollars, tandis que les opérations de change défavorables ont conduit à diminuer le chiffre d'affaires à 18,1 millions de dollars.

Les ventes du secteur Fret ont diminué de 145,2 millions de dollars, soit 28,6 %, principalement en raison d'une diminution des ventes de produits spécialisés et électroniques de 118,7 millions de dollars, due à une baisse de la demande en produits ferroviaires d'origine et en produits et services de contrôle des trains et de signalisation, d'une diminution de 17,5 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Remise à neuf, révision et construction (liée à un projet de locomotive de fret d'après-vente pluriannuel qui a été en grande partie achevé en 2015), ainsi que d'une diminution des ventes de produits de freinage de 15,6 millions de dollars du fait d'une diminution de la demande en freins d'origine de la part des clients de fret. Les acquisitions ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires de 13,2 millions de dollars, tandis que les opérations de change défavorables ont contribué à le faire diminuer de 2,2 millions de dollars.

Les ventes du secteur Transit passager ont augmenté de 11,2 millions de dollars, soit 3,7 %, principalement en raison d'une hausse des ventes de produits du secteur Remise à neuf, révision et construction de 12 millions de dollars, grâce à une demande plus forte en faveur de la construction de locomotives d'après-vente. Les acquisitions ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires de 2,2 millions de dollars, tandis que les opérations de change défavorables ont contribué à le faire diminuer de 15,9 millions de dollars.

Coût des ventes Le tableau suivant présente les principaux éléments du coût des ventes pour les périodes indiquées :

Trimestre clos le 30 septembre 2016						
<u>En milliers</u>	Fret	Pourcentage des ventes	Transit passager	Pourcentage des ventes	Total	Pourcentage des ventes
Matériel	\$ 135 798	37,5 %	\$ 136 311	43,5 %	\$ 272 109	40,3 %
Main-d'œuvre	44 583	12,3 %	38 317	12,2 %	82 900	12,3 %
Frais généraux	57 990	16,0 %	43 516	13,9 %	101 506	15,0 %
Autre/Garantie	2 125	0,6 %	4 453	1,4 %	6 578	1,0 %
Coût total des ventes	\$ 240 496	66,4 %	\$ 222 597	71,0 %	\$ 463 093	68,6 %

Trimestre clos le 30 septembre 2015						
<u>En milliers</u>	Fret	Pourcentage des ventes	Transit passager	Pourcentage des ventes	Total	Pourcentage des ventes
Matériel	\$ 212 341	41,9 %	\$ 125 387	41,5 %	\$ 337 728	41,7 %
Main-d'œuvre	53 111	10,5 %	38 080	12,6 %	91 191	11,3 %
Frais généraux	71 948	14,2 %	43 227	14,3 %	115 175	14,2 %
Autre/Garantie	22	0,0 %	8 342	2,8 %	8 364	1,0 %
Coût total des ventes	\$ 337 422	66,6 %	\$ 215 036	71,2 %	\$ 552 458	68,2 %

Le coût des ventes a diminué de 89,4 millions de dollars, pour atteindre 463,1 millions de dollars au troisième trimestre 2016, par rapport aux 552,5 millions de dollars enregistrés au cours de la même période en 2015. Au troisième trimestre 2016, le coût des ventes correspondait à 68,6 % des ventes, contre 68,2 % au cours de la même période en 2015. L'augmentation en termes de pourcentage du chiffre d'affaires est due à une combinaison de produits défavorable, en grande partie attribuable au chiffre d'affaires plus élevé du secteur transit passager dont la marge brute est plus faible que celle du secteur du fret.

Le coût des ventes du secteur Fret a enregistré une diminution de 0,2 % pour atteindre 66,4 % en 2016, par rapport aux 66,6 % enregistrés au cours de la même période en 2015. Cette diminution est principalement due à la vente de produits

contenant moins de matières premières et présentant des coûts globaux de matières premières plus faibles, grâce à nos efforts continus en matière d'approvisionnement, ainsi qu'à la baisse des prix de plusieurs matières premières.

Le coût des ventes du secteur Transit passager a enregistré une diminution de 0,2 % pour atteindre 71,0 % au troisième trimestre 2016, contre 71,2 % enregistrés au cours de la même période en 2015. Cette diminution est principalement liée à l'amélioration de la performance des marges engendrée par nos acquisitions réalisées lors des exercices actuel et précédents, ainsi qu'aux avantages tirés de nos efforts continus de réduction des coûts.

Les dépenses de garantie sont incluses dans le coût des ventes. La provision pour dépenses de garantie est généralement créée pour les pertes spécifiques, ainsi que pour les estimations antérieures de réclamations de clients en pourcentage des ventes, qui sont susceptibles de faire évoluer les dépenses de garantie d'un trimestre à l'autre. Les dépenses de garantie ont atteint 4,9 millions de dollars au troisième trimestre 2016, contre 7,7 millions de dollars au troisième trimestre 2015.

Charges d'exploitation Le tableau suivant présente nos charges d'exploitation pour les périodes indiquées :

<u>En milliers</u>	Trimestre clos le 30 septembre			
	2016	Pourcentage des ventes	2015	Pourcentage des ventes
Frais administratifs et commerciaux	\$ 70 757	10,5 %	\$ 82 206	10,2 %
Dépenses d'ingénierie R&D	16 289	2,4 %	17 239	2,1 %
Dotation aux amortissements	5 339	0,8 %	5 546	0,7 %
Total des charges d'exploitation	\$ 92 385	13,7 %	\$ 104 991	13,0 %

Le total des charges d'exploitation a atteint respectivement 13,7 % et 13,0 % des ventes pour les troisième trimestres 2016 et 2015. Les Frais administratifs et commerciaux ont diminué de 11,4 millions de dollars (soit 13,9 %), principalement en raison d'une baisse du volume des ventes, d'une réduction de la charge de rémunération au rendement, ainsi que des avantages liés à l'initiative de réduction des coûts entreprise en 2016. Ces réductions ont été partiellement compensées par des coûts de 3,2 millions de dollars liés à l'opération d'acquisition de Faiveley, ainsi que par des coûts de 0,4 million de dollars associés à l'activité de restructuration. Les charges d'ingénierie ont diminué de 1 million de dollars (soit 5,5 %) en raison des coûts d'absorption plus élevés. La dotation aux amortissements a baissé de 0,2 million de dollars, principalement en raison de la baisse de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Le tableau suivant présente nos charges d'exploitation par secteur pour les périodes indiquées :

<u>En milliers</u>	Trimestre clos le 30 septembre		
	2016	2015	Variation en pourcentage
Secteur Fret	\$ 40 270	\$ 49 375	(18,4 %
Secteur Transit passager	43 048	48 993	(12,1 %
Charges d'exploitation d'entreprise	9 067	6 623	36,9 %
Total des charges d'exploitation	92 385	104 991	(12,0 %

Les charges d'exploitation du secteur Fret ont diminué de 9,1 millions de dollars en 2016 (soit 18,4 %), tout en augmentant de 140 points de base pour atteindre 11,1 % des ventes. Cette diminution est principalement liée à la réduction du volume des ventes, des produits réalisés et à de plus faibles coûts engendrés par nos initiatives de réduction des coûts entreprises en 2016, ainsi qu'à une baisse de la rémunération au rendement qui ont été partiellement compensés par les 2,4 millions de dollars de charges d'exploitation supplémentaires issues des acquisitions.

Les charges d'exploitation du secteur Transit passager ont diminué de 5,9 millions de dollars en 2016 (soit 12,1 %), tout en diminuant de 250 points de base pour atteindre 13,7 % des ventes. Cette diminution est principalement liée aux produits réalisés suite à nos initiatives de réduction des coûts entreprises en 2016 et à la baisse de la rémunération au

rendement qui ont été partiellement compensés par les 0,7 million de dollars de charges d'exploitation supplémentaires issues des acquisitions.

Les charges d'exploitation d'entreprise non allouées ont augmenté de 2,4 millions de dollars en 2016, principalement en raison de coûts s'élevant à 3,2 millions de dollars relatifs à l'opération d'acquisition de Faiveley, qui ont été partiellement compensés par les produits réalisés par nos initiatives de réduction des coûts susmentionnées.

Résultat d'exploitation Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 120,1 millions de dollars, soit 17,8 % des ventes au troisième trimestre 2016, par rapport aux 152,1 millions de dollars enregistrés à la même période de 2015 (soit 18,8 % des ventes). Le résultat d'exploitation a diminué en raison de la baisse du volume des ventes, qui a été partiellement compensée par une réduction des charges d'exploitation comme indiqué ci-dessus.

Charges financières, nettes Les intérêts débiteurs nets ont augmenté de 1,7 million de dollars en 2016, principalement en raison de la hausse des soldes moyens de la dette utilisés pour financer les achats et les acquisitions d'actions propres.

Autres produits (charges), nets Les autres produits/(charges), nets s'élevaient à 1,2 million de dollars en 2016, contre 2,9 millions de dollars en 2015, en raison des plus-values de change totalisant 0,9 million de dollars au troisième trimestre de 2016, contre des pertes de change de 3,1 millions de dollars au troisième trimestre 2015.

Impôt sur les bénéfices Le taux effectif d'imposition sur les bénéfices s'élevait respectivement à 28,5 % et 31,5 % aux troisièmes trimestres 2016 et 2015. La baisse du taux effectif est essentiellement le résultat d'une combinaison de bénéfices plus faible dans les juridictions où les taux d'imposition sont plus élevés et d'un ajustement favorable des avantages fiscaux liés à des positions fiscales incertaines engendrées par l'expiration de certains délais de prescription.

Bénéfice net Le bénéfice net du troisième trimestre 2016 a atteint 82,4 millions de dollars, soit 0,91 \$ par action diluée, contre 99,2 millions de dollars au trimestre de l'exercice précédent, soit 1,02 \$ par action diluée. La diminution du résultat net est due à un résultat d'exploitation plus faible pour les raisons expliquées ci-dessus, partiellement compensé par un taux effectif d'imposition plus faible évoqué ci-dessus, ainsi que par une réduction des actions en circulation.

NEUF PREMIERS MOIS DE 2016 PAR RAPPORT AUX NEUF PREMIERS MOIS DE 2015

Le tableau suivant synthétise nos résultats d'exploitation pour les périodes indiquées :

	Période de neuf mois close le 30 septembre		
	2016	2015	Variation en pourcentage
<u>En milliers</u>			
Chiffre d'affaires du secteur du fret	\$ 1 201 734	\$ 1 553 734	(22,7) %
Chiffre d'affaires du secteur Transit passager	969 472	921 415	5,2 %
Chiffres d'affaires net	2 171 206	2 475 149	(12,3) %
Résultat d'exploitation	395 561	456 358	(13,3) %
Résultat net part de Wabtec	\$ 267 076	\$ 296 849	(10,0) %

Le tableau suivant présente les principaux facteurs de changement au niveau des ventes entre les neuf premiers mois de 2016 et les neuf premiers mois de 2015 :

<u>En milliers</u>	Secteur Fret	Secteur Transit	Total
Chiffre d'affaires net des neuf premiers mois de 2015	\$ 1 553 734	\$ 921 415	\$ 2 475 149
Acquisitions	38 172	14 067	52 239
<i>Changement au niveau des ventes par gamme de produits :</i>			
Remise à neuf, révision et construction	(4 987)	35 666	30 679
Autres produits de transport de voyageurs	—	220	220
Autre	(23 258)	1 310	(21 948)
Produits de freinage	(36 905)	(4 081)	(40 986)
Produits spécialisés et électroniques	(313 681)	32 299	(281 382)
Opérations de change	(11 341)	(31 424)	(42 765)
Chiffre d'affaires net des neuf premiers mois de 2016	\$ 1 201 734	\$ 969 472	\$ 2 171 206

Le chiffre d'affaires net du trimestre clos le 30 septembre 2016 a diminué de 303,9 millions de dollars, soit 12,3 %, atteignant 2 171,2 millions de dollars par rapport aux 2 475,5 millions de dollars de l'exercice précédent. La baisse est essentiellement due à une baisse du chiffre d'affaires des Produits spécialisés et électroniques à 281,4 millions de dollars, à une baisse du chiffre d'affaires produits de freins à 41 millions de dollars, due à une augmentation de la demande en produits de fret et aux produits et services de contrôle des trains et de signalisation, ainsi qu'à une baisse du chiffre d'affaires Autres Produits à 21,9 millions de dollars, en raison d'une réduction de la demande en kits de pièces détachées pour le fret. Cette diminution a été partiellement compensée par la hausse des ventes du secteur Remise à neuf, révision et construction, qui ont atteint 30,7 millions de dollars, grâce à une demande plus forte en faveur de la construction de locomotives de transit d'après-vente. Les acquisitions ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires à hauteur de 52,2 millions de dollars, tandis que les opérations de change défavorables ont conduit à diminuer le chiffre d'affaires à 42,8 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires du secteur Fret a diminué de 352 millions de dollars, soit 22,7 %, principalement en raison d'une diminution des ventes de produits spécialisés et électroniques à 313,7 millions de dollars, due à une baisse de la demande en produits ferroviaires d'origine et en produits de contrôle des trains et de signalisation, ainsi que d'une diminution des ventes de produits de freinage à 36,9 millions de dollars, en conséquence d'une diminution de la demande en freins d'origine et en services d'après-vente et d'une diminution de 23,3 millions des ventes Autres produits due à une baisse de la demande de kits de pièces détachées pour le fret. Les acquisitions ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires de 38,2 millions de dollars, tandis que les opérations de change défavorables ont contribué à le faire diminuer de 11,3 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires du secteur Transit passager a augmenté de 48,1 millions de dollars (soit 5,2 %), principalement en raison d'une hausse de 35,7 millions de dollars des ventes du secteur Remise à neuf, révision et construction, grâce à une demande plus forte en faveur de la construction de locomotives d'après-vente, ainsi que d'une hausse de 32,3 millions de dollars des ventes de produits spécialisés et électroniques. Les acquisitions ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires de 14,1 millions de dollars, tandis que les opérations de change défavorables ont contribué à le faire diminuer de 31,4 millions de dollars.

Coût des ventes Le tableau suivant présente les principaux éléments du coût des ventes pour les périodes indiquées :

<u>En milliers</u>	Période de neuf mois close le 30 septembre 2016					
	Fret	Pourcentage des ventes	Transit passager	Pourcentage des ventes	Total	Pourcentage des ventes
Matériel	\$ 450 990	37,5 %	\$ 410 244	42,3 %	\$ 861 234	39,7 %
Main-d'œuvre	139 867	11,6 %	119 553	12,3 %	259 420	11,9 %
Frais généraux	185 964	15,5 %	137 749	14,2 %	323 713	14,9 %
Autre/Garantie	6 261	0,5 %	15 528	1,6 %	21 789	1,0 %
Coût total des ventes	\$ 783 082	65,1 %	\$ 683 074	70,4 %	\$ 1 466 156	67,5 %

Période de neuf mois close le 30 septembre 2015						
<u>En milliers</u>	Fret	Pourcentage des ventes	Transit passager	Pourcentage des ventes	Total	Pourcentage des ventes
Matériel	\$ 652 858	42,0 %	\$ 385 895	41,9 %	\$ 1 038 753	42,0 %
Main-d'œuvre	165 553	10,7 %	115 870	12,6 %	281 423	11,4 %
Frais généraux	214 178	13,8 %	131 932	14,3 %	346 110	14,0 %
Autre/Garantie	9 638	0,6 %	19 037	2,1 %	28 675	1,2 %
Coût total des ventes	\$ 1 042 227	67,1 %	\$ 652 734	70,9 %	\$ 1 694 961	68,6 %

Le coût des ventes a diminué de 228,8 millions de dollars, pour atteindre 1 466,2 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2016, par rapport aux 1 695 millions de dollars enregistrés au cours de la même période en 2015. Sur les neuf premiers mois de 2016, le coût des ventes correspond à 67,5 % des ventes, contre 68,6 % au cours de la même période en 2015. La baisse en termes de pourcentage du chiffre d'affaires est due aux contributions issues des initiatives de réduction des coûts et à la meilleure performance de la marge sur les acquisitions des exercices actuel et passés, en partie réduite par une combinaison de produits défavorable essentiellement attribuable à l'augmentation des ventes du secteur Transit passager dont la marge brute est plus faible que celle du secteur du fret.

Le coût des ventes du secteur Fret a enregistré une diminution de 2,0 % pour atteindre 65,1 % pour la période des neuf premiers mois de 2016, par rapport aux 67,1 % enregistrés au cours de la même période en 2015. Cette diminution est principalement due à la vente de produits contenant moins de matières premières et présentant des coûts globaux de matières premières plus faibles, grâce à des efforts continus en matière d'approvisionnement, ainsi qu'à la baisse des prix de plusieurs matières premières.

Le coût des ventes du secteur Transit passager enregistre une diminution de 0,5 % des ventes, pour atteindre 70,4 % au cours des neuf premiers mois de 2016, contre 70,9 % enregistrés au cours de la même période en 2015. Cette diminution est principalement liée à l'amélioration de la performance des marges engendrée par nos acquisitions réalisées lors des exercices précédents, ainsi qu'aux économies réalisées en matière d'approvisionnement.

Les dépenses de garantie sont incluses dans le coût des ventes. La provision pour dépenses de garantie est généralement créée pour les pertes spécifiques, ainsi que pour les estimations antérieures de réclamations de clients en pourcentage des ventes, qui sont susceptibles de faire évoluer les dépenses de garantie d'un trimestre à l'autre. Les dépenses de garantie ont atteint 22,8 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2016, contre 21,6 millions de dollars pour la même période de 2015.

Charges d'exploitation Le tableau suivant présente nos charges d'exploitation pour les périodes indiquées :

Période de neuf mois close le 30 septembre				
<u>En milliers</u>	2016	Pourcentage des ventes	2015	Pourcentage des ventes
Frais administratifs et commerciaux	\$ 241 118	11,1 %	\$ 255 969	10,3 %
Dépenses d'ingénierie R&D	52 271	2,4 %	51 852	2,1 %
Dotation aux amortissements	16 100	0,7 %	16 009	0,6 %
Total des charges d'exploitation	\$ 309 489	14,2 %	\$ 323 830	13,0 %

Le total des charges d'exploitation a atteint respectivement 14,2 % et 13,0 % du chiffre d'affaires au cours des neuf premiers mois de 2016 et 2015. Les Frais administratifs et commerciaux ont diminué de 14,9 millions de dollars (soit 5,8 %), principalement en raison d'une baisse du volume des ventes, d'une réduction des coûts de rémunération au rendement, ainsi que des avantages liés à l'initiative de réduction des coûts entreprise en 2016. Ces réductions ont été partiellement compensées par des coûts de 12,6 millions de dollars liés à l'acquisition de Faiveley, ainsi que par des coûts de 2,2 millions de dollars associés à l'activité de restructuration. Les dépenses d'ingénierie R&D ont augmenté de 0,4 million de dollars (soit 0,8 %), principalement en raison de dépenses relatives aux acquisitions s'élevant à

1,1 million de dollars. La dotation aux amortissements a augmenté de 0,1 million de dollars, principalement en raison de l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Le tableau suivant présente nos charges d'exploitation par secteur pour les périodes indiquées :

<u>En milliers</u>	Période de neuf mois close le 30 septembre		
	2016	2015	Variation en pourcentage
Secteur Fret.....	\$ 135 544	\$ 154 015	(12,0) %
Secteur Transit passager	144 194	151 733	(5,0) %
Charges d'exploitation d'entreprise	29 751	18 082	64,5 %
Total des charges d'exploitation	309 489	323 830	(4,4) %

Les charges d'exploitation du secteur Fret ont diminué de 18,5 millions de dollars en 2016 (soit 12,0 %), tout en augmentant de 140 points de base pour atteindre 11,3 % des ventes. Cette diminution est principalement liée à la réduction du volume des ventes et aux bénéfices réalisés associés à de plus faibles coûts engendrés par nos initiatives de réduction des coûts entreprises en 2016, qui ont été partiellement compensés par les 6,6 millions de dollars de charges d'exploitation supplémentaires issues des acquisitions.

Les charges d'exploitation du secteur Transit passager ont diminué de 7,5 millions de dollars en 2016 (soit 5,0 %), tout en diminuant de 160 points de base pour atteindre 14,9 % des ventes. Cette diminution est principalement liée à une réduction des coûts engendrés par nos initiatives de réduction des coûts entreprises en 2016, qui ont été partiellement annulées par les 2,5 millions de dollars de charges d'exploitation supplémentaires issues des acquisitions.

Les charges d'exploitation d'entreprise non allouées ont augmenté de 11,7 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2016, principalement en raison de coûts s'élevant à 12,6 millions de dollars relatifs à l'acquisition de Faiveley, qui ont été partiellement compensés par une réduction des coûts engendrés par nos initiatives de réduction des coûts entreprises en 2016.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation s'est élevé à 395,6 millions de dollars, soit 18,2 % des ventes pour les neuf premiers mois de 2016, par rapport aux 456,4 millions de dollars enregistrés à la même période de 2015 (soit 18,4 % des ventes). Le bénéfice d'exploitation a diminué en raison de la baisse du volume des ventes, qui a été partiellement compensée par une réduction des charges d'exploitation comme indiqué ci-dessus.

Charges financières, nettes Les intérêts débiteurs nets ont augmenté de 3,2 millions de dollars en 2016, principalement en raison de la hausse des soldes moyens de la dette utilisés pour financer le rachat d'actions propres et des acquisitions.

Autres produits (charges), nets Les autres produits/(charges) nets ont baissé de 7,8 millions de dollars à 0,1 million de dollars, en raison de la réduction des pertes de change totalisant 0,5 million de dollars au cours des neuf premiers mois de 2016, contre des pertes de change de 7 millions de dollars pour la même période de 2015.

Impôt sur les bénéfices Le taux effectif d'imposition sur les bénéfices s'élevait respectivement à 29,7 % et 31,9 % pour les neuf premiers mois de 2016 et 2015, respectivement. La baisse du taux effectif est essentiellement le résultat d'une combinaison de bénéfices plus faible dans les juridictions où les taux d'imposition sont plus élevés et d'un ajustement favorable engendrés par l'expiration de certains délais de prescription.

Résultat net Le résultat net des neuf premiers mois 2016 a atteint 267,1 millions de dollars, soit 2,92 \$ par action diluée, contre 296,8 millions de dollars à la même période de l'exercice précédent, soit 3,05 \$ par action diluée. La diminution du résultat net est due à un résultat d'exploitation plus faible pour les raisons expliquées ci-dessus, partiellement compensé par un taux effectif d'imposition plus faible évoqué ci-dessus, ainsi que par une réduction des actions en circulation.

Liquidités et ressources en capital

Les liquidités sont principalement fournies par les flux de trésorerie d'exploitation et les emprunts dans le cadre de la facilité de crédit non garantie de la Société auprès d'un consortium de banques commerciales. Le tableau suivant présente la synthèse des principales informations relatives aux flux de trésorerie et fournit d'autres données pertinentes :

<u>En milliers</u>	Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2016	2015
Flux de trésorerie (décaissement) liés aux :		
Activités d'exploitation	\$ 246 893	\$ 255 306
Activités d'investissement	(115 891)	(341 961)
Activités de financement	(112 336)	(120 833)
Augmentation/diminution de la trésorerie	\$ 24 191	\$ (217 608)

Activités d'exploitation Au cours des neuf premiers mois de 2016 et 2015, les flux de trésorerie d'exploitation ont atteint respectivement 246,9 millions de dollars et 255,3 millions de dollars. Par rapport au neuf premiers mois de 2015, les flux de trésorerie d'exploitation en 2016 ont diminué en raison d'une baisse des résultats d'exploitation de 29,8 millions de dollars en partie compensée par la performance favorable du besoin en fonds de roulement. Les principaux éléments du besoin en fonds de roulement étaient comme suit : un changement favorable des comptes créditeurs de 36,9 millions de dollars dus aux délais de paiement et à des niveaux de stocks plus faibles, et un changement favorable au niveau du stock de 18,1 millions de dollars résultant des efforts visant à contrôler le volume des stocks disponibles, néanmoins atténués par un changement défavorable au niveau des comptes débiteurs de 37,5 millions de dollars, en raison du fait que les clients ont commencé à prolonger les paiements et de la baisse du volume des ventes. Ces décaissements ont été partiellement compensés par une réduction du résultat net à hauteur de 29,8 millions de dollars.

Activités d'investissement Au cours des neuf premiers mois de 2016 et 2015, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont atteint respectivement 115,9 millions de dollars et 342 millions de dollars. Parmi les principaux composants des décaissements en 2016 figurent 84,4 millions de dollars de trésorerie nette versée à des fins d'acquisition et 31,7 millions de dollars d'immobilisations corporelles supplémentaires prévues à des fins d'investissement en faveur de nos installations et de nos processus de fabrication. À titre de comparaison, 100,1 millions de dollars de trésorerie nette ont été versés à des fins d'acquisition, 33,1 millions de dollars d'immobilisations corporelles supplémentaires prévues à des fins d'investissement et 209,1 millions pour un dépôt en séquestre aux fins de la transaction Faiveley Transport envisagée au cours des neuf premiers mois de 2015. Veuillez-vous reporter à la Note 2 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés abrégés » pour plus d'informations sur ce sujet. Veuillez-vous reporter à la Note 4 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés abrégés » pour plus d'informations sur les acquisitions.

Activités de financement Au cours des neuf premiers mois de 2016, la trésorerie utilisée pour les activités de financement s'élevait à 112,3 millions de dollars et comprenait 346 millions de dollars de produits issus de la facilité de crédit renouvelable, 215,9 millions de dollars de remboursement de dette sur la facilité de crédit renouvelable, 23,5 millions de dollars de paiements de dividendes, 212,2 millions de dollars de rachats de 3 046 408 actions et 9 millions de dollars relatifs au paiement de la retenue à la source sur la rémunération à base d'actions. Au cours des neuf premiers mois de 2015, la trésorerie utilisée pour les activités de financement s'est élevée à 120,8 millions de dollars et comprenait 390,3 millions de dollars de produits issus de la facilité de crédit renouvelable, 460,3 millions de dollars de remboursement de dette sur la facilité de crédit renouvelable, 14,6 millions de dollars relatifs au paiement de la retenue à la source sur la rémunération à base d'actions, ainsi que 19,3 millions de dollars de paiements de dividendes.

Obligations de premier rang venant à échéance en novembre 2026

Le 3 novembre 2016, la Société a émis 750 millions de dollars d'obligations de premier rang à échéance en 2026 (les « Obligations de 2016 »). Les Obligations de 2016 ont été émises à 99,965 % de leur valeur nominale. Les Obligations de 2016 sont porteuses d'intérêts au taux annuel de 3,45 %, payables semestriellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année. Les produits seront utilisés pour payer la partie en numéraire de l'acquisition de Faiveley

Transport, refinancer l'encours de la dette et pour les besoins généraux de la Société. Le capital restant dû est exigible en totalité à l'échéance.

Les Obligations de 2016 sont des obligations non garanties de premier rang de la Société, qui sont de même rang que l'ensemble des dettes prioritaires existantes et futures et qui sont prioritaires sur l'ensemble des dettes subordonnées existantes et futures de la Société. Le contrat en vertu duquel les obligations de premier rang ont été émises comprend plusieurs engagements et restrictions qui limitent notamment les démarches suivantes : contraction de dettes supplémentaires, versements de dividendes et certaines distributions, cession d'actifs, changement de contrôle, fusions et regroupements, et constitution de nantissements supplémentaires.

La Société est en conformité avec les restrictions et les engagements prévus par le contrat en vertu duquel les Obligations de 2016 ont été émises, et ne s'attend pas à ce que ces restrictions et engagements constituent des facteurs contraignants dans l'exécution de ses activités d'exploitation.

Régime de rachat d'actions de la Société

Le 8 février 2016, le Conseil d'administration a augmenté son plafond autorisé de rachat d'actions en circulation de la Société, en le faisant passer à 350 millions de dollars. Cette nouvelle autorisation remplace l'autorisation précédente, qui fixait un plafond de 350 millions de dollars et pour laquelle il restait environ 33,3 millions de dollars. Au cours des neuf premiers mois de 2016, la Société a racheté 3 046 408 actions, soit 137,8 millions de dollars en dessous du montant autorisé. Pendant le trimestre clos le 30 septembre 2016, la Société a racheté 1 096 408 actions.

La Société entend procéder à des achats d'actions sur le marché libre, ou dans le cadre de transactions négociées ou en bloc. Aucune échéance n'a été fixée concernant l'achèvement des programmes, qui se conforment aux exigences du Contrat de refinancement de crédit 2016 et des obligations de premier rang actuellement en circulation.

Déclarations prospectives

Nous considérons que l'ensemble des déclarations, autres que les énoncés de faits historiques, contenues dans le présent rapport, y compris certaines déclarations aux rubriques « Activités » et « Rapport de gestion relatif à la situation financière et aux résultats d'exploitation », sont susceptibles de constituer des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur nos prévisions et projections actuelles concernant les événements futurs. Bien qu'il nous semble que les hypothèses sous-tendant ces déclarations prospectives soient raisonnables, nous ne pouvons garantir que nos hypothèses ou nos prévisions soient correctes.

Ces déclarations prospectives sont sujettes à plusieurs risques, incertitudes et hypothèses nous concernant, notamment, sans toutefois s'y limiter :

Les conditions économiques et de l'industrie

- les conditions économiques et de l'industrie défavorables pour une durée prolongée dans les marchés que nous desservons, parmi lesquels l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Europe, l'Australie, l'Asie et l'Afrique du Sud ;
- le déclin de la demande en wagons de marchandises, locomotives, véhicules de transport de voyageurs, bus, équipements de production d'électricité, ainsi qu'en produits et services connexes ;
- la dépendance à l'égard de clients importants fabricants d'équipements d'origine ;
- les retards dans les programmes des fabricants d'équipements d'origine ;
- la demande concernant les services dans le secteur du transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs ;
- la demande concernant nos produits et services ;
- les commandes qui peuvent être retardées, annulées, ne pas atteindre les niveaux historiques ou réduites ou toute combinaison des facteurs précédents ;

- les regroupements au sein du secteur ferroviaire ;
- la délocalisation continue de la part de nos clients ; la demande du secteur en faveur d'équipements de freinage plus rapides et plus performants ;
- les variations des taux d'intérêt ou des taux de change ; ou
- la disponibilité du crédit.

Les facteurs d'exploitation

- les ruptures d'approvisionnement ;
- les difficultés techniques ;
- l'évolution des conditions et des coûts d'exploitation ;
- l'augmentation du coût des matières premières ;
- la réussite des lancements de nouveaux produits ;
- la performance dans le cadre de contrats importants à long terme ;
- les relations professionnelles ;
- l'issue de nos procédures juridiques existantes ou futures, notamment les litiges impliquant nos principaux clients, et tout litige relatif à des questions environnementales ou liées à l'amiante, à nos obligations ou responsabilité en matière de retraite, à la responsabilité du fait des produits, ainsi qu'à toute réclamation concernant la propriété intellectuelle ;
- la réalisation et l'intégration des acquisitions ; ou
- le développement et l'utilisation de nouvelles technologies.

Les facteurs concurrentiels

- les actions menées par les concurrents.

Les facteurs politiques/gouvernementaux

- la stabilité politique dans les régions du monde concernées ;
- la réglementation/déréglementation future de nos clients et/ou du secteur ferroviaire ;
- les niveaux de financements publics en faveur des projets de transport, notamment pour certains de nos clients ;
- les évolutions politiques, les lois et règlements, y compris ceux concernant le PTC ;
- l'incertitude relative au maintien du Royaume-Uni en tant que membre de l'Union européenne ;
- la législation fédérale et nationale concernant l'impôt sur les bénéfices ; ou
- l'issue des négociations auprès des partenaires, gouvernements, fournisseurs, clients ou autres.

Les déclarations faites dans le présent formulaire 10-Q ne s'appliquent qu'à la date à laquelle elles sont formulées. La Société ne s'engage en aucun cas à mettre à jour ces déclarations en vue de refléter des événements ou des circonstances survenus postérieurement à la date de ces énoncés, ou de refléter la survenance d'événements inattendus. Il est également fait référence aux facteurs de risques énoncés dans le rapport annuel de la Société sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Principes comptables essentiels

Une synthèse des principes comptables essentiels figure dans le rapport annuel de la Société sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Plus particulièrement, la Société s'appuie sur son propre jugement dans les domaines tels que les comptes débiteurs et la provision pour créances douteuses, les stocks, le goodwill et les

immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les provisions de garantie, les prestations de retraite et de retraite complémentaire, les impôts sur les bénéfices et la constatation des produits. Aucun changement significatif n'a été apporté aux principes comptables depuis le 31 décembre 2015.

Rubrique 3. INFORMATIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES SUR LES RISQUES DU MARCHÉ

Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses affaires courantes, Wabtec est exposée à des hausses de taux d'intérêt susceptibles d'impacter négativement les coûts de financement associés à sa dette à taux variable. La dette à taux variable de la Société s'élevait, au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement à 51 % et 42 % du total de la dette à long terme. Afin de réduire l'impact des variations des taux d'intérêt sur une partie de cette dette à taux variable, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt, qui permettent de convertir une partie de la dette d'un emprunt à taux variable à un taux fixe pendant la durée des contrats de swap. Veuillez-vous reporter à la Note 7 intitulée Dettes à long terme du document « Notes relatives aux états financiers consolidés » pour plus d'informations sur le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La Société est soumise à certains risques associés aux variations des taux de change dans le cas où ses activités sont menées dans des devises autres que le dollar américain. Pour le premier semestre 2016, près de 48 % du chiffre d'affaires net de Wabtec a été réalisé aux États-Unis, 11 % au Royaume-Uni, 8 % au Canada, 6 % au Mexique, 3 % en Chine, 3 % en Allemagne, 3 % en Australie, 2 % au Brésil et 16 % dans d'autres régions internationales. Afin de réduire l'impact des variations de taux de change, la Société a conclu de manière périodique des contrats de change à terme. Veuillez-vous reporter à la section « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » à la Note 3 du document « Notes relatives aux états financiers consolidés » pour obtenir des informations supplémentaires sur le risque de change.

Rubrique 4. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le *Chief Executive Officer* de Wabtec et son directeur financier ont évalué l'efficacité des « contrôles et procédures de communication » de Wabtec (tels que définis dans l'*Exchange Act*, *Rule 13a-15(e)*) au 30 septembre 2016. D'après leur évaluation, le directeur général et le directeur financier en ont conclu que les contrôles et procédures de communication de Wabtec sont efficaces et fournissent l'assurance raisonnable que les informations devant obligatoirement être publiées par Wabtec, dans les rapports que la Société a déposés ou soumis conformément à la loi Securities and Exchange Act, avaient été enregistrées, traitées, synthétisées et déclarées dans les délais spécifiés, dans le respect des règles et formulaires de la SEC. Ils ont également conclu qu'ils apportent l'assurance raisonnable que les informations devant obligatoirement être publiées par Wabtec dans ces rapports avaient été rassemblées et communiquées à la Direction de Wabtec, notamment son directeur général et son directeur financier, de manière appropriée afin de permettre la prise de décisions opportunes concernant la divulgation obligatoire.

Aucune modification n'a été apportée au « contrôle interne des rapports financiers » (tel que défini dans la Règle 13a-15(f) de l'*Exchange Act*) de Wabtec au cours du trimestre clos le 30 septembre 2016, qui aurait significativement affecté, ou aurait pu raisonnablement affecter de manière significative, le contrôle interne des rapports financiers de Wabtec.

PARTIE II — AUTRES INFORMATIONS

Rubrique 1. PROCÉDURES JUDICIAIRES

À l'exception des éléments décrits ci-dessous, aucun changement significatif n'a eu lieu s'agissant des engagements de la Société, tel que décrit dans la Note 19 du rapport annuel de la Société sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le 21 avril 2016, Siemens Industry, Inc. (Siemens) a engagé des poursuites judiciaires contre la Société auprès du tribunal fédéral du district du Delaware, alléguant que la Société avait enfreint sept (7) brevets détenus par Siemens et portant sur la technologie de contrôle positif des trains. Wabtec a répondu à cette plainte le 17 juin 2016. L'affaire en est à un stade très préliminaire. Wabtec considère que ces revendications sont infondées et entend se défendre activement.

Rubrique 1A. FACTEURS DE RISQUE

Il n'y a eu aucun changement significatif entre nos facteurs de risque actuels et ceux énoncés dans notre rapport annuel sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Rubrique 2. VENTES NON ENREGISTRÉES DE TITRES DE PARTICIPATION ET UTILISATION DES PRODUITS

Le tableau suivant résume les activités de rachat d'actions de la Société pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 :

Mois	Nombre total d'actions achetées	Prix moyen payé par Action	Nombre total d'actions achetées dans le cadre de programmes annoncés publiquement (1)	Valeur maximale en dollars pouvant être achetée dans le cadre des programmes (1)
Juillet 2016	—	—	—	\$ 216 262 175
Août 2016	885 613	\$ 70,54	885 613	\$ 153 790 957
Septembre 2016	210 795	\$ 75,74	210 795	\$ 137 824 347
Total trimestre clos le 30 septembre 2016	1 096 408	\$ 71,54	1 096 408	\$ 137 824 347

- (1) Le 9 février 2016, le Conseil d'administration a augmenté son plafond autorisé de rachat d'actions en circulation de la Société, en le faisant passer à 350 millions de dollars. Aucune échéance n'a été fixée concernant l'achèvement des programmes, qui se conforment aux exigences du Contrat de refinancement de crédit 2016 et des obligations de premier rang actuellement en circulation.

Rubrique 4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ MINÈRE

Sans objet

Rubrique 6. ANNEXES

Les annexes suivantes sont déposées conjointement avec le présent rapport :

31.1	Règle 13a-14(a) Attestation du <i>Chief Executive Officer</i>
31.2	Règle 13a-14(a) Attestation du directeur financier
32.1	Section 1350 Attestation du <i>Chief Executive Officer</i> et du directeur financier
101.INS	Document d'instance (XBRL).
101.SCH	Document Taxonomy Extension Schema (XBRL).
101.CAL	Document Taxonomy Extension Calculation Linkbase (XBRL).
101.DEF	Document Taxonomy Extension Definition Linkbase (XBRL).
101.LAB	Document Taxonomy Extension Label Linkbase (XBRL).
101.PRE	Document Taxonomy Extension Presentation Linkbase (XBRL).

SIGNATURES

Conformément aux exigences prévues par la Section 13 ou 15(d) de la loi Securities Exchange Act de 1934, la Société a veillé à ce que le présent rapport soit signé en son nom par les soussignés, dûment autorisés à cette fin.

WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNOLOGIES
CORPORATION

Par : /s/ PATRICK D. DUGAN

Patrick D. Dugan,
Senior Vice President Finance et
Directeur financier

(Responsable Dûment Autorisé et Agent Financier
Principal)

DATE 7 novembre 2016

LISTE DES ANNEXES

31.1	Règle 13a-14(a) Attestation du <i>Chief Executive Officer</i>
31.2	Règle 13a-14(a) Attestation du directeur financier
32.1	Section 1350 Attestation du <i>Chief Executive Officer</i> et du directeur financier
101.INS	Document d'instance (XBRL).
101.SCH	Document Taxonomy Extension Schema (XBRL).
101.CAL	Document Taxonomy Extension Calculation Linkbase (XBRL).
101.DEF	Document Taxonomy Extension Definition Linkbase (XBRL).
101.LAB	Document Taxonomy Extension Label Linkbase (XBRL).
101.PRE	Document Taxonomy Extension Presentation Linkbase (XBRL).

ATTESTATION

Je soussigné, Raymond T. Betler, atteste de ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport trimestriel sur formulaire 10-Q de la société Westinghouse Air Brake Technologies Corporation.

2. À ma connaissance, ce rapport trimestriel ne contient aucune déclaration fausse concernant un fait important, ni n'omet d'énoncer un fait important nécessaire pour que les déclarations faites ne soient pas trompeuses à la lumière des circonstances dans lesquelles elles ont été faites dans le cadre de la période visée par le présent rapport trimestriel ;

3. À ma connaissance, les états financiers et les autres informations financières figurant dans le présent rapport trimestriel donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du déclarant à cette date et pour les périodes présentées dans le présent rapport trimestriel ;

4. Les autres agents certificateurs du déclarant et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (tels que définis dans les Règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi *Exchange Act*) et le contrôle interne des rapports financiers (tel que défini dans les Règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi *Exchange Act*) du déclarant et nous avons :

(a) Mis en œuvre des contrôles et procédures de communication, ou fait en sorte que ceux-ci soient établis sous notre supervision, afin que les informations importantes, se rapportant au déclarant et à ses filiales consolidées, nous soient transmises par d'autres personnes travaillant pour ces entités, particulièrement au cours de la période durant laquelle le présent rapport trimestriel a été rédigé ;

(b) Mis en œuvre, ou fait en sorte que soit mis en œuvre sous notre supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes, conformément aux principes comptables généralement reconnus ;

(c) Évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication du déclarant et présenté dans le présent rapport trimestriel nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication, à la fin de la période couverte par le présent rapport trimestriel sur la base de cette évaluation ; et

(d) Indiqué dans le présent rapport trimestriel toute modification du contrôle interne des rapports financiers du déclarant ayant été apportée au cours du dernier trimestre de l'exercice du déclarant et ayant une incidence importante, ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante, sur le contrôle interne des rapports financiers du déclarant ; et

5. Les autres agents certificateurs du déclarant et moi-même avons révélé, en nous fondant sur notre plus récente évaluation du contrôle interne des rapports financiers, aux auditeurs du déclarant et au comité de vérification du conseil d'administration du déclarant (ou à des personnes occupant des fonctions équivalentes) :

(a) Toutes les lacunes significatives et faiblesses matérielles au niveau de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes des rapports financiers qui sont raisonnablement susceptibles de nuire à la capacité du déclarant à enregistrer, traiter, résumer et rapporter les informations financières ; et

(b) Toute fraude, importante ou non, qui implique la direction ou d'autres collaborateurs ayant un rôle significatif dans le contrôle interne des rapports financiers du déclarant.

Date : 7 novembre 2016

Par : /s/ RAYMOND T. BETLER

Nom : Raymond T. Betler

Titre : President et *Chief Executive Officer*

ATTESTATION

Je soussigné, Patrick D. Dugan, atteste de ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport trimestriel sur formulaire 10-Q de la société Westinghouse Air Brake Technologies Corporation.

2. À ma connaissance, ce rapport trimestriel ne contient aucune déclaration fausse concernant un fait important, ni n'omet d'énoncer un fait important nécessaire pour que les déclarations faites ne soient pas trompeuses à la lumière des circonstances dans lesquelles elles ont été faites dans le cadre de la période visée par le présent rapport trimestriel ;

3. À ma connaissance, les états financiers et les autres informations financières figurant dans le présent rapport trimestriel donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du déclarant à cette date et pour les exercices présentés dans le présent rapport trimestriel;

4. Les autres agents certificateurs du déclarant et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (tels que défini dans les Règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi *Exchange Act*) et le contrôle interne des rapports financiers (tel que défini dans les Règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi *Exchange Act*) du déclarant et nous avons :

(a) Mis en œuvre des contrôles et procédures de communication, ou fait en sorte que ceux-ci soient établis sous notre supervision, afin que les informations importantes se rapportant au déclarant et à ses filiales consolidées nous soient transmises par d'autres personnes travaillant pour ces entités, particulièrement au cours de la période durant laquelle le présent rapport trimestriel a été rédigé ;

(b) Mis en œuvre, ou fait en sorte que soit mis en œuvre sous notre supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes, conformément aux principes comptables généralement reconnus ;

(c) Évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication du déclarant et présenté dans le présent rapport trimestriel nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication, à la fin de la période couverte par le présent rapport trimestriel sur la base de cette évaluation ; et

(d) Indiqué dans le présent rapport trimestriel toute modification du contrôle interne des rapports financiers du déclarant ayant été apportée au cours du dernier trimestre de l'exercice du déclarant et ayant une incidence importante, ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante, sur le contrôle interne des rapports financiers du déclarant ; et

5. Les autres agents certificateurs du déclarant et moi-même avons révélé, en nous fondant sur notre plus récente évaluation du contrôle interne des rapports financiers, aux auditeurs du déclarant et au comité de vérification du conseil d'administration du déclarant (ou à des personnes occupant des fonctions équivalentes) :

(a) Toutes les lacunes significatives et faiblesses matérielles au niveau de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes des rapports financiers étant raisonnablement susceptibles de nuire à la capacité du déclarant à enregistrer, traiter, résumer et rapporter les informations financières ; et

(b) Toute fraude, importante ou non, qui implique la direction ou d'autres collaborateurs ayant un rôle significatif dans le contrôle interne des rapports financiers du déclarant.

Date : 7 novembre 2016

Par : /s/ PATRICK D. DUGAN

Nom : Patrick D. Dugan,

Titre : Senior Vice President Finance et Directeur Financier

ATTESTATION

Conformément au Titre 18 du *U.S.C.*, paragraphe 1350, les dirigeants soussignés de la société Westinghouse Air Brake Technologies Corporation (la « *Société* ») certifient par la présente, à leur connaissance, que le rapport trimestriel de la Société sur formulaire 10-Q pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 (le « *Rapport* ») se conforme pleinement aux exigences de la Section 13(a) ou 15(d), selon le cas, de la loi *Securities Exchange Act* de 1934, et que les informations figurant dans le Rapport donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société.

Par : /s/ RAYMOND T. BETLER

Raymond T. Betler
Président et *Chief Executive Officer*

Date : 7 novembre 2016

Par : /s/ PATRICK D. DUGAN

Patrick D. Dugan,
Senior Vice President Finance et Directeur Financier

Date : 7 novembre 2016

ANNEXE 4

Informations financières pro forma (31 décembre 2015 et 30 septembre 2016) *(Form 8-K / Pro Forma Financial Information)*

Le document ci-après est une traduction libre en français des informations financières pro forma au 31 décembre 2015 et au 30 septembre 2016 de Wabtec Corporation déposées auprès de la Securities and Exchange Commission. Seule la version en langue anglaise desdites informations financières pro forma, disponible sur le site Internet de Wabtec Corporation (www.wabtec.com), fait foi. Le document ci-après est mis à la disposition du public à titre d'information uniquement.

Annexe 4-1

Informations financières consolidées condensées *pro forma* non-auditées

Les présents états financiers consolidés condensés *pro forma* non audités sont présentés pour illustrer les effets estimés de la fusion entre Faiveley Transport S.A. (« Faiveley ») et Westinghouse Air Brake Technologies Corporation (la « Société ») (l'« Acquisition »). Le 6 octobre 2015, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un contrat de cession d'actions lui permettant d'acquérir auprès de membres de la famille Faiveley environ 51 % du capital de Faiveley, contrat qui a par la suite été amendé le 24 octobre 2016 (le « Contrat de Cession d'Actions »). Le 6 octobre 2015, nous avons également conclu un accord relatif à l'offre publique avec Faiveley, qui a par la suite été amendé le 24 octobre 2016 (l'« Accord Relatif à l'Offre »).

En vertu du Contrat de Cession d'Actions, nous avons convenu d'acquérir environ 51 % des actions de Faiveley, appartenant à certains membres de la famille Faiveley, pour un prix de 100 euros par action, payable respectivement à hauteur de pourcentages compris entre 25 % et 45 % pour la partie en numéraire et entre 55 % et 75 % pour la partie échange contre nos actions ordinaires (l'« Acquisition des Actions auprès de la Famille Faiveley »). Après la réalisation de l'Acquisition des Actions auprès de la Famille Faiveley, nous lancerons une offre publique sur les actions Faiveley restantes (l'« Offre Publique »), conformément à l'Accord Relatif à l'Offre. Les actionnaires de Faiveley auront la possibilité de choisir entre percevoir 100 euros par action en numéraire ou sous forme d'actions ordinaires de la Société. Le prix total de l'Acquisition s'élève à environ 1,7 milliard de dollars, comprenant la dette prise en charge et déduction faite de la trésorerie acquise. Wabtec finance l'Acquisition via (i) ses disponibilités pour un montant d'environ 340 millions de dollars (incluant un montant d'environ 210 millions de dollars placé sur un compte séquestre), (ii) des emprunts supplémentaires sur ses lignes de crédit renouvelables amendées de 1,2 milliard de dollars, (iii) le produit net d'une émission obligataire de premier rang de 750 millions de dollars, qui a été réalisée le 3 novembre 2016, et (iv) le produit issu d'un emprunt de 400 millions de dollars (les éléments (ii) à (iv) étant désignés aux présentes les « Accords de Crédit »).

Le 30 novembre 2016, Wabtec a réalisée l'Acquisition des Actions auprès de la Famille Faiveley, la famille Faiveley ayant choisi de percevoir environ 29 % de sa rémunération en numéraire, et la somme restante en actions ordinaires de Wabtec. À supposer que toutes les actions ordinaires restantes de Faiveley soient apportées à la partie numéraire de l'Offre Publique, nous entendons utiliser le montant restant issu (i) des disponibilités d'un montant d'environ 340 millions de dollars (incluant un montant d'environ 210 millions de dollars qui a été placé sur un compte séquestre) et (ii) les Accords de Crédit après réalisation de l'Acquisition des Actions auprès de la Famille Faiveley, afin de financer la portion en numéraire de l'Offre Publique et pour le refinancement de la dette de Faiveley. À supposer que (i) les actionnaires de Faiveley choisissent de percevoir leur rémunération sous forme d'actions ordinaires conformément aux modalités de l'Offre Publique, ou que (ii) Faiveley présente un endettement moindre à l'issue de la réalisation de l'Acquisition, nous puiserons moins dans notre trésorerie ou emprunterons moins de fonds en vertu de nos facilités de crédit existantes pour payer la portion en numéraire de l'Offre Publique et pour refinancer l'encours de la dette de Faiveley.

Le bilan consolidé condensé *pro forma* non audité au 30 septembre 2016, ainsi que les comptes de résultats consolidés condensés *pro forma* non audités pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (collectivement désignés « Etats Financiers Pro Forma ») ont été élaborés en conformité avec les exigences du Règlement S-X de la SEC sur la base de méthodes comptables conformes aux principes comptables généralement applicables aux Etats-Unis (ci-après, désignés sous le terme « US GAAP »). Les informations financières consolidées condensées *pro forma* non auditées se fondent sur les états financiers consolidés historiques de la Société, ainsi que sur les états financiers consolidés historiques de Faiveley, tels que retraités comme si l'accord sur l'acquisition de Faiveley par la Société ainsi que les Accords de Crédit avaient été mis en œuvre sur les périodes présentées. La clôture de l'exercice de la Société a lieu le 31 décembre. La clôture de l'exercice de Faiveley a lieu le 31 mars. Les montants relatifs à Faiveley qui sont inclus dans le bilan consolidé condensé *pro forma* non audité au 30 septembre 2016, et les montants relatifs à Faiveley qui sont inclus dans les comptes de résultats consolidés condensés non audités pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016 et l'exercice clos le 31 décembre 2015 portent respectivement sur les neuf mois clos le

30 septembre 2016 et l'exercice clos le 31 mars 2016. Les montants relatifs à Faiveley, inclus dans les comptes de résultat *pro forma* consolidés non-audités pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016, ont été préparés sur la base de données financières semestrielles (période du 1^{er} avril au 30 septembre 2016), combinés avec des données financières issues du reporting interne au titre du premier trimestre de l'année 2016. Dans la mesure où la clôture d'exercice de Faiveley a lieu à moins de 93 jours de celle de Wabtec, conformément à l'Article 11 du Règlement S-X, les états financiers historiques de chaque entité ont été combinés sans aucun ajustement, en ce qui concerne cette différence de périodes d'exercice, apporté aux informations financières historiques de Faiveley présentées dans les informations financières *pro forma*.

Les méthodes comptables utilisées dans la préparation des Etats Financiers Pro Forma s'inscrivent en cohérence avec celles qui sont présentées dans les états financiers consolidés non audités de Wabtec à la date et pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que dans les états financiers consolidés condensés non audités à la date et pour les neuf mois clos le 30 juin 2016. Faiveley prépare ses états financiers consolidés en euros et conformément aux normes IFRS. Les états financiers IFRS de Faiveley ont été convertis en dollars américains et ajustés à des fins de conformité aux US GAAP. Certaines rubriques des états financiers historiques de Faiveley ont été regroupées afin d'adopter une présentation identique à celles de Wabtec.

Les ajustements *pro forma* sont calculés à partir d'estimations préliminaires, des informations actuellement disponibles et des hypothèses que la direction considère comme raisonnables. Les notes accompagnant les Etats Financiers Pro Forma abordent la manière dont ces ajustements ont été effectués et présentés dans les Etats Financiers Pro Forma. Des changements de faits et de circonstances, de même que la découverte de nouvelles informations, peuvent induire une modification des estimations. Par conséquent, les Etats Financiers Pro Forma peuvent faire l'objet d'ajustements significatifs. Se reporter à la Note 5 accompagnant les Etats Financiers Pro Forma.

Les Etats Financiers Pro Forma doivent être consultés parallèlement aux états financiers consolidés audités de Wabtec pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, aux états financiers consolidés de Faiveley pour l'exercice clos le 31 mars 2016, aux états financiers intermédiaires de Wabtec pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016, et aux états financiers intermédiaires de Faiveley pour les six mois clos le 30 septembre 2016, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Les exigences d'informations concernant les états financiers consolidés annuels prévoient la présentation d'informations supplémentaires à celles requises pour les informations financières consolidées condensées *pro forma*. Les Etats Financiers Pro Forma non audités traitent l'Acquisition comme si celle-ci avait eu lieu le 1^{er} janvier 2015 pour ce qui est des comptes de résultats consolidés condensés *pro forma* non audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016. Les Etats Financiers Pro Forma non audités traitent l'Acquisition comme si celle-ci avait eu lieu le 30 septembre 2016 pour ce qui est du bilan consolidé condensé *pro forma* non audité. D'après la direction de Wabtec, ces Etats Financiers Pro Forma intègrent tous les ajustements significatifs permettant de se conformer à l'Article 11 du Règlement S-X.

Les Etats Financiers Pro Forma ne sont présentés qu'à titre indicatif et sont susceptibles de ne pas être représentatifs des résultats d'exploitation qui auraient été enregistrés si les événements décrits aux présentes avaient été en vigueur aux dates indiquées, ou des résultats qui peuvent être obtenus à l'avenir. Dans le cadre de la préparation des Etats Financiers Pro Forma, aucun ajustement n'a été effectué pour refléter les éventuelles synergies opérationnelles et économies de coûts administratifs susceptibles de résulter du regroupement des activités de Wabtec et de Faiveley. Les montants réels enregistrés à la réalisation de l'Acquisition proposée différeront des Etats Financiers Pro Forma, et ces différences pourront être significatives.

Westinghouse Air Brake Technologies Corporation

Bilan consolidé condensé *pro forma* (non audité)

Au 30 septembre 2016

En milliers (en dollars américains, sauf mention contraire)

	Données historiques Wabtec	Données historiques Faiveley (IFRS) (EURO) ⁽¹⁾	Ajustements US GAAP Faiveley (EURO) ⁽¹⁾⁽³⁾ Note (5c)	Cession des entités de FT (EURO) ⁽¹⁾⁽⁴⁾ Note (5o)	Faiveley <i>pro forma</i> (EURO) ⁽¹⁾	Faiveley <i>pro forma</i> ⁽¹⁾⁽²⁾	Ajustements <i>pro forma</i> ⁽⁵⁾	Notes	<i>Pro forma combiné Wabtec/FT</i>
Actifs									
Actif courant									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 250 382	€ 225 698	€ -	€ -	€ 225 698	\$ 241 497	\$ (130 000)	5(a)	\$ 361 879
Clients et comptes rattachés	477 500	239 195	-	-	239 195	255 939	-		733 439
Factures à établir	146 726	130 607	(3 600)	(1)	127 006	135 896	-		282 622
Stocks	495 998	177 274	-	1	177 275	189 684	4 949	5(n)	690 631
Dépôts de garantie	210 025	-	-	-	-	-	(210 025)	5(b)	-
Impôts différés	75 741	-	6 400	-	6 400	6 848	-		82 589
Autres actifs courants	<u>38 760</u>	<u>48 285</u>	=	<u>(14 685)</u>	<u>33 600</u>	<u>35 952</u>	=		<u>74 712</u>
Total Actif courant	1 695 132	821 059	2 800	(14 685)	809 174	865 816	(335 076)		2 225 872
Immobilisations corporelles	750 547	293 634	-	-	293 634	314 188	(187 707)	5(d)	877 028
Amortissements cumulés	<u>(392 577)</u>	<u>(219 696)</u>	=	=	<u>(219 696)</u>	<u>(235 075)</u>	<u>235 075</u>	<u>5(d)</u>	<u>(392 577)</u>
Immobilisations corporelles (montant net)	357 970	73 938	-	-	73 938	79 113	47 368		484 451
Autres actifs									
Goodwill	877 054	646 982	-	-	646 982	692 271	507 631	5(e)	2 076 956
Autres immobilisations incorporelles (montant net)	457 262	54 299	(17 856)	-	36 443	38 994	530 358	5(f)	1 026 614
Autres actifs non- courants	<u>40 739</u>	<u>90 543</u>	=	=	<u>90 543</u>	<u>96 881</u>	<u>9 322</u>		<u>146 942</u>
Total des autres actifs	1 375 055	791 824	(17 856)	-	773 968	828 146	1 047 311		3 250 512
Total Actif	\$ 3 428 157	\$ 1 686 821	€ (15 056)	€ (14 685)	1 657 080	\$ 1 773 075	\$ 759 603		\$ 5 960 835
Passif et capitaux propres									
Passif courant									
Dettes fournisseurs	\$ 276 539	€ 197 838	€ -	€ -	€ 197 838	\$ 211 687	\$ -		\$ 488 226
Avances et acomptes reçus	108 718	141 073	-	-	141 073	150 948	-		259 666
Dettes sociales	54 984	70 715	-	-	70 715	75 665	-		130 649
Provision pour garantie (courante)	76 465	45 296	-	-	45 296	48 467	-		124 932
Part courante des dettes long terme	134	34 400	-	-	34 400	36 808	(36 808)	5(g)	134
Autres passifs courants	108 095	108 156	(1 451)	(13 856)	92 849	99 348	-		207 443
Total passif courant	624 935	597 478	(1 451)	(13 856)	582 171	622 923	(36 808)		1 211 050

Dettes à long terme	819 770	361 962	-	-	361 962	387 299	696 156	5(g)	1 903 225
Provision avantages postérieurs à l'emploi	55 609	48 139	-	-	48 139	51 509	-		107 118
Impôts différés	156 900	54 528	-	-	54 528	58 345	234 107	5(h)	449 352
Provision pour garantie (non courante)	17 645	-	-	-	-	-	-		17 645
Autres dettes à long terme	<u>22 807</u>	<u>476</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>476</u>	<u>509</u>	<u>-</u>		<u>23 316</u>
Total passif	1 697 666	1 062 583	(1 451)	(13 856)	1 047 276	1 120 585	893 455		3 711 706
Capitaux propres									
Actions de préférence	-	-	-	-	-	-	-		-
Actions ordinaires	1 323	14 621	-	-	14 621	15 644	(15 644)	5(i)(m)	1 323
Primes	470 908	103 004	-	-	103 004	110 214	281 911	5(m)	863 033
Actions auto-détenues	(983 456)	-	-	-	-	-	143 318	5(m)	(840 138)
Réserves	2 524 354	490 458	(13 605)	6 931	483 784	517 649	(543 916)	5(i)	2 498 087
Autres éléments du résultat global	<u>(286 055)</u>	<u>(448)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(448)</u>	<u>(479)</u>	<u>479</u>	5(i)	<u>(286 055)</u>
Total des capitaux propres du Groupe	1 727 074	607 635	(13 605)	6 931	600 961	643 028	(133 852)		2 236 250
Intérêts minoritaires	<u>3 417</u>	<u>16 603</u>	<u>-</u>	<u>(7 760)</u>	<u>8 843</u>	<u>9 462</u>	<u>-</u>	5(i)	<u>12 879</u>
Total capitaux propres	<u>1 730 491</u>	<u>624 238</u>	<u>(13 605)</u>	<u>(829)</u>	<u>609 804</u>	<u>652 490</u>	<u>(133 852)</u>		<u>2 249 129</u>
Total passif et capitaux propres	<u>\$ 3 428 157</u>	<u>€ 1 686 821</u>	<u>€ (15 056)</u>	<u>€ (14 685)</u>	<u>€ 1 657 080</u>	<u>\$ 1 773 075</u>	<u>\$ 759 603</u>		<u>\$ 5 960 835</u>

(1) Représente le bilan historique de Faiveley au 30 septembre 2016, retraité selon la même présentation que Wabtec.

(2) Les informations financières de Faiveley ont été préparées en euros, puis converties en dollars américains en utilisant le taux de change de 1,07 dollar américain pour 1 euro, pour ce qui est du bilan consolidé *pro forma* au 30 septembre 2016.

(3) Représente les ajustements destinés à convertir les informations financières historiques de Faiveley préparées conformément aux normes IFRS en informations conformes aux US GAAP appliqués par Wabtec.

(4) Représente la contribution de FTG et d'Amsted Rail JV dans les informations financières historiques de Faiveley, dans la mesure où l'autorisation de l'Acquisition par l'UE est subordonnée à l'engagement consistant à vendre FTG, et où le département américain de la Justice exige la cession des actifs d'Amsted Rail JV et des actifs connexes de distributeurs.

(5) Représente les ajustements relatifs à l'allocation préliminaire du prix d'acquisition et à son financement.

Westinghouse Air Brake Technologies Corporation
Comptes de résultats consolidés condensés *pro forma* (non audités)
Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016
En milliers, à l'exception des données par action
(en dollars américains, sauf mention contraire)

	Données historiques Wabtec	Données historiques Faiveley (IFRS) (EURO) ⁽¹⁾	Ajustemen ts US GAAP Faiveley (EURO) ⁽¹⁾⁽³⁾	Cession des entités de FT (EURO) ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Faiveley <i>pro forma</i> (EURO) ⁽¹⁾	Faiveley <i>pro forma</i> ⁽¹⁾⁽²⁾	Ajustemen ts <i>pro forma</i> ⁽⁵⁾	Notes	<i>Pro forma</i> combiné Wabtec/FT
			Note (5c)	Note (5o)					
Chiffre d'affaires net	\$ 2 171 206	€ 823 464	€ 8 000	€ (41 390)	€ 700 074	\$ 876 982	\$ -		\$ 3 048 188
Coût des ventes	(1 466 156)	(599 627)	(9 100)	32 587	(576 140)	(639 515)	(1 187)	5(d)	(2 106 858)
Marge brute	705 050	223 837	(1 100)	(8 803)	213 934	237 467	(1 187)		941 330
					-				
Frais administratifs et commerciaux	(241 118)	(116 814)	-	2 711	(114 103)	(126 654)	12 583	5(j)	(355 189)
Dépenses d'ingénierie R&D	(52 271)	(13 142)	(1 901)	1 151	(13 892)	(15 420)	-		(67 691)
Dotation aux amortissements	(16 100)	(2 009)	-	-	(2 009)	(2 230)	(6 997)	5(f)	(25 327)
Total des charges d'exploitation	(309 489)	(131 965)	(1 901)	3 862	(130 004)	(144 304)	5 586		(448 207)
					-				
Résultat d'exploitation	395 561	91 872	(3 001)	(4 941)	83 930	93 163	4 399		493 123
					-				
Charges financières, nettes	(15 897)	(4 733)	-	24	(4 709)	(5 227)	(24 329)	5(k), 5(j)	(45 453)
Autres produits et charges (net)	113	(79 914)	-	53 841	(26 073)	(28 941)	20 356	5(j)	(8 472)
Résultat courant avant impôt sur les bénéfices	379 777	7 225	(3 001)	48 924	53 148	58 995	426		439 198
					-				
Charge d'impôt sur les bénéfices	(112 701)	(16 605)	1 127	1 723	(13 755)	(15 268)	(856)	5(l)	(128 825)
					-				
Résultat net part du Groupe	<u>\$ 267 076</u>	<u>€ (9 380)</u>	<u>€ (1 874)</u>	<u>€ 50 647</u>	<u>€ 39 393</u>	<u>\$ 43 727</u>	<u>\$ (430)</u>		<u>\$ 310 373</u>
Résultat par action ordinaire									
De base									
Résultat net part du Groupe	<u>\$ 2.94</u>								<u>\$ 3.20</u>
Dilué									
Résultat net part du Groupe	<u>\$ 2.92</u>								<u>\$ 3.17</u>
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation									
De base	<u>90 546</u>						<u>6 307</u>	5(m)	<u>96 853</u>
Diluée	<u>91 316</u>						<u>6 307</u>	5(m)	<u>97 623</u>

(1) Représente le compte de résultats historique de Faiveley pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016, retraité selon la même présentation que Wabtec.

(2) Les informations financières de Faiveley ont été préparées en euros, puis converties en dollars américains en utilisant le taux de change de 1,11 dollar américain pour 1 euro, pour ce qui est du compte de résultat combiné *pro forma* des neuf mois clos le 30 septembre 2016.

(3) Représente les ajustements destinés à convertir les informations financières historiques de Faiveley préparées conformément aux normes IFRS en informations conformes aux US GAAP appliqués par Wabtec.

(4) Représente la contribution de FTG et d'Amsted Rail JV dans les informations financières historiques de Faiveley, dans la mesure où l'autorisation de l'Acquisition par l'UE est subordonnée à l'engagement consistant à vendre FTG, et où le département américain de la Justice exige la cession des actifs d'Amsted Rail JV et des actifs connexes de distributeurs.

(5) Représente les ajustements relatifs à l'allocation préliminaire du prix d'acquisition et aux transactions financières.

Westinghouse Air Brake Technologies Corporation
Comptes de résultats consolidés condensés *pro forma* (non audités)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
En milliers, à l'exception des données par action
(en dollars américains, sauf mention contraire)

	Données historique s Wabtec	Données historique s Faiveley (IFRS) (EURO) ⁽¹⁾	Ajusteme nts US GAAP Faiveley (EURO) ⁽¹⁾⁽³⁾	Cession des entités de FT (EURO) (1)(4)	Faiveley <i>pro forma</i> (EURO) ⁽¹⁾	Faiveley <i>pro forma</i> (1)(2)	Ajusteme nts <i>pro</i> <i>forma</i> ⁽⁵⁾	Notes	<i>Pro forma</i> combiné Wabtec/FT
			Note (5c)	Note (5o)					
Chiffre d'affaires net	\$ 3 307 998 (2 260 182)	€ 1 105 184	€ 3 700	€ (78 166)	€1 030 718	\$ 1 144 097	\$ -		\$ 4 452 095
Coût des ventes	(2 260 182)	(824 062)	(1 400)	59 167	(766 295)	(850 587)	(1 579)	5(d)	(3 112 348)
Marge brute	1 047 816	281 122	2 300	(18 999)	264 423	293 510	(1 579)		1 339 747
Frais administratifs et commerciaux	(347 373)	(152 238)	-	3 749	(148 489)	(164 823)	3 383	5(j)	(508 813)
Dépenses d'ingénierie R&D	(71 213)	(18 405)	(3 115)	1 718	(19 802)	(21 980)	-		(93 193)
Dotations aux amortissements	(21 663)	(4 163)	-	-	(4 163)	(4 621)	(7 681)	5(f)	(33 965)
Total des charges d'exploitation	(440 249)	(174 806)	(3 115)	5 467	(172 454)	(191 424)	(4 298)		(635 971)
Résultat d'exploitation	607 567	106 316	(815)	(13 532)	91 969	102 086	(5 877)		703 776
Charges financières nettes	(16 888)	(7 040)	-	55	(6 985)	(7 753)	(33 898)	5(k), 5(j)	(58 539)
Autres produits et charges (net)	(5 311)	(26 797)	-	5 170	(21 627)	(24 006)	17 308	5(j)	(12 009)
Résultat courant avant impôt sur les bénéfices	585 368	72 479	(815)	(8 307)	63 357	70 327	(22 467)		633 228
Charge d'impôt sur les bénéfices	(186 740)	(21 189)	66	4 233	(16 890)	(18 748)	8 450	5(l)	(197 038)
Résultat net part du Groupe	\$ 398 628	€ 51 290	€ (749)	€ (4 074)	€ 46 467	\$ 51 579	\$ (14 017)		\$ 436 190
Résultat par action ordinaire									
De base									
Résultat net part du Groupe	<u>\$ 4,14</u>								<u>\$ 4,25</u>
Dilué									
Résultat net part du Groupe	<u>\$ 4,10</u>								<u>\$ 4,21</u>
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation									
De base	<u>96 074</u>						<u>6 307</u>	5(m)	<u>102 381</u>
Diluée	<u>97 006</u>						<u>6 307</u>	5(m)	<u>103 313</u>

(1) Représente le compte de résultats historique de Faiveley pour l'exercice clos le 31 mars 2016, retraité selon la même présentation que Wabtec.

(2) Les informations financières de Faiveley ont été préparées en euros, puis converties en dollars américains en utilisant le taux de change de 1,11 dollar américain pour 1 euro, pour ce qui est du bilan consolidé *pro forma* au 30 juin 2016.

(3) Représente les ajustements destinés à convertir les informations financières historiques de Faiveley préparées conformément aux normes IFRS en informations conformes aux US GAAP appliqués par Wabtec.

(4) Représente la contribution de FTG et d'Amsted Rail JV dans les informations financières historiques de Faiveley, dans la mesure où l'autorisation de l'Acquisition par l'UE est subordonnée à l'engagement consistant à vendre FTG, et où le département américain de la Justice exige la cession des actifs d'Amsted Rail JV et des actifs connexes de distributeurs.

(5) Représente les ajustements relatifs à l'allocation préliminaire du prix d'acquisition et à son financement.

Westinghouse Air Brake Technologies Corporation
Notes relatives aux Etats Financiers Pro Forma (non audités)
(En dollars américains, sauf mention contraire)

1. Description de la transaction

Wabtec prévoit d'acquérir l'ensemble des actions émises et en circulation de Faiveley conformément aux dispositions du Contrat de Cession d'Actions et de l'Accord Relatif à l'Offre. Wabtec a procédé à l'acquisition d'environ 51 % de Faiveley à l'issue de l'Acquisition des Actions auprès de la Famille Faiveley. Faiveley est un leader mondial de la fourniture d'équipements intégrés et de services à haute valeur ajoutée à l'industrie ferroviaire. Faiveley fournit aux fabricants, opérateurs et prestataires de maintenance du secteur ferroviaire une gamme de systèmes et services technologiques à valeur ajoutée dans les domaines de l'énergie et du confort (air conditionné, captage et conversion d'énergie, information passagers), de l'accès et de la mobilité (systèmes d'accès passagers et portes palières), ainsi que du freinage et de la sécurité (systèmes de freinage et coupleurs). À l'issue de la réalisation de l'Acquisition, Faiveley est devenu une filiale de Wabtec.

Cette transaction a été structurée en trois étapes :

- Wabtec a fait une offre irrévocable aux actionnaires de Faiveley Transport représentant environ 51 % des actions de Faiveley Transport à un prix d'achat de 100 euros par action, payable en numéraire ou en actions.
- Le 6 octobre 2015, au terme des consultations nécessaires menées auprès des organisations représentatives du personnel, les actionnaires détenant 51 % des actions ont conclu un Contrat de Cession d'Actions, qui a été amendé le 24 octobre 2016, et Faiveley Transport a conclu un Accord Relatif à l'Offre avec Wabtec.
- Une fois finalisé l'achat des actions en vertu du Contrat de Cession d'Actions, Wabtec lancera une offre sur les actions cotées restantes de Faiveley Transport. Les actionnaires pourront décider de percevoir soit 100 euros par action en numéraire, soit des actions ordinaires de Wabtec. Wabtec a l'intention de demander la radiation des actions Faiveley Transport du marché réglementé d'Euronext à Paris à l'issue de l'offre publique si les intérêts minoritaires représentent moins de 5 %.

Le prix d'acquisition total proposé s'élève à environ 1,7 milliard de dollars, y compris l'endettement net repris de la société acquise, déduction faite de la trésorerie acquise. Wabtec prévoit de financer la portion en numéraire de la transaction avec ses disponibilités (y compris la trésorerie détenue sur un compte séquestre), les facilités de crédit existantes et éventuellement avec d'autres financements par emprunt. Avant le 31 décembre 2015, Wabtec a réalisé une mise sous séquestre de 186,9 millions d'euros (210,0 millions de dollars) dans le cadre de l'acquisition de Faiveley Transport.

2. Bases de présentation

Cette Acquisition est comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises, en utilisant la méthode d'acquisition conforme à la Codification des normes comptables (ASC, pour Accounting Standards Codification) du Financial Accounting Standards Board, article 805, intitulé Regroupement d'entreprises. En tant qu'acquéreur et du point de vue comptable, Wabtec a procédé à l'estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Faiveley, et a homogénéisé les méthodes comptables de Faiveley avec ses propres méthodes comptables.

L'allocation du prix d'acquisition *pro forma* est susceptible d'être modifiée en fonction de la finalisation des ajustements du prix d'acquisition et de l'achèvement par la direction de l'évaluation des justes valeurs des actifs et passifs acquis. Compte tenu de la date de l'annonce de l'Acquisition, Wabtec n'a pas encore procédé à l'évaluation finale nécessaire pour déterminer la juste valeur de marché des actifs nets de Faiveley à la date d'acquisition. Le bilan consolidé condensé *pro forma* non audité intègre une allocation préliminaire du prix d'acquisition visant à refléter la juste valeur estimée de ces actifs et passifs. Dès que de nouvelles informations seront disponibles, Wabtec procédera à un examen plus détaillé de l'allocation préliminaire du prix d'acquisition afin de refléter la juste valeur de ces actifs et passifs à la date d'acquisition. À l'issue de cet examen, des informations supplémentaires pourraient être disponibles et, après analyse, pourraient engendrer un impact significatif sur les Etats Financiers Pro Forma.

Des coûts estimés de transaction s'élevant à près de 65 millions de dollars ont été imputés aux réserves et à la trésorerie dans le bilan consolidé condensé *pro forma* non audité, et n'ont toutefois pas été intégrés aux comptes de résultats consolidés *pro forma*, dans la mesure où ces dépenses sont directement liées à l'Acquisition et revêtent une nature non récurrente.

3. Allocation préliminaire du prix d'acquisition

Cette Acquisition sera comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises, conformément à l'ASC 805 du Financial Accounting Standards Board, intitulée Regroupement d'entreprises. Conformément à la méthode comptable de l'acquisition, nous avons inscrit le prix d'acquisition au poste des actifs nets corporels et incorporels à partir de l'estimation préliminaire des justes valeurs à la date d'Acquisition présumée.

Wabtec a procédé à une analyse d'évaluation préliminaire de la juste valeur de marché des actifs et passifs de Faiveley. Le tableau suivant présente l'allocation du prix d'acquisition préliminaire à la date d'acquisition (en milliers) :

Trésorerie et équivalent trésorerie	\$ 236 497
Clients et comptes rattachés	255 939
Factures à établir	135 896
Stocks	194 633
Autres actifs courants	35 952
Immobilisations corporelles	126 481
Goodwill	1 199 900
Autres immobilisations incorporelles (montant net)	569 352
Autres actifs non courants	105 543
Dettes fournisseurs	(209 756)
Avances et acomptes reçus	(150 948)
Autres charges à payer	(223 482)
Dettes à long terme	(424 107)
Autres dettes à long terme	(52 018)
Impôts différés passifs (nets)	(285 604)
Intérêts minoritaires	(9 463)
Contrepartie totale	<u>\$ 1 504 815</u>

L'allocation préliminaire du prix d'acquisition a été utilisée afin de préparer les ajustements *pro forma* dans les Etats Financiers Pro Forma. L'allocation finale du prix d'acquisition sera déterminée lorsque Wabtec aura finalisé les évaluations détaillées et les calculs nécessaires. L'allocation finale est susceptible de varier significativement par rapport à l'allocation préliminaire utilisée dans les ajustements *pro forma*. L'allocation finale est susceptible d'inclure (1) des modifications relatives aux justes valeurs des immobilisations corporelles, (2) des modifications relatives aux réévaluations des actifs incorporels, tels que les marques déposées, les relations clients et les Goodwill, et (3) d'autres modifications relatives aux actifs et passifs.

4. Transactions financières

Wabtec finance l'Acquisition en mobilisant ses disponibilités à hauteur de 340 millions de dollars (y compris les fonds mis sous séquestre), des tirages supplémentaires sur ses lignes de crédit renouvelables amendées de 1,2 milliard de dollars, d'un montant de 400 millions de dollars issu d'un nouvel emprunt, du produit net d'une émission obligataire de premier rang de 750 millions de dollars, ainsi que de l'émission d'actions ordinaires de Wabtec évaluées à environ 535 millions de dollars.

Wabtec remboursera au premier trimestre 2017 la totalité de la dette à long terme de Faiveley s'élevant à 424 millions de dollars, ce qui devrait engendrer 1 908 millions de dollars d'endettement dans le cadre des accords de crédit de Wabtec. La trésorerie *pro forma* et les réserves ont été ajustés aux coûts estimés de l'opération qui n'ont pas été intégrés aux comptes de résultats consolidés *pro forma*, dans la mesure où ces dépenses sont directement liées à l'Acquisition et revêtent une nature non récurrente.

5. Ajustements *pro forma*

Les ajustements *pro forma* sont calculés à partir de nos estimations et hypothèses préliminaires, et sont susceptibles d'évoluer. Les ajustements suivants figurent dans les Etats Financiers Pro Forma :

- a. Reflète l'utilisation de disponibilités d'un montant de 130 millions de dollars de Wabtec dans le cadre de l'acquisition.
- b. Reflète l'utilisation des fonds mis en séquestre à hauteur de 210 millions de dollars dans le cadre de l'acquisition.
- c. Reflète les ajustements appliqués aux résultats financiers IFRS historiques de Faiveley relatifs aux différences par rapport aux US GAAP dans le cadre de la reconnaissance des revenus conformément aux contrats à long terme, ainsi que de la comptabilisation des dépenses de recherche et développement qui sont constatées au poste des Dépenses d'ingénierie et R&D dans les comptes de résultats consolidés condensés *pro forma*.
- d. Reflète l'ajustement de 47,4 millions de dollars afin de réévaluer les immobilisations corporelles acquises à leur juste valeur estimée de 126,5 millions de dollars. La durée d'utilité estimée est comprise entre quatre et trente ans. Les calculs de la juste valeur et de la durée d'utilité constituent des calculs préliminaires, qui sont susceptibles d'être modifiés dès lors que Wabtec aura finalisé son examen des types, de la nature, de l'ancienneté, de la condition et de la localisation des immobilisations corporelles de Faiveley. Le tableau suivant présente l'impact sur la charge d'amortissement estimé (en milliers) :

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Neuf mois clos le 30 septembre 2016
Charge d'amortissement estimée	\$ 15 676	\$ 11 275
Charge d'amortissement historique	<u>(14 098)</u>	<u>(10 088)</u>
Ajustements <i>pro forma</i> à la charge d'amortissement	<u>\$ 1 578</u>	<u>\$ 1 187</u>

- e. Reflète l'ajustement permettant d'annuler les écarts d'acquisition historiques de Faiveley s'élevant à 692,3 millions de dollars, et d'enregistrer les écarts d'acquisition relatifs à l'acquisition de 1 184,6 millions de dollars, tel qu'indiqué à la Note 3.
- f. Reflète l'ajustement des actifs incorporels historiques acquis par Wabtec par rapport à leurs justes valeurs estimées. Dans le cadre de son évaluation préliminaire, Wabtec a identifié les actifs incorporels, qui comprennent les marques déposées et les relations clients. La juste valeur des actifs incorporels identifiables est déterminée en utilisant la « méthode du revenu », qui nécessite la prévision de l'ensemble des flux de trésorerie futurs attendus.

Le tableau suivant présente les justes valeurs estimées des actifs incorporels identifiables de Faiveley, ainsi que leur durée d'utilité estimée, et leur amortissement sur une base linéaire (en milliers) :

	Juste valeur estimée	Durée d'utilité estimée en années	Amortissement	
			Exercice clos le 31 décembre 2015	Neuf mois clos le 30 septembre 2016
Marques déposées	\$ 330 014	Indéfinie	\$ -	\$ -
Relations clients	239 338	20	12 302	9 227
	<u>\$ 569 352</u>		12 302	9 227
Charge d'amortissement historique			<u>(4 621)</u>	<u>(2 230)</u>
Ajustements <i>pro forma</i> à la charge d'amortissement			<u>\$ 7 681</u>	<u>\$ 6 997</u>

- g. Reflète la nouvelle dette contractée afin de financer l'acquisition de Faiveley, moins les effets de l'extinction de l'encours de la dette de Faiveley à la réalisation de l'acquisition. L'augmentation nette de la dette comprend (en milliers) :

Émission de dette nette, montant net des coûts d'émission de dette de 5,0 millions de dollars	\$ 1 083 455
Diminution relative à l'extinction de la dette existante de Faiveley	<u>(424 107)</u>
Ajustements <i>pro forma</i> à l'endettement	<u>\$ 659 348</u>

L'effet d'une variation de 1/8 pour cent du taux d'intérêt relatif à la dette à taux variable engendrerait un impact sur le résultat courant avant impôt *pro forma* de respectivement 0,9 million de dollars et 0,7 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et pour l'exercice de neuf mois clos le 30 septembre 2016.

- h. Ajuste les passifs d'impôts différés résultant de l'acquisition. L'augmentation estimée des passifs d'impôts différés s'élevant à 234,1 millions de dollars résulte principalement des ajustements de juste valeur relatifs aux actifs incorporels non déductibles, ainsi qu'aux immobilisations incorporelles amortissables à long terme. Un taux d'imposition moyen estimé de 34,7 % a été appliqué. L'estimation des soldes d'impôts différés constitue une estimation préliminaire, qui est susceptible d'évoluer en fonction de la détermination finale de la direction s'agissant de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris pour chaque juridiction.
- i. Représente l'élimination des capitaux propres historiques de Faiveley.
- j. Reflète l'élimination de certains coûts engagés et directement liés à l'Acquisition, qui n'auront aucun impact récurrent sur l'exploitation.
- k. Représente l'augmentation nette des intérêts débiteurs résultant des intérêts sur la nouvelle dette à terme destinée à financer l'acquisition de Faiveley, et l'amortissement des coûts d'émission de la dette en question, comme suit (en milliers) :

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Neuf mois clos le 30 septembre 2016
Élimination des intérêts débiteurs et amortissement des coûts d'émission de la dette -		
dette de Faiveley	\$ (7 753)	\$ (5 227)
Intérêts débiteurs sur la nouvelle dette	41 151	29 181
Amortissement des coûts d'émission de la nouvelle dette	<u>500</u>	<u>375</u>
Ajustements <i>pro forma</i> aux intérêts débiteurs	<u>\$ 33 898</u>	<u>\$ 24 329</u>

- l. La réduction des impôts sur les bénéfices relative aux ajustements *pro forma* est basée sur un taux légal s'élevant respectivement à 32,0 % et 30,3 % pour les périodes *pro forma* closes le 31 décembre 2015 et le 30 septembre 2016.
- m. Représente l'émission de 6 307 489 actions ordinaires, destinée à financer l'acquisition.
- n. Représente l'ajustement estimé permettant de réévaluer à la juste valeur les produits finis et des travaux en cours de Faiveley, de sorte que celle-ci atteigne près de 64,1 millions de dollars, soit une hausse de 4,9 millions de dollars par rapport à la valeur comptable. Le calcul de la juste valeur constitue un calcul préliminaire, qui est susceptible d'évoluer. La juste valeur a été déterminée à partir du prix de vente estimé des stocks moins les coûts de fabrication et de commercialisation, et une marge bénéficiaire sur ces coûts de fabrication et de commercialisation. À l'issue de l'acquisition, la hausse de la juste valeur des stocks s'élevant à 4,9 millions de dollars viendra augmenter le coût des ventes pendant environ 12 mois en raison de la vente des dits stocks. Cette augmentation ne figure pas dans les comptes de résultats consolidés condensés *pro forma* non audités dans la mesure où cette augmentation n'est pas récurrente.
- o. En raison du processus d'approbation réglementaire, certaines activités de Faiveley devront être cédées, et ont été par conséquent exclues des Etats Financiers Pro Forma.

Annexe 4-2

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma

Ce qui suit est une traduction libre du document original émis en anglais

Au Conseil d'Administration de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation (« Wabtec ») et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de Wabtec incluses dans la partie 4.2.2 et en annexe 4 du document « Autres informations » préparé par Wabtec dans le cadre de son offre publique d'achat/échange visant les actions de Faiveley Transport S.A.

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet qu'aurait eu l'acquisition de Faiveley Transport S.A. par Wabtec sur les bilans et le comptes de résultat consolidé de Wabtec au titre de la période de 9 mois close le 30 septembre 2016 et de l'exercice clos au 31 décembre 2015, si cette acquisition avait pris effet en septembre 2016 et au premier janvier 2015. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'acquisition de Faiveley Transport S.A. était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Responsabilité de l'établissement des informations financières pro forma

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma/Article 11 de la régulation SEC S-X.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le fait que les informations financières pro forma ont été établies par le Conseil d'administration en conformité avec les dispositions applicables.

Nous avons réalisé nos travaux dans le respect de la norme internationale relative aux missions d'audit (International Standard on Assurance Engagements) 3420 - Assurance Reports on the Process to Compile Pro Forma Financial Information Included in a Prospectus – publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board). Cette norme prévoit que l'auditeur respecte la déontologie et l'éthique de sa profession, et qu'il mette en œuvre les diligences nécessaires afin d'obtenir une assurance raisonnable que le Conseil d'administration a établi les informations financières pro forma en conformité avec les dispositions applicables.

Dans le cadre de ces travaux, nous ne sommes pas responsables de l'émission, de l'actualisation ou de la réémission de rapports ou opinions relatifs à l'information financière historique utilisée pour l'établissement des informations financières pro forma. Nos diligences ne constituent ni un audit ni un examen limité des informations financières utilisées dans l'établissement des informations financières pro forma.

Les informations financières pro forma figurant dans le document « Autres Informations » ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet d'une opération significative sur l'information financière non retraitée de l'entité si cette opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

En conséquence nous n'exprimons aucune opinion sur ce qu'aurait été le résultat de l'opération présenté dans les informations pro forma si elle avait été effectivement réalisée au 30 septembre 2016 ou au 1^{er} janvier 2015.

Dans le but d'émettre une opinion sur l'assurance raisonnable que les informations financières pro forma ont bien été préparées dans leurs aspects significatifs en conformité avec les dispositions applicables, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires consistant à vérifier que les dispositions appliquées par le Conseil d'Administration pour la préparation des informations pro forma constituent une base raisonnable pour présenter les effets significatifs résultat de l'opération. Ces diligences ont également consisté à obtenir l'assurance raisonnable que:

- les retraitements opérés pour préparer l'information pro forma sont cohérents avec les dispositions applicables ;
- l'information financière pro forma résulte de la correcte mise en œuvre de ces retraitements sur l'information financière de base avant retraitements.

Les diligences que nous avons mises en œuvre résultent du jugement professionnel de l'auditeur et reposent sur sa compréhension des caractéristiques de la société et de l'opération qui a donné lieu à la préparation de l'information financière pro forma, ainsi que d'autres éléments du contexte relevés à l'occasion de ses travaux.

Nos diligences consistent également à apprécier la présentation des informations financières pro forma dans leur ensemble.

Les éléments probants que nous avons obtenus constituent une base raisonnable pour l'émission de l'opinion ci-après.

Opinion

A notre avis les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée, et cette base est conforme aux méthodes comptables de Wabtec.

Ce rapport est émis aux seules fins de la préparation du Document « Autres Informations » de Wabtec dans le cadre de l'offre publique d'achat/échange visant les actions de Faiveley Transport S.A. et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Ernst & Young LLP

Pittsburgh, Pennsylvania
22 décembre, 2016

ANNEXE 5

Table de concordance

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Rapport Annuel	Proxy Statement	Rapport neuf mois	Informations financières pro forma
N°	Rubrique	Page du document			
1.	PERSONNES RESPONSABLES				
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	90-92	-	39	-
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	90-92	-	-	-
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES				
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	44-46	-	-	-
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	-	-	-	-
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES				
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	21	-	-	-
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	-	-	25-35	-
4.	FACTEURS DE RISQUES	10-13	-	38	-
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR				
5.1.	Histoire et évolution de la société				
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	3	-	6	-
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	3	-	-	-
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	3	-	-	-
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	3	-	-	-
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	7	-	6	-
5.2.	Investissements				
5.2.1	Investissements réalisés	6-7	-	6-9	-
5.2.2	Investissements en cours	6-7	-	6; 26	-
5.2.3	Investissements futurs	6-7	-	-	-
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS				
6.1.	Principales activités				
6.1.1	Nature des opérations et principales activités	3-7	-	6	-
6.1.2	Nouveaux produits et/ou services	3-7	-	-	-
6.2.	Principaux marchés	3-7	-	-	-
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	7	-	6	-
6.4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	7-8	-	-	-
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	9	-	-	-
7.	ORGANIGRAMME				
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	85-88	-	-	-
7.2.	Liste des filiales importantes de l'émetteur	85-88	-	-	-
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS				

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Rapport Annuel	Proxy Statement	Rapport neuf mois	Informations financières pro forma
N°	Rubrique	Page du document			
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	14-15	-	10	-
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	9	-	-	-
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT				
9.1.	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	22-38	-	25-35	-
9.2.	Résultat d'exploitation	22-38			
9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	24-29	-	25-35	-
9.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires	24-29	-	25-35	-
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique	34-35	-	25-35	-
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX				
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	30-32	-	5	-
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	50; 57-58	-	5; 33-34	-
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	30-32	-	11-13	-
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	30-32	-	33-34	-
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	30-32	-	6	-
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	8	-	11	-
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES				
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	7	-	-	-
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	7	-	25-26	-
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE				
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	34-35	-	-	-
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	45-46	-	-	-
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	-	-	-	-
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	34	-	-	-
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE				
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	17-18	-	-	-

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Rapport Annuel	Proxy Statement	Rapport neuf mois	Informations financières pro forma
N°	Rubrique	Page du document			
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	17-18	-	-	-
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES				
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	-	14-30	15-17	-
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	33; 62-67	-	13-14	-
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION				
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	-	5-8	-	-
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	-	5-8	-	-
16.3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	-	9-13	-	-
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	-	9-13	-	-
17.	SALARIÉS				
17.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	9	-	-	-
17.2.	Participation et stock-options	19-20; 70-72	-	-	-
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	62-67	-	-	-
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES				
18.1.	Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	-	3-4	-	-
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	-	3-4	-	-
18.3.	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	-	3-4	-	-
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	-	3-4	-	-
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	-	34	-	-
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR				
20.1.	Informations financières historiques	47-51	-	-	-
20.2.	Informations financières pro forma	57	-	-	1-11
20.3.	Etats financiers	47-51	-	3-6	-
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	45-46	-	-	-
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	45-46	-	-	-
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	45-46	-	-	-

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Rapport Annuel	Proxy Statement	Rapport neuf mois	Informations financières pro forma
N°	Rubrique	Page du document			
20.4.3	Informations non tirées des états financiers vérifiés	79	-	-	-
20.5.	Date des dernières informations financières	-	-	-	-
20.6	Informations financières intermédiaires et autres				
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	79	-	3-24	-
20.6.2.	Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice	-	-	3-6	-
20.7	Politique de distribution des dividendes				
20.7.1.	Montant du dividende par action	21	-	16	-
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	16	-	38	-
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	19-20	-	-	-
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
21.1.	Capital social				
21.1.1.	Montant du capital souscrit	47	-	3	-
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	47	-	3	-
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	47	-	3	-
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	-	-	17	-
21.1.5.	Droit d'acquisition et/ou obligation attaché(e) au capital souscrit	-	6-7	-	-
21.1.6	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	-	-	-	-
21.1.7	Historique du capital social	-	6-7	-	-
21.2.	Acte constitutif et statuts				
21.2.1	Objet social	3	-	-	-
21.2.2	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	-	6-8	-	-
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	-	-	-	-
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	-	-	-	-
21.2.5	Assemblées générales	-	9-13	-	-
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	-	-	-	-
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	-	3-4	-	-
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital	-	-	-	-
22.	CONTRATS IMPORTANTS	7	-	6	-
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS				
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	44	-	-	-
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	-	-	-	-
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	9	-	-	-

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Rapport Annuel	<i>Proxy Statement</i>	Rapport neuf mois	Informations financières pro forma
N°	Rubrique	Page du document			
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	9	-	-	-